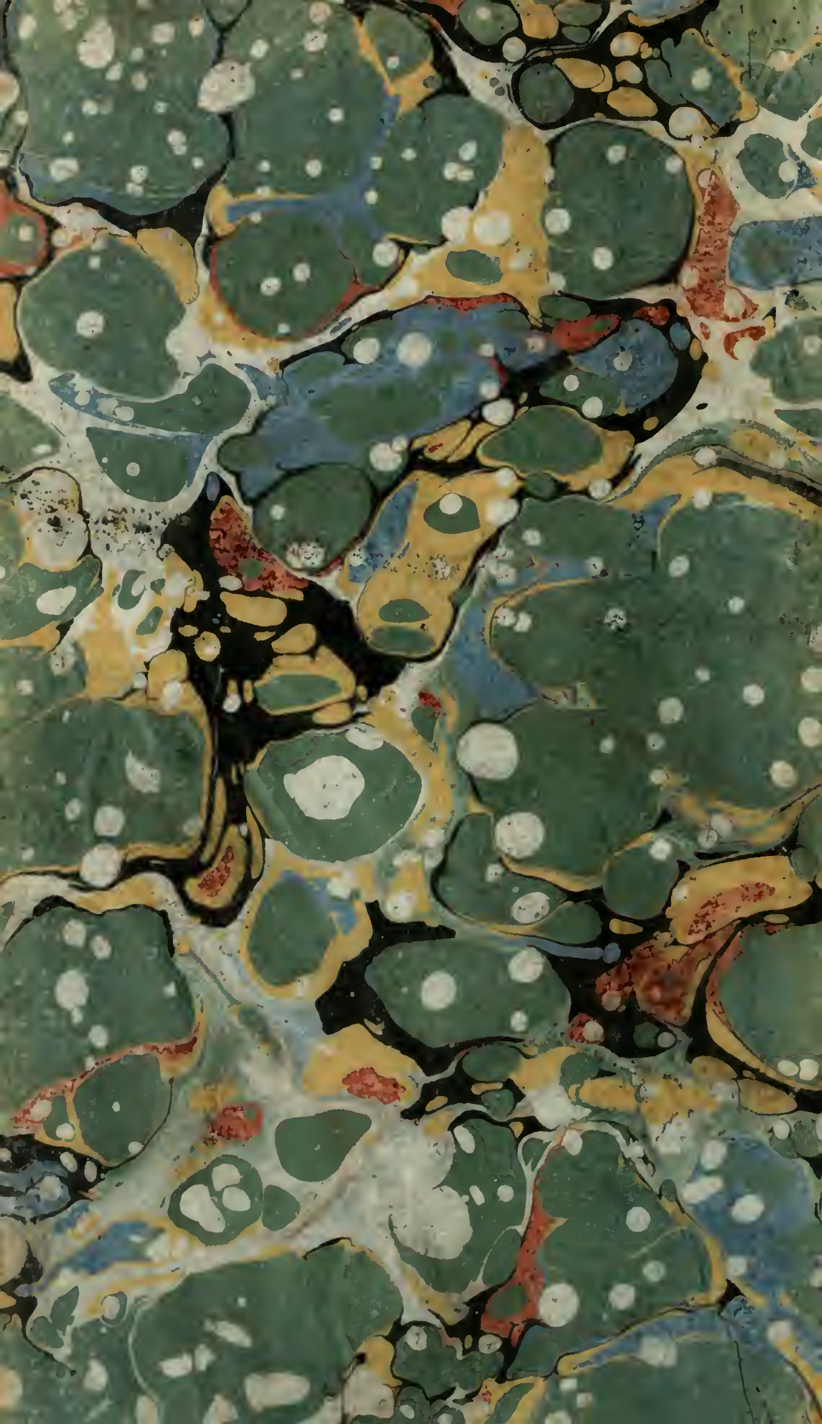
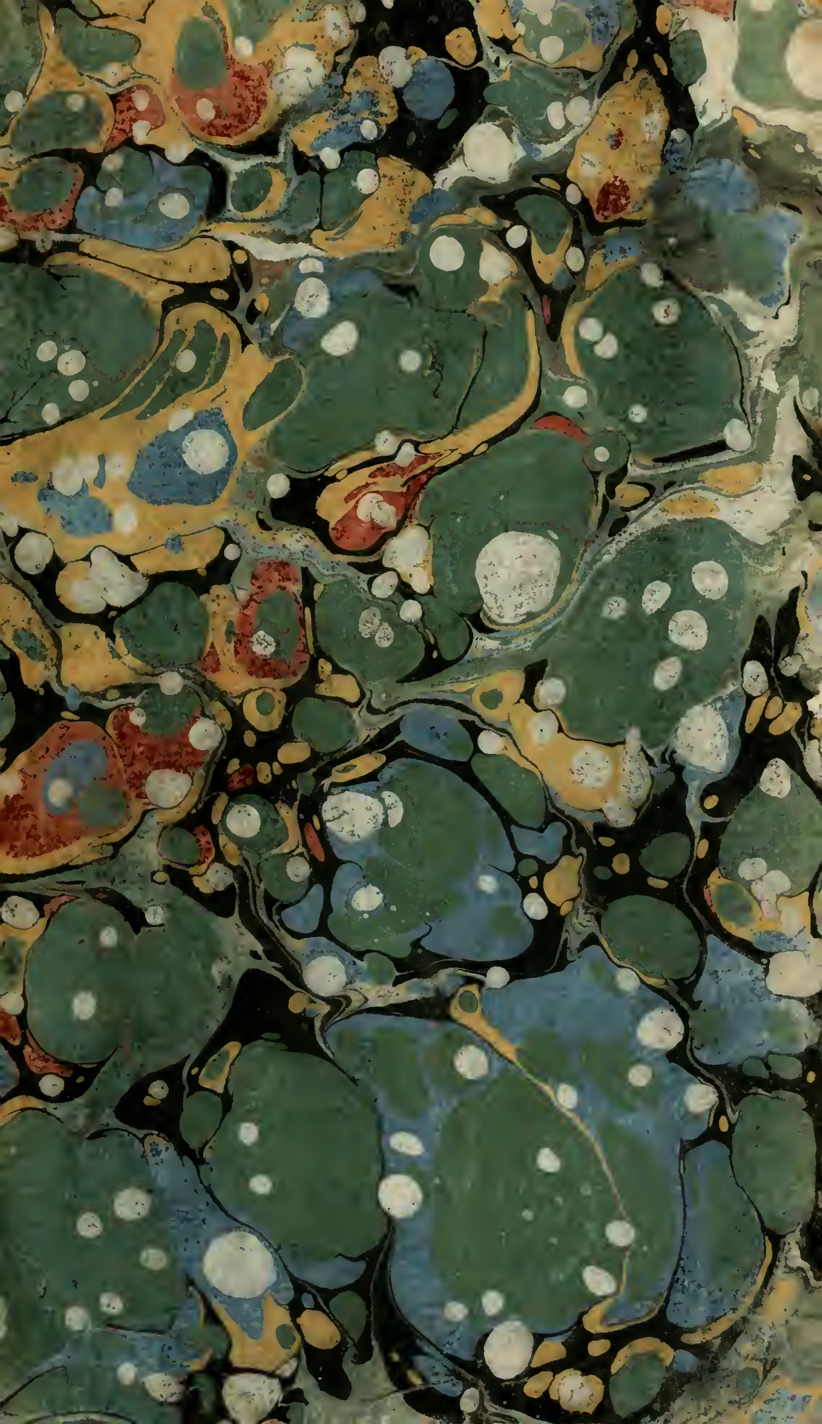






ŒUVRES

COMPLETES

DE J. J. ROUSSEAU.

NOUVELLE ÉDITION,

CLASSÉE PAR ORDRE DE MATIERES, ET ORNÉE DE QUATRE-VINGT-DIX GRAVURES.

TOME TRENTE-TROISIEME.

1793.


LETTRES,
TOM. III.
Contrat
Social.
Boucher del.
Letellier Sculp.

LETTRES

SUR

DIVERS SUJETS

DE PHILOSOPHIE, DE MORALE, ET DE POLITIQUE.

TOME TROISIEME.

LETTRES

SUR

DIVERS SUJETS

DE PHILOSOPHIE, DE MORALE, ET DE POLITIQUE.

LETTRE

A Mme LA BARONNE DE WARENS,

A CHAMBÉRI.

A Cluses, le 31 août 1733. (1)

MADAME,

L'ON dit bien vrai que brebis galeuse le loup la mange. J'étois à Geneve gai comme un pinson, pensant terminer quelque chose

---

(1) On ne met cette lettre sous les yeux du lecteur que comme piece de comparaison.

avec mon pere, et d'ici avoir maintes occasions de vous assurer de mes profonds respects; mais, madame, l'imagination court bien vîte, tandis que la réalité ne la suit pas toujours. Mon pere n'est point venu, et m'a écrit, comme dit le révérend pere, une lettre de vrai Gascon; et, qui pis est, c'est que c'est bien moi qu'il gasconne. Vous en verrez l'original dans peu : ainsi rien de fait ni à faire pour le présent, suivant toutes les apparences. L'autre cas est que je n'ai pu avoir l'honneur de vous écrire aussitôt que je l'aurois voulu, manque d'occasions, qui sont bien claires dans ce pays-ci et seulement une fois la semaine.

Si je voulois, madame, vous marquer en détail toutes les honnêtetés que j'ai reçues du révérend pere et que j'en reçois actuellement tous les jours, j'aurois pour longtemps à dire; ce qui, rangé sur le papier par une main aussi mauvaise que la mienne, ennuie quelquefois le bénévole lecteur. Mais, madame, j'espere me bien dédommager de ce silence gênant la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous faire la révérence.

Tout cela est parfaitement bien jusques ici : mais sa révérence, ne vous en déplaise, me retient ici un peu plus long-temps qu'il ne faudroit par une espece de force, un peu de sa part, un peu de la mienne ; de sa part, par les manieres obligeantes et les caresses avec lesquelles il a la bonté de m'arrêter ; et de la mienne, parceque j'ai de la peine à me détacher d'une personne qui me témoigne tant de bontés. Enfin, madame, je suis ici le mieux du monde ; et le révérend pere m'a dit résolument qu'il ne prétend que je m'en aille que quand il lui plaira et que je serai bien et duement lactifié.

Je fais, madame, bien des vœux pour la conservation de votre santé. Dieu veuille vous la rendre aussi bonne que je le souhaite et que je l'en prie ! J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Le frere Montant (qui n'a pas le temps de vous écrire parceque le courier est pressé de partir) dit comme çà qu'il vous prie de croire qu'il est toujours votre très humble serviteur.

LETTRE

A M. DUPONT,

Secrétaire de M. de Jonville, envoyé extraordinaire de France à Geneve.

A Venise, le 25 juillet 1743.

Je commence ma lettre, mon cher confrere, par les instructions que vous me demandez dans la vôtre du 18 de la part de monsieur l'envoyé; après quoi nous aurons ensemble quelque petite explication sur les hussards du prince de Lobkowitz, et sur ce bon curé de Foligno dont vous parlez avec une irrévérence qui sent extrêmement le fagot.

Les ambassadeurs ont deux voies de négociation avec le gouvernement. La premiere et la plus commune est celle des mémoires; et celle-là plait fort au sénat, car outre qu'il évite par-là les liaisons particulieres entre les ambassadeurs et certains

membres de l'état, il y trouve encore l'avantage de mieux préparer ce qu'il veut dire, et de s'engager, par la tournure équivoque et vague de ses réponses, beaucoup moins qu'il n'est forcé de faire dans des conférences, où l'ambassadeur est plus le maître d'aller au degré de clarté dont il a besoin.

Mais comme cette maniere de traiter par écrit est sujette à bien des inconvéniens, soit par les longueurs qui en sont inséparables, soit par la difficulté du secret, plus grande dans un corps composé de plusieurs têtes ; quand les ambassadeurs sont chargés par leurs principaux de quelque négociation particuliere et d'une certaine importance auprès de la république, on leur nomme à leur requisition un sénateur pour conférer tête à tête avec eux ; et ce sénateur est toujours un homme qui a passé par des ambassades, un procurateur de S.-Marc, un chevalier de l'étole d'or, un sage grand, en un mot une des premieres têtes de l'état par le rang et par le génie.

Il y a des exemples, et même assez récens, que la république a refusé des con-

férens aux ambassadeurs de princes dont elle n'étoit pas contente, ou dont elle ne croyoit pas les négociations de nature à en mériter. C'est pourtant ce qui n'arrive guere, parceque, suivant une maxime générale, même à Venise, on ne risque rien à écouter les propositions d'autrui.

Quand le conférent est nommé, il en fait donner avis à l'ambassadeur en y joignant un compliment, et lui propose en même temps un couvent ou autre lieu neutre pour leurs entrevues. En indiquant le lieu, les conférens ont pour l'ordinaire beaucoup d'attention à la commodité des ambassadeurs. Ainsi, par exemple, le rendez-vous de M. le comte de Montaigu est presque à la porte de son palais, quoiqu'il ait là-dessus des disputes de politesse avec son conférent, qui en est à plus d'une lieue, et qui n'en a voulu jamais établir un autre où le chemin fût mieux partagé. Les meubles et le feu en hiver sont fournis aux dépens de la république; et je pense qu'il en est de même des rafraîchissemens, que l'honnêteté du conférent ne néglige pas dans l'occasion. A l'égard du temps

des séances, celui des deux qui a quelque chose à communiquer à l'autre lui envoie proposer la conférence par un secrétaire ou par un gentilhomme ; et cela forme encore une dispute de civilité, chacun voulant laisser à l'autre le choix de l'heure ; sur quoi je me souviens qu'étant un jour allé au sénat pour appointer la conférence, je fus obligé de prendre sur moi de marquer l'heure au conférent, M. l'ambassadeur m'ayant chargé de prendre la sienne, et lui n'ayant jamais voulu la donner. Le conférent arrive ordinairement le premier, parceque, le logement appartenant à la république, il est convenable qu'il en fasse les honneurs. Voilà, mon cher, tout ce que j'ai à vous dire sur cette matiere. A présent que nous avons mis en regle les chicanes des potentats, reprenons les nôtres, etc.

LETTRE
A M. DU THEIL.

A Venise, le 7 octobre 1744.

MONSIEUR,

J'APPRENDS que M. le comte de Montaigu, pour couvrir ses torts envers moi, m'ose imputer des crimes, et qu'après avoir donné un mémoire au sénat de Venise pour me faire arrêter, il porte jusqu'à vous ses plaintes pour prévenir celles auxquelles il a donné lieu. Le sénat me rend justice; M. le consul de France a été chargé de m'en assurer. Vous me la rendrez, monsieur, j'en suis très sur, sitôt que vous m'aurez entendu. Pour cet effet, au lieu de m'arrêter à Geneve, comme je l'avois résolu, je vais en diligence continuer mon voyage; j'aspire avec ardeur au moment d'être admis à votre audience. Je porte ma tête à la justice du roi, si je suis coupable; mais si c'est M. de Montaigu qui l'est, je porte

ma plainte au pied du trône, je demande la justice qui m'est due; et si elle m'étoit refusée, je la réclamerois jusqu'à mon dernier soupir. En attendant permettez-moi, monsieur, de vous représenter combien la plainte de M. l'ambassadeur est frivole, et combien ses accusations sont absurdes. Il m'accuse, dit-on, d'avoir vendu ses chiffres à M. le prince Pio. Vous savez mieux que personne de quelle importance sont les affaires dont est chargé M. le comte de Montaigu. M. le prince Pio n'est sûrement pas assez dupe pour donner un écu de tous ses chiffres; et moi, quand j'aurois été assez frippon pour vouloir les lui vendre, je n'aurois pas été du moins assez bête pour l'espérer. L'impudence, j'ose le dire, et l'ineptie d'une pareille accusation vous sauteront aux yeux si vous daignez lui donner un moment d'examen. Vous verrez qu'elle est faite sans raison, sans fondement, contre toute vraisemblance, et avec aussi peu d'esprit que de vérité, par quelqu'un qui, sentant ses injustices, croit les effacer en décriant celui qui en est victime, et prétend, à l'abri de son titre, déshonorer impunément

son inférieur. Cependant, monsieur, cet inférieur, tel qu'il est, emporte au milieu des outrages de M. l'ambassadeur l'estime publique. J'ai vu toute la nation françoise m'accueillir, me consoler dans mon malheur. J'ai logé chez le chancelier du consulat; j'ai été invité dans toutes les maisons; toutes les bourses m'ont été ouvertes; et, en attendant qu'il plaise à M. l'ambassadeur de me payer mes appointemens, j'ai trouvé dans celle de M. le consul l'argent qui m'est nécessaire, puisqu'il ne plaît pas à M. l'ambassadeur de me payer mes appointemens. Vous conviendrez, monsieur, qu'un pareil traitement seroit fort extraordinaire de la part des sujets du roi les plus fideles envers un pauvre étranger qu'ils soupçonneroient d'être un traître et un frippon. Je ne vous offre ces préjugés légitimes qu'en attendant de plus solides raisons. Vous connoîtrez dans peu s'ils sont fondés. Le soin de mon honneur et la réparation qui m'est due sont au reste l'unique objet de mon voyage. Aux preuves de la fidélité et de l'utilité de mes services je ne joindrai point de sollicitations

pour avoir de l'emploi : je m'en tiens à l'épreuve que je viens de faire et ne la réitérerai plus. J'aime mieux vivre libre et pauvre jusqu'à la fin que de faire mon chemin dans une route aussi dangereuse. (1)

---

(1) En 1766 le procès entre David Hume et J. J. Rousseau fit éclorre plusieurs libelles contre ce dernier, dans l'un desquels étoit cité le nom de M. du Theil. C'est à cette occasion que fut écrite la lettre qu'on va lire, et qui honore trop son écrivain pour ne pas la faire connoître ici.

A Paris, le 26 décembre 1766.

Jean-Jacques, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts qu'on fait pour vous nuire, le libelle (notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume) vous tombera peut-être entre les mains : vous y verrez citées des lettres écrites par vous, et conservées, dit l'auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils : si jamais le hasard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils écrivains. Je ne puis supporter cette idée : je n'avois jamais su que vous eussiez écrit à mon pere. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moi, Jean-Jacques, je jure.... par vous-même, je crois jurer sur

l'autel de la vérité, jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre. En ce moment, si j'oublie votre gloire pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme; si, en vous écrivant, j'eusse sans balancer juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus saint que le vôtre; si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu; Jean-Jacques, réjouissez-vous; dites, Voilà encore une ame que j'ai rendue vertueuse. Du Theil.

P. S. Gardez-vous de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans vous, leur exemple seroit le seul qui m'auroit appris à être honnête.

LETTRE

LETTRE

A M. DANIEL ROGUIN.

A Paris, le 9 juillet 1745.

Je ne sais, monsieur, quel jugement vous portez de moi et de ma conduite; mais les apparences me sont si contraires, que je n'aurois pas à me plaindre quand vous en penseriez peu favorablement. Vous n'en jugeriez pas de même si vous lisiez au fond de mon ame; l'amertume et l'affliction que vous y verriez n'y sont pas les sentimens d'un homme capable d'oublier son devoir.

Vous connoissez à-peu-près ma situation. La premiere fois que j'aurai l'honneur de vous voir en particulier je vous expliquerai la nature de mes ressources: vous jugerez des secours qu'elles peuvent me produire et de la confiance que j'y dois donner. Je n'ai plus reçu de réponse de mon coquin, et je commence à désespérer tout-

à-fait d'en tirer raison. Cependant une impuissance que je n'ai pu prévoir me met dans la triste nécessité de payer de délais, vous le premier, vous mon bon et généreux ami et bienfaiteur, et les autres honnêtes gens qui, comme vous, ont bien voulu s'incommoder pour soulager mes besoins, et fonder sur ma probité des suretés qu'ils ne pouvoient attendre de ma fortune. Le juge des cœurs lit dans le mien : si leur espérance a été trompée, mon impuissance actuelle doit d'autant moins m'être imputée à crime, que, selon toutes les regles de la prudence humaine, je n'ai pas dû la prévoir dans le temps que j'ai si malheureusement abusé de votre confiance et de votre amitié, à moins qu'on ne veuille que mes malheurs passés n'eussent dû me servir de leçon pour me préparer à d'autres encore moins vraisemblables. Ainsi, privé de toutes ressources et réduit à des espérances vagues et éloignées, je lutte contre la pauvreté depuis mon arrivée à Paris; et mes démarches sont si droites, qu'à la moindre lueur de quelque avantage je vous avois prié, même avant de le pouvoir, de trouver bon que je fisse

par partie ce que je ne pouvois faire tout à la fois : mais mon infortune ordinaire m'a encore ôté jusqu'ici les moyens de satisfaire mon empressement à cet égard. Vous savez que j'ai entrepris un ouvrage sur lequel je fondois des ressources suffisantes pour m'acquitter : il traînoit si fort en longueur, que je me suis déterminé à venir m'emprisonner à l'hôtel S.-Quentin, sans me permettre d'en sortir que je ne l'eusse achevé ; c'est ce que je viens de faire. Je ne vous dirai point s'il est bon ou mauvais ; vous en jugerez. Il n'est guere possible que les dispositions d'un esprit affligé et mélancolique n'influent sur ses productions : mais je prévois déja tant d'obstacles à le faire valoir, qu'il pourroit être bon à pure perte, et que je suis bien trompé s'il n'a le succès ordinaire à tout ce que j'entreprends. Quoi qu'il en soit, je n'épargnerai ni peines ni soins pour vaincre les difficultés, soit de ce côté, soit de tout autre qui pourroit produire le même effet pour ce qui vous regarde. Je vous dirai même plus ; je suis si dégoûté de la société et du commerce des hommes, que ce n'est que la seule loi de l'hon-

neur qui me retient ici, et que, si jamais je parviens au comble de mes vœux, c'est-à-dire à ne devoir plus rien, on ne me reverra pas à Paris vingt-quatre heures après.

Telles sont, mon cher monsieur, les dispositions de mon ame. Je suis fort à plaindre sans doute; mais je me sens toujours digne de votre estime, et je vous supplie de ne me l'ôter que quand vous me verrez oublier mon devoir et mon immortelle reconnoissance: c'est vous la demander pour toujours. Je vous avoue ingénument que, sur le point de vous aller voir, je n'ai pas osé reparoître devant vous sans m'assurer en quelque maniere de vos dispositions à mon égard par une justification que mes malheurs seuls, et non mes sentimens, rendent nécessaire.

Je vous supplie de savoir si l'on ne pourroit pas engager le marchand à reprendre la veste en y perdant ce qu'il voudra. J'ai aussi encore neufs plusieurs des autres effets; mais comme je me flatte que le paiement en est moins éloigné que la restitution ne vous en seroit onéreuse, je ne vous en parle point.

Mes respects, je vous supplie, à M[me] Duplessis et à mademoiselle. J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre et le plus immortel attachement, monsieur, etc.

LETTRE

De remerciement à messieurs de l'académie de Dijon.

A Paris, le 18 juillet 1750.

MESSIEURS,

Vous m'honorez d'un prix auquel j'ai concouru sans y prétendre, et qui m'est d'autant plus cher que je l'attendois moins. Préférant votre estime à vos récompenses, j'ai osé soutenir devant vous contre vos propres intérêts le parti que j'ai cru celui de la vérité, et vous avez couronné mon courage. Messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire ajoute à la vôtre. Assez d'autres jugemens honoreront vos lumieres;

c'est à celui-ci qu'il appartient d'honorer votre intégrité.

Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE

A Mme DE CHENONCEAUX.

A Paris, le 20 avril 1751.

Oui, madame, j'ai mis mes enfans aux enfans-trouvés; j'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. Si ma misere et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, et non pas un crime à me reprocher. Je leur dois la subsistance; je la leur ai procurée meilleure ou plus sure au moins que je n'aurois pu la leur donner moi-même. Cet article est avant tout; ensuite vient la considération de leur mere qu'il ne faut pas déshonorer.

Vous connoissez ma situation; je gagne au jour la journée mon pain avec assez de

peine : comment nourrirois-je encore une famille ? Et si j'étois contraint de recourir au métier d'auteur, comment les soucis domestiques et le tracas des enfans me laisseroient-ils dans mon grenier la tranquillité d'esprit nécessaire pour faire un travail lucratif? Les écrits que dicte la faim ne rapportent guere, et cette ressource est bientôt épuisée. Il faudroit donc recourir aux protections, à l'intrigue, au manege; briguer quelque vil emploi, le faire valoir par les moyens ordinaires, autrement il ne me nourrira pas et me sera bientôt ôté; enfin me livrer moi-même à toutes les infamies pour lesquelles je suis pénétré d'une si juste horreur. Nourrir moi, mes enfans et leur mere du sang des misérables ! Non, madame ; il vaut mieux qu'ils soient orphelins que d'avoir pour pere un frippon.

Accablé d'une maladie douloureuse et mortelle, je ne puis espérer encore une longue vie. Quand je pourrois entretenir de mon vivant ces infortunés destinés à souffrir un jour, ils paieroient chèrement l'avantage d'avoir été tenus un peu plus délicatement qu'ils ne pourront l'être où ils

sont. Leur mere, victime de mon zele indiscret, chargée de sa propre honte et de ses propres besoins, presque aussi valétudinaire et encore moins en état de les nourrir que moi, sera forcée de les abandonner à eux-mêmes ; et je ne vois pour eux que l'alternative de se faire décrotteurs ou bandits; ce qui revient bientôt au même. Si du moins leur état étoit légitime, ils pourroient trouver plus aisément des ressources. Ayant à porter à la fois le déshonneur de leur naissance et celui de leur misere, que deviendront-ils?

Que ne me suis-je marié, me direz-vous? Demandez-le à vos injustes lois, madame. Il ne me convenoit pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne me prouvera qu'aucun devoir m'y oblige. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai rien fait et que je n'en veux rien faire. — Il ne faut pas faire des enfans quand on ne peut pas les nourrir. —Pardonnez-moi, madame, la nature veut qu'on en fasse puisque la terre produit de quoi nourrir tout le monde; mais c'est l'état des riches, c'est votre état qui vole au mien le pain de mes enfans. La nature veut aussi

qu'on pourvoie à leur subsistance ; voilà ce que j'ai fait : s'il n'existoit pas pour eux un asyle, je ferois mon devoir, et me résoudrois à mourir de faim moi-même plutôt que de ne les pas nourrir.

Ce mot d'enfans-trouvés vous en imposeroit-il, comme si l'on trouvoit ces enfans dans les rues, exposés à périr si le hasard ne les sauve ? Soyez sure que vous n'auriez pas plus d'horreur que moi pour l'indigne pere qui pourroit se résoudre à cette barbarie : elle est trop loin de mon cœur pour que je daigne m'en justifier. Il y a des regles établies : informez-vous de ce qu'elles sont, et vous saurez que les enfans ne sortent des mains de la sage-femme que pour passer dans celles d'une nourrice. Je sais que ces enfans ne sont pas élevés délicatement : tant mieux pour eux ; ils en deviennent plus robustes : on ne leur donne rien de superflu, mais ils ont le nécessaire : on n'en fait pas des messieurs, mais des paysans ou des ouvriers. Je ne vois rien dans cette maniere de les élever dont je ne fisse choix pour les miens. Quand j'en serois le maître, je ne les préparerois point par la mollesse aux

maladies que donnent la fatigue et les intempéries de l'air à ceux qui n'y sont pas faits. Ils ne sauroient ni danser ni monter à cheval ; mais ils auroient de bonnes jambes infatigables. Je n'en ferois ni des auteurs ni des gens de bureau ; je ne les exercerois point à manier la plume, maïs la charrue, la lime ou le rabot, instrumens qui font mener une vie saine, laborieuse, innocente, dont on n'abuse jamais pour mal faire, et qui n'attirent point d'ennemis en faisant bien. C'est à cela qu'ils sont destinés ; par la rustique éducation qu'on leur donne ils seront plus heureux que leur pere.

Je suis privé du plaisir de les voir et je n'ai jamais savouré la douceur des embrassemens paternels. Hélas ! je vous l'ai déja dit, je ne vois là que de quoi me plaindre, et je les délivre de la misere à mes dépens. Ainsi vouloit Platon que tous les enfans fussent élevés dans sa république, que chacun restât inconnu à son pere, et que tous fussent les enfans de l'état. — Mais cette éducation est vile et basse. Voilà le grand crime, il vous en impose comme aux autres ; et vous ne voyez pas que, suivant toujours les pré-

jugés du monde, vous prenez pour le déshonneur du vice ce qui n'est que celui de la pauvreté.

LETTRE

A Mme GONCERU, NÉE ROUSSEAU.

A Geneve, le 11 juillet 1752.

Il y a quinze jours, ma très bonne et très chere tante, que je me propose chaque matin de partir pour aller vous voir, vous embrasser, et mettre à vos pieds un neveu qui se souvient avec la plus tendre reconnoissance des soins que vous avez pris de lui dans son enfance et de l'amitié que vous lui avez toujours témoignée. Des soins indispensables m'ont empêché jusqu'ici de suivre le penchant de mon cœur, et me retiendront encore quelques jours; mais rien ne m'empêchera de satisfaire mon empressement à cet égard, le plutôt qu'il me sera possible; et j'aime encore mieux un retard

qui me laissera le loisir de passer quelque temps près de vous, que d'être obligé d'aller et revenir le même jour. Je ne puis vous dire quelle fête je me fais de vous revoir, et de retrouver en vous cette chere et bonne tante que je pouvois appeler ma mere par les bontés qu'elle avoit pour moi et à laquelle je ne pense jamais sans un véritable attendrissement. Je vous prie de témoigner à M. Gonceru le plaisir que j'aurai aussi de le revoir, et d'être reçu de lui avec un peu de la même bonté que vous avez toujours eue pour moi. Je vous embrasse de tout mon cœur l'un et l'autre, et suis avec le plus tendre et le plus respectueux attachement, etc.

LETTRE

A Mme LA MARQUISE DE POMPADOUR;

Qui m'avoit envoyé cinquante louis pour une représentation du Devin du village *qu'elle avoit donnée au château de Bellevue, et où elle avoit fait un rôle.*

A Paris, le 7 mars 1753.

MADAME,

En acceptant le présent qui m'a été remis de votre part, je crois avoir témoigné mon respect pour la main dont il vient; et j'ose ajouter, sur l'honneur que vous avez fait à mon ouvrage, que, des deux épreuves où vous mettez ma modération, l'intérêt n'est pas la plus dangereuse.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE
A M. FRÉRON. (1)

A Paris, le 21 juillet 1753.

Puisque vous jugez à propos, monsieur, de faire cause commune avec l'auteur de la Lettre d'un hermite à J. J. Rousseau, vous trouverez fort bon sans doute que cette réponse vous soit aussi commune à tous deux. Quant à lui, si une pareille association l'offense, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même, et son procédé peu honnête a bien mérité cette humiliation.

Vous avez raison de dire que le faux hermite a pris le masque : il l'a pris en effet de plus d'une maniere; mais j'ai peine à concevoir comment cet artifice l'a mis en droit de me parler avec plus de franchise, car je vous avoue que cela lui donne à mes yeux beau-

(1) Cette lettre n'a été ni imprimée ni envoyée.

coup moins l'air d'un homme franc que celui d'un fourbe et d'un lâche qui cherche à se mettre à couvert pour faire du mal impunément. Mais il s'est trompé : le mépris public a suffi pour ma vengeance ; et je n'ai perdu à tout cela qu'un sentiment fort doux, qui est l'estime que je croyois devoir à un honnête homme. (1)

Je n'ai pas dessein d'entreprendre contre lui la défense du *Devin du village*. Il doit être permis à un hermite plus qu'à tout autre de mal parler de l'opéra ; et je ne m'attends pas que ce soit vous qui trouviez mauvais qu'on décide le plus hautement des choses que l'on connoît le moins.

La comparaison de J. J. Rousseau avec une jolie femme me paroît tout-à-fait plaisante : elle m'a mis de si bonne humeur que je veux prendre pour cette fois le parti des dames ; et je vous demanderai d'abord de quel droit vous concluez contre celle-ci

---

(1) L'hermite prétendu étoit un M. de Bonneval, assez bon homme et qui ne manquoit pas d'érudition. J'avois eu avec lui quelques liaisons et jamais aucun démêlé.

que se laisser voir à la promenade soit une preuve qu'elle a envie de plaire, si elle ne donne d'ailleurs aucune marque de ce desir. La jolie femme seroit encore bien mieux justifiée si, dans le goût supposé de se plaire à elle-même, il lui étoit impossible de se voir sans se montrer, et que l'unique miroir fût, par exemple, dans la place publique; car alors il est évident que, pour satisfaire sa propre curiosité, il faudroit bien qu'elle livrât son visage à celle des autres, sans qu'on pût l'accuser d'avoir cherché à leur plaire, à moins qu'un air de coquetterie et toutes les minauderies des femmes à prétentions n'en montrassent le dessein. Il vous reste donc, à l'hermite et à vous, monsieur, de nous dire les démarches qu'a faites J. J. Rousseau pour captiver la bienveillance des spectateurs, les cabales qu'il a formées, ses flatteries envers le public, la cour qu'il a faite aux grands et aux femmes, les soins qu'il s'est donnés pour gagner des prôneurs et des partisans; ou bien il faudra que vous expliquiez quel moyen pouvoit employer un particulier pour voir son ouvrage au théâtre sans le laisser voir en même temps

au

au public; car je ne pouvois pas, comme Lulli, faire jouer l'opéra pour moi seul à portes fermées (1). Je trouve de plus cette différence dans le parallele, qu'on ne se pare point pour soi tout seul, et que la plus belle femme, reléguée pour toujours seule dans un désert, n'y songeroit pas même à sa toilette; au lieu qu'un amateur de musique pourroit être seul au monde et ne pas laisser de se plaire beaucoup à la représentation d'un opéra. Voilà, monsieur, ce que j'ai à vous répondre, à vous et à votre camarade, au nom de la jolie femme et au mien. Au reste, un hermite qui ne parle que de femmes, de toilette et d'opéra, ne donne guere meilleure opinion de sa vertu que les procédés du vôtre n'en donnent de son caractere, et sa lettre, de son esprit.

Vous me reprochez, monsieur, un crime dont je fais gloire, et que je tâche d'aggraver de jour en jour. Il ne vous est pas

(1) C'est ainsi que Lulli fit jouer une fois son opéra d'Armide, voyant qu'il ne réussissoit pas. Il s'applaudit lui-même à haute voix en sortant; tout fut plein à la représentation suivante.

sans doute aisé de concevoir comment on peut jouir de sa propre estime; mais afin que vous ne vous fassiez pas faute, ni l'hermite ni vous, de donner à un tel sentiment ces qualifications si menaçantes que vous n'osez même les nommer, je vous déclare derechef très publiquement que je m'estime beaucoup et que je ne désespere pas de venir à bout de m'estimer beaucoup davantage. Quant aux éloges qu'on voudroit me donner et dont vous me faites d'avance un crime, pourquoi n'y consentirois-je pas? Je consens bien à vos injures, et vous voyez assez qu'il n'y a guere plus de modestie à l'un de ces consentemens qu'à l'autre. En me reprochant mon orgueil vous me forcez d'en avoir; car, fût-on d'ailleurs le plus modeste de tous les hommes, comment ne pas un peu s'en faire accroire en recevant les mêmes honneurs que les Voltaire, les Montesquieu, et tous les hommes illustres du siecle, dont vos satyres font l'éloge presque autant que leurs propres écrits? Aussi crois-je vous devoir des remerciemens et non des reproches pour avoir acquiescé à ma priere, quand, per-

suadé avec tout le public que vos louanges déshonorent un homme de lettres, je vous fis demander par un de vos amis de m'épargner sur ce point, vous laissant toute liberté sur les injures. Si vous vous y fussiez borné selon votre coutume, je ne vous aurois jamais répondu; mais, en repoussant la petite et nouvelle attaque que vous portez aux vérités que j'ai démontrées, on peut relever charitablement vos invectives comme on met du foin à la corne d'un méchant bœuf.

Tout ce qui me fâche de nos petits démêles est le mal qu'ils vont faire à mes ennemis. Jeunes barbouilleurs, qui n'espérez vous faire un nom qu'aux dépens du mien, toutes les offenses que vous me ferez sont oubliées d'avance, et je les pardonne à l'étourderie de votre âge: mais l'exemple de l'hermite m'assure de ma vengeance; elle sera cruelle sans que j'y trempe, et je vous livre aux éloges de M. Fréron.

Je reviens à vous, monsieur; et, puisque vous le voulez, je vais tâcher d'éclaircir avec vous quelques idées relatives à une question pendante depuis long-temps devant le public. Vous vous plaignez que cette

question est devenue ennuyeuse et trop rebattue : vous devez le croire, car nul n'a plus travaillé que vous à faire que cela fût vrai.

Quant à moi, sans revenir sur des vérités démontrées, je me contenterai d'examiner l'ingénieux et nouveau problême que vous avez imaginé sur ce sujet ; c'est d'engager quelque académie à proposer cette question intéressante : *Si le jour a contribué à épurer les mœurs.* Après quoi, prenant la négative, vous direz de fort belles choses en faveur des ténebres et de l'aveuglement ; vous louerez la méthode de courir les yeux fermés dans le pays le plus inconnu, de renoncer à toute lumiere pour considérer les objets ; en un mot, comme le renard écourté qui vouloit que chacun se coupât la queue, vous exhorterez tout le monde à s'ôter au propre l'organe qui vous manque au figuré.

Sur le ton qu'on me dit qui regne dans vos petites feuilles, je juge que vous avez dû vous applaudir beaucoup d'avoir pu tourner en ridicule une des plus graves questions qu'on puisse agiter : mais vous

avez déja fait vos preuves ; et après avoir si agréablement plaisanté sur l'Esprit des lois, il n'est pas difficile d'en faire autant sur quelque sujet que ce soit. Dans cette occasion j'ai trouvé votre plaisanterie assez bonne ; et je pense en général que si c'est la seule arme que vous osiez manier, vous vous en servez quelquefois avec assez d'adresse pour blesser le mérite et la vérité. Mais trouvez bon qu'en vous laissant les rieurs, je réclame les amis de la raison ; aussi bien que feriez-vous de ces gens-là dans votre parti ?

Vous trouvez donc, monsieur, que la science est à l'esprit ce que la lumiere est au corps. Cependant, en prenant ces mots dans votre propre sens, j'y vois cette différence que, sans l'usage des yeux, les hommes ne pourroient se conduire ni vivre, au lieu qu'avec le secours de la seule raison et les plus simples observations des sens ils peuvent aisément se passer de toute étude. La terre s'est peuplée et le genre humain a subsisté avant qu'il fût question d'aucune de ces belles connoissances : croyez-vous qu'il subsisteroit dans une éternelle obscurité ? C'est la raison mais non la science

qui est à l'esprit ce que la vue est au corps.

Une autre différence non moins importante est que, quoique la lumiere soit une condition nécessaire sans laquelle les choses dont vous parlez ne se feroient pas, on ne peut dire en aucune maniere que le jour soit la cause de ces choses là; au lieu que j'ai fait voir comment les sciences sont la cause des maux que je leur attribue. Quoique le feu brûle un corps combustible qu'il touche, il ne s'ensuit pas que la lumiere brûle un corps combustible qu'elle éclaire: voilà pourtant la conclusion que vous tirez.

Si vous aviez pris la peine de lire les écrits que vous me faites l'honneur de mépriser, et que vous devez du moins fort haïr, car ils sont d'un ennemi des méchans, vous y auriez vu une distinction perpétuelle entre les nombreuses sottises que nous honorons du nom de science, celles par exemple dont vos recueils sont pleins, et la connoissance réelle de la vérité; vous y auriez vu, par l'énumération des maux causés par la premiere, combien la culture en est dangereuse, et, par l'examen de l'esprit de l'homme, combien il est incapable de la

seconde, si ce n'est dans les choses immédiatement nécessaires à sa conservation et sur lesquelles le plus grossier paysan en sait du moins autant que le meilleur philosophe. De sorte que, pour mettre quelque apparence de parité dans les deux questions, vous deviez supposer non seulement un jour illusoire et trompeur qui ne montre les choses que sous une fausse apparence, mais encore un vice dans l'organe visuel qui altere la sensation de la lumiere, des figures et des couleurs; et alors vous eussiez trouvé qu'en effet il vaudroit encore mieux rester dans une éternelle obscurité, que de ne voir à se conduire que pour s'aller casser le nez contre des rochers, ou se veautrer dans la fange, ou mordre et déchirer tous les honnêtes gens qu'on pourroit atteindre. La comparaison du jour convient à la raison naturelle, dont la pure et bienfaisante lumiere éclaire et guide les hommes : la science peut mieux se comparer à ces feux follets qui, dit-on, ne semblent éclairer les passans que pour les mener à des précipices.

Pénétré d'une sincere admiration pour ces rares génies dont les écrits immortels et

les mœurs pures et honnêtes éclairent et instruisent l'univers, j'apperçois chaque jour davantage le danger qu'il y a de tolérer ce tas de grimauds qui ne déshonorent pas moins la littérature par les louanges qu'ils lui donnent que par la maniere dont ils la cultivent. Si tous les hommes étoient des Montesquieu, des Buffon, des Duclos, etc., je desirerois ardemment qu'ils cultivassent tous les sciences, afin que le genre humain ne fût qu'une société de sages : mais vous, monsieur, qui sans doute êtes si modeste, puisque vous me reprochez tant mon orgueil, vous conviendrez volontiers, je m'assure, que si tous les hommes étoient des Fréron, leurs livres n'offriroient pas des instructions fort utiles, ni leur caractere une société fort aimable.

Ne manquez pas, monsieur, je vous prie, quand votre piece aura remporté le prix, de faire entrer ces petits éclaircissemens dans la préface ; en attendant je vous souhaite bien des lauriers : mais si, dans la carriere que vous allez courir, le succès ne répond pas à votre attente, gardez-vous de prendre, comme vous dites, le parti de vous enve-

lopper dans votre propre estime ; car vous auriez là un méchant manteau.

LETTRE

A M. LE COMTE D'ARGENSON,

ministre et secrétaire d'état. (1)

A Paris, le 6 mars 1754.

MONSIEUR,

AYANT donné l'année derniere à l'opéra un intermede intitulé le *Devin du village*, sous des conditions que les directeurs de ce théâtre ont enfreintes, je vous supplie d'ordonner que la partition de cet ouvrage me soit rendue, et que les réprésentations leur en soient à jamais interdites comme d'un bien qui ne leur appartient pas : restitution à laquelle ils doivent avoir d'autant

---

(1) L'académie royale de musique étoit de son département.

moins de répugnance, qu'après quatre-vingts représentations en doubles, il ne leur reste aucun parti à tirer de la piece ni aucun tort à faire à l'auteur. Le mémoire ci-joint (1) contient les justes raisons sur lesquelles cette demande est fondée. On oppose à ces raisons des réglemens qui n'existent pas, et qui, quand ils existeroient, ne sauroient les détruire, puisque le marché par lequel j'ai cédé mon ouvrage étant rompu, cet ouvrage me revient en toute justice. Permettez, monsieur le comte, que j'aie recours à la vôtre en cette occasion, et que j'implore celle qui m'est due.

Je suis avec un profond respect, etc.

---

(1) Ce mémoire étant presque le même que celui que l'on trouvera ci-après, à la suite de la lettre à M. le comte de S.-Florentin, du 11 février 1759, on y renvoie le lecteur, pour ne pas donner ce morceau à double. (*Note de l'éditeur.*)

LETTRE

A M. LE COMTE DE TURPIN,

Qui m'avoit adressé une épître à la tête des Amusemens philosophiques et littéraires de deux amis.

A Paris, le 12 mai 1754.

En vous faisant mes remerciemens, monsieur, du recueil que vous m'avez envoyé, j'en ajouterois pour l'épître qui est à la tête et qu'on prétend m'être adressée (1), si la leçon qu'elle contient n'étoit gâtée par l'éloge qui l'accompagne, et que je veux me hâter d'oublier pour n'avoir point de reproches à vous faire.

Quant à la leçon, j'en trouve les maximes très sensées : il ne leur manque, ce me semble, qu'une plus juste application. Il faudroit que je changeasse étrangement d'hu-

(1) Il n'y a que les lettres initiales de mon nom.

meur et de caractere, si jamais les devoirs de l'humanité cessoient de m'être chers, sous prétexte que les hommes sont méchans. Je ne punis ni moi ni personne en me refusant à une société trop nombreuse. Je délivre les autres du triste spectacle d'un homme qui souffre, ou d'un observateur importun, et je me délivre moi-même de la gêne où me mettroit le commerce de beaucoup de gens dont heureusement je ne connoîtrois que les noms. Je ne suis point sujet à l'ennui que vous me reprochez; et si j'en sens quelquefois, c'est seulement dans les belles assemblées, où j'ai l'honneur de me trouver fort déplacé de toutes façons. La seule société qui m'ait paru desirable est celle qu'on entretient avec ses amis; et j'en jouis avec trop de bonheur pour regretter celle du grand monde. Au reste, quand je haïrois les hommes autant que je les aime et que je les plains, j'ai peur que les voir de plus près ne fût un mauvais moyen de me raccommoder avec eux; et, quelque heureux que je puisse être dans mes liaisons, il me seroit difficile de me trouver jamais avec personne aussi bien que je suis avec moi-même.

J'ai pensé que me justifier devant vous étoit la meilleure preuve que je pouvois vous donner que vos avis ne m'ont pas déplu et que je fais cas de votre estime. Venons à vous, monsieur, par qui j'aurois dû commencer. J'ai déja lu une partie de votre ouvrage, et j'y vois avec plaisir l'usage aimable et honnête que vous et votre ami faites de vos loisirs et de vos talens. Votre recueil n'est pas assez mauvais pour devoir vous rebuter du travail, ni assez bon pour vous ôter l'espoir d'en faire un meilleur dans la suite. Travaillez donc sous vos divins maîtres à étendre leurs droits et votre gloire. Vaincre, comme vous avez commencé, les préjugés de votre naissance et de votre état, c'est se mettre fort au-dessus de l'une et de l'autre; mais joindre l'exemple aux leçons de la vertu, c'est ce qu'on a droit d'attendre de quiconque la prêche dans ses écrits. Tel est l'honorable engagement que vous venez de prendre et que vous travaillez à remplir.

Je suis de tout mon cœur, etc.

LETTRE
A M. VERNES.

A Paris, le 15 octobre 1754.

Il faut vous tenir parole, monsieur, et satisfaire en même temps mon cœur et ma conscience; car estime, amitié, souvenir, reconnoissance, tout vous est dû; et je m'acquitterai de tout cela sans songer que je vous le dois. Aimons-nous donc bien tous deux, et hâtons-nous d'en venir au point de n'avoir plus besoin de nous le dire.

J'ai fait mon voyage très heureusement et plus promptement encore que je n'espérois. Je remarque que mon retour a surpris bien des gens qui vouloient faire entendre que la rentrée dans le royaume m'étoit interdite, et que j'étois relégué à Geneve: ce qui seroit pour moi, comme pour un évêque françois, être relégué à la cour. Enfin m'y voici malgré eux et leurs dents, en attendant que le cœur me ra-

mene où vous êtes, ce qui se feroit dès à présent si je ne consultois que lui. Je n'ai trouvé ici aucun de mes amis: Diderot est à Langres, Duclos en Bretagne, Grimm en Provence, d'Alembert même est en campagne; de sorte qu'il ne me reste ici que des connoissances dont je ne me soucie pas assez pour déranger ma solitude en leur faveur. Le quatrieme volume de l'*Encyclopédie* paroît depuis hier: on le dit supérieur encore au troisieme. Je n'ai pas encore le mien, ainsi je n'en puis juger par moi-même. Des nouvelles littéraires ou politiques, je n'en sais pas, Dieu merci, et ne suis pas plus curieux des sottises qui se font dans ce monde que de celles qu'on imprime dans les livres.

J'oubliai de vous laisser en partant les *canzoni* que vous m'aviez demandées: c'est une étourderie que je réparerai ce printemps avec usure, en y joignant quelques chansons françoises qui seront mieux du goût de vos dames et qu'elles chanteront moins mal.

Mille respects, je vous supplie, à M. votre pere et à madame votre mere, et ne

m'oubliez pas non plus auprès de madame votre sœur quand vous lui écrirez: je vous prie de me donner particulièrement de ses nouvelles. Je me recommande encore à vous pour faire une ample mention de moi dans vos voyages de Sécheron, au cas qu'on y soit encore; *item* à monsieur, madame et mademoiselle Mussard à Châtelaine : votre éloquence aura de quoi briller à faire l'apologie d'un homme qui, après tant d'honnêtetés reçues, part et emporte le chat.

J'ai voulu faire un article à part pour M. Abauzit. Dédommagez-moi en mon absence de la gêne que m'a causée sa modestie toutes les fois que j'ai voulu lui témoigner ma profonde et sincere vénération : déclarez-lui sans quartier tous les sentimens dont vous me savez pénétré pour lui, et n'oubliez pas de vous dire à vous-même quelque chose des miens pour vous.

P. S. Mademoiselle le Vasseur vous prie d'agréer ses très humbles respects. Je me proposois d'écrire à M. de Rochemont; mais cette maudite paresse..... Que votre amitié fasse pour la mienne auprès de lui, je vous en supplie.

LETTRE

LETTRE

A Mme LA MARQUISE DE MENARS.

A Paris, le 20 décembre 1754.

MADAME,

Si vous prenez la peine de lire l'incluse, vous verrez pourquoi j'ai l'honneur de vous l'adresser. Il s'agit d'un paquet que vous avez refusé de recevoir parcequ'il n'étoit pas pour vous: raison qui n'a pas paru si bonne à monsieur votre gendre. En confiant la lettre à votre prudence pour en faire l'usage que vous trouverez à propos, je ne puis m'empêcher, madame, de vous faire réfléchir au hasard qui fait que cette affaire parvient à vos oreilles. Combien d'injustices se font tous les jours à l'abri du rang et de la puissance, et qui restent ignorées parceque le cri des opprimés n'a pas la force de se faire entendre! C'est sur-tout, madame, dans votre condition qu'on doit

apprendre à écouter la plainte du pauvre, et la voix de l'humanité, de la commisération, ou du moins celle de la justice.

Vous n'avez pas besoin sans doute de ces réflexions, et ce n'est pas à moi qu'il conviendroit de vous les proposer; mais ce sont des avis qui de votre part ne sont peut-être pas inutiles à vos enfans.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

A M. LE COMTE DE LASTIC.

A Paris, le 20 décembre 1754.

Sans avoir l'honneur, monsieur, d'être connu de vous, j'espere qu'ayant à vous offrir des excuses et de l'argent, ma lettre ne sauroit être mal reçue.

J'apprends que mademoiselle de Cléry a envoyé de Blois un panier à une bonne vieille femme nommée madame le Vasseur, et si pauvre qu'elle demeure chez moi; que ce panier contenoit entre autres choses

un pot de vingt livres de beurre; que le tout est parvenu, je ne sais comment, dans votre cuisine; que la bonne vieille, l'ayant appris, a eu la simplicité de vous envoyer sa fille avec la lettre d'avis vous redemander son beurre ou le prix qu'il a coûté; et qu'après vous être moqué d'elle, selon l'usage, vous et madame votre épouse, vous avez pour toute réponse ordonné à vos gens de la chasser.

J'ai tâché de consoler la bonne femme affligée en lui expliquant les regles du grand monde et de la grande éducation; je lui ai prouvé que ce ne seroit pas la peine d'avoir des gens s'ils ne servoient à chasser le pauvre quand il vient réclamer son bien; et, en lui montrant combien *justice* et *humanité* sont des mots roturiers, je lui ai fait comprendre à la fin qu'elle est trop honorée qu'un comte ait mangé son beurre. Elle me charge donc, monsieur, de vous témoigner sa reconnoissance de l'honneur que vous lui avez fait, son regret de l'importunité qu'elle vous a causée, et le desir qu'elle auroit que son beurre vous eût paru bon.

Que si par hasard il vous en a coûté quelque chose pour le port du paquet à elle adressé, elle offre de vous le rembourser, comme il est juste. Je n'attends là-dessus que vos ordres pour exécuter ses intentions, et vous supplie d'agréer les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. (1)

LETTRE

A M. VERNES.

A Paris, le 6 juillet 1755.

Voici, monsieur, une longue interruption; mais comme je n'ignore pas mes torts et que vous n'ignorez pas notre traité, je n'ai rien de nouveau à vous dire pour mon excuse, et j'aime mieux reprendre notre correspondance tout uniment que de recom-

(1) Ces deux lettres pourront expliquer une petite note de l'Héloïse, adressée à l'*homme au beurre.*

mencer à chaque fois mon apologie ou mes inutiles excuses.

Je suppose que vous avez vu actuellement l'écrit pour lequel vous aviez marqué de l'empressement. Il y en a des exemplaires entre les mains de M. Chapuis. J'ai reçu à Geneve tant d'honnêtetés de tout le monde, que je ne saurois là-dessus donner des préférences sans donner en même temps des exclusions offensantes : mais il y auroit à voler à M. Chapuis une honnêteté dont l'amitié seule est capable, et que j'ai quelque droit d'attendre de ceux qui m'en ont témoigné autant que vous. Je ne puis exprimer la joie avec laquelle j'ai appris que le conseil avoit agréé au nom de la république la dédicace de cet ouvrage, et je sens parfaitement tout ce qu'il y a d'indulgence et de grace dans cet aveu. J'ai toujours espéré qu'on ne pourroit méconnoître dans cette *épître* les sentimens qui l'ont dictée, et qu'elle seroit approuvée de tous ceux qui les partagent : je compte donc sur votre suffrage, sur celui de votre respectable pere et de tous mes bons concitoyens. Je me soucie très peu de ce qu'en pourra penser le

reste de l'Europe. Au reste on avoit affecté de répandre des bruits terribles sur la violence de cet ouvrage, et il n'avoit pas tenu à mes ennemis de me faire des affaires avec le gouvernement. Heureusement l'on ne m'a point condamné sans me lire, et après l'examen l'entrée a été permise sans difficulté.

Donnez-moi des nouvelles de votre journal. Je n'ai point oublié ma promesse; mais ma copie me presse si fort depuis quelque temps qu'elle ne me donne pas le loisir de travailler. D'ailleurs je ne veux rien vous donner que j'aie pu faire mieux : mais je vous tiendrai parole, comptez-y; et le pis-aller sera de vous porter moi-même le printemps prochain ce que je n'aurai pu vous envoyer plutôt. Si je connois bien votre cœur, je crois qu'à ce prix vous ne serez pas fâché du retard.

Bon jour, monsieur : préparez-vous à m'aimer plus que jamais, car j'ai bien résolu de vous y forcer à mon retour.

LETTRE

A Mme LA MARQUISE DE CRÉQUI.

A Epinay, le 8 septembre 1755.

Je vois, madame, que la bienveillance dont vous m'honorez vous cause de l'inquiétude sur le sort dont quelques gens, tout au moins fort indiscrets, aiment à me menacer. De grace, que ma tranquillité ne vous alarme point quand on vous annoncera ma détention comme prochaine. Si je ne fais rien pour la prévenir, c'est que, n'ayant rien fait pout la mériter, je croirois offenser l'hospitalité de la nation françoise et l'équité du prince qui la gouverne en me précautionnant contre une injustice.

Si j'ai écrit, comme on le prétend, sur une question de droit politique proposée par l'académie de Dijon, j'y étois autorisé par le programme; et, puisqu'on n'a point fait un crime à cette académie de proposer

cette question, je ne vois pas pourquoi l'on m'en feroit un de la résoudre. Il est vrai que j'ai dû me contenir dans les bornes d'une discussion générale et purement philosophique, sans personnalités et sans application : mais pourriez-vous croire, madame, vous dont j'ai l'honneur d'être connu, que j'aie été capable de m'oublier un moment là-dessus? Quand la prudence la plus commune ne m'auroit point interdit toute licence à cet égard, j'aime trop la franchise et la vérité pour ne pas abhorrer les libelles et la satyre; et si je mets si peu de précaution dans ma conduite, c'est que mon cœur me répond toujours que je n'en ai pas besoin. Soyez donc bien assurée, je vous supplie, qu'il n'est jamais rien sorti et ne sortira jamais rien de ma plume qui puisse m'exposer au moindre danger sous un gouvernement juste.

Quand je serois dans l'erreur sur l'utilité de mes maximes, n'a-t-on pas en France des formes prescrites pour la publication des ouvrages qu'on y fait paroître? et quand je pourrois m'écarter impunément de ces formes, mon seul respect pour les lois ne

suffiroit-il pas pour m'en empêcher? Vous savez, madame, à quel point j'ai toujours porté le scrupule à cet égard : vous n'ignorez pas que mes écrits les plus hardis, sans excepter cette effroyable Lettre sur la musique, n'ont jamais vu le jour qu'avec approbation et permission. C'est ainsi que je continuerai d'en user toute ma vie; et jamais, durant mon séjour en France, aucun de mes ouvrages n'y paroîtra de mon aveu qu'avec celui du magistrat.

Mais si je sais quels sont mes devoirs, je n'ignore pas non plus quels sont mes droits: je n'ignore pas qu'en obéissant fidèlement aux lois du pays où je vis, je ne dois compte à personne de ma religion ni de mes sentimens qu'aux magistrats de l'état dont j'ai l'honneur d'être membre. Ce seroit établir une loi bien nouvelle de vouloir qu'à chaque fois qu'on met le pied dans un état on fût obligé d'en adopter toutes les maximes, et qu'en voyageant d'un pays à l'autre il fallût changer d'inclinations et de principes comme de langage et de logement. Par-tout où l'on est on doit respecter le prince et se soumettre à la loi; mais on ne leur doit rien

de plus, et le cœur doit toujours être pour la patrie. Quand donc il seroit vrai qu'ayant en vue le bonheur de la mienne, j'eusse avancé hors du royaume des principes plus convenables au gouvernement républicain qu'au monarchique, où seroit mon crime?

Qui jamais ouit dire que le droit des gens, qu'on se vante si fort de respecter en France, permît de punir un étranger pour avoir osé préférer en pays étranger le gouvernement de son pays à tout autre?

On dit, il est vrai, que cette occasion ne sera qu'un prétexte à la faveur duquel on me punira de mon mépris pour la musique françoise. Comment, madame, punir un homme de son mépris pour la musique! Ouïtes-vous jamais rien de pareil? Une injustice s'excuse-t elle par une injustice encore plus criante? et, dans le temps de cette horrible fermentation, digne de la plume de Tacite, n'eût-il pas été moins odieux de m'opprimer sur ce grave sujet que d'y revenir après coup sur un sujet encore moins raisonnable?

Quant à ce que vous me dites, madame, qu'il n'est pas question du bien ou du mal

qu'on fait, mais seulement des amis ou des ennemis qu'on a, malgré la mauvaise opinion que j'ai de mon siecle je ne puis croire que les choses en soient encore tout-à-fait à ce point. Mais quand cela seroit, quels ennemis puis-je avoir? Content de ma situation, je ne cours ni les pensions, ni les emplois, ni les honneurs littéraires. Loin de vouloir du mal à personne, je ne cherche pas même à me venger de celui qu'on me fait. Je ne refuse point mes services aux autres, et ne leur en demande jamais. Je ne suis point flatteur, il est vrai; mais aussi je ne suis pas trompeur, et ma franchise n'est point satyrique; toutes personnalités odieuses sont bannies de ma bouche et de mes écrits; et si je maltraite les vices, c'est en respectant les hommes.

Ne craignez donc rien pour moi, madame, puisque je ne crains rien et que je ne dois rien craindre. Si l'on jugeoit mon ouvrage sur les bruits répandus par la calomnie, je serois, je l'avoue, en fort grand danger: mais, dans un gouvernement sage, on ne dispose pas si légèrement du sort des hommes; et je sais bien que je n'ai

rien à craindre si l'on ne me juge qu'après m'avoir lu. Mes sentimens, ma conduite, et la justice du roi, sont la sauve-garde en qui je me fie : je demeure au milieu de Paris dans la sécurité qui convient à l'innocence, et sous la protection des lois que je n'offensai jamais. Les cris des bateleurs ne seront pas plus écoutés qu'ils ne l'ont été. Si j'ai tort on me réfutera peut-être ; peut-être même si j'ai raison : mais un homme irréprochable ne sera point traité comme un scélérat, pour avoir honoré sa patrie et pour avoir dit que les François ne chantoient pas bien. Enfin, quand même il pourroit m'arriver un malheur que l'honnêteté ne me permet pas de prévoir, j'aurois peine à me repentir d'avoir jugé plus favorablement du gouvernement sous lequel j'avois à vivre que les gens qui cherchent à m'effrayer.

Je suis avec respect, etc.

LETTRE

A M. VERNES.

A Paris, le 23 novembre 1755.

Que je suis touché de vos tendres inquiétudes ! Je ne vois rien de vous qui ne me prouve de plus en plus votre amitié pour moi et qui ne vous rende de plus en plus digne de la mienne. Vous avez quelque raison de me croire mort en ne recevant de moi nul signe de vie, car je sens bien que ce ne sera qu'avec elle que je perdrai les sentimens que je vous dois ; mais, toujours aussi négligent que ci-devant, je ne vaux pas mieux que je ne faisois, si ce n'est que je vous aime encore davantage : et si vous saviez combien il est difficile d'aimer les gens avec qui l'on a tort, vous sentiriez que mon attachement pour vous n'est pas tout-à-fait sans prix.

Vous avez été malade et je n'en ai rien su : mais je savois que vous étiez surchargé de travail ; je crains que la fatigue n'ait épuisé votre santé et que vous ne soyez encore prêt à la reperdre de même. Ménagez-la, je vous prie, comme un bien qui n'est pas à vous seul, et qui peut contribuer à la consolation d'un ami qui a pour jamais perdu la sienne. J'ai eu cet été une rechûte assez vive ; l'automne a été très bien : mais les approches de l'hiver me sont cruelles ; j'ignore ce que je pourrai vous dire de celles du printemps.

Le cinquieme volume de l'Encyclopédie paroît depuis quinze jours : comme la lettre E n'y est pas même achevée, votre article n'y a pu être employé ; j'ai même prié M. Diderot de n'en faire usage qu'autant qu'il en sera content lui-même. Car, dans un ouvrage fait avec autant de soin que celui-là, il ne faut pas mettre un article foible quand on n'en met qu'un. L'article *Encyclopédie*, qui est de Diderot, fait l'admiration de tout Paris ; et ce qui augmentera la vôtre, quand vous le lirez, c'est qu'il l'a fait étant malade.

Je viens de recevoir d'un noble vénitien une épître italienne, où j'ai lu avec plaisir ces trois vers en l'honneur de ma patrie :

Deh ! cittadino di citta ben retta
E compagno e fratel d'ottime genti
Ch' amor del giusto hà ragunate insieme, etc.

Cet éloge me paroît simple et sublime, et ce n'est pas d'Italie que je l'aurois attendu. Puissions-nous le mériter !

Bon jour, monsieur : il faut nous quitter, car la copie me presse. Mes amitiés, je vous prie, à toute votre aimable famille : je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE

A un anonyme par la voie du Mercure de France.

A Paris, le 29 novembre 1755.

J'ai reçu le 26 de ce mois une lettre anonyme, datée du 28 octobre dernier, qui, mal adressée, après avoir été à Geneve, m'est revenue à Paris franche de port. A cette lettre étoit joint un écrit pour ma défense, que je ne puis donner au Mercure, comme l'auteur le desire, par des raisons qu'il doit sentir, s'il a réellement pour moi l'estime qu'il m'y témoigne. Il peut donc le faire retirer de mes mains au moyen d'un billet de la même écriture, sans quoi sa piece restera supprimée.

L'auteur ne devoit pas croire si facilement que celui qu'il réfute fût citoyen de Geneve, quoiqu'il se donne pour tel; car il est aisé de dater de ce pays-là : mais tel se vante d'en être qui dit le contraire sans y penser.

ser. Je n'ai ni la vanité ni la consolation de croire que tous mes concitoyens pensent comme moi ; mais je connois la candeur de leurs procédés : si quelqu'un d'eux m'attaque, ce sera hautement et sans se cacher ; ils m'estimeront assez en me combattant, ou du moins s'estimeront assez eux-mêmes, pour me rendre la franchise dont j'use envers tout le monde. D'ailleurs eux pour qui cet ouvrage est écrit, eux à qui il est dédié, eux qui l'ont honoré de leur approbation, ne me demanderont point à quoi il est utile ; ils ne m'objecteront point avec beaucoup d'autres que, quand tout cela seroit vrai, je n'aurois pas dû le dire : comme si le bonheur de la société étoit fondé sur les erreurs des hommes ! Ils verront, j'ose le croire, de fortes raisons d'aimer leur gouvernement, des moyens de le conserver ; et, s'ils y trouvent les maximes qui conviennent au bon citoyen, ils ne mépriseront point un écrit qui respire par-tout l'humanité, la liberté, l'amour de la patrie, et l'obéissance aux lois.

Quant aux habitans des autres pays, s'ils ne trouvent dans cet ouvrage rien d'utile

ni d'amusant, il seroit mieux, ce me semble, de leur demander pourquoi ils le lisent, que de leur expliquer pourquoi il est écrit. Qu'un bel-esprit de Bourdeaux m'exhorte gravement à laisser les discussions politiques pour faire des opéra, attendu que lui bel-esprit s'amuse beaucoup plus à la représentation du Devin du village qu'à la lecture du discours sur l'Inégalité; il a raison sans doute, s'il est vrai qu'en écrivant aux citoyens de Geneve je sois obligé d'amuser les bourgeois de Bourdeaux.

Quoi qu'il en soit, en témoignant ma reconnoissance à mon défenseur, je le prie de laisser le champ libre à mes adversaires; et j'ai bien du regret moi-même au temps que je perdois autrefois à leur répondre. Quand la recherche de la vérité dégénere en disputes et querelles personnelles, elle ne tarde pas à prendre les armes du mensonge : craignons de l'avilir ainsi. De quelque prix que soit la science, la paix de l'ame vaut encore mieux. Je ne veux point d'autre défense pour mes écrits que la raison et la vérité; ni pour ma personne, que ma conduite et mes mœurs. Si ces appuis me manquent,

rien ne me soutiendra ; s'ils me soutiennent, qu'ai-je à craindre ?

LETTRE
A M. PERDRIAU.

A Paris, le 18 janvier 1756.

Je ne sais, monsieur, pourquoi je suis toujours si fort en arriere avec vous, car je m'occupe fort agréablement en vous écrivant. Mais ce n'est pas en cela seul que je m'apperçois combien le tempérament l'emporte souvent sur l'inclination, et l'habitude sur le plaisir même.

Je commence par ce qui m'a le plus touché dans votre lettre après les témoignages d'amitié que vous m'y donnez et qui me deviennent plus chers de jour en jour ; c'est l'espece de défiance où vous me paroissez être de vous-même à l'entrée de la nouvelle carriere qui se présente à vous. Je ne puis vous parler de vos études et de vos con-

noissances, parceque je ne suis rien moins que juge dans ces matieres; mais j'oserai vous parler de l'instrument qui fait valoir tout cela et dont je trouve que vous vous servez à merveille. Vous avez de la finesse dans l'esprit, c'est ce que j'ai remarqué chez beaucoup de nos compatriotes; mais vous y joignez le naturel plus rare qui lui donne des graces. Je trouve dans toutes vos lettres une élégante simplicité qui va au cœur; rien de la sécheresse des lettres de pur bel-esprit, et tout l'agrément qui manque souvent à celles où le sentiment seul s'épanche avec un ami. J'ai trouvé la même chose dans votre conversation; et moi, qui ne crains rien tant que les gens d'esprit, je me suis, sans y songer, attaché à vous par le tour du vôtre. Avec de telles dispositions il ne faut point que vous vous embarrassiez des caprices de votre mémoire; vous aurez peu besoin de ses ressources pour figurer dans le monde littéraire. La lecture des anciens ne vous attachera point au fatras de l'érudition; vous y prendrez cet intérêt de l'ame que la méthode et le compas ont chassé de nos écrits modernes. Si vous n'éclaircissez

point quelque texte obscur, vous ferez sentir les vraies beautés de ceux qui s'entendent; et vous ferez dire à vos auditeurs qu'il vaut encore mieux imiter les anciens que les expliquer. Voilà, monsieur, ce que j'augure de vos talens appliqués à l'étude des belles lettres. Les inquiétudes que vous témoignez et la maniere dont vous les exprimez m'apprennent que la seule faculté qui vous manque est le courage de mettre à profit celles que vous possédez. Il me seroit fort doux et il ne vous seroit peut-être pas inutile en cette occasion que la confiance que vous devez à ma sincérité vous en donnât un peu dans vos forces

Je pense qu'il ne faut pas trop chercher de précision dans les mots *modus*, *numerus*, employés par Horace, non plus que dans tous les termes techniques qu'on trouve dans les poëtes. Le seul endroit d'Horace où il paroisse avoir choisi les termes propres, et qu'aussi les seuls ignorans entendent et expliquent, est le *sonante mistum*, etc. de la neuvieme épode. Dans tout le reste il prend vaguement un instrument pour la musique, le nombre pour la poé-

sie, etc. ; et c'est faute d'avoir fait cette réflexion très simple que tant de commentateurs se sont si ridiculement tourmentés sur tout cela.

Quant au sens précis des deux mots en question, c'est dans Boëce et Matianus Capella (1) qu'il faut le chercher ; car ils sont parmi les anciens les seuls Latins dont les écrits sur la musique nous soient parvenus. Vous y trouverez que *numerus* est pris pour l'exécution du rhythme, c'est-à-dire, en fait de musique, pour la division réguliere des temps et des valeurs. A l'égard du mot *modus*, il s'applique aux regles particulieres de la mélodie, et sur-tout à celles qui constituent le mode ou le ton. Ainsi le mode faisant sur les intervalles ou degrés des sons ce que faisoit le nombre sur la durée des temps, la marche du chant, selon le premier sens, procédoit *per acutum et grave*, et, selon le second, *per arsin et thesin*.

A propos de chant, j'oubliois depuis longtemps de vous parler d'une observation que j'ai faite sur celui des psaumes dans nos

---

(1) On y peut, si l'on veut, ajouter S. Augustin.

temples; chant dont je loue beaucoup l'antique simplicité, mais dont l'exécution est choquante aux oreilles délicates par un défaut facile à corriger. Ce défaut est que le chantre se trouvant fort éloigné de certaines parties du temple et le son parcourant assez lentement ces grands intervalles, sa voix se fait à peine entendre aux extrémités qu'il a déja changé de ton et commencé d'autres notes; ce qui devient d'autant plus choquant en certains points, que le son arrivant beaucoup plus tard encore d'une extrémité à l'autre que du milieu où est le chantre, la masse d'air qui remplit le temple se trouve partagée à la fois en divers sons fort discordans, qui enjambent sans cesse les uns sur les autres et choquent fortement une oreille exercée : défaut que l'orgue même ne fait qu'augmenter, parcequ'au lieu d'être au milieu de l'édifice comme le chantre, il ne donne le ton que d'une extrémité.

Or le remede à cet inconvénient me paroît très facile; car comme les rayons visuels se communiquent à l'instant de l'objet à l'œil, ou du moins avec une vîtesse incomparablement plus grande que celle avec laquelle

le son se transmet du corps sonore à l'oreille, il suffit de substituer l'un à l'autre pour avoir dans toute l'étendue du temple un chant simultané et parfaitement d'accord. Il ne faut pour cela que placer le chantre ou quelqu'un chargé de cette partie de sa fonction de maniere qu'il soit à la vue de tout le monde, et qu'il se serve d'un bâton de mesure dont le mouvement s'apperçoive aisément de loin, tel par exemple qu'un rouleau de papier : car alors, avec la précaution de prolonger assez la premiere note pour que l'intonation en soit par-tout entendue avant de continuer, tout le reste du chant marchera bien ensemble, et la discordance observée disparoîtra infailliblement. On pourroit même, au lieu d'un homme, employer un chronometre, dont le mouvement seroit encore plus égal.

Il résulteroit de là deux autres avantages: l'un que, sans presque altérer le chant des psaumes, on pourra lui donner un peu de rhythme ou de quantité, et y observer du moins les longues et les breves les plus sensibles; l'autre, que ce qu'il a de langueur et de monotonie pourra être relevé par une

harmonie juste, mâle et majestueuse, en y ajoutant la basse et les parties, selon la premiere intention de l'auteur, qui n'étoit pas un harmoniste à mépriser. Voilà, monsieur, ce me semble, un usage important de l'*arsis et thesis* et du nombre. Mais je n'en puis dire davantage, et le papier me manque plutôt que l'envie de m'entretenir avec vous. Bon jour, monsieur: je vous embrasse avec respect et de tout mon cœur.

BILLET

A M. DE BOISSI,

En lui renvoyant la Lettre d'un bourgeois de Bourdeaux, *qu'il n'avoit voulu imprimer dans le Mercure qu'avec mon consentement et après les retranchemens que je jugerois à propos d'y faire.*

A Paris, le 24 janvier 1756.

Je remercie très humblement M. de Boissi de la bonté qu'il a eue de me communiquer cette piece. Elle me paroît agréablement écrite, assaisonnée de cette ironie fine et plaisante qu'on appelle, je crois, *de la politesse*, et je ne m'y trouve nullement offensé. Non seulement je consens à sa publication, mais je desire même qu'elle soit imprimée dans l'état où elle est pour l'instruction du public et pour la mienne. Si la morale de l'auteur paroît plus saine que sa

logique, et si ses avis sont meilleurs que ses raisonnemens, ne seroit-ce point que les défauts de ma personne se voient bien mieux que les erreurs de mon livre? Au reste toutes les horribles choses qu'il y trouve lui montrent plus que jamais qu'il ne devroit pas perdre son temps à le lire.

RÉPONSE

A M. MONIER,

Peintre d'Avignon, qui m'avoit envoyé trois fois la même piece de vers, demandant instamment une réponse.

A l'Hermitage, le 14 septembre 1756.

Ainsi, monsieur, votre épître et vos louanges sont un expédient que la curiosité vous inspire pour voir une lettre de ma façon: d'où j'infere à quoi j'aurois dû m'attendre si des moyens contraires vous eussent conduit à la même fin.

Pour moi, je trouve qu'on ne doit jamais répondre aux injures, et moins encore aux louanges; car si la vérité les dicte, elle en fait l'excuse ou la récompense ; et si c'est le mensonge, il les faut également mépriser.

D'ailleurs, monsieur, que dire à quelqu'un qu'on ne connoît point ? Il y a de l'esprit dans vos vers: vous m'y donnez beaucoup d'éloges, et peut-être en méritez-vous à plus juste titre ; mais ce sont deux foibles recommandations près de moi que de l'esprit et de l'encens.

Je vois que vous aimez à écrire ; en cela je ne vous blâme pas : mais moi, je n'aime point à répondre, sur-tout à des complimens, et il n'est pas juste que je sois tyrannisé pour votre plaisir : non que mon temps soit précieux comme vous dites ; il se passe à souffrir ou se perd dans l'oisiveté, et j'avoue qu'on ne peut guere en faire un moindre usage : mais quand je ne puis l'employer utilement pour personne, je ne veux pas qu'on m'empêche de le perdre comme il me plaît. Une seule minute usurpée est un bien que tous les rois de l'univers ne me

sauroient rendre; et c'est pour disposer de moi que je fuis les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'ennuyeux, qui, ne sachant que faire de leur temps, abusent de celui des autres.

Je suis très parfaitement, etc.

LETTRE

A M. VERNES.

A l'Hermitage, le 4 avril 1757.

VOTRE lettre, mon cher concitoyen, est venue me consoler dans un moment où je croyois avoir à me plaindre de l'amitié, et je n'ai jamais mieux senti combien la vôtre m'étoit chere. Je me suis dit : Je gagne un jeune ami ; je me survivrai dans lui ; il aimera ma mémoire après moi ; et j'ai senti de la douceur à m'attendrir dans cette idée.

J'ai lu avec plaisir les vers de M. Roustan : il y en a de très beaux parmi d'autres

fort mauvais : mais ces disparates sont ordinaires au génie qui commence. J'y trouve beaucoup de bonnes pensées, et de la vigueur dans l'expression. J'ai grand' peur que ce jeune homme ne devienne assez bon poëte pour être un mauvais prédicateur ; et le métier qu'un honnête homme doit le mieux faire c'est toujours le sien. Sa piece peut devenir fort bonne, mais elle a besoin d'être retouchée ; et, à moins que M. de Voltaire n'en voulût bien prendre la peine, cela ne peut pas se faire ailleurs qu'à Paris ; car il y a une certaine pureté de goût et une correction de style qu'on n'atteint jamais dans la province, quelque effort qu'on fasse pour cela. Je chercherai volontiers quelque ami qui corrige la piece et ne la gâte pas : c'est la maniere la plus honnête et la plus convenable dont je puisse remercier l'auteur ; mais son consentement est préalablement nécessaire.

Il est vrai, mon ami, que j'esperois vous embrasser ce printemps, et que je compte avec impatience les minutes qui s'écoulent jusques à ma retraite dans la patrie ou du moins à son voisinage. Mais j'ai ici une es-

pece de petit ménage, une vieille gouvernante de quatre-vingts ans qu'il m'est impossible d'emmener, et que je ne puis abandonner jusqu'à ce qu'elle ait un asyle, ou que Dieu veuille disposer d'elle. Je ne vois aucun moyen de satisfaire mon empressement et le vôtre tant que cet obstacle subsistera.

Vous ne me parlez ni de votre santé ni de votre famille; voilà ce que je ne vous pardonne point. Je vous prie de croire que vous m'êtes cher et que j'aime tout ce qui vous appartient. Pour moi, je traîne et souffre plus patiemment dans ma solitude que quand j'étois obligé de grimacer devant les importuns : cependant je vais toujours; je me promene; je ne manque pas de vigueur; et voici le temps que je vais me dédommager du rude hiver que j'ai passé dans les bois.

Je vous prie instamment de ne point m'adresser de lettres chez madame d'Epinay : cela lui donne des embarras et multiplie les frais; il faut écrire, envoyer des exprès : et l'on évite tout cela en m'écrivant tout bonnement *à l'Hermitage sous Montmo-*

renci, *par Paris.* Les lettres me sont plus promptement, aussi fidèlement rendues, et à moindres frais pour madame d'Epinay et pour moi. A la vérité, quand il est question de paquets un peu gros comme le précédent, on peut mettre une enveloppe avec cette adresse, *A M. de Lalive d'Epinay*, *fermier-général du roi*, *à l'hôtel des fermes*, *à Paris.* Car ce que je vois qu'on ne sait pas à Geneve, c'est que les fermiers-généraux ont bien leurs ports francs à l'hôtel des fermes, mais non pas chez eux; encore faut-il bien prendre garde qu'il ne paroisse pas que leurs paquets contiennent des lettres à d'autres adresses; et il y a dans cette économie une petite manœuvre que je n'aime point.

Adieu, mon cher concitoyen. Quand viendra le temps où nous irons ensemble profiter des utiles délassemens de ce médecin du corps et de l'ame, de ce Chrysippe moderne que j'estime plus que l'ancien, que j'aime comme mon ami, et que je respecte comme mon maître?

P. S. Je vous envoie ouverte ma réponse à M. Roustan, pour que vous en jugiez, et

que

que vous la supprimiez si vous la croyez capable de lui déplaire; car assurément ce n'est pas mon intention.

LETTRE

A M. DIDEROT.

Ce mercredi soir 1757.

QUAND vous prenez des engagemens, vous n'ignorez pas que vous avez femme, enfant, domestique, etc.; cependant vous ne laissez pas de les prendre comme si rien ne vous forçoit d'y manquer : j'ai donc raison d'admirer votre courage. Il est vrai que quand vous avez promis de venir, je murmure de vous attendre toujours vainement; et quand vous me donnez des rendez-vous, de vous voir manquer à tous sans exception : voilà, je pense, le plus grand des maux que je vous ai faits en ma vie.

Vous n'avez pas changé, ne vous flattez pas de cela. Si vous eussiez toujours été

ce que vous êtes, j'ai bien de la peine à croire que je fusse devenu votre ami ; je suis bien sûr au moins que vous ne seriez pas devenu le mien.

Vous voulez venir à l'Hermitage samedi. Je vous prie de n'en rien faire; je vous en prie instamment. Dans la disposition où nous sommes tous deux, il ne convient pas de se voir sitôt; car il y a bien de l'apparence que ce seroit notre derniere entrevue; et je ne veux pas exposer une amitié qui m'est chere à cette crise. Il n'est pas question de mon ouvrage, et je ne suis plus en état d'en parler ni d'y penser. Mais peut-être serez-vous bien aise de gagner une maladie pour avoir le plaisir de me la reprocher et de me chagriner doublement. Dans nos altercations vous avez toujours été l'agresseur. Je suis très sûr de ne vous avoir jamais fait d'autre mal que de ne pas endurer assez patiemment celui que vous aimez à me faire; et en cela je conviens que j'avois tort. J'étois heureux dans ma solitude; vous avez pris à tâche d'y troubler mon bonheur, et vous la remplissez fort bien. D'ailleurs vous avez dit qu'il n'y a que le méchant qui

soit seul; et, pour justifier votre sentence, il faut bien, à quelque prix que ce soit, faire en sorte que je le devienne. Philosophes! philosophes!

Non, je ne reprocherai point au ciel de m'avoir donné des amis; mais, sans Mme d'Epinay, j'ai bien peur que je n'eusse à lui reprocher de ne m'en avoir point donné. Au reste je ne conviens pas de leur inutilité; ils servoient ci-devant à me rendre la vie agréable, et servent maintenant à m'en détacher.

Quant au sophisme inhumain que vous me reprochez, vous avez raison d'en parler bien bas; vous ne sauriez en parler assez bas pour votre honneur. Que Dieu vous préserve d'avoir un cœur qui voie ainsi ceux de vos amis! Je commence à être de votre avis sur Mme le Vasseur, elle sera mieux à Paris: malheureusement je ne puis l'y tenir dans l'aisance; mais je lui donnerai tout ce que j'ai, je vendrai tout; si je puis gagner quelque chose, le produit sera pour elle. Elle a des enfans à Paris qui peuvent la soigner: s'ils ne suffisent pas, sa fille la suivra. En tout cela je ne ferai pas trop pour mon cœur ni assez pour mes amis. Mais, quoi qu'il en

puisse arriver, je ne veux pas aliéner la liberté de ma personne ni devenir son esclave, la philosophie dût-elle me démontrer que je le dois. Je resterai seul ici ; je mangerai du pain, je boirai de l'eau ; je serai heureux et tranquille : vous aurez Mme le Vasseur, et je serai bientôt oublié.

Je crois avoir répondu au lettré, c'est-à-dire au fils d'un fermier-général, que je ne plaignois pas les pauvres qu'il avoit apperçus sur le rempart attendant mon liard ; qu'apparemment il les en avoit amplement dédommagés ; que je l'établissois mon substitut ; que les pauvres de Paris n'auroient pas à se plaindre de cet échange ; mais que je ne trouverois pas aisément un si bon substitut pour ceux de Montmorenci, qui en avoient beaucoup plus de besoin. Il y a ici un bon vieillard respectable qui a passé sa vie à travailler, et qui, ne le pouvant plus, meurt de faim sur ses vieux jours. Ma conscience est plus contente des deux sous que je lui donne tous les lundis que des cent liards que j'aurois distribués à tous les gueux du rempart. Vous êtes plaisans, vous autres philosophes, quand vous regardez les habitans des villes comme les seuls

hommes auxquels vos devoirs vous lient. C'est à la campagne qu'on apprend à aimer et servir l'humanité ; on n'apprend qu'à la mépriser dans les villes. J'ai des devoirs dont je suis l'esclave, et c'est pour cela que je ne veux pas m'en imposer d'autres qui m'ôtent le pouvoir de remplir ceux-là.

Je remarque une chose qu'il est important que je vous dise. Je ne vous ai jamais écrit sans attendrissement, et je mouillai de mes larmes ma précédente lettre : mais enfin la sécheresse des vôtres s'étend jusqu'à moi ; mes yeux sont secs, et mon cœur se resserre en vous écrivant. Je ne suis pas en état de vous voir ; ne venez pas, je vous en conjure. Je n'ai jamais consulté le temps ni compté mes pas quand mes amis ont eu besoin de ma présence. Je puis attendre d'eux le même zele ; mais ce n'est pas ici le cas de l'employer. Si vous avez quelque respect pour une ancienne amitié, ne venez pas l'exposer à une rupture infaillible et sans retour.

Je vous envoie cette lettre par un exprès auquel vous pourrez remettre mes papiers cachetés.

LETTRE

AU MÊME.

J'AI envie de reprendre en peu de mots l'histoire de nos démêlés. Vous m'envoyâtes votre livre. Je vous écrivis là-dessus un billet le plus tendre et le plus honnête que j'aie écrit de ma vie, et dans lequel je me plaignois avec toute la douceur de l'amitié d'une maxime très louche, et dont on pourroit me faire une application bien injurieuse. Je reçus en réponse une lettre très seche, dans laquelle vous prétendez me faire grace en ne me regardant pas comme un mal honnête homme, et cela uniquement parceque j'ai chez moi une femme de quatre-vingts ans : comme si la campagne étoit mortelle à cet âge, et qu'il n'y eût des femmes de quatre-vingts ans qu'à Paris! Ma réplique avoit toute la vivacité d'un honnête homme insulté par son ami. Vous repartîtes par une lettre abominable. Je me défendis encore et très fortement; mais,

me défiant de la fureur où vous m'aviez mis, et dans cet état même redoutant d'avoir tort avec un ami, j'envoyai ma lettre à madame d'Epinay, que je fis juge de notre différend. Elle me renvoya cette même lettre en me conjurant de la supprimer; et je la supprimai. Vous m'en écrivez maintenant une autre dans laquelle vous m'appelez méchant, injuste, cruel, féroce. Voilà le précis de ce qui s'est passé dans cette occasion.

Je voudrois vous faire deux ou trois questions très simples. Quel est l'agresseur dans cette affaire? Si vous voulez vous en rapporter à un tiers, montrez mon premier billet; je montrerai le vôtre.

En supposant que j'eusse mal reçu vos reproches et que j'eusse tort dans le fond, qui de nous deux étoit le plus obligé de prendre le ton de la raison pour y ramener l'autre? Je n'ai jamais résisté à un mot de douceur. Vous pouvez l'ignorer, mais vous pouvez savoir que je ne cede pas volontiers aux outrages. Si votre dessein dans toute cette affaire eût été de m'irriter, qu'eussiez-vous fait de plus?

Vous vous plaignez beaucoup des maux que je vous ai faits. Quels sont-ils donc enfin ces maux? Seroit-ce de ne pas endurer assez patiemment ceux que vous aimez à me faire; de ne pas me laisser tyranniser à votre gré; de murmurer quand vous affectez de me manquer de parole, et de ne jamais venir lorsque vous l'avez promis? Si jamais je vous ai fait d'autres maux, articulez-les. Moi, faire du mal à mon ami! Tout cruel, tout méchant, tout féroce que je suis, je mourrois de douleur si je croyois jamais en avoir fait à mon plus cruel ennemi autant que vous m'en faites depuis six semaines.

Vous me parlez de vos services; je ne les avois point oubliés: mais, ne vous y trompez pas, beaucoup de gens m'en ont rendu qui n'étoient point mes amis. Un honnête homme qui ne sent rien rend service et croit être ami: il se trompe, il n'est qu'honnête homme. Tout votre empressement, tout votre zele pour me procurer des choses dont je n'ai que faire me touchent peu: je ne veux que de l'amitié, et c'est la seule chose qu'on me refuse. Ingrat! je

ne t'ai point rendu de services, mais je t'ai aimé; et tu ne me paieras de ta vie ce que j'ai senti pour toi durant trois mois. Montre cet article à ta femme, plus équitable que toi, et demande-lui si, quand ma présence étoit douce à ton cœur affligé, je comptois mes pas, et regardois au temps qu'il faisoit pour aller à Vincennes consoler mon ami. Homme insensible et dur! deux larmes versées dans mon sein m'eussent mieux valu que le trône du monde : mais tu me les refuses et te contentes de m'en arracher. Hé bien! garde tout le reste; je ne veux plus rien de toi.

Il est vrai que j'ai engagé madame d'Epinay à vous empêcher de venir samedi dernier. Nous étions tous deux irrités : je ne sais point mesurer mes paroles; et vous, vous êtes défiant, ombrageux, pesant à la rigueur les mots lâchés inconsidérément, et sujet à donner à mille choses simples un sens subtil auquel on n'a pas songé. Il étoit dangereux en cet état de nous voir. De plus vous vouliez venir à pied; vous risquiez de vous faire malade, et n'en auriez pas peut-être été trop fâché. Je ne me sen-

tois pas le courage de courir tous les dangers de cette entrevue. Cette frayeur ne méritoit assurément pas vos reproches; car, quoi que vous puissiez faire, ce sera toujours un lien sacré pour mon cœur que celui de notre ancienne amitié; et, dussiez-vous m'insulter encore, je vous verrai toujours avec plaisir quand la colere ne m'aveuglera pas.

A l'égard de madame d'Epinay, je lui ai envoyé vos lettres et les miennes: je serois étouffé de douleur sans cette communication; et n'ayant plus de raison j'avois besoin de conseils. Vous paroissez toujours si fier de vos procédés dans cette affaire, que vous devez être fort content d'avoir un témoin qui les puisse admirer. Il est vrai qu'elle vous sert bien; et si je ne connoissois son motif, je la croirois aussi injuste que vous.

Pour moi, plus j'y pense, moins je puis vous comprendre. Comment! parcequ'à propos, je ne sais pas trop de quoi, vous avez dit que le méchant est seul, faut-il absolument me rendre méchant et sacrifier votre ami à votre sentence? Pour d'autres auteurs l'alternative seroit dangereuse:

mais vous!... D'ailleurs cette alternative n'est point nécessaire; votre sentence, quoiqu'obscure et louche, est très vraie en un sens, et dans ce sens elle ne me fait qu'honneur; car, quoi que vous en disiez, je suis beaucoup moins seul ici que vous au milieu de Paris. Diderot! Diderot! je le vois avec une douleur amere : sans cesse au milieu des méchans, vous apprenez à leur ressembler; votre bon cœur se corrompt parmi eux, et vous forcez le mien de se détacher insensiblement de vous.

LETTRE

A Mme D'EPINAY.

A l'Hermitage, ce jeudi 1757.

DIDEROT m'a écrit une troisieme lettre en me renvoyant mes papiers. Ma réponse étoit faite quand j'ai reçu la vôtre. Il y a trop long-temps que cette tracasserie dure; il faut qu'elle finisse : ainsi n'en parlons

plus. Mais où avez-vous pris que je me plaindrai de vous aussi parceque vous me querellez ? Eh ! vraiment, vous faites fort bien : j'en ai souvent grand besoin quand j'ai tort ; et même à présent que vous me querellez quand j'ai raison, je ne laisse pas de vous en savoir gré, car je vois vos motifs ; et tout ce que vous me dites, pour être franc et sincere, n'en a que mieux le ton de l'estime et de l'amitié. Mais vous ne me ferez jamais entendre que vous croyez me faire grace en parlant bien de moi ; vous ne direz jamais, *Encore y auroit-il bien à dire là-dessus.* Vous m'offenseriez vivement, et vous vous outrageriez vous-même ; car il ne convient point à d'honnêtes gens d'avoir des amis dont ils pensent mal. Comment, madame ! appelez-vous cela une forme, un extérieur ?

En qualité de solitaire je suis plus sensible qu'un autre ; en qualité de malade j'ai droit aux ménagemens que l'humanité doit à la foiblesse et à l'humeur d'un homme qui souffre. Je suis pauvre, et il me semble que cet état mérite encore des égards. Que je vous fasse donc ma déclaration sur

ce que j'exige de l'amitié et sur ce que j'y veux mettre. Reprenez librement ce que vous trouverez à blâmer dans mes regles ; mais attendez-vous à ne m'en pas voir départir aisément, car elles sont tirées de mon caractere que je ne puis changer.

Premièrement je veux que mes amis soient mes amis et non pas mes maîtres ; qu'ils me conseillent, et non pas qu'ils me gouvernent : je veux bien leur aliéner mon cœur, mais non pas ma liberté.

Qu'ils me parlent toujours librement et franchement. Ils peuvent me tout dire : hors le mépris je leur permets tout. Le mépris des indifférens m'est indifférent ; mais si je le souffrois de mes amis, j'en serois digne. S'ils ont le malheur de me mépriser, qu'ils ne me le disent pas ; car à quoi cela sert-il ? Qu'ils me quittent ; c'est leur devoir envers eux-mêmes. A cela près, quand ils me font leurs représentations, de quelque ton qu'ils les fassent, ils usent de leur droit : quand, après les avoir écoutés, je fais ma volonté, j'use du mien ; et je ne veux plus que, quand j'ai pris une fois mon parti, ils y trouvent sans cesse à

redire en m'accablant de criailleries éternelles et tout-à-fait inutiles.

Leurs grands empressemens à me rendre mille services dont je ne me soucie point me sont à charge : j'y trouve un certain air de supériorité qui me déplaît ; d'ailleurs, tout le monde en peut faire autant. J'aime mieux qu'ils m'aiment et se laissent aimer ; voilà ce que les amis seuls savent faire. Je m'indigne sur-tout quand le premier venu les dédommage de moi, tandis que je ne peux souffrir qu'eux seuls au monde. Il n'y a que leurs caresses qui puissent me faire endurer leurs bienfaits ; et quand je fais tant que d'en recevoir d'eux, je veux qu'ils consultent mon goût, et non pas le leur ; car nous pensons si différemment sur tant de choses, que souvent ce qu'ils jugent bon me paroît mauvais.

S'il survient une querelle, je dirois bien que c'est à celui qui a tort de revenir le premier ; mais ce n'est rien dire, car chacun croit toujours avoir raison. Tort ou raison, c'est à celui qui a commencé la querelle à la finir. Si je reçois mal sa cen-

sure, si je m'aigris sans sujet, si je me mets en colere mal-à-propos, je ne veux point qu'il s'y mette à son tour. Je veux qu'il me caresse bien, qu'il me baise bien, entendez-vous, madame? en un mot, qu'il commence par m'appaiser; ce qui ne sera pas long, car il n'y a point d'incendie au fond de mon cœur qu'une larme ne puisse éteindre. Alors, quand je serai attendri, calmé, honteux, confus, qu'il me gourmande bien, qu'il me dise bien mon fait; et surement il sera content de moi. Voilà ce que je veux que mon ami fasse envers moi quand j'ai tort, et ce que je suis toujours prêt à faire envers lui dans le même cas. S'il est question d'une minutie, qu'on la laisse tomber, et qu'on ne se fasse pas un sot point d'honneur d'avoir toujours l'avantage.

Je puis vous citer là-dessus une espece de petit exemple, dont vous ne vous doutez pas, quoiqu'il vous regarde; c'est à l'occasion de ce billet où je vous parlois de la bastille, dans un sens bien différent de celui où vous le prîtes, et que vous n'entendîtes assurément pas comme je l'a-

vois écrit. Vous m'écrivîtes une lettre bien éloignée d'être injurieuse et désobligeante (vous n'en savez point écrire de telles à vos amis), mais où je voyois que vous étiez mécontente de la mienne. J'étois persuadé, comme je le suis encore, qu'en cela vous aviez tort : je vous répliquai. Vous aviez établi certaines maximes ; qu'il faut aimer les hommes indifféremment ; qu'il faut être content des autres pour l'être de soi ; que nous sommes faits pour la société, pour supporter mutuellement nos défauts, pour avoir entre nous une intimité de freres, etc. Vous m'aviez mis précisément sur mon terrain. Ma lettre étoit bonne, du moins je la crus telle ; et surement vous auriez pris du temps pour y répondre. Prêt à la fermer, je la relus avec plaisir ; elle avoit, n'en doutez pas, le ton de l'amitié, mais une certaine chaleur dont je ne puis me défendre. Je sentis que vous n'en seriez pas plus contente que de la premiere et qu'il s'éleveroit entre nous un nuage d'altercation dont je serois la cause. A l'instant je jetai ma lettre au feu, résolu d'en demeurer-là. Je ne saurois vous dire avec quel

contentement

contentement de cœur je vis brûler mon éloquence ; et vous savez que je ne vous en ai plus parlé. Ma chere et bonne amie, Pythagore disoit qu'il ne faut jamais attiser le feu avec une épée : cette sentence me paroît être la plus importante et la plus sacrée des lois de l'amitié.

J'ai bien d'autres prétentions encore avec mes amis, et elles augmentent à mesure qu'ils me sont chers : aussi serai-je de jour en jour plus difficile avec vous. Mais pour le coup il faut finir cette lettre.

Je vois, en relisant la vôtre, que vous m'annoncez le paquet de Diderot. L'un et l'autre ne me sont pourtant pas parvenus ensemble, et j'ai reçu le paquet long-temps avant la lettre. Ne vous étonnez pas si je prends Paris toujours plus en haine : il ne m'en vient rien que de chagrinant, hormis vos lettres. Je n'irai jamais. Si vous voulez me faire vos représentations là-dessus, et même aussi vivement qu'il vous plaira, vous en avez le droit. Elles seront bien reçues et inutiles. Après cela vous ne m'en ferez plus.

Faites ce que vous jugerez à propos au

sujet du livre de M. d'Holback ; mais je n'approuve point qu'on se charge d'une édition , et sur-tout une femme : c'est une maniere de faire acheter un livre par force et de mettre à contribution ses amis. Je ne veux point de cela. Bon jour, ma bonne amie.

LETTRE

A M. DE SAINT-LAMBERT.

A l'Hermitage, le 4 septembre 1757.

En commençant de vous connoître je desirai de vous aimer. Je n'ai rien vu de vous qui n'augmentât ce desir. Au moment où j'étois abandonné de tout ce qui me fut cher, je vous dus une amie qui me consoloit de tout, et à laquelle je m'attachois à mesure qu'elle me parloit de vous. Voyez, mon cher S.-Lambert, si j'ai de quoi vous aimer tous deux, et croyez que mon cœur n'est pas de ceux qui demeurent en reste.

Pourquoi faut-il donc que vous m'ayez affligé l'un et l'autre ? Laissez-moi promptement délivrer mon ame du poids de vos torts. Comme je me suis plaint de vous à elle, je viens me plaindre d'elle à vous. Elle m'a bien entendu ; j'espere que vous m'entendrez de même ; et peut-être une explication dictée par l'estime et la confiance produira-t-elle entre de nouveaux amis l'effet de l'habitude et des ans.

Je songeois à vous sans songer guere à elle quand elle est venue me voir et qu'elle a commencé de me rechercher. Connoissant mon penchant à m'attacher et les chagrins qu'il me donne, j'ai toujours fui les liaisons nouvelles; et il y avoit quatre ans qu'elle m'offroit l'entrée de sa maison sans que jamais j'y eusse mis le pied. Je n'ai pu la fuir; je l'ai vue ; j'ai pris la douce habitude de la voir. J'étois solitaire et triste : mon cœur affligé ne cherchoit que des consolations ; je les trouvois auprès d'elle : elle en avoit besoin à son tour ; elle trouvoit un ami sensible à ses peines. Nous parlions de vous, du bon et trop facile Diderot, de l'ingrat Grimm, et d'autres encore. Les jours se passoient

dans cet épanchement mutuel. Je m'attachois en solitaire, en homme affligé. Elle conçut aussi de l'amitié pour moi, elle m'en promit du moins. Nous faisions des projets pour le temps où nous pourrions lier entre nous trois une société charmante, dans laquelle j'osois attendre de vous il est vrai du respect pour elle et des égards pour moi.

Tout est changé hormis mon cœur. Depuis votre départ elle me reçoit froidement; elle me parle à peine, même de vous; elle trouve cent prétextes pour m'éviter : un homme dont on veut se défaire n'est pas autrement traité que je le suis d'elle; du moins autant que j'en puis juger, car je n'ai encore été congédié de personne. Je ne sais ce que signifie ce changement. Si je l'ai mérité, qu'on me le dise, et je me tiens pour chassé : si c'est légèreté, qu'on me le dise encore; je me retire aujourd'hui et serai consolé demain. Mais après avoir répondu aux avances qui m'ont été faites, après avoir goûté le charme d'une société qui m'est devenue nécessaire, je crois, par l'amitié qu'on m'a demandée, avoir acquis quelque droit à celle qui m'étoit offerte; je crois, par l'état

de langueur où je suis réduit dans ma retraite, mériter au moins quelques égards ; et, quand je vous demande compte de l'amie que vous m'aviez donnée, je crois vous inviter à remplir un devoir de l'humanité.

Oui c'est à vous que je demande compte d'elle. N'est-ce pas de vous que lui viennent tous ses sentimens? Qui le sait mieux que moi? Je le sais mieux que vous peut-être ; et je puis bien lui reprocher ce que je reprochois avec moins de justice à feu madame d'Holback (1), qu'elle ne m'aime que par l'impulsion de celui qu'elle aime. Dites-moi donc d'où vient son refroidissement. Auriez-vous pu craindre que je ne cherchasse à vous nuire auprès d'elle, et qu'une vertu mal entendue ne me rendît perfide et trompeur? L'article d'une de vos lettres qui me regarde m'a fait entrevoir ce soupçon. Non, non, S.-Lambert, la poitrine de J. J. Rousseau n'enferma jamais le cœur d'un traître, et je me mépriserois bien plus que vous ne pensez si jamais j'avois essayé de vous ôter le sien.

(1) Quand j'écrivois cette lettre, M. d'Holback avoit déja sa seconde femme, sœur de la premiere.

Ne croyez pas m'avoir séduit par vos raisons : j'y vois l'honnêteté de votre ame et non votre justification. Je blâme vos liens ; vous ne sauriez les approuver vous-même ; et, tant que vous me serez chers l'un et l'autre, je ne vous laisserai jamais la sécurité de l'innocence dans votre état. Mais un amour tel que le vôtre mérite aussi des égards, et le bien qu'il produit le rend moins coupable. Après avoir connu tout ce qu'elle sent pour vous, pourrois-je vouloir vous rendre malheureux l'un par l'autre ? Non ; je me sens du respect pour une union si tendre et ne la puis mener à la vertu par le chemin du désespoir. Un mot sur tout qu'elle me dit il y a deux mois, et que je vous rapporterai quelque jour, m'a touché au point que, de confident de sa passion, j'en suis presque devenu le complice ; et il est certain que si vous pouviez jamais abandonner une pareille amante, je ne saurois m'empêcher de vous mépriser. Je me suis abstenu d'attaquer vos raisons, que je pouvois mettre en poudre ; j'ai laissé goûter à son tendre cœur le charme de s'y complaire ; et, sans lui cacher mon sentiment, j'ai laissé le voile sur

cette égide redoutable, dont ses yeux et les vôtres se seroient détournés. Je le répete, je ne veux point vous ôter l'un à l'autre. Bien loin de là ; si jamais entre vous deux j'ai le bonheur de faire parler la vérité sans vous déplaire, et d'adoucir sa voix dans la bouche d'un ami, je ne veux que prévenir l'infaillible terme de l'amour en vous unissant d'un lien plus durable à l'épreuve du ravage des ans, dont vous puissiez tous deux vous honorer à la face des hommes, et qui vous soit doux encore au dernier moment de la vie. Mais soyez sûrs que je ne tiendrai jamais ces discours à aucun des deux séparément.

Un excès de délicatesse vous auroit-il fait croire aussi que l'amitié fait tort à l'amour, et que les sentimens que j'obtiendrois nuiroient à ceux qui vous sont dus? Mais dites-moi, qui est-ce qui sait aimer si ce n'est un cœur sensible? Les cœurs sensibles ne le sont-ils pas à toutes les sortes d'affections? et peut-il y naître un seul sentiment qui ne tourne au profit de celui qui les domine? Où est l'amant qui n'en devient pas plus tendre en parlant de celle qu'il aime à son

ami? où est le cœur plein d'un sentiment qui déborde, qui n'a pas besoin, dans l'absence, d'un autre cœur pour s'épancher? Je fus jeune une fois, et je connus l'ame la plus aimante qui ait existé. Tous les attachemens imaginables étoient réunis dans cette ame tendre; chacun n'en étoit que plus délicieux par le concours de tous les autres; et celui qui l'emportoit tiroit de tous un nouveau prix. Quoi! ne vous est-il point doux dans l'éloignement qu'il se trouve un être sensible à qui votre amie aime à parler de vous, et qui se plaise à l'entendre? Je suis persuadé que vous goûteriez ce plaisir aujourd'hui si vous m'eussiez donné la journée que vous m'aviez promise, et que vous fussiez venu recevoir à l'Hermitage l'effusion d'un cœur dont surement le vôtre eût été content.

Il est fait, j'en suis sûr, pour m'entendre et répondre au mien. Consultez-le: il vous redemandera pour moi l'amie que je tiens de vous, qui m'est devenue nécessaire, et que je n'ai point mérité de perdre. Si son changement vient d'elle, dites-lui ce qu'il convient; s'il vient de vous, dites le à vous-

même. Sachez au moins que, de quelque maniere que vous en usiez, vous serez, elle et vous, mes derniers attachemens. Mes maux me gagnent et m'éloignent chaque jour davantage de la société : la vôtre étoit la seule de mon goût qui restât à ma portée. Si vous cherchez tous deux à vous éloigner de moi, je retirerai mon ame au dedans d'elle même ; je mourrai seul et abandonné dans ma solitude, et vous ne penserez jamais à moi sans regret. Si vous vous rapprochez, vous trouverez un cœur qui ne laisse jamais faire la moitié du chemin à ceux qui lui conviennent.

LETTRE

A M. GRIMM. (1)

A l'Hermitage, le 19 octobre 1757.

Dites-moi, mon cher Grimm, pourquoi tous mes amis prétendent que je dois suivre à Geneve madame d'Epinay. Ai-je tort? ou

(1) Notez sur la lettre suivante que le secret de ce voyage de M[me] d'Epinay, qu'elle me croyoit bien caché, m'étoit bien connu, de même qu'à toute sa maison; mais comme il ne me convenoit pas d'en paroître instruit, j'étois forcé de motiver mon refus sur d'autres causes: et ce fut par-là que je donnai si beau jeu à leur vengeance, d'autant plus cruelle qu'elle étoit plus injuste. Je savois les secrets de M[me] d'Epinay sans qu'elle me les eût dits et sans avoir pris le moindre soin pour les apprendre. Jamais je n'en ai révélé aucun, même après ma rupture avec elle. Elle et d'autres savoient les miens par ma pleine et libre confiance, parceque la réserve avec les amis me paroît un crime, et qu'on ne doit pas vouloir passer à leurs yeux pour meil-

seroient-ils tous séduits? Auroient-ils tous cette basse partialité toujours prête à prononcer en faveur du riche et à surcharger la misere de cent devoirs inutiles qui la rendent plus sure et plus dure? Je ne veux m'en rapporter là-dessus qu'à vous seul. Quoique sans doute prévenu comme les autres, je vous crois assez équitable pour vous mettre à ma place et me juger sur mes vrais devoirs. Ecoutez donc mes raisons, mon ami, et décidez du parti que je dois prendre; car, quel que soit votre avis, je vous déclare qu'il sera suivi sur-le-champ.

Qu'est-ce qui peut m'obliger à suivre madame d'Epinay? L'amitié, la reconnoissance, l'utilité qu'elle peut retirer de moi? Examinons tous ces points.

Si madame d'Epinay m'a témoigné de l'amitié, je lui en ai témoigné davantage; les soins ont été mutuels, ou du moins

---

leur qu'on n'est. C'est dans ces aveux, faits d'une maniere qui devoit les leur rendre si sacrés, qu'ils ont tiré contre moi le parti que chacun sait. Quel honnête homme n'aimeroit pas cent fois mieux être coupable de mes fautes que de leurs trahisons?

aussi assidus de ma part que de la sienne. Nous sommes tous deux malades, et je ne lui dois plus qu'elle ne me doit sur ce point qu'en cas que le plus souffrant soit obligé de garder l'autre. Je n'ai là-dessus qu'un mot à vous dire : elle a des amis moins malades, moins pauvres, moins jaloux de leur liberté, et qui lui sont du moins aussi chers que moi ; mais je ne vois pas qu'aucun d'eux se fasse un devoir de la suivre. Par quelle bizarrerie en sera-ce un pour moi seul qui suis moins en état de le remplir? Si madame d'Epinay m'est assez chere pour que je renonce à tout afin de l'amuser, comment lui suis-je assez peu cher moi-même pour qu'elle achete aux dépens de ma santé, de ma vie, de mon temps. de mon repos et de toutes mes ressources, les soins d'un complaisant aussi mal-adroit? Je ne sais si je devois offrir de la suivre ; mais je sais qu'à moins d'avoir cette dureté d'ame que donne l'opulence, et dont elle m'a toujours paru loin, elle ne devoit jamais l'accepter.

Quant aux bienfaits, premièrement je ne les aime point, n'en veux point, et ne

sais aucun gré de ceux que je reçois par force. J'ai articulé cela bien nettement à madame d'Epinay avant d'en recevoir aucun d'elle. Ce n'est pas que je n'aime à me livrer comme un autre à ces doux liens quand l'amitié les forme; mais lorsqu'on veut trop tirer la chaîne elle rompt, et je suis libre. Qu'a fait pour moi madame d'Epinay? vous le savez tous mieux que personne, et j'en puis parler librement avec vous. Elle a fait bâtir à mon occasion une petite maison à l'Hermitage et m'a engagé d'y loger: j'ajoute avec plaisir qu'elle a pris soin d'en rendre l'habitation agréable et sure. Qu'ai-je fait de mon côté pour madame d'Epinay? Dans le temps que j'étois prêt à me retirer dans ma patrie, que je le desirois si vivement et que j'aurois dû le faire, elle remua ciel et terre pour me retenir. A force de sollicitations et même d'intrigues elle réussit; elle vainquit ma longue résistance, mes vœux, mon goût, l'improbation de mes amis. Tout céda dans mon cœur à son ascendant. Je me laissai conduire à l'Hermitage. Dès ce moment j'ai toujours senti que j'étois chez autrui, et

cet instant de foiblesse m'a déja causé de longs repentirs. Mes chers amis, attentifs à m'y désoler sans relâche, ont eu grand soin de m'ôter le repos que j'espérois y trouver. Madame d'Epinay, souvent seule à sa campagne, souhaitoit que je lui tinsse compagnie. Après avoir fait un sacrifice à l'amitié, il en fallut faire un autre à la reconnoissance. Il faut être pauvre, sans valet, haïr la gêne, et avoir mon ame, pour sentir ce que c'est pour moi que de vivre dans la maison d'autrui. J'ai pourtant vécu deux ans dans la sienne, assujetti sans relâche avec les plus beaux discours de liberté, servi par vingt domestiques et nettoyant tous les matins mes souliers, surchargé de tristes indigestions et soupirant sans cesse après ma gamelle. Vous savez, ami, qu'il m'est impossible de travailler autrement que dans ma retraite, seul, à mon aise, au milieu des bois, sans distraction et sans assujettissement. Mais je ne parle point du temps perdu, j'en serai quitte pour aller tout nud quelques mois plutôt. Cependant cherchez combien d'écus paient une heure de vie et de liberté; comparez les bienfaits de ma-

dame d'Epinay avec mes sacrifices, et dites-moi qui d'elle ou de moi reste redevable à l'autre.

Je passe à l'article de l'utilité. Madame d'Epinay part dans une bonne chaise de poste, accompagnée de son mari, du gouverneur de son fils, de sa femme-de-chambre et de cinq ou six domestiques. Elle va à Geneve, ville peuplée et pleine de sociétés, où elle n'aura que l'embarras du choix. Elle va chez M. Tronchin, son médecin, son ami, homme d'esprit, homme considéré, recherché, entouré du plus grand monde, dans une famille pleine de mérite, et où elle trouvera les ressources de toute espece pour la santé, pour l'amitié, pour l'amusement. Considérez à présent mon état, mes maux, mon humeur, mes moyens; et voyez, je vous prie, en quoi je puis être utile à madame d'Epinay dans ce voyage. Soutiendrai-je une chaise de poste? Puis-je espérer d'achever la route dans cette saison sans accident? Ferai-je arrêter à chaque instant, pour descendre, ou faudra-t-il me retenir, souffrir et mourir? Que Diderot fasse bon marché tant qu'il voudra de ma

santé, de ma vie : mon état est connu ; les chirurgiens qui m'ont visité peuvent l'attester ; et je vous jure qu'avec ce que je souffre je ne suis guere moins ennuyé que les autres de me voir vivre si long-temps. Madame d'Epinay doit donc s'attendre à de continuels désagrémens, et peut-être à quelque accident dans la route. Elle me connoît trop bien pour ignorer qu'en pareil cas j'irois plutôt expirer secrètement au coin d'un buisson, que de causer les moindres frais et retenir un seul domestique : et moi, je connois trop son bon cœur pour ignorer combien il lui seroit pénible de me laisser dans cet état.

Je pourrois suivre la voiture à pied, comme le veut M. Diderot ; mais les boues pourront me retarder, et la pluie ou la neige me retenir : d'ailleurs, quelque fort que je coure, comment faire trente lieues par jour ? et si je laisse aller la chaise, en quoi serai-je utile à la personne qui sera dedans ? Arrivés à Geneve, il faudra passer mes jours enfermé avec madame d'Epinay ; et, quelque effort que je fasse pour tâcher de l'amuser, il est impossible qu'une vie

si

si contrainte et si contraire à mon goût ne me plonge dans une mélancolie dont je ne serai pas le maître. Quand nous sommes seuls et contens, madame d'Epinay ne me parle point, ni moi à elle : que sera-ce quand je serai triste et gêné? Si elle tombe des nues à Geneve, j'y tomberai beaucoup plus; car avec de l'argent on a par-tout des amis, mais le pauvre n'est chez lui nulle part. Les connoissances que j'y ai ne peuvent lui convenir; celles qu'elle y fera ne me conviendront pas davantage. J'aurai des devoirs à remplir qui m'éloigneront souvent d'elle, ou bien on ne saura quel soin me les fait négliger et me retient sans cesse dans sa maison. Mieux mis j'y pourrois passer tout au plus pour son valet-de-chambre. Quoi! monsieur, un malheureux accablé de maux, qui traîne à peine des souliers à ses pieds, qui n'a ni habits, ni argent, ni ressource, qui ne demande à ses amis que de le laisser misérable et libre, seroit nécessaire à madame d'Epinay, qu'il voit environnée de toutes les commodités de la vie et que suit un cortege de dix personnes! O fortune! si dans ton sein l'on ne peut se passer du pau-

vre, je suis plus heureux que ceux qui te possedent, car je sais me passer d'eux. Ah! me direz-vous, c'est qu'elle vous aime; elle ne peut se passer de son ami. Mais, mon cher Grimm, elle se passera bien de vous, à qui je ne serai surement pas préféré. Oh! que je connois bien tous les sens de ce mot d'amitié! c'est un beau nom qui sert souvent de gage à la servitude. J'aimerai toujours à servir mon ami pourvu qu'il soit aussi pauvre que moi: s'il est plus riche, soyons libres tous deux, ou qu'il me serve lui-même; car son pain est tout gagné et il a plus de temps à donner à ses plaisirs.

Il me reste à vous dire deux mots de moi. S'il est des devoirs qui m'appellent à la suite de madame d'Epinay, n'en est-il point de plus indispensables qui me retiennent, et ne dois-je rien qu'à elle seule? Je n'aurai pas fait six lieues, que Diderot, qui trouve si mauvais que je reste, trouvera bien plus mauvais que je parte, et sera beaucoup mieux fondé. Ah! m'écrira-t-il, vous suivez une femme à son aise, bien accompagnée, à laquelle après tout vous ne devez rien et qui n'a pas le moindre besoin de vous, pour

laisser ici dans la misere et l'abandon des personnes qui ont passé leur vie à vous servir et que votre départ réduit au désespoir. Si je me laisse défrayer, Diderot m'en fera encore une nouvelle obligation. Si jamais dans la suite j'ose un moment disposer de moi, il dira, Voyez cet ingrat! elle l'a conduit dans son pays, et puis il la quitte. Si je paie ma part des frais, comme je dois et je veux faire assurément, d'où rassembler si promptement tant d'argent? à qui vendre sitôt le peu de livres, d'effets et de meubles qui me restent? Je ne demande point ce que je deviendrai le voyage fini; il est bien clair que, ne pouvant vivre que d'un travail lent et paisible, et tout le monde disposant de mon temps, il faut bien tôt ou tard mourir de faim. Pendant que j'irai là-bas, je laisserai ici un ménage qui, quoique petit, ne laissera pas de m'incommoder durant mon absence. Je serai défrayé chez madame d'Epinay. Mais qu'est-ce qu'être défrayé dans la maison d'autrui quand on n'a ni valet à soi, ni autorité? c'est dépenser beaucoup plus que chez soi pour être contrarié toute la journée, pour manquer de tout ce

qu'on desire, pour ne rien faire de ce qu'on veut, pour être accablé de mille chaînes, et se trouver ensuite fort obligé à ceux au service desquels on s'est ruiné. Ajoutez à cela l'indolence d'un malade paresseux, dans l'usage de laisser tout traîner et de ne rien perdre, de ne rien demander et d'avoir tout son nécessaire, de sentir toujours à côté de lui quelqu'un qui devine et prévienne ses besoins. Dans la maison d'autrui, les maîtres, toujours bien servis, sont tranquilles, et supposent tout le monde aussi content qu'eux; les étrangers qui ont leurs gens savent se faire servir encore: mais un homme comme moi, dont l'équipage, la fortune et le silence invitent également à le négliger, n'est servi qu'au prix de l'or; il n'ose être son valet lui-même, et ne peut employer ceux d'autrui.

Je vois d'où viennent tous les chagrins qu'on me donne; c'est parceque j'ai des sociétés hors de mon état; c'est parceque tous les gens avec qui je vis me jugent toujours sur leur sort, jamais sur le mien, et qu'ils veulent qu'un homme qui n'a rien vive comme s'il avoit dix mille livres de rente. Personne ne sait se mettre à ma place; on

ne veut pas voir que je suis un être à part, qui n'a point le caractere, les maximes, les ressources des autres, et qu'il ne faut point juger sur leurs regles. Si l'on fait attention à ma pauvreté, ce n'est que pour m'en rendre les charges plus insupportables. C'est ainsi que le philosophe Diderot, dans son cabinet, au coin d'un bon feu, dans une bonne robe-de-chambre bien fourrée, veut que je fasse trente lieues par jour en hiver pour courir après une chaise de poste, parce-qu'après tout courir et se crotter est le le métier d'un pauvre. Quoi qu'il arrive, soyez bien sûr que le philosophe Diderot, s'il ne pouvoit supporter la chaise, ne courroit de sa vie après celle de personne. Cependant il y auroit du moins cette différence, qu'il auroit de bons bras et de bons souliers, une bonne camisole, qu'il auroit bien soupé la veille, et se seroit bien chauffé en partant; au moyen de quoi l'on est plus fort pour courir que celui qui n'a de quoi payer ni le souper, ni les fagots, ni la fourrure. Ma foi, si la philosophie ne sert pas à faire ces distinctions, je ne vois pas trop à quoi elle sert.

Pesez bien mes raisons, mon cher ami, et puis dites-moi ce que je dois faire. Je veux remplir mon devoir; mais, dans l'état où je suis, en vérité l'on ne doit rien exiger de plus. Si vous pensez que je doive partir, prévenez-en madame d'Epinay; prenez quelques mesures pour ne pas laisser ces pauvres femmes seules cet hiver au milieu des bois; puis envoyez-moi un exprès, et soyez sûr que je pars pour Paris à la réception de votre réponse.

LETTRE

A Mme D'EPINAY.

Octobre 1757.

J'apprends, madame, que votre voyage est différé et votre fils malade. Je vous prie de me donner de ses nouvelles et des vôtres. Je voudrois bien que votre voyage fût rompu, mais par le rétablissement de votre santé et non par le dérangement de la sienne.

Madame de Houdetot me parla mardi beaucoup de votre voyage et m'exhorta à vous accompagner presque aussi vivement qu'avoit fait Diderot. Cet empressement à me faire partir, qui devroit être si peu naturel à ceux qui ont de l'humanité et qui connoissent mon état, me fit soupçonner une espece de ligue dont vous étiez le mobile. Je ne disconviens pas que ce desir de m'avoir avec vous ne soit obligeant pour moi et ne m'honore; mais, outre que vous ne m'aviez pas témoigné ce desir à moi-même avec une extrême chaleur, je ne puis souffrir qu'une amie emploie l'autorité d'autrui pour obtenir ce que personne n'eût mieux obtenu qu'elle-même. Je trouve à tout cela un air de tyrannie et d'intrigue, qui m'a donné une indignation contre vous, que je n'ai peut-être que trop exhalée, mais seulement avec votre ami et le mien. Je n'ai pas oublié ma promesse : mais on n'est pas maître de ses pensées; et tout ce que je puis faire est de vous dire la mienne en cette occasion pour être désabusé si j'ai tort. Je n'ai ni l'art ni la patience de vérifier les choses; mais j'ai le tact assez sûr, et je suis

certain que le billet de Diderot ne vient pas de lui. Soyez sure qu'au lieu de tous ces mensonges détournés, si vous eussiez insisté avec amitié, que vous m'eussiez dit que vous le desiriez fort et que je vous serois utile, j'aurois passé par-dessus toute autre considération et je serois parti.

Je ne sais point encore comment tout ceci finira; mais je vous proteste avec vérité que, quoi qu'il arrive, je n'oublierai point vos bontés pour moi, et que quand vous ne voudrez pas m'avoir pour valet vous m'aurez toujours pour ami. Toutes mes inégalités viennent de ce que j'étois fait pour vous aimer du fond de mon cœur; qu'ensuite, ayant eu pour suspect votre caractere et jugeant qu'insensiblement vous cherchiez à me réduire en servitude ou à m'employer selon vos secretes vues, je flotte depuis long-temps entre mon penchant pour vous et les soupçons qui le contrarient. Les indiscrétions de Diderot, son ton impérieux et pédagogue avec un homme plus âgé que lui; tout cela a changé le trouble de mon ame en une indignation qu'heureusement je n'ai laissé exhaler qu'avec votre meilleur ami.

Avant de savoir quels en seront les effets et les suites, je me hâte de vous déclarer que le plus ardent de mes vœux est de pouvoir vous honorer toute ma vie, et continuer à nourrir pour vous autant d'amitié que je vous dois de reconnoissance.

LETTRE

A Mme DE HOUDETOT.

Octobre 1757.

Madame d'Epinay ne part que demain dans la matinée ; cela m'empêchera, chere comtesse, de pouvoir me rendre de bonne heure à Aubonne à moins que vous n'ayez la bonté d'envoyer votre carrosse entre onze heures et midi m'attendre à la croix de Deuil. Quoi qu'il en soit j'irai dîner avec vous : je vous porterai un cœur tout nouveau dont vous serez contente ; j'ai dans ma poche une égide invincible qui me garantira de vous. Il n'en falloit pas moins pour me rendre à

moi-même; mais j'y suis rendu, cela est sûr, ou plutôt je suis tout à l'amitié que vous me devez, que vous m'avez jurée, et dont je suis digne dès ce moment-ci.

LETTRE

A M. DE SAINT-LAMBERT.

A l'Hermitage, le 28 octobre 1757.

Que de joie et de tristesse me viennent de vous, mon cher ami! A peine l'amitié est-elle commencée entre nous que vous m'en faites sentir en même temps tous les tourmens et tous les plaisirs. Je ne vous parlerai point de l'impression que m'a faite la nouvelle de votre accident; madame d'Epinay en a été témoin. Je ne vous peindrai point non plus les agitations de notre amie, votre cœur est fait pour les imaginer; et moi, la voyant hors d'elle-même, j'avois à-la-fois le sentiment de votre état et le spectacle du sien: jugez de celui de votre ami.

On voit bien à vos lettres que vous êtes de nous tous le moins sensible à vos maux: mais, pour exciter le zele et les soins que vous devez à votre guérison, songez, je vous en conjure, que vous avez en dépôt l'espoir de tout ce qui vous est cher. Au reste, quel que soit l'effet des eaux dont j'attends tout, le bonheur ne réside point dans le sentiment d'une jambe et d'un bras. Tant que votre cœur sera sensible, soyez sûr, mon cher et digne ami, qu'il pourra faire des heureux et l'être.

Notre amie vint mardi faire ses adieux à la vallée: j'y passai une demi-journée triste et délicieuse. Nos cœurs vous plaçoient entre eux, et nos yeux n'étoient point secs en parlant de vous. Je lui dis que son attachement pour vous étoit désormais une vertu: elle en fut si touchée qu'elle voulut que je vous l'écrivisse, et je lui obéis volontiers. Oui, mes enfans, soyez à jamais unis: il n'est plus d'ames comme les vôtres, et vous méritez de vous aimer jusqu'au tombeau. Il m'est doux d'être en tiers dans une amitié si tendre. Je vous remercie du cœur que vous m'avez rendu, et dont le mien

n'est pas indigne. L'estime que vous lui devez et celle dont elle m'honore vous feront sentir toute votre vie l'injustice de vos soupçons.

Vous savez mon raccommodement avec Grimm; j'ai cette obligation de plus à madame d'Epinay, et l'honneur d'avoir fait toutes les avances. J'en fis autant avec Diderot, et j'eus cette obligation à notre amie. Qu'on ait tort ou qu'on ait raison, je trouve qu'il est toujours doux de revenir à son ami; et le plaisir d'aimer me semble plus cher à un cœur sensible que les petites vanités de l'amour-propre.

Vous savez aussi le prochain départ de madame d'Epinay pour Geneve. Elle m'a proposé de l'accompagner sans me montrer là-dessus beaucoup d'empressement. Moi, la voyant escortée de son mari, du gouverneur de son fils, de cinq ou six domestiques, aller chez son médecin et son ami, et par conséquent mon cortege lui étant fort inutile, sentant d'ailleurs qu'il me seroit impossible de supporter avec mon mal et dans la saison où nous entrons une chaise de poste jusqu'à Geneve, et joignant

aux obstacles tirés de ma situation présente la gêne insurmontable que j'éprouve toujours à vivre chez autrui, je n'ai pas accepté le voyage, et elle s'est contentée de mes raisons. Là-dessus Diderot m'écrit un billet extravagant, dans lequel, me disant *surchargé du poids des obligations que j'ai à madame d'Epinay*, il me représente ce voyage comme indispensable, en quelque état que soit ma santé, jusqu'à vouloir que je suive plutôt à pied la chaise de poste. Mais ce qui m'a sur-tout percé le cœur, c'est de voir que votre amie est du même avis, et m'ose donner les conseils de la servitude. On diroit qu'il y a une ligue entre tous mes amis pour abuser de mon état précaire et me livrer à la merci de madame d'Epinay. Laissant ici des gens qu'il faut entretenir, partant sans argent, sans habits, sans linge, je serai forcé de tout recevoir d'elle et peut-être de lui tout demander. L'amitié peut confondre les biens ainsi que les cœurs; mais dès qu'il sera question de devoirs et d'obligations, étant encore à ses gages, je ne serai plus chez elle comme son ami, mais comme son

valet; et, quoi qu'il arrive, je ne veux pas l'être, ni m'aller étaler dans mon pays à la suite d'une fermiere-générale. Cependant j'ai écrit à Grimm une longue lettre, dans laquelle je lui dis mes raisons, et le laisse le maître de décider si je dois partir ou non, résolu de suivre à l'instant son avis : mais j'espere qu'il ne m'avilira pas. Jusqu'ici je n'ai point de réponse positive, et j'apprends que madame d'Epinay part demain. Je me sens, en écrivant cet article, dans une agitation qui me le feroit indiscrètement prolonger : il faut finir. Mon ami, que n'êtes-vous ici ! je verserois mes peines dans votre ame ; elle entendroit la mienne, et ne donneroit point à ma juste fierté le vil nom d'ingratitude. Quoi qu'il en soit, on ne m'enchaînera jamais par certains bienfaits; je m'en suis toujours défendu : je méprise l'argent, je ne sais point mettre à prix ma liberté ; et si le sort me réduit à choisir entre les deux vices que j'abhorre le plus, mon parti est pris, et j'aime encore mieux être un ingrat qu'un lâche.

Je ne dois point finir cette lettre sans vous donner un avis qui nous importe à tous.

La santé de notre amie se délabre sensiblement: elle est maigrie, son estomac va mal, elle ne digere point, elle n'a plus d'appétit; et ce qu'il y a de pis, est que le peu qu'elle mange ne sont que des choses mal-saines. Elle étoit déja changée avant votre accident: jugez de ce qu'elle est et de ce qu'elle va devenir. Elle confie à des quidams la direction de sa santé: on lui a conseillé les eaux de Passy; mais ce qui importe beaucoup plus à lui conseiller est le choix d'un médecin qui sache l'examiner et la conduire, et d'un régime qui n'augmente pas le désordre de son estomac. J'ai dit là-dessus tout ce que j'ai pu, mais inutilement. C'est à vous d'obtenir d'elle ce qu'elle refuse à mon amitié. C'est sur-tout par le soin que vous prendrez de vous que vous l'engagerez à en prendre d'elle. Adieu, mon ami.

LETTRE

A Mme DE HOUDETOT.

8 novembre 1758.

Je viens de recevoir de Grimm une lettre qui m'a fait frémir, et que je lui ai renvoyée à l'instant de peur de la lire une seconde fois. Madame, tous ceux que j'aimois me haïssent ; et vous connoissez mon cœur, c'est vous en dire assez. Tout ce que j'avois appris de Mme d'Epinay n'est que trop vrai, et j'en sais davantage encore. Je ne trouve de toute part que sujets de désespoir. Il me reste une seule espérance ; elle peut me consoler de tout et me rendre le courage : hâtez-vous de la confirmer ou de la détruire. Ai-je encore une amie et un ami? Un mot, un seul mot, et je puis vivre.

Je vais déloger de l'Hermitage. Mon dessein est de chercher un asyle éloigné et

inconnu :

inconnu : mais il faut passer l'hiver, et vos défenses m'empêchent de l'aller passer à Paris. Je vais donc m'établir à Montmorenci comme je pourrai en attendant le printemps. Ma respectable amie, je ne vous reverrai jamais, je le sens à la tristesse qui me serre le cœur ; mais je m'occuperai de vous dans ma retraite. Je songerai que j'ai deux amis au monde, et j'oublierai que j'y suis seul.

LETTRE

A LA MÊME.

Novembre 1758.

Voici la quatrieme lettre que je vous écris sans réponse. Ah ! si vous continuez de vous taire, je vous aurai trop entendue. Songez à l'état où je suis, et consultez votre bon cœur. Je puis supporter d'être abandonné de tout le monde. Mais vous ! . . . vous qui me connoissez si bien !... Grand

Dieu ! suis-je un scélérat ? Un scélérat, moi ! Je l'apprends bien tard. C'est M. Grimm, c'est mon ancien ami, c'est celui qui me doit tous les amis qu'il m'ôte, qui a fait cette belle découverte, et qui la publie. Hélas ! il est l'honnête homme, et moi l'ingrat ; il jouit des honneurs de la vertu pour avoir perdu son ami, et moi je suis dans l'opprobre pour n'avoir pu flatter une femme perfide ni m'asservir à celle que j'étois forcé de haïr. Ah ! si je suis un méchant, que toute la race humaine est vile ! Cruelle ! falloit-il céder aux séductions de la fausseté, et faire mourir de douleur celui qui ne vivoit que pour vous aimer ? Adieu : je ne vous parlerai plus de moi ; mais si je ne puis vous oublier, je vous défie d'oublier à votre tour ce cœur que vous méprisez, ni d'en trouver jamais un semblable.

LETTRE

A LA MÊME.

Janvier 1758.

VOTRE barbarie est inconcevable ; elle n'est pas de vous. Ce silence est un raffinement de cruauté qui n'a rien d'égal. On vous dira l'état où je suis depuis huit jours. Et vous aussi... et vous aussi, Sophie, vous me croyez un méchant (1) ! Ah Dieu ! si

(1) Notez que toutes les horribles noirceurs dont on m'accusoit se réduisoient à n'avoir pas voulu suivre à Geneve Mme d'Epinay. C'étoit uniquement pour cela que j'étois un monstre d'ingratitude, un homme abominable. Il est vrai qu'on m'accusoit de plus du crime horrible d'être amoureux de Mme de Houdetot, et de ne pouvoir me résoudre à m'éloigner d'elle. Que cela fût ou non, il est certain que j'avois une autre puissante raison pour ne pas suivre Mme d'Epinay, qui m'en eût empèché quand je n'en aurois eu que celle-là. Je ne pouvois, sans lui manquer, dire cette raison, qui n'avoit de rapport

vous le croyez, à qui donc en appellerai-je?... Mais pourtant comment se fait-il que la vertu me soit si chere.... que je sente en moi le cœur d'un homme de bien? Non; quand je tourne les yeux sur le passé et que je vois quarante ans d'honneur à côté d'une mauvaise lettre, je ne puis desespérer de moi.

Je n'affecterai point une fermeté dont je suis bien loin : je me sens accablé de mes maux; mon ame est épuisée de douleurs et d'ennuis : je porte dans un cœur innocent toutes les horreurs du crime; je ne fuis point des humiliations qui conviennent à mon infortune; et si j'espérois vous fléchir, j'irois, ne pouvant arriver jusqu'à vous, vous attendre à votre sortie, me prosterner au devant de vous; trop heureux d'être foulé aux pieds des chevaux, écrasé sous votre carrosse, et de vous arracher au moins un

---

qu'à elle. Ainsi, réduit à taire les deux véritables raisons que j'avois pour rester, j'étois forcé, pour m'excuser, de battre la campagne, et de me laisser accuser par Mme d'Epinay et par ses amis de l'ingratitude la plus noire, précisément parceque je ne voulois pas être ingrat ni la compromettre.

regret à ma mort. N'en parlons plus : la pitié n'efface point le mépris ; et si vous me croyez digne du vôtre, il faut ne me regarder jamais.

Ah ! méprisez moi si vous le pouvez : il me sera plus cruel de vous savoir injuste que moi déshonoré ; et j'implore de la vertu la force de supporter le plus douloureux des opprobres. Mais pour m'avoir ôté votre estime faut-il renoncer à l'humanité ? Méchant ou bon, quel bien attendez-vous de mettre un homme au désespoir ? Voyez ce que je vous demande ; et, si vous n'êtes pire que moi, osez me refuser. Je ne vous verrai plus ; les regards de Sophie ne doivent tomber que sur un homme estimé d'elle, et l'œil du mépris n'a jamais souillé ma personne. Mais vous fûtes après S.-Lambert le dernier attachement de mon cœur : ni lui ni vous n'en sortirez jamais ; il faut que je m'occupe de vous sans cesse, et je ne puis me détacher de vous qu'en renonçant à la vie. Je ne vous demande aucun témoignage de souvenir ; ne parlez plus de moi ; ne m'écrivez plus ; oubliez que vous m'avez honoré du nom de votre ami, et

que j'en fus digne. Mais ayant à vous parler de vous, ayant à vous tenir le sacré langage de la vérité, que vous n'entendrez peut-être que de moi seul, que je sois sûr au moins que vous daignerez recevoir mes lettres, qu'elles ne seront pas jetées au feu sans les lire, et que je ne perdrai pas ainsi les chers et derniers travaux auxquels je consacre le reste infortuné de ma vie! Si vous craignez d'y trouver le venin d'une ame noire, je consens qu'avant de les lire vous les fassiez examiner, pourvu que ce ne soit pas par cet honnête homme qui se complaît si fort à faire un scélérat de son ami. Que la premiere où l'on trouvera la moindre chose à blâmer fasse à jamais révoquer la permission que je vous demande. Ne soyez pas surprise de cette étrange priere; il y a si long-temps que j'apprends à aimer sans retour, que mon cœur y est tout accoutumé.

LETTRE

A LA MÊME.

Ce samedi, 25 mars 1758.

En attendant votre courier je commence par répondre à votre lettre de vendredi, venue par la poste.

Je crois avoir à m'en plaindre, et j'ai peine à comprendre que vous l'ayez écrite avec l'intention que j'en fusse content. Expliquons-nous; et, si j'ai tort, dites-le moi sans détour.

Vous me dites que j'ai été le plus grand obstacle au progrès de votre amitié. D'abord j'ai à vous dire que je n'exigeois point que votre amitié fit du progrès, mais seulement qu'elle ne diminuât pas; et certainement je n'ai point été la cause de cette diminution. En nous séparant à notre derniere entrevue d'Aubonne, j'aurois juré que nous étions les deux personnes de l'u-

nivers qui avoient le plus d'estime et d'amitié l'une pour l'autre et qui s'honoroient le plus réciproquement. C'est, ce me semble, avec les assurances de ce mutuel sentiment que nous nous séparâmes, et c'est encore sur ce même ton que vous m'écrivîtes quatre jours après. Insensiblement vos lettres ont changé de style ; vos témoignages d'amitié sont devenus plus réservés, plus circonspects, plus conditionnels ; au bout d'un mois il s'est trouvé, je ne sais comment, que votre ami n'étoit plus votre ami. Je vous ai demandé plusieurs fois la raison de ce changement, et vous m'obligez de vous la demander encore : je ne vous demande pas pourquoi votre amitié n'a point augmenté, mais pourquoi elle s'est éteinte. Ne m'alléguez pas ma rupture avec votre belle sœur et son digne ami : vous savez ce qui s'est passé, et de tout temps vous avez dû savoir qu'il ne sauroit y avoir de paix entre J. J. Rousseau et les méchans.

Vous me parlez de fautes, de foiblesses, d'un ton de reproche. Je suis foible, il est vrai ; ma vie est pleine de fautes, car je suis homme. Mais voici ce qui me dis-

tingue des hommes que je connois ; c'est qu'au milieu de mes fautes je me les suis toujours reprochées ; c'est qu'elles ne m'ont jamais fait mépriser mon devoir ni fouler aux pieds la vertu ; c'est qu'enfin j'ai combattu et vaincu pour elle dans les momens où tous les autres l'oublient. Puissiez-vous ne trouver jamais que des hommes ainsi criminels !

Vous me dites que votre amitié, telle qu'elle est, subsistera toujours pour moi, tel que je sois, excepté le crime et l'indignité, dont vous ne me croirez jamais capable. A cela je vous réponds que j'ignore quel prix je dois donner à votre amitié telle qu'elle est ; que, quant à moi, je serai toujours ce que je suis depuis quarante ans ; qu'on ne commence pas si tard à changer ; et quant au crime et à l'indignité dont vous ne me croirez jamais capable, je vous apprends que ce compliment est dur pour un honnête homme, et insultant pour un ami.

Vous me dites que vous m'avez toujours vu beaucoup meilleur que je ne me suis montré. D'autres, trompés par les ap-

parences, m'estiment moins que je ne vaux, et sont excusables : mais pour vous, vous devez me connoître ; je ne vous demande que de me juger sur ce que vous avez vu de moi.

Mettez-vous un moment à ma place. Que voulez-vous que je pense de vous et de vos lettres? On diroit que vous avez peur que je ne sois paisible dans ma retraite, et que vous êtes bien aise de m'y donner de temps en temps des témoignages de peu d'estime, que, quoi que vous en puissiez dire, votre cœur démentira toujours. Rentrez en vous-même, je vous en conjure. Vous m'avez demandé quelquefois les sentimens d'un pere ; je les sens en vous parlant, même aujourd'hui que vous ne me les demandez plus. Je n'ai point changé d'opinion sur votre bon cœur ; mais je vois que vous ne savez plus ni penser, ni parler, ni agir par vous-même. Voyez au moins quel rôle on vous fait jouer. Imaginez ma situation. Pourquoi venez-vous contrister encore par vos lettres une ame que vous devez croire assez affligée de ses propres ennuis ? Est-il si nécessaire à votre repos

de troubler le mien? ne sauriez-vous concevoir que j'ai plus besoin de consolations que de reproches? Epargnez-moi donc ceux que vous savez bien que je ne mérite pas, et portez quelque respect à mes malheurs. Je vous demande de trois choses l'une: ou changez de style, ou justifiez le vôtre, ou cessez de m'écrire: j'aime mieux renoncer à vos lettres que d'en recevoir d'injurieuses. Je puis me passer que vous m'estimiez, mais j'ai besoin de vous estimer vous-même; et c'est ce que je ne saurois faire si vous manquez à votre ami.

Quant à la Julie, ne vous gênez point pour elle. Soit que vous m'écriviez ou non, vos copies ne se feront pas moins; et si je les ai suspendues après un silence de trois semaines, c'est que j'ai cru que, m'ayant tout-à-fait oublié, vous ne vous souciiez plus de rien qui vînt de moi. Adieu: je ne suis ni changeant ni subjugué comme vous; l'amitié que vous m'avez demandée et que je vous ai promise je vous la garderai jusqu'au tombeau. Mais si vous continuez à m'écrire de ce ton équivoque et soupçonneux que vous affectez avec moi,

trouvez bon que je cesse de vous répondre. Rien n'est moins regrettable qu'un commerce d'outrages; mon cœur et ma plume s'y refuseront toujours avec vous.

LETTRE

A M. D'ALEMBERT.

A Montmorenci, le 25 juin 1758.

J'ai dû, monsieur, répondre à votre article *Geneve*. Je l'ai fait, et je vous ai même adressé cet écrit. Je suis sensible aux témoignages de votre souvenir et à l'honneur que j'ai reçu de vous en plus d'une occasion: mais vous nous donnez un conseil pernicieux; et si mon pere en avoit fait autant, je n'aurois pu ni dû me taire. J'ai tâché d'accorder ce que je vous dois avec ce que je dois à ma patrie: quand il a fallu choisir j'aurois fait un crime de balancer. Si ma témérité vous offense, vous n'en serez que trop vengé par la foiblesse de l'ouvrage. Vous

y chercherez en vain les restes d'un talent qui n'est plus, et qui ne se nourrissoit peut-être que de mon mépris pour mes adversaires. Si je n'avois consulté que ma réputation, j'aurois certainement supprimé cet écrit : mais il n'est pas ici question de ce qui peut vous plaire ou m'honorer : en faisant mon devoir je serai toujours assez content de moi et assez justifié près de vous.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorenci, le 4 juillet 1758.

Je me hâte, mon cher Vernes, de vous rassurer sur le sens que vous avez donné à ma derniere lettre, et qui surement n'étoit pas le mien. Soyez sûr que j'ai pour vous toute l'estime et toute la confiance qu'un ami doit à son ami. Il est vrai que j'ai eu les mêmes sentimens pour d'autres qui m'ont trompé, et que, plein d'une amertume en

secret dévorée, il s'en est répandu quelque chose sur mon papier; mais, mon ami, cela vous regardoit si peu, que dans la même lettre je vous ai, ce me semble, assez témoigné l'ardent desir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Vous me connoissez mal; si je vous croyois capable de me tromper je n'aurois plus rien à vous dire.

J'ai reçu l'exemplaire de M. Duvillard; je vous prie de l'en remercier. S'il veut bien m'en adresser deux autres, non pas par la même voie dont il s'est servi, mais à l'adresse de *M. Coindet*, *chez MM. Thelusson*, *Necker et compagnie*, *rue Michel-le-Comte*, je lui en serai obligé. Il a eu tort d'imprimer cet article sans m'en rien dire; il a laissé des fautes que j'aurois ôtées, et il n'a pas fait des corrections et additions que je lui aurois données.

J'ai sous presse un petit écrit sur l'article *Geneve* de M. d'Alembert. Le conseil qu'il nous donne d'établir une comédie m'a paru pernicieux : il a réveillé mon zele, et m'a d'autant plus indigné, que j'ai vu clairement qu'il ne se faisoit pas un scrupule de faire sa cour à M. de Voltaire à nos dépens. Voilà

les auteurs et les philosophes ! toujours pour motif quelque intérêt particulier, et toujours le bien public pour prétexte. Cher Vernes, soyons hommes et citoyens jusqu'au dernier soupir. Osons toujours parler pour le bien de tous, fût-il préjudiciable à nos amis et à nous-mêmes. Quoi qu'il en soit, j'ai dit mes raisons; ce sera à nos compatriotes à les peser. Ce qui me fâche, c'est que cet écrit est de la derniere foiblesse; il se sent de l'état de langueur où je suis, et où j'étois bien plus encore quand je l'ai composé. Vous n'y reconnoîtrez plus rien que mon cœur; mais je me flatte que c'en est assez pour me conserver le vôtre. Voulez-vous bien passer de ma part chez M. Marc Chapuis, lui faire mes tendres amitiés, et lui demander s'il veut bien que je lui fasse adresser les exemplaires de cet écrit que je me suis réservés, afin de les distribuer à ceux à qui je les destine suivant la note que je lui enverrai ?

Vous m'avez parlé ci-devant de madame d'Epinay; l'ami Roustan que j'embrasse et remercie m'en parle, et d'autres m'en parlent encore. Cela me fait juger qu'elle vous

laisse dans une erreur dont il faut que je vous tire. Si madame d'Epinay vous dit que je suis de ses amis, elle vous trompe; si elle vous dit qu'elle est des miens, elle vous trompe encore plus. Voilà tout ce que j'ai à vous dire d'elle.

Loin que l'ouvrage dont vous me parlez soit un roman philosophique, c'est au contraire un commerce de bonnes gens. Si vous venez, je vous montrerai cet ouvrage; et si vous jugez qu'il vous convienne de vous en mêler, je l'abandonne avec plaisir à votre direction. Adieu, mon ami : songez, non pas, graces au ciel, aux ides de mars, mais aux calendes de septembre; c'est ce jour-là que je vous attends.

LETTRE A SOPHIE.

13 juillet 1758.

Je commence une correspondance qui n'a point d'exemple et ne sera guere imitée : mais votre cœur n'ayant plus rien à dire au mien, j'aime mieux faire seul les frais d'un commerce qui ne seroit qu'onéreux pour vous et où vous n'auriez à mettre que des paroles. C'est une fausseté méprisable de substituer des procédés à la place des sentimens, et de n'être honnête qu'à l'extérieur. Quiconque a le courage de paroître toujours ce qu'il est deviendra tôt ou tard ce qu'il doit être ; mais il n'y a plus rien à espérer de ceux qui se font un caractere de parade. Si je vous pardonne de n'avoir plus d'amitié pour moi, c'est parceque vous ne m'en montrez plus. Je vous aime cent fois mieux ainsi qu'avec ces lettres froides qui vouloient être

obligeantes, et montroient malgré vous que vous songiez à autre chose en les écrivant. De la franchise, ô Sophie ! il n'y a qu'elle qui éleve l'ame et soutienne par l'estime de soi-même le droit à celle d'autrui.

Mon dessein n'est pas de vous ennuyer de fréquentes et longues lettres. Je n'espere pas même, avec toute ma discrétion, que vous lisiez toutes celles que je vous écrirai; mais du moins aurai-je eu le plaisir de les écrire, et peut-être est-il bon pour vous et pour moi que vous ayez la complaisance de les recevoir. Je vous crois un bon naturel; c'est cette opinion qui m'attache encore à vous : mais une grande fortune sans adversités a dû vous endurcir l'ame ; vous avez trop peu connu de maux pour être fort sensible à ceux des autres. Ainsi les douceurs de la commisération vous sont encore inconnues. N'ayant su partager les peines d'autrui, vous serez moins en état d'en supporter vous-même si jamais il en vient, et il est toujours à craindre qu'il n'en vienne : car vous n'ignorez pas que la fortune même n'en garantit pas toujours ; et quand elles nous attaquent au milieu de ses faveurs,

quelles ressources lui reste-t-il pour les guérir?

> Non fidarti della sorte
> Ancor a me già fù grata,
> Et tu ancor abbandonata
> Sospirar potresti un dì.

Veuille le ciel tromper ma prévoyance! En ce cas mes soins n'auront été qu'inutiles, et il n'y aura point de mal au moins à les avoir pris: mais si jamais votre cœur affligé se sent besoin de ressources, qu'il ne trouvera pas en lui-même, si peut-être un jour d'autres manieres de penser vous dégoûtent de celles qui n'ont pu vous rendre heureuse, revênez à moi si je vis encore, et vous saurez quel ami vous avez méprisé. Si je ne vis plus, relisez mes lettres; peut-être le souvenir de mon attachement adoucira-t-il vos peines; peut-être trouverez-vous dans mes maximes des consolations que vous n'imaginez pas aujourd'hui.

LETTRE
A M. DE LEYRE.

Montmorenci, le 5 octobre 1758.

Enfin, mon cher de Leyre, j'ai de vos nouvelles. Vous attendiez plutôt des miennes, et vous n'aviez pas tort; mais pour vous en donner il falloit savoir où vous prendre, et je ne voyois personne qui pût me dire ce que vous étiez devenu. N'ayant et ne voulant avoir désormais pas plus de relation avec Paris qu'avec Pékin, il étoit difficile que je pusse être mieux instruit: cependant jeudi dernier un pensionnaire des Vertus qui me vint voir avec le pere curé m'apprit que vous étiez à Liege. Mais ce que j'aurois dû faire il y a deux mois étoit à présent hors de propos, et ce n'étoit plus le cas de vous prévenir; car je vous avoue que je suis et serai toujours de tous les hommes le moins propre à retenir les gens qui se détachent de moi.

J'ai d'autant plus senti le coup que vous avez reçu, que j'étois bien plus content de votre nouvelle carriere que de celle où vous êtes en train de rentrer. Je vous crois assez de probité pour vous conduire toujours en homme de bien dans les affaires, mais non pas assez de vertu pour préférer toujours le bien public à votre gloire et ne dire jamais aux hommes que ce qu'il leur est bon de savoir. Je me complaisois à vous imaginer d'avance dans le cas de relancer quelquefois les frippons, au lieu que je tremble de vous voir contrister les ames simples dans vos écrits. Cher de Leyre, défiez-vous de votre esprit satyrique; sur-tout apprenez à respecter la religion. L'humanité seule exige ce respect. Les grands, les riches, les heureux du siecle, seroient charmés qu'il n'y eût point de Dieu; mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le misérable: quelle cruauté de leur ôter encore cet espoir!

Je suis attendri, touché de tout ce que vous me dites de M. G. Quoique je susse déja tout cela, je l'apprends de vous avec un nouveau plaisir. C'est bien plus votre

éloge que le sien, que vous faites. La mort n'est pas un malheur pour un homme de bien; et je me réjouis presque de la sienne, puisqu'elle m'est une occasion de vous estimer davantage. Ah! de Leyre, puissé je m'être trompé, et goûter le plaisir de me reprocher cent fois le jour de vous avoir été juge trop sévere!

Il est vrai que je ne vous parlai point de mon écrit sur les spectacles; car, comme je vous l'ai dit plus d'une fois, je ne me fiois pas à vous. Cet écrit est bien loin de la prétendue méchanceté dont vous parlez; il est lâche et foible; les méchans n'y sont plus gourmandés; vous ne m'y reconnoîtrez plus. Cependant je l'aime plus que tous les autres, parcequ'il m'a sauvé la vie, et qu'il me servit de distraction dans des momens de douleur où sans lui je serois mort de désespoir. Il n'a pas dépendu de moi de mieux faire; j'ai fait mon devoir, c'est assez pour moi. Au surplus je livre l'ouvrage à votre juste critique. Honorez la vérité; je vous abandonne tout le reste. Adieu: je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE
A M. VERNES.

A Montmorenci, le 22 octobre 1758.

Je reçois à l'instant, mon ami, votre derniere lettre sans date, dans laquelle vous m'en annoncez une autre sous le pli de M. de Chenonceaux, que je n'ai point reçue. C'est une négligence de ses commis, j'en suis sûr; car il vint me voir il y a peu de jours et ne m'en parla point. Quoi qu'il en soit, ne nous exposons plus au même inconvénient; écrivez-moi directement, et n'affranchissez plus vos lettres, car je ne suis pas à portée ici d'en faire de même. Quoique ce paquet soit assez gros pour en valoir la peine, je ne crois pas que mon ami regrette l'argent qu'il lui coûtera, et je ne lui ai pas donné le droit, que je sache, de penser moins favorablement de moi. Soyez aussi plus exact aux dates, que vous êtes sujet à oublier.

L'écrit de M. d'Alembert paroît en effet à Paris, depuis le 2 de ce mois; je ne l'ai appris que le 7. Le lundi 8 je reçus le petit nombre d'exemplaires que mon libraire avoit joints pour moi à cet envoi: je les ai fait distribuer le même jour et les suivans; en sorte que le débit de cet ouvrage ayant été assez rapide, tous ceux à qui j'en ai envoyé l'avoient déja: et voilà un des désagrémens auxquels m'assujettit l'inconcevable négligence de ce libraire. Pour que vous jugiez s'il y a de ma faute dans les retards de l'envoi pour Geneve, je vous envoie une de ses lettres à demi déchirée, et que j'ai heureusement retrouvée. Si vous avez des relations en Hollande vous m'obligerez de vous en faire informer à lui-même. Selon son compte j'espere enfin que vous aurez reçu et distribué ceux qui vous sont adressés. Je vous dirai, sur celui de M. Labat, que nous ne nous sommes jamais écrit, et que nous ne sommes par conséquent en aucune espece de relation: cependant je serois bien aise de lui donner ce léger témoignage que je n'ai point oublié ses honnêtetés. Mais, mon cher Ver-

nes, Roustan est moins en état d'en acheter un : je voudrois bien aussi lui donner cette petite marque de souvenir; et, dans la balance entre le riche et le pauvre, je penche toujours pour le dernier. Je vous laisse le maître du choix. A l'égard de l'autre exemplaire, il faut, s'il vous plaît, le faire agréer à M. Soubeyran, avec lequel j'ai de grands torts de négligence et non pas d'oubli; tâchez, je vous prie, de l'engager à les oublier.

Je n'ignorois pas que l'article *Geneve* étoit en partie de M. de Voltaire. Quoique j'aie eu la discrétion de n'en rien dire, il vous sera aisé de voir, par la lecture de l'ouvrage, que je savois en l'écrivant à quoi m'en tenir. Mais je trouverois bizarre que M. de Voltaire crût pour cela que je manquerois de lui rendre un hommage que je lui offre de très bon cœur. Au fond, si quelqu'un devoit se tenir offensé, ce seroit M. d'Alembert; car après tout il est au moins le pere putatif de l'article. Vous verrez, dans sa lettre ci-jointe, comment il a reçu la déclaration que je lui fis dans le temps de ma résolution. Que maudit soit

tout respect humain qui offense la droiture et la vérité ! J'espere avoir secoué pour jamais cet indigne joug.

Je n'ai rien à vous dire sur la réimpression de l'*Economie politique*, parceque je n'ai pas reçu la lettre où vous m'en parlez; mais je vous avoue que, sur l'offre de M. Duvillard, j'ai cru que l'auteur pouvoit lui en demander deux exemplaires, et s'attendre à les recevoir. S'il ne tient qu'à les payer, je vous prie d'en prendre le soin, et je vous ferai rembourser cette avance avec celles que vous aurez pu faire au sujet de mon dernier écrit, dont je vous prie de m'envoyer la note.

Je n'ai point lu le livre *de l'Esprit*; mais j'en aime et estime l'auteur. Cependant j'entends de si terribles choses de l'ouvrage, que je vous prie de l'examiner avec bien du soin avant d'en hasarder un jugement ou un extrait dans votre recueil.

Adieu, mon cher Vernes. Je vous aime trop pour répondre à vos amitiés; ce langage doit être proscrit entre amis.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 21 novembre 1758.

Cher Vernes, plaignez-moi ; les approches de l'hiver se font sentir. Je souffre, et ce n'est pas le pire pour ma paresse. Je suis accablé de travail, et jamais mon dernier écrit ne m'a coûté la moitié de la peine et du temps à faire que me coûteront à répondre les lettres qu'il m'attire. Je voudrois donner la préférence à mes concitoyens : mais cela ne se peut sans m'exposer ; car, parmi les autres lettres, il y en a de très dangereuses, dans lesquelles on me tend visiblement des pieges, auxquels il faut pourtant répondre, et répondre promptement, de peur que mon silence même ne soit imputé à crime. Faites donc en sorte, mon ami, qu'un retard de nécessité ne soit pas attribué à négligence, et que

mes compatriotes aient pour moi plus d'indulgence que je n'ai lieu d'en attendre des étrangers. J'aurai soin de répondre à tout le monde ; je desire seulement qu'un délai forcé ne déplaise à personne.

Vous me parlez des critiques. Je n'en lirai jamais aucun ; c'est le parti que j'ai pris dès mon précédent ouvrage, et je m'en suis très bien trouvé. Après avoir dit mon avis mon devoir est rempli. Errer est d'un mortel, et sur-tout d'un ignorant comme moi ; mais je n'ai pas l'entêtement de l'ignorance. Si j'ai fait des fautes, qu'on les censure, c'est fort bien fait. Pour moi, je veux rester tranquille ; et si la vérité m'importe, la paix m'importe encore plus.

Cher Vernes, qu'avons-nous fait? Nous avons oublié M. Abauzit. Ah ! dites, méchant ami ! cet homme respectable, qui passe sa vie à s'oublier soi-même, doit-il être oublié des autres? Il falloit oublier tout le monde avant lui. Que ne m'avez-vous dit un mot? Je ne m'en consolerai jamais. Adieu.

Je n'oublie pas ce que vous m'avez demandé pour votre recueil ; mais...... du

temps ! du temps ! Hélas ! je n'en fais cas que pour le perdre. Ne trouvez-vous pas qu'avec cela mes comptes seront bien rendus ?

LETTRE

A M. LE DOCTEUR TRONCHIN.

A Montmorenci, le 27 novembre 1758.

VOTRE lettre, monsieur, m'auroit fait grand plaisir en tout temps, et m'en fait sur-tout aujourd'hui ; car j'y vois qu'ayant jugé l'absent sans l'entendre, vous ne l'avez pas jugé tout-à-fait aussi sévèrement qu'on me l'avoit dit. Plus je suis indifférent sur les jugemens du public, moins je le suis sur ceux des hommes de votre ordre : mais, quoique j'aspire à mériter l'estime des honnêtes gens, je ne sais mendier celle de personne ; et j'avoue que c'est la chose du monde la moins importante que d'être juste ou injuste envers moi.

Je ne doutois pas que vous ne fussiez de mon avis, ou plutôt que je ne fusse du vôtre sur la proposition de M. d'Alembert, et je suis charmé que vous ayez bien voulu confirmer vous-même cette opinion. Il y aura du malheur si votre sagesse et votre crédit n'empêchent pas la comédie de s'établir à Geneve et de se maintenir à nos portes.

A l'égard des cercles, je conviens de leurs abus, et je n'en doutois pas; c'est le sort des choses humaines: mais je crois qu'aux cercles détruits succéderont de plus grands abus encore. Vous faites une distinction très judicieuse sur la différence des républiques grecques à la nôtre par rapport à l'éducation publique: mais cela n'empêche pas que cette éducation ne puisse avoir lieu parmi nous, et qu'elle ne l'ait même par la seule force des choses, soit qu'on le veuille, soit qu'on ne le veuille pas. Considérez qu'il y a une grande différence entre nos artisans et ceux des autres pays. Un horloger de Geneve est un homme à présenter par-tout; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. L'éducation d'un ouvrier tend à former ses doigts, rien de plus: cependant

le citoyen reste. Bien ou mal, la tête et le cœur se forment, on trouve toujours du temps pour cela; et voilà à quoi l'institution doit pourvoir. Ici, monsieur, j'ai sur vous dans le particulier l'avantage que vous avez sur moi dans les observations générales: cet état des artisans est le mien, celui dans lequel je suis né, dans lequel j'aurois dû vivre, et que je n'ai quitté que pour mon malheur. J'y ai reçu cette éducation publique, non par une institution formelle, mais par des traditions et des maximes qui, se transmettant d'âge en âge, donnoient de bonne heure à la jeunesse les lumieres qui lui conviennent et les sentimens qu'elle doit avoir. A douze ans j'étois un Romain; à vingt j'avois couru le monde, et n'étois plus qu'un polisson. Les temps sont changés, je ne l'ignore pas; mais c'est une injustice de rejeter sur les artisans la corruption publique; on sait trop que ce n'est pas par eux qu'elle a commencé. Par-tout le riche est toujours le premier corrompu; le pauvre suit; l'état médiocre est atteint le dernier. Or chez nous l'état médiocre est l'horlogerie.

Tant pis si les enfans restent abandonnés à eux-mêmes. Mais pourquoi le sont-ils? Ce n'est pas la faute des cercles; au contraire c'est là qu'ils doivent être élevés, les filles par les meres, les garçons par les peres. Voilà précisément l'éducation moyenne qui nous convient entre l'éducation publique des républiques grecques et l'éducation domestique des monarchies, où tous les sujets doivent rester isolés et n'avoir rien de commun que l'obéissance.

Il ne faut pas non plus confondre les exercices que je conseille avec ceux de l'ancienne gymnastique. Ceux-ci formoient une véritable occupation, presque un métier; les autres ne doivent être qu'un délassement, des fêtes, et je ne les ai proposés qu'en ce sens. Puisqu'il faut des amusemens, voilà ceux qu'on nous doit offrir. C'est une observation qu'on faisoit de mon temps, que les plus habiles ouvriers de Geneve étoient précisément ceux qui brilloient le plus dans ces sortes d'exercices, alors en honneur parmi nous. Preuve que ces diversions ne nuisent point l'une à l'autre, mais au contraire s'entr'aident mutuellement: le temps qu'on

qu'on leur donne en laisse moins à la crapule, et empêche les citoyens de s'abrutir.

Adieu, monsieur; je vous embrasse de tout mon cœur. Puissiez-vous long-temps honorer votre patrie et faire du bien au genre humain!

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 15 décembre 1758.

Quoique je sois incommodé et accablé d'occupations désagréables, je ne puis, monsieur, différer plus long-temps à vous remercier de votre excellente lettre. Je ne puis vous dire à quel point elle m'a touché et charmé. Je l'ai relue et la relirai plus d'une fois : j'y trouve des traits dignes du sens de Tacite et du zele de Caton; il ne faut pas deux lettres comme celle-là pour faire connoître un homme, et c'est d'après cette connoissance que je m'honore de

votre suffrage. O cher Moultou ! nouveau Genevois, vous montrez pour la patrie toute la ferveur que les nouveaux chrétiens avoient pour la foi. Puissiez-vous l'étendre, la communiquer à tout ce qui vous environne ! Puissiez-vous réchauffer la tiédeur de nos vieux citoyens ! et puissions-nous en acquérir beaucoup qui vous ressemblent, car malheureusement il nous en reste peu !

Ne sachant si M. Vernes vous avoit remis un exemplaire de mon dernier écrit, j'ai prié M. Coindet de vous en envoyer un par la poste; et il m'a promis de le faire contresigner. Si par hasard vous aviez reçu les deux et que vous n'en eussiez pas disposé, vous m'obligeriez d'en rendre un à M. Vernes; car j'apprends qu'il a distribué pour moi tous ceux que je lui avois fait adresser, et qu'il ne lui en reste pas un seul. Si vous n'en avez qu'un, vous m'offenseriez de songer à le rendre : si vous n'en avez point, vous m'affligeriez de ne m'en pas avertir.

Quoi ! monsieur, le respectable Abauzit daigne me lire, il daigne m'approuver ! Je puis donc me consoler de l'improbation de ceux qui me blâment; car il est bien à crain-

dre que si j'obtenois leur approbation, je ne méritasse guere la sienne. Adieu, mon cher monsieur. Quand vous aurez un moment à perdre je vous prie de me le donner ; il me semble qu'il ne sera pas perdu pour moi.

LETTRE

A M. VERNES.

A Montmorenci, le 6 janvier 1759.

Le mariage est un état de discorde et de trouble pour les gens corrompus; mais pour les gens de bien il est le paradis sur la terre. Cher Vernes, vous allez être heureux; peut-être l'êtes-vous déja. Votre mariage n'est point secret; il ne doit point l'être; il a l'approbation de tout le monde et ne pouvoit manquer de l'avoir. Je me fais honneur de penser que votre épouse, quoiqu'étrangere, ne le sera point parmi nous : le mérite et la vertu ne sont étrangers que parmi les méchans. Ajoutez une figure qui n'est

commune nulle part, mais qui sait bien se naturaliser par-tout ; et vous verrez que mademoiselle C..... étoit Genevoise avant de le devenir. Je m'attendris, en songeant au bonheur de deux époux bien unis, à penser que c'est le sort qui vous attend. Cher ami ! quand pourrai-je en être témoin? Quand verserai-je des larmes de joie en embrassant vos chers enfans? Quand me dirai-je, en abordant votre chere épouse : « Voilà la mere de famille que j'ai dépeinte ; voilà la femme qu'il faut honorer ! »

Je ne suis point étonné de ce que vous avez fait pour M. Abauzit; je ne vous en remercie pas même; c'est insulter ses amis que de les remercier de quelque chose. Mais cependant vous avez donné votre exemplaire, et il ne suffit pas que vous en ayez un, il faut que vous l'ayez de ma main. Si donc il ne vous en reste aucun des miens, marquez-le moi; je vous enverrai celui que je m'étois réservé, et que je n'espérois pas employer si bien. Vous serez le maître de me le payer par un exemplaire de l'*Economie politique*, car je n'en ai point reçu.

M. de Voltaire ne m'a point écrit. Il me met tout-à-fait à mon aise, et je n'en suis pas fâché. La lettre de M. Tronchin rouloit uniquement sur mon ouvrage, et contenoit plusieurs objections très judicieuses, sur lesquelles pourtant je ne suis pas de son avis.

Je n'ai point oublié ce que vous voulez bien desirer sur le *Choix littéraire*. Mais, mon ami, mettez-vous à ma place, je n'ai pas le loisir ordinaire aux gens de lettres. Je suis si près de mes pieces, que si je veux dîner il faut que je le gagne ; si je me repose il faut que je jeûne, et je n'ai pour le métier d'auteur que mes courtes récréations. Les foibles honoraires que m'ont rapportés mes écrits m'ont laissé le loisir d'être malade et de mettre un peu plus de graisse dans ma soupe ; mais tout cela est épuisé, et je suis plus près de mes pieces que je ne l'ai jamais été. Avec cela il faut encore répondre à cinquante mille lettres, recevoir mille importuns et leur offrir l'hospitalité. Le temps s'en va et les besoins restent. Cher ami, laissons passer ces temps durs de maux, de besoins, d'importunités

et croyez que je ne ferai rien si promptement et avec tant de plaisir que d'achever le petit morceau que je vous destine, et qui malheureusement ne sera guere au goût de vos lecteurs ni de vos philosophes, car il est tiré de Platon.

Adieu, mon bon ami. Nous sommes tous deux occupés; vous de votre bonheur, moi de mes peines : mais l'amitié partage tout. Mes maux s'allegent quand je songe que vous les plaignez; ils s'effacent presque par le plaisir de vous croire heureux. Ne montrez cette lettre à personne, au moins le dernier article. Adieu derechef.

LETTRE

A M. LE COMTE DE S.-FLORENTIN. (1)

A Montmorenci, le 11 février 1759.

MONSEIGNEUR,

J'apprends qu'on s'apprête à remettre à l'opera de Paris une piece de ma composition, intitulée *le Devin du village*. Si vous daignez jeter les yeux sur le mémoire ci-joint vous verrez, monseigneur, que cet ouvrage n'appartient point à l'académie royale de musique. Je vous supplie donc de vouloir bien lui défendre de le représenter, et ordonner que la partition me soit restituée. Il y a trois ans que j'avois écrit à

(1) Cette lettre et le mémoire qui suit furent remis par M. Sellon, résident de Geneve, à M. de S.-Florentin, qui promit une réponse et qui n'en fit point.

M. le comte d'Argenson pour lui demander cette restitution. Il ne fit aucune attention à ma lettre ni à mon mémoire. J'espere, monseigneur, être plus heureux aujourd'hui; car je ne demande rien que de juste, et vous ne refusez la justice à personne.

Je suis avec un profond respect, etc.

MEMOIRE.

Au commencement de l'année 1753 je présentai à l'opéra un petit ouvrage intitulé *le Devin du village*, qui avoit été représenté devant le roi, à Fontainebleau l'automne précédent. Je déclarai aux sieurs Rebel et Francœur, alors inspecteurs de l'académie royale de musique, en présence de M. Duclos, de l'académie françoise, historiographe de France, que je ne demandois aucun argent de ce petit opéra; que je me contentois pour son prix de mes entrées franches à perpétuité; mais que je les stipulois expressément : à quoi il me fut répondu par ledit sieur Rebel, en présence du même M. Duclos, que cela étoit de droit, conforme à l'usage, et que de plus il m'é-

toit dû des honoraires qu'on auroit soin de me faire payer.

Le Devin du village fut joué; et, quoique j'eusse aussi exigé que les quatre premieres représentations seroient faites par les bons acteurs, ce qui fut accordé, il fut mis en double dès la troisieme, et la piece eut trente-une représentations de suite avant pâque, sans compter les trois capitations, où elle fut aussi donnée.

Pour les honoraires qui m'étoient dus et que je n'avois point demandés, on m'apporta chez moi douze cents francs, dont je signai la quittance telle qu'elle me fut présentée.

Le Devin du village fut repris après pâque, et continué toute l'année et même le carnaval suivant presque sans interruption, mais dans un état qui, ne me laissant pas le courage d'en soutenir le spectacle, m'a toujours forcé de m'en absenter; et c'est une année de non-jouissance de mon droit dont je ne serois que trop fondé à demander compte.

Enfin dans le temps que, délivré de ce chagrin, je croyois pouvoir profiter sans

dégoût du privilege de mes entrées, le sieur de Neuville me déclara à la porte de l'opéra qu'il avoit ordre du bureau de la ville (1) de me les refuser, convenant en même temps qu'un tel procédé étoit sans exemple : et en effet, si telle est la distinction que réserve le bureau de la ville à ceux qui font à la fois les paroles et la musique d'un opéra et aux auteurs des ouvrages qu'on joue cent fois de suite, il n'est pas étonnant qu'elle soit rare.

Sur cet exposé simple et fidele je me crois en droit de demander la restitution de mon manuscrit et qu'il soit défendu à l'académie royale de musique de jamais représenter le Devin du village, sur lequel elle a perdu son droit en violant le traité par lequel je le lui avois cédé ; car m'en ôter le prix convenu c'est m'en rendre la propriété. Cela est incontestable en toute justice.

1. Ce ne seroit pas répondre que de m'opposer un réglement prétendu qui, dit-on, borne à une année le droit d'entrée pour les auteurs d'opéra en un acte : réglement

(1) La ville de Paris tenoit alors l'opéra.

qu'on allegue sans le montrer, qui n'est connu de personne, et n'a jamais eu d'exécution contre aucun auteur avant moi; réglement enfin qui, après une soigneuse vérification, se trouve n'avoir point existé quand mon accord fut fait, et qui, quand on l'auroit établi depuis, ne peut avoir un effet rétroactif.

2. Quand ce réglement existeroit, quand il seroit en vigueur, il ne peut avoir aucune force vis-à-vis de moi étranger, qui ne le connoissois point, et à qui on ne l'a point opposé dans le temps que, maître de mon ouvrage, je ne cédois qu'en stipulant une condition contraire. N'a-t-on pas dérogé à ce réglement en traitant avec moi? C'étoit alors qu'il falloit m'en parler. Qui a jamais ouï dire qu'on annulle une convention expresse par l'intention secrete de ne la pas tenir?

3. Pourquoi l'académie royale de musique se prévaudroit-elle contre moi d'un réglement qu'elle-même viole à mon préjudice? Si l'auteur des paroles et celui de la musique d'un opéra d'un acte ont chacun leurs entrées pour un an, celui qui est à la

fois l'un et l'autre doit les avoir pour deux, à moins que la réunion des talens, qui concourt à leur perfection, ne soit un titre contre celui qui les rassemble.

4. Si l'intention du bureau de la ville étoit d'en user à toute rigueur avec moi, il falloit donc commencer par me payer à la rigueur ce qui m'étoit dû. Le produit d'un grand opéra pour chacun des deux auteurs est de deux mille livres lorsqu'il soutient trente représentations consécutives; savoir, cent francs pour chacune des dix premieres représentations, et cinquante francs pour chacune des vingt autres. Or le tiers de quatre mille francs est plus de douze cents francs. Si je n'ai pas réclamé le surplus, ce n'étoit point par ignorance de mon droit, mais c'est qu'ayant stipulé un autre prix pour mon ouvrage, je ne voulois pas marchander sur celui-là.

Si l'on ajoute à ces raisons que, contre ce qu'on m'avoit promis, mon ouvrage a été mis en double dès la troisieme représentation, l'on trouvera que la direction de l'opéra, n'ayant observé avec moi ni les conditions que j'avois stipulées ni ses propres

réglemens, s'est dépouillée comme à plaisir de toute espece de droit sur ma piece. Il est vrai que j'ai reçu douze cents francs, que je suis prêt à rendre en recevant ma partition ; espérant qu'à son tour l'académie royale de musique voudra bien me rendre compte de cent représentations (1) qu'elle a faites d'un ouvrage qu'elle savoit n'être pas à elle, puisqu'elle n'en vouloit pas payer le prix convenu.

Que si cette académie a des plaintes à faire contre moi, elle peut les faire pardevant les tribunaux, et non pas s'établir juge dans sa propre cause, ni se croire en droit pour cela de s'emparer de mon bien. Sitôt qu'on est mécontent d'un homme, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de le voler.

---

(1) Il faut ajouter toutes celles de cette derniere reprise et des suivantes, où pour le coup les directeurs, qui eux-mêmes avoient contracté avec moi, ne pouvoient ignorer qu'ils disposoient d'un bien qui ne leur appartenoit pas.

LETTRE

A M. LE NIEPS.

A Montmorenci, le 5 avril 1759.

Eh ! vive Dieu ! mon bon ami, que votre lettre est réjouissante ! Des cinquante louis, des cent louis, des deux cents louis, des quatre mille huit cents livres ! Où prendrai-je des coffres pour mettre tout cela ? Vraiment je suis tout émerveillé de la générosité de ces messieurs de l'opéra. Qu'ils ont changé ! O les honnêtes gens ! Il me semble que je vois déja les monceaux d'or étalés sur ma table. Malheureusement un pied cloche ; mais je le ferai reclouer, de peur que tant d'or ne vienne à rouler par les trous du plancher dans la cave, au lieu d'y entrer par la porte en bons tonneaux bien reliés, digne et vrai coffre-fort, non pas tout-à-fait d'un Genevois, mais d'un Suisse. Jusqu'ici M. Duclos m'a gardé le secret

de ces brillantes offres ; mais, puisqu'il est chargé de me les faire, il me les fera : je le connois bien, il ne gardera surement pas l'argent pour lui. Oh! quand je serai riche, venez, venez avec vos monstres de l'Escalade; je vous ferai manger un brochet long comme ma chambre.

O çà, notre ami, c'est assez rire ; mais que l'argent vienne. Revenons aux faits. Vous verrez par le mémoire ci-joint et par les deux lettres qui l'accompagnent l'état de la question. Ces lettres ont resté toutes deux sans réponse. Vous me dites qu'on me blâme dans cette affaire : je serois bien curieux de savoir comment et de quoi. Seroit-ce d'être assez insolent pour demander justice et assez fou pour espérer que l'on me la rendra ? Dans cette derniere affaire j'ai envoyé un double de mon mémoire à M. Duclos, qui dans le temps, ayant pris un grand intérêt à l'ouvrage, fut le médiateur et le témoin du traité. Encore échauffé d'un entretien qui ressembloit à ceux dont vous me parlez, je marquois un peu de colere et d'indignation dans ma lettre contre les procédés des directeurs de l'opéra. Un peu

calmé, je lui écrivis pour le prier de supprimer ma premiere lettre. Il répondit à cette premiere qu'il m'approuvoit fort de réclamer tous mes droits; qu'il m'étoit assurément bien permis d'être jaloux du peu que je m'étois réservé, et que je ne devois pas douter qu'il ne fit tout ce qui dépendroit de lui pour me procurer la justice qui m'étoit due. Il répondit à la seconde qu'il n'avoit rien apperçu dans l'autre que je pusse regretter d'avoir écrit; qu'au surplus messieurs Rebel et Francœur ne faisoient aucune difficulté de me rendre mes entrées, et que, comme ils n'étoient pas les maîtres de l'opéra lorsqu'on me les refusa, ce refus n'étoit pas de leur fait. Pendant ces petites négociations j'appris qu'ils alloient toujours leur train, sans s'embarrasser non plus de moi que si je n'avois pas existé; qu'ils avoient remis le Devin du village.... vous savez comment, sans m'écrire, sans me rien faire dire, sans m'envoyer même les billets qui m'avoient été promis en pareil cas quand on m'ôta mes entrées : de sorte que tout ce qu'avoient fait à cet égard les nouveaux directeurs avoit été de renchérir

chérir sur la mal-honnêteté des autres. Outré de tant d'insultes, je rejetai, dans ma troisieme lettre à M. Duclos, l'offre tardive et forcée de me redonner les entrées, et persistai à redemander la restitution de ma piece. M. Duclos ne m'a plus répondu. Voilà exactement à quoi l'affaire en est restée.

Or, mon ami, voyons donc selon la rigueur du droit en quoi je suis à blâmer. Je dis selon la rigueur du droit, à moins que les directeurs de l'opéra ne se fassent des insultes et des affronts qu'ils m'ont faits un titre pour exiger de ma part des honnêtetés et des graces. Du moment que le traité est rompu, mon ouvrage m'appartient de nouveau. Les faits sont prouvés dans le mémoire. Ai-je tort de redemander mon bien ?

Mais, disent les nouveaux directeurs, l'infraction n'est pas de notre fait. Je le suppose un moment ; qu'importe ? Le traité en est-il moins rompu ? Je n'ai point traité avec les directeurs, mais avec la direction. Ne tiendroit-il donc qu'à des changemens simulés de directeurs pour faire

impunément banqueroute tous les huit jours ? Je ne connois ni ne veux connoître les sieurs Rebel et Francœur. Que Gautier ou Garguille dirigent l'opéra, que me fait cela ? J'ai cédé mon ouvrage à l'opéra sous des conditions qui ont été violées ; je l'ai vendu pour un prix qui n'a point été payé : mon ouvrage n'est donc pas à l'opéra, mais à moi : je le redemande ; en le retenant on le vole. Tout cela me paroît clair. Il y a plus : en ne réparant pas le tort que m'avoient fait les anciens directeurs, les nouveaux l'ont confirmé : en cela d'autant plus inexcusables qu'ils ne pouvoient pas ignorer les articles d'un traité fait avec eux-mêmes en personnes. Etois-je donc obligé de savoir que l'opéra, où je n'allois plus, changeoit de directeurs ? Pouvois-je deviner si les derniers étoient moins iniques ? Pour l'apprendre falloit-il m'exposer à de nouveaux affronts, aller leur faire ma cour à leur porte, et leur demander humblement en grace de vouloir bien ne me plus voler ? S'ils vouloient garder mon ouvrage, c'étoit à eux de faire ce qu'il falloit pour qu'il leur appartînt : mais en ne désavouant

pas l'iniquité de leurs prédécesseurs ils l'ont partagée ; en ne me rendant pas les entrées qu'ils savoient m'être dues ils me les ont ôtées une seconde fois. S'ils disent qu'ils ne savoient où me prendre, ils mentent ; car ils étoient environnés de gens de ma connoissance, dont ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient apprendre où j'étois. S'ils disent qu'ils n'y ont pas songé, ils mentent encore ; car au moins, en préparant une reprise du Devin du village, ils ne pouvoient ne pas penser à ce qu'ils devoient à l'auteur. Mais ils n'ont parlé de ne plus me refuser les entrées que quand ils y ont été forcés par le cri public. Il est donc faux que la violation du traité ne soit pas de leur fait. Ils ont fait davantage, ils ont renchéri sur la mal-honnêteté de leurs prédécesseurs ; car, en me refusant l'entrée, le sieur de Neuville me déclara de la part de ceux-ci que quand on joueroit le Devin du village on auroit soin de m'envoyer des billets. Or, non seulement les nouveaux ne m'ont parlé, ni écrit, ni fait écrire, mais quand ils ont remis le Devin du village ils n'ont pas même envoyé les billets que

les autres avoient promis. On voit que ces gens-là, tout fiers de pouvoir être iniques impunément, se croiroient déshonorés s'ils faisoient un acte de justice.

En recommençant à ne me plus refuser les entrées ils appellent cela me les rendre. Voilà qui est plaisant! Qu'ils me rendent donc les cinq années écoulées depuis qu'ils me les ont ôtées; la jouissance de ces cinq années ne m'étoit-elle pas due, n'entroit-elle pas dans le traité? Ces messieurs penseroient-ils donc être quittes avec moi en me donnant les entrées le dernier jour de ma vie? Mon ouvrage ne sauroit être à eux qu'ils ne m'en paient le prix en entier. Ils ne peuvent, me dira-t-on, me rendre le temps passé. Pourquoi me l'ont-ils ôté? c'est leur faute; me le doivent-ils moins pour cela? C'étoit à eux, par la représentation de cette impossibilité, et par de bonnes manieres, d'obtenir que je voulusse bien me relâcher en cela de mon droit, ou en accepter une compensation. Mais bon! je vaux bien la peine qu'on daigne être juste avec moi! Soit. Voyons donc enfin de mon côté à quel titre je suis obligé

de leur faire grace. Ma foi, puisqu'ils sont si rogues, si vains, si dédaigneux de toute justice, je demande, moi, la justice en toute rigueur; je veux tout le prix stipulé, où que le marché soit nul. Que si l'on me refuse la justice qui m'est due, comment ce refus fait-il mon tort, et qui est-ce qui m'ôtera le droit de me plaindre? Qu'y a-t-il d'équitable, de raisonnable à répondre à cela? Ne devrois-je point peut-être un remerciement à ces messieurs, lorsqu'à regret et en rechignant ils veulent bien ne me voler qu'une partie de ce qui m'es dû?

De nos plaideurs manceaux les maximes m'étonnent;
Ce qu'ils ne prennent pas ils disent qu'ils le donnent.

Passons aux raisons de convenance. Après m'avoir ôté les entrées tandis que j'étois à Paris, me les rendre quand je n'y suis plus n'est-ce pas joindre la raillerie à l'insulte? et ne savent-ils pas bien que je n'ai ni le moyen ni l'intention de profiter de leur offre? Eh! pourquoi diable irois-je si loin chercher leur opéra? N'ai je pas tout à mt

porte les chouettes de la forêt de Montmorenci ?

Ils ne refusent pas, dit M. Duclos, de me rendre mes entrées. J'entends bien : ils me les rendront volontiers aujourd'hui pour avoir le plaisir de me les ôter demain, et de me faire ainsi un second affront. Puisque ces gens-là n'ont ni foi ni parole, qui est-ce qui me répondra d'eux et de leurs intentions ? Ne me sera-t-il pas bien agréable de ne me jamais présenter à la porte que dans l'attente de me la voir fermer une seconde fois ? Ils n'en auront plus, direz-vous, le prétexte. Eh ! pardonnez-moi, monsieur, ils l'auront toujours ; car sitôt qu'il faudra trouver leur opéra beau, qu'on me remene aux carrieres. Que n'ont-ils proposé cette admirable condition dans leur marché ! jamais ils n'auroient massacré mon pauvre Devin. Quand ils voudront me chicaner manqueront-ils de prétextes ? avec des mensonges on n'en manque jamais. N'ont-ils pas dit que je faisois du bruit au spectacle, et que mon exclusion étoit une affaire de police ?

Premièrement ils mentent. J'en prends

à témoin tout le parterre et l'amphithéâtre de ce temps-là. De ma vie je n'ai crié ni battu des mains aux bouffons, et je ne pouvois ni rire ni bâiller à l'opéra françois, puisque je n'y restois jamais, et qu'aussitôt que j'entendois commencer la lugubre psalmodie je me sauvois dans les corridors. S'ils avoient pu me prendre en faute au spectacle ils se seroient bien gardés de m'en éloigner. Tout le monde a su avec quel soin j'étois consigné, recommandé aux sentinelles. Par-tout on n'attendoit qu'un mot, qu'un geste, pour m'arrêter; et, sitôt que j'allois au parterre, j'étois environné de mouches qui cherchoient à m'exciter. Imaginez vous s'il fallut user de prudence pour ne donner aucune prise sur moi. Tous leurs efforts furent vains; car il y a long-temps que je me suis dit: *Jean-Jacques, puisque tu prends le dangereux emploi de défenseur de la vérité, sois sans cesse attentif sur toi-même, soumis en tout aux lois et aux regles, afin que, quand on voudra te maltraiter, on ait toujours tort.* Plaise à Dieu que j'observe aussi bien ce précepte jusqu'à la fin de ma

vie que je crois l'avoir observé jusqu'ici ! Aussi, mon bon ami, je parle ferme et n'ai peur de rien. Je sens qu'il n'y a homme sur la terre qui puisse me faire du mal justement ; et, quant à l'injustice, personne au monde n'en est à l'abri. Je suis le plus foible des êtres, tout le monde peut me faire du mal impunément. J'éprouve qu'on le sait bien, et les insultes des directeurs de l'opéra sont pour moi le coup de pied de l'âne. Rien de tout cela ne dépend de moi ; qu'y ferois-je ? Mais c'est mon affaire que quiconque me fera du mal fasse mal, et voilà de quoi je réponds.

Premièrement donc ils mentent ; et en second lieu, quand ils ne mentiroient pas, ils ont tort ; car, quelque mal que j'eusse pu dire, écrire ou faire, il ne falloit point m'ôter les entrées, attendu que l'opéra, n'en étant pas moins possesseur de mon ouvrage, n'en devoit pas moins payer le prix convenu. Que falloit-il donc faire ? m'arrêter, me traduire devant les tribunaux, me faire mon procès, me faire pendre, écarteler, brûler, jeter ma cendre au vent, si je l'avois mérité : mais il ne falloit pas m'ôter les

entrées. Aussi bien comment, étant prisonnier ou pendu, serois-je allé faire du bruit à l'opéra? Ils disent encore : Puisqu'il se déplait à notre théâtre, quel mal lui a-t-on fait de lui en ôter l'entrée? Je réponds qu'on m'a fait tort, violence, injustice, affront; et c'est du mal que cela. De ce que mon voisin ne veut pas employer son argent, est-ce à dire que je sois en droit d'aller lui couper la bourse?

De quelque maniere que je retourne la chose, quelque regle de justice que j'y puisse appliquer, je vois toujours qu'en jugement contradictoire par-devant tous les tribunaux de la terre les directeurs de l'opéra seroient à l'instant condamnés à restitution de ma piece, à réparation, à dommages et intérêts. Mais il est clair que j'ai tort parceque je ne puis obtenir justice, et qu'ils ont raison parcequ'ils sont les plus forts. Je défie qui que ce soit au monde de pouvoir alléguer en leur faveur autre chose que cela.

Il faut à présent vous parler de mes libraires, et je commencerai par M. Pissot. J'ignore s'il a perdu ou gagné avec moi :

toutes les fois que je lui demandois si la vente alloit bien, il me répondoit, *passablement*, sans que jamais j'en aie pu tirer autre chose. Il ne m'a pas donné un sou de mon premier discours, ni aucune espece de présent, sinon quelques exemplaires pour mes amis. J'ai traité avec lui pour la gravure du Devin du village sur le pied de cinq cents francs, moitié en livres et moitié en argent, qu'il s'obligea de me payer à plusieurs fois et en certains termes. Il ne tint parole à aucun, et j'ai été obligé de courir long-temps après mes deux cents cinquante livres.

Par rapport à mon libraire de Hollande, je l'ai trouvé en toutes choses exact, attentif, honnête. Je lui demandai vingt-cinq louis de mon Discours sur l'Inégalité ; il me les donna sur-le-champ, et il envoya de plus une robe à ma gouvernante. Je lui ai demandé trente louis de ma Lettre à M. d'Alembert, et il me les donna sur-le-champ. Il n'a fait à cette occasion aucun présent ni à moi ni à ma gouvernante (1), et il ne le

(1) Depuis lors il lui a fait une pension viagere de

devoit pas ; mais il m'a fait un plaisir que je n'ai jamais reçu de M. Pissot, en me déclarant de bon cœur qu'il faisoit bien ses affaires avec moi. Voilà, mon ami, les faits dans leur exactitude. Si quelqu'un vous dit quelque chose de contraire à cela, il ne dit pas vrai.

Si ceux qui m'accusent de manquer de désintéressement entendent par-là que je ne me verrois pas ôter avec plaisir le peu que je gagne pour vivre, ils ont raison ; et il est clair qu'il n'y a pour moi d'autre moyen de leur paroître désintéressé que de me laisser mourir de faim. S'ils entendent que toutes ressources me sont également bonnes, et que, pourvu que l'argent vienne, je m'embarrasse peu comme il vient, je crois qu'ils ont tort. Si j'étois plus facile sur les moyens d'acquérir il me seroit moins douloureux de perdre ; et l'on sait bien qu'il n'y a personne de si prodigue que les voleurs. Mais quand on me dépouille in-

trois cents livres ; et je me fais un sensible plaisir de rendre public un acte aussi rare de reconnoissance et de générosité.

justement de ce qui m'appartient, quand on m'ôte le modique produit de mon travail, on me fait un tort qu'il ne m'est pas aisé de réparer : il m'est bien dur de n'avoir pas même la liberté de m'en plaindre. Il y a long-temps que le public de Paris se fait un Jean-Jacques Rousseau à sa mode, et lui prodigue d'une main libérale des dons dont le Jean-Jacques Rousseau de Montmorenci ne voit jamais rien. Infirme et malade les trois quarts de l'année, il faut que je trouve sur le travail de l'autre quart de quoi pourvoir à tout. Ceux qui ne gagnent leur pain que par des voies honnêtes connoissent le prix de ce pain, et ne seront pas surpris que je ne puisse faire du mien, de grandes largesses.

Ne vous chargez point, croyez moi, de me défendre des discours publics ; vous auriez trop à faire : il suffit qu'ils ne vous abusent pas et que votre estime et votre amitié me restent. J'ai à Paris et ailleurs des ennemis cachés qui n'oublieront point les maux qu'ils m'ont faits ; car quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Vous devez sentir combien la

partie est inégale entre eux et moi. Répandus dans le monde ils y font passer tout ce qui leur plaît, sans que je puisse ni le savoir ni m'en défendre. Ne sait-on pas que l'absent a toujours tort? D'ailleurs avec mon étourdie franchise je commence par rompre ouvertement avec les gens qui m'ont trompé. En déclarant haut et clair que celui qui se dit mon ami ne l'est point et que je ne suis plus le sien, j'avertis le public de se tenir en garde contre le mal que j'en pourrois dire. Pour eux, ils ne sont pas si mal-adroits que céla. C'est une si belle chose que le vernis des procédés et le ménagement de la bienséance! la haine en tire un si commode parti ! On satisfait sa vengeance à son aise en faisant admirer sa générosité. On cache doucement le poignard sous le manteau de l'amitié, et l'on sait égorger en feignant de plaindre. *Ce pauvre citoyen ! dans le fond il n'est pas méchant ; mais il a une mauvaise tête qui le conduit aussi mal que feroit un mauvais cœur.* On lâche mystérieusement quelque mot obscur qui bientôt est relevé, commenté, répandu par les apprentis philosophes; on prépare dans d'obscurs conciliabules le poison

qu'ils se chargent de répandre dans le public. Tel a la grandeur d'ame de dire mille biens de moi après avoir pris ses mesures pour que personne n'en puisse rien croire ; tel me défend du mal dont on m'accuse après avoir fait en sorte qu'on n'en puisse douter. Voilà ce qui s'appelle de l'habileté. Que voulez-vous que je fasse à cela ? Entends-je de ma retraite les discours que l'on tient dans les cercles ? Quand je les entendrois, irois-je pour les démentir révéler les secrets de l'amitié, même après qu'elle est éteinte ? Non, cher le Nieps : on peut repousser les coups portés par des mains ennemies ; mais quand on voit parmi les assassins son ami le poignard à la main, il ne reste qu'à s'envelopper la tête.

Voilà les éclaircissemens que vous m'avez demandés : je suis épouvanté de leur longueur ; mais je n'ai pu les faire en moins de paroles, et je m'y suis étendu pour n'y plus revenir.

Adieu, mon bon et digne ami. Que de choses j'aurois à vous dire ! mais votre cœur vous parlera pour le mien. Je me sens l'ame émue ; il faut quitter la plume.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 30 avril 1759.

Monsieur,

Je n'ai oublié ni les graces dont vous m'avez comblé ni l'engagement auquel le respect et la reconnoissance ne m'ont pas permis de me refuser. Je n'ai perdu ni la volonté de tenir ma parole ni le sentiment avec lequel il me convient d'accepter l'honneur que vous m'avez fait. Mais, monsieur le maréchal, cet engagement ne pouvoit être que conditionnel; et, dans l'extrême distance qu'il y a de vous à moi, ce seroit de ma part une témérité inexcusable d'oser habiter votre maison sans savoir si j'y serois vu de vous et de madame la maréchale avec la même bienveillance qui vous a porté à me l'offrir.

Vos bontés m'ont mis dans une perplexité qu'augmente le desir de n'en pas être indigne. Je conçois comment on rejette avec un respect froid et repoussant les avances des grands qu'on n'estime pas ; mais comment sans m'oublier en userai-je avec vous, monsieur, que mon cœur honore ; avec vous que je rechercherois si vous étiez mon égal ? N'ayant jamais voulu vivre qu'avec mes amis, je n'ai qu'un langage, celui de l'amitié, de la familiarité. Je n'ignore pas combien de mon état au vôtre il faut modifier ce langage : je sais que mon respect pour votre personne ne me dispense pas de celui que je dois à votre rang ; mais je sais mieux encore que la pauvreté qui s'avilit devient bientôt méprisable ; je sais qu'elle a aussi sa dignité que l'amour même de la vertu l'oblige de conserver. Je suis ainsi toujours dans le doute de manquer à vous ou à moi, d'être familier ou rampant ; et ce danger même qui me préoccupe m'empêche de rien faire ou rien dire à propos. Déja, sans le vouloir, je puis avoir commis quelque faute, et cette crainte est bien raisonnable à un homme qui ne sait point comment on doit

doit se conduire avec les grands, qui ne s'est point soucié de l'apprendre, et qui n'aura qu'une fois en sa vie regretté de ne le pas savoir.

Pardonnez donc, monsieur le maréchal, la timidité qui me fait hésiter à me prévaloir d'une grace à laquelle je devois si peu m'attendre et dont je voudrois ne pas abuser. Je n'ai point, quant à moi, changé de résolution; mais je crains de vous avoir donné lieu de changer de sentiment sur mon compte. Si M. Chassot m'apprend de votre part et de celle de madame la maréchale que je suis toujours le bien-venu, vous verrez par mon empressement à profiter de vos graces que ce n'est pas la crainte d'être ingrat qui m'a fait balancer.

Soit que j'habite votre maison et que je sois admis quelquefois auprès de vous, soit que je reste dans la distance qui me convient, les bontés dont vous m'avez honoré et la maniere dont j'ai tâché d'y répondre ont mis désormais un intérêt commun entre nous. L'estime réciproque rapproche tous les états; quelque élevé que vous soyez, quelque obscur que je puisse être, la gloire

de chacun des deux ne doit plus être indifférente à l'autre. Je me dirai tous les jours de ma vie : Souviens-toi que si M. le maréchal duc de Luxembourg t'honora de sa visite et vint s'asseoir sur ta chaise de paille au milieu de tes pots cassés, ce ne fut ni pour ton nom ni pour ta fortune, mais pour quelque réputation de probité que tu t'es acquise ; ne le fais jamais rougir de l'honneur qu'il t'a fait. Daignez, monsieur le maréchal, vous dire aussi quelquefois : Il est dans le patrimoine de mes peres un solitaire qui s'intéresse à moi, qui s'attendrit au bruit de ma bénéficence, qui joint les bénédictions de son cœur à celles des malheureux que je soulage, et qui m'honore, non parceque je suis grand, mais parceque je suis bon.

Recevez, monsieur le maréchal, les humbles témoignages de ma reconnoissance et de mon profond respect.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

Au petit château de Montmorenci, le 15 mai 1759.

MADAME,

TOUTE ma lettre est déja dans sa date. Que cette date m'honore ! que je l'écris de bon cœur ! Je ne vous loue point, madame, je ne vous remercie point ; mais j'habite votre maison. Chacun a son langage, et j'ai tout dit dans le mien.

Daignez, madame la maréchale, agréer mon profond respect.

LETTRE

A M. LE CHEVALIER DE LORENZY.

Au petit château, 21 mai 1759.

J'AI fort prudemment fait, monsieur, de supprimer avec vous les remerciemens; vous m'auriez donné trop d'affaires. Tant de livres me sont venus de votre part que je ne sais par lequel commencer. D'ailleurs le séjour enchanté que j'habite ne me laisse guere le courage de lire, pas même d'écrire, au moins pour le besoin. Dans les charmantes promenades dont je me vois environné mes pieds me font perdre l'usage de mes mains, et le métier n'en va pas mieux. Si la campagne a besoin de pluie, j'en ai grand besoin aussi. Madame la maréchale m'a marqué qu'elle craignoit que je ne fusse pas bien. Elle a raison : l'on n'est jamais bien quand on n'est pas à sa place; et dès qu'on en sort, on ne sait plus comment y rentrer. Toutefois je ne saurois me repentir

de la faute que je puis avoir commise ; et, dussé-je m'accoutumer à un bien-être pour lequel je n'étois pas fait, je ne voudrois pas pour le repos de ma vie avoir reçu d'une autre maniere l'honneur et les graces dont m'ont comblé monsieur et madame de Luxembourg. Je suis fâché qu'il y ait si loin d'eux à moi. Je ne fais ni ne veux faire ma cour à personne, pas même à eux ; j'ai mes regles, mon ton, mes manieres, dont je ne saurois changer : mais toute la sensibilité que les témoignages d'estime et de bienveillance peuvent exciter dans une ame honnête ils la trouveront dans la mienne. Je vois qu'ils s'efforcent de me faire oublier leur rang : s'ils réussissent, je réponds qu'ils seront contens de moi.

Pour vous, monsieur, je ne vous dis rien ; j'ai trop à vous dire. Il faut se voir. Ou venez, ou je vais vous chercher. Bon jour.

M. d'Alembert m'a envoyé son recueil où j'ai vu sa réponse. Je m'étois tenu à l'examen de la question, j'avois oublié l'adversaire. Il n'a pas fait de même ; il a plus parlé de moi que je n'avois parlé de lui : il a donc tort.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Au petit château, le 27 mai 1759.

MONSIEUR,

VOTRE maison est charmante, le séjour en est délicieux; il le seroit plus encore si la magnificence que j'y trouve et les attentions qui m'y suivent me laissoient un peu moins appercevoir que je ne suis pas chez moi. A cela près il ne manque au plaisir avec lequel je l'habite que celui de vous en voir le témoin.

Vous savez, monsieur le maréchal, que les solitaires ont tous l'esprit romanesque. Je suis plein de cet esprit; je le sens et ne m'en afflige point. Pourquoi chercherois-je à guérir d'une si douce folie, puisqu'elle contribue à me rendre heureux? Gens du monde et de la cour, n'allez pas vous croire

plus sages que moi ; nous ne différons que par nos chimeres.

Voici donc la mienne en cette occasion. Je pense que, si nous sommes tous deux tels que j'aime à le croire, nous pouvons former un spectacle rare et peut-être unique dans un commerce d'estime et d'amitié (vous m'avez dicté ce mot) entre deux hommes d'états si divers, qu'ils ne sembloient pas faits pour avoir la moindre relation entre eux. Mais pour cela, monsieur, il faut rester tel que vous êtes, et me laisser tel que je suis. Ne veuillez point être mon patron: je vous promets, moi, de ne point être votre panégyriste; je vous promets de plus que nous aurons fait tous deux une très belle chose, et que notre société, si j'ose employer ce mot, sera pour l'un et pour l'autre un sujet d'éloge préférable à tous ceux que l'adulation prodigue. Au contraire, si vous voulez me protéger, me faire des dons, obtenir pour moi des graces, me tirer de mon état, que j'acquiesce à vos bienfaits, vous n'aurez recherché qu'un faiseur de phrases, et vous ne serez plus qu'un grand à mes yeux. J'espere que ce

n'est pas à cette opinion réciproque qu'aboutiront les bontés dont vous m'honorez.

Mais, monsieur, il faut vous avouer tout mon embarras. Je n'imagine point la possibilité de ne voir que vous et madame la maréchale au milieu de la foule inséparable de votre rang et dont vous êtes environnés. C'est pourtant une condition dont j'aurois peine à me départir. Je ne veux, ni complaire aux curieux, ni voir, pas même un moment, d'autres hommes que ceux qui me conviennent; et si j'avois cru faire pour vous une exception, je ne l'aurois jamais faite. Mon humeur qui ne souffre aucune gêne, mes incommodités qui ne la sauroient supporter, mes maximes sur lesquelles je ne veux point me contraindre, et qui surement offenseroient tout autre que vous, la paix sur tout et le repos de ma vie, tout m'impose la douce loi de finir comme j'ai commencé. Monsieur le maréchal, je souhaite de vous voir, de cultiver votre estime, d'apprendre de vous à la mériter; mais je ne puis vous sacrifier ma retraite. Faites que je puisse vous voir seul, et trouvez bon que je ne vous voie que de cette maniere.

Je ne me pardonnerois jamais d'avoir ainsi capitulé avec vous avant d'accepter l'honneur de vos offres; et c'est encore un hommage que je crois devoir à votre générosité de ne vous dire mes fantaisies qu'après m'être mis en votre pouvoir : car, en sentant quels devoirs j'allois contracter, j'en ai pris l'engagement sans crainte. Je n'ignore pas que mon séjour ici, qui n'est rien pour vous, est pour moi d'une extrême conséquence. Je sais que quand je n'y aurois couché qu'une nuit, le public, la postérité peut-être, me demanderoient compte de cette seule nuit. Sans doute ils me le demanderont du reste de ma vie : je ne suis pas en peine de la réponse. Monsieur, ce n'est pas à moi de la faire. En vous nommant il faut que je sois justifié, ou jamais je ne saurois l'être.

Je ne crois pas avoir besoin d'excuse pour le ton que je prends avec vous. Il me semble que vous devez m'entendre. Monsieur le maréchal, je pourrois, il est vrai, vous parler en termes plus respectueux, mais non pas plus honorables.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

Au petit château, le 3 juin 1759.

MADAME,

J'apprends que votre santé est parfaitement rétablie, et je compte au nombre de vos bienfaits de m'en réjouir et de vous le dire. Si chacun doit veiller sur la sienne à proportion de ceux qu'elle intéresse, songez quelquefois, je vous supplie, aux nouvelles raisons que vous avez de vous conserver. L'air de votre parc est si bon pour les malades qu'il ne doit pas l'être moins pour les convalescens; et quant à moi, je m'en trouve trop bien pour ne pas vous le conseiller. Agréez, madame la maréchale, les assurances de mon profond respect.

LETTRE
A M. VERNES.

A Montmorenci, le 14 juin 1759.

JE suis négligent, cher Vernes, vous le savez bien; mais vous savez aussi que je n'oublie pas mes amis. Jamais je ne m'avise de compter leurs lettres ni les miennes; et, quelque exacts qu'ils puissent être, je pense à eux plus souvent qu'ils ne m'écrivent. En rien de ce monde je ne m'inquiete de mes torts apparens pourvu que je n'en aie pas de véritables, et j'espere bien n'en avoir jamais à me reprocher avec vous. Quand M. Tronchin vous a dit que j'avois pris le parti de ne plus aller à Geneve, il a, lui, pris la chose au pis. Il y a bien de la différence entre n'avoir pas pris quant à présent la résolution d'aller à Geneve, ou avoir pris celle de n'y aller plus. J'ai si peu pris cette derniere, que,

si je savois y pouvoir être de la moindre utilité à quelqu'un ou seulement y être vu avec plaisir de tout le monde, je partirois dès demain. Mais, mon bon ami, ne vous y trompez pas : tous les Genevois n'ont pas pour moi le cœur de mon ami Vernes ; tout ami de la vérité trouvera des ennemis partout, et il m'est moins dur d'en trouver par-tout ailleurs que dans ma patrie. D'ailleurs, mes chers Genevois, on travaille à vous mettre tous sur un si bon ton et l'on y réussit si bien , que je vous trouve trop avancés pour moi. Vous voilà tous si élégans , si brillans , si agréables ; que feriez-vous de ma bizarre figure et de mes maximes gothiques ? Que deviendrois-je au milieu de vous, à présent que vous avez un maître en plaisanteries qui vous instruit si bien ? Vous me trouveriez fort ridicule , et moi je vous trouverois fort jolis ; nous aurions grand'peine à nous accorder ensemble. Je ne veux point vous répéter mes vieilles rabâcheries, ni aller chercher de l'humeur parmi vous. Il vaut mieux rester en des lieux où , si je vois des choses qui me déplaisent , l'intérêt que j'y prends

n'est pas assez grand pour me tourmenter. Voilà quant à présent la disposition où je me trouve, et mes raisons pour n'en pas changer tant que, ne convenant pas au pays où vous êtes, je ne serai pas dans ce pays-ci un hôte trop insupportable; et jusqu'ici je n'y suis pas traité comme tel. Que s'il m'arrivoit jamais d'être obligé d'en sortir, j'espere que je ne rendrois pas si peu d'honneur à ma patrie que de la prendre pour un pis-aller.

Adieu, cher Vernes. Je n'ai pas oublié le temps où vous m'offrîtes de me venir voir, et où, quand je vous eus pris au mot, vous ne m'en parlâtes plus. Je n'ai rien dit quand vous êtes resté garçon; et si, maintenant que vous voilà marié et que la chose est impossible, je vous en parle, c'est pour vous dire que je ne désespere point d'avoir le plaisir de vous embrasser, non pas à Montmorenci, mais à Geneve. Adieu de tout mon cœur.

LETTRE A M. CARTIER.

A Montmorenci, le 10 juillet 1759.

Je te remercie de tout mon cœur, mon bon patriote, et de l'intérêt que tu veux bien prendre à ma santé et des offres humaines et généreuses que cet intérêt t'engage à me faire pour la rétablir. Crois que si la chose étoit faisable, j'accepterois ces offres avec autant et plus de plaisir de toi que de personne au monde; mais, mon cher, on t'a mal exposé l'état de la maladie : le mal est plus grave et moins mérité, et un vice de conformation apporté dès ma naissance acheve de le rendre absolument incurable. Tout ce qu'il y aura donc de réel dans l'effet de tes offres, c'est la reconnoissance qu'elles m'inspirent, et le plaisir de connoître et d'estimer un de mes concitoyens de plus.

Quant à ton style, il est bon et honorable : pourquoi veux-tu t'excuser, puisqu'il est celui de l'amitié ? Je ne peux mieux te montrer que je l'approuve qu'en m'efforçant de l'imiter, et il ne tient qu'à toi de voir que c'est de bon cœur. Ne serois-tu point par hasard un de nos freres les quakers ? Si cela est, je m'en réjouis, car je les aime beaucoup ; et à cela près que je ne tutoie pas tout le monde, je me crois plus quaker que toi. Cependant peut-être n'est-ce pas là ce que nous faisons de mieux l'un et l'autre ; car c'est encore une autre folie que d'être sage parmi les fous. Quoi qu'il en soit, je suis très content de toi et de ta lettre, excepté la fin où tu te dis encore plus à moi qu'à toi ; car tu mens, et ce n'est pas la peine de se mettre à tutoyer les gens pour leur dire aussi des mensonges. Adieu, cher patriote : je te salue et t'embrasse de tout mon cœur. Tu peux compter que je ne mens pas en cela.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Août 1759.

Assez d'autres vous feront des complimens. Je sais combien le roi vous est cher, et vous venez d'en recevoir un nouveau témoignage d'estime (1). Je sais combien vous êtes bon pere ; et ce témoignage est une grace pour votre fils. Vous voyez que mon cœur entend le vôtre, et qu'il sait quelle sorte de plaisir vous touche le plus ; il le sait, il le sent, il s'en félicite. Ah! monsieur le maréchal, vous ne savez pas combien il m'est doux de voir que l'inégalité n'est pas incompatible avec l'amitié, et qu'on peut avoir plus grand que soi pour ami.

(1) La survivance de sa charge de capitaine des gardes, accordée à M. le duc de Montmorenci.

LETTRE

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 31 août 1759.

NON, madame la maréchale, vous ne me faites point de présens, vous n'en faites qu'à ma gouvernante. Quel détour! Est-il digne de vous? et me méprisez-vous assez pour croire me donner ainsi le change? En vérité, madame, vous me faites bien souvenir de mon devoir. J'allois tout oublier hormis mon devoir; et, comme si j'étois votre égal, mon cœur eût osé s'élever jusqu'à l'amitié. Mais vous ne voulez que de la reconnoissance: il faut bien tâcher de vous obéir.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Novembre 1759.

QUELLE vie triste et pénible ! Que je pressens d'ici vos ennuis et que je les partage ! O monsieur le maréchal, quand viendrez-vous reprendre ici dans la simplicité de nos promenades champêtres le contentement, la gaieté, la sérénité d'esprit ? Je me sais presque mauvais gré de la tranquillité dont je jouis ici sans vous : elle n'est plus parfaite quand vous ne la partagez pas.

Depuis ma derniere lettre je n'ai point eu de rechûte, et je suis aussi bien que je puisse être pour la saison. Mais vous, monsieur, faites-moi dire un mot de vous, je vous supplie. Je voudrois bien aussi savoir où est M. le duc de Montmorenci, et si vous ne l'attendez pas cet hiver.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 15 novembre 1759.

Vous ne me répondez point, madame la maréchale; votre silence m'effraie. Il faut que j'aie avec vous quelque tort que j'ignore, ou que j'aie eu trop raison peut-être de craindre d'être oublié. Daignez vous mettre à ma place, et soyez équitable. Comblé de tant de caresses, n'ai-je pas dû prévoir la fin de l'illusion qui m'en faisoit trouver digne? Mais où est ma faute? Qu'ai-je fait pour causer cette illusion? Qu'ai-je fait pour la détruire? Elle devoit ne point commencer, ou ne point finir... Quoi! sitôt!... C'eût été toujours trop tôt. Si mes alarmes vous ont offensée, étoit-ce en les justifiant qu'il falloit m'en punir?

En vérité, madame la maréchale, j'ai le

regret de ne savoir de quoi m'accuser; car, dans la distance qui nous sépare, il vaudroit mieux que le tort fût à moi qu'à vous. Craignant d'avoir commis quelque faute par ignorance, si vous étiez une moins grande dame, j'irois me jeter à vos pieds, et je n'épargnerois ni soumissions ni prieres pour effacer vos mécontentemens bien ou mal fondés : mais, dans le rang où vous êtes, ne vous attendez pas que je fasse tout ce que mon cœur me demande; je dois bien plutôt me punir de l'avoir trop écouté. Si cette lettre reste encore sans réponse, je me dirai qu'il n'en faut plus espérer.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 26 décembre 1759.

J'apprends, monsieur le maréchal, la perte que vous venez de faire (1); et ce moment est un de ceux où j'ai le plus de regret de n'être pas auprès de vous. Car la joie se suffit à elle-même; mais la tristesse a besoin de s'épancher, et l'amitié est bien plus précieuse dans la peine que dans le plaisir. Que les mortels sont à plaindre de se faire entre eux des attachemens durables! Ah! puisqu'il faut passer sa vie à pleurer ceux qui nous sont chers, à pleurer les uns morts, les autres peu dignes de vivre, que je la trouve peu regrettable à tous égards! Ceux qui s'en vont sont plus heureux que ceux qui restent; ils n'ont

(1) De Mme la duchesse de Villeroy, sa sœur.

plus rien à pleurer. Ces réflexions sont communes : qu'importe ? en sont-elles moins naturelles ? elles sont d'un homme plus propre à s'affliger avec ses amis qu'à les consoler, et qui sent aigrir ses propres peines en s'attendrissant sur les leurs.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

15 janvier 1760.

Je vous oublie donc, madame la maréchale ? Si vous le pensiez, vous ne daigneriez pas me le faire dire ; et si cela étoit, je ne vaudrois pas la peine que vous vous en apperçussiez. Taxez-moi de lenteur, mais non pas de négligence. L'exactitude dépend de moi, la diligence n'en dépend pas. Jugez-moi sur les faits. Vous savez que je fais pour madame d'Houdetot une copie pareille à la vôtre. Elle avoit grande envie d'avoir cette copie, et moi grande envie de lui faire plai-

sir. Cependant il y a trois ans que cette copie est commencée, et elle n'est pas finie; il n'y a pas encore deux mois que la vôtre est commencée, et vous aurez la premiere partie dans huit jours. En continuant de la même maniere vous aurez le tout en moins d'un an. Comparez et concluez. Quand j'aurai eu le temps de vous expliquer comment je travaille et comment je puis travailler, vous jugerez vous-même s'il dépend de moi d'aller plus vîte. En attendant, j'ai un peu sur le cœur le reproche que vous m'avez fait faire. Je ne croyois pas que vous me jugeassiez sans m'entendre, et que vous me jugeassiez si sévèrement. Je n'oublierai de long-temps que vous m'accusez de vous oublier. Consultez un peu là-dessus M. le maréchal, je vous en supplie. Il y a un temps infini que je ne lui ai écrit. Demandez-lui s'il croit pour cela que je l'oublie. Madame, il faut être lent à donner son estime afin de n'être pas si prompt à la retirer.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 29 janvier 1760.

Si j'ai des torts avec vous, monsieur, je n'ai pas celui de ne les pas sentir et de ne me les pas reprocher. Mon silence est bien plus contre moi que contre vous; car comment répondre à une lettre qui m'honore si fort et où je me reconnois si peu? Je laisserai de votre lettre ce qui ne me convient pas; je ne vous rendrai point les éloges que vous me donnez; je suppose que vous n'aimeriez pas à les entendre, et je tâcherai de mériter dans la suite que vous en pensiez autant de moi.

Il y a un peu de la faute de M. Favre si je vous réponds si tard. Il m'avoit promis de me revenir voir, et je m'étois promis, après avoir causé un peu de temps avec lui, de lui remettre une lettre pour vous: je l'ai attendu et il n'est point revenu. Je l'ai

reçu avec simplicité, mais avec joie : je n'imagine pas qu'une pareille réception puisse rebuter un Genevois et un ami de M. Moultou. Si cela pouvoit être, mon intention seroit bien mal remplie et j'en serois véritablement affligé.

M. Favre avoit un extrait de votre sermon sur le luxe ; il me l'a lu, et je l'ai prié de me le prêter pour le copier. M'entendez-vous, monsieur ?

Au reste vous êtes le premier, que je sache, qui ait montré que la feinte charité du riche n'est en lui qu'un luxe de plus ; il nourrit les pauvres comme des chiens et des chevaux. Le mal est que les chiens et les chevaux servent à ses plaisirs, et qu'à la fin les pauvres l'ennuient ; à la fin c'est un air de les laisser périr, comme c'en fut d'abord un de les assister.

J'ai peur qu'en montrant l'incompatibilité du luxe et de l'égalité vous n'ayez fait le contraire de ce que vous vouliez : vous ne pouvez ignorer que les partisans du luxe sont tous ennemis de l'égalité. En leur montrant comment il la détruit vous ne ferez que le leur faire aimer davantage : il falloit

faire voir au contraire que l'opinion tournée en faveur de la richesse et du luxe anéantit l'inégalité des rangs, et que tout le crédit gagné par les riches est perdu pour les magistrats. Il me semble qu'il y auroit là-dessus un autre sermon bien plus utile à faire, plus profond, plus politique encore, et dans lequel, en faisant votre cour, vous diriez des vérités très importantes dont tout le monde seroit frappé.

Vous me parlez de ce Voltaire! Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il vos lettres? Le malheureux a perdu ma patrie; je le haïrois davantage si je le méprisois moins. Je ne vois dans ses grands talens qu'un opprobre de plus qui le déshonore par l'indigne usage qu'il en fait. Ses talens ne lui servent, ainsi que ses richesses, qu'à nourrir la dépravation de son cœur. O Genevois! il vous paie bien de l'asyle que vous lui avez donné! Il ne savoit plus où aller faire du mal; vous serez ses dernieres victimes. Je ne crois pas que beaucoup d'autres hommes sages soient tentés d'avoir un tel hôte après vous.

Ne nous faisons plus illusion, monsieur;

je me suis trompé dans ma Lettre à M. d'Alembert. Je ne croyois pas nos progrès si grands ni nos mœurs si avancées. Nos maux sont désormais sans remede ; il ne vous faut plus que des palliatifs, et la comédie en est un. Homme de bien, ne perdez pas votre ardente éloquence à nous prêcher l'égalité ; vous ne seriez plus entendu. Nous ne sommes encore que des esclaves : apprenez-nous, s'il se peut, à n'être pas des méchans ; *non ad vetera instituta, quae jam pridem, corruptis moribus, ludibrio sunt, revocans*, mais en retardant le progrès du mal par des raisons d'intérêt, qui seules peuvent toucher des hommes corrompus. Adieu, monsieur ; je vous embrasse.

P. S. J'allois faire partir ma lettre quand M. Favre est entré. J'ai été charmé de voir qu'il n'étoit pas mécontent de moi. J'ai passé avec lui une demi-journée agréable ; nous avons parlé de vous. Il m'a dit que vous méditiez un second sermon sur la même matiere ; j'en suis fort aise. Bon jour.

LETTRE

A M......

Montmorenci. . . . . 1760.

Le mot propre me vient rarement, et je ne le regrette guere en écrivant à des lecteurs aussi clair-voyans que vous. La préface (1) est imprimée, ainsi je n'y puis plus rien changer. Je l'ai déja cousue à la premiere partie ; je l'en détacherai pour vous l'envoyer, si vous voulez : mais elle ne contient rien dont je ne vous aie déja dit ou écrit la substance, et j'espere que vous ne tarderez pas à l'avoir avec le livre même, car il est en route. Malheureusement mes exemplaires ne viennent qu'avec ceux du libraire. J'espere pourtant faire en sorte que vous ayez le vôtre avant que le livre soit public. Comme cette préface n'est que l'abrégé de

(1) Celle de la nouvelle Héloïse.

celle dont je vous ai parlé, je persiste dans la pensée de donner celle-ci à part : mais j'y dis trop de bien et trop de mal du livre pour la donner d'avance ; il faut lui laisser faire son effet bon ou mauvais de lui-même ; et puis la donner après.

Quant aux aventures d'Edouard, il seroit trop tard, puisque le livre est imprimé : d'ailleurs, craignant de succomber à la tentation, j'en ai jeté les cahiers au feu, et il n'en reste qu'un court extrait que j'en ai fait pour madame la maréchale de Luxembourg et qui est entre ses mains.

A l'égard de ce que vous me dites de Wolmar et du danger qu'il peut faire courir à l'éditeur, cela ne m'effraie point ; je suis sûr qu'on ne m'inquiétera jamais justement, et c'est une folie de vouloir se précautionner contre l'injustice. Il reste là-dessus d'importantes vérités à dire et qui doivent être dites par un croyant. Je serai ce croyant-là ; et si je n'ai pas le talent nécessaire, j'aurai du moins l'intrépidité. A Dieu ne plaise que je veuille ébranler cet arbre sacré que je respecte et que je voudrois cimenter de mon sang ! mais j'en voudrois bien ôter les bran-

ches qu'on y a greffées et qui portent de si mauvais fruits.

Quoique je n'aie plus reçu de nouvelles de mon libraire depuis la derniere feuille, je crois son envoi en route, et j'estime qu'il arrivera à Paris vers noël. Au reste, si vous n'êtes pas honteux d'aimer cet ouvrage, je ne vois pas pourquoi vous vous abstiendriez de dire que vous l'avez lu, puisque cela ne peut que favoriser le débit. Pour moi j'ai gardé le secret que nous nous sommes promis mutuellement; mais si vous me permettez de le rompre, j'aurai grand soin de me vanter de votre approbation.

Un jeune Genevois qui a du goût pour les arts a entrepris de faire graver pour ce livre un recueil d'estampes dont je lui ai donné les sujets : comme elles ne peuvent être prêtes à temps pour paroître avec le livre, elles se débiteront à part.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 2 février 1760.

Comptez-vous les mois, monsieur le maréchal? pour moi je compte les jours, et il me semble que je trouve cet hiver plus long que les autres. J'attends avec impatience le voyage de pâque pour célébrer un anniversaire qui me sera toujours cher. J'ai donc oublié d'user du présent, puisque je desire l'avenir; et voilà de quoi vous êtes cause. La vie n'est plus égale quand le cœur a des besoins; alors le temps passe trop lentement ou trop vîte; il n'a sa mesure fixe que pour le sage. Mais où est le sage? Que je le plains! Il est égal, parcequ'il est insensible; ses heures ont toutes la même longueur, parcequ'il ne jouit d'aucune. Je ne voudrois pas pour tout au monde un ami dont la montre iroit toujours bien. Monsieur le

maréchal, vous avez fort dérangé la mienne ; elle retarde tous les jours davantage ; elle est prête à s'arrêter. Je voudrois aller la remonter près de vous ; mais cela m'est impossible, mon état et la saison me condamnent à vous attendre.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

De Montmorenci, le 6 mars 1760.

Comblé depuis long-temps, monsieur, de vos bontés, j'en profitois en silence, bien sûr que vous n'auriez pu m'en croire digne si vous m'y eussiez cru peu sensible, et bien plus sûr encore que vous aimez mieux mériter des remercīemens que d'en recevoir. Je n'ai donc point été surpris de la permission que vous avez donnée à M. Rey, mon libraire, de vous adresser les épreuves du fade recueil qu'enfin je fais imprimer ; je suis même tout disposé à croire et à m'en glorifier que cette grace est plus accordée à

moi,

moi qu'à lui. Mais, monsieur, il n'a pu vous la demander, et je ne puis m'en prévaloir qu'en supposant qu'elle ne vous est pas onéreuse ; et c'est sur quoi il ne m'a point éclairci. J'attendois cet éclaircissement d'une de ses lettres, dont il fait mention dans une autre, et qui ne m'est pas parvenue ; ce qui me fait prendre la liberté de vous le demander à vous-même.

Je suis trop jaloux de votre estime pour ne pas souffrir à penser que ce long recueil passera tout entier sous vos yeux. Mon ridicule attachement pour ces lettres ne m'aveugle point sur le jugement que vous en porterez sans doute, et qui doit être confirmé par le public ; je souhaiterois seulement que ce jugement se bornât au livre et ne s'étendît pas jusqu'à l'éditeur. Je tâcherai, monsieur, de justifier cette indulgence par quelque production plus digne de l'approbation dont vous avez honoré les précédentes.

Les épreuves lues, refermées à mon adresse et mises à la poste, me parviendront exactement. Si les paquets étoient fort gros, nous avons un messager qui va

quatre fois la semaine à Paris, et dont l'entrepôt est *à l'hôtel de Grammont, rue S.-Germain-l'Auxerrois.* Tous les paquets qu'on y porte à mon adresse me parviennent fidèlement aussi, et même quelquefois plutôt que par la poste, parceque le messager retourne le même jour. Recevez, monsieur, avec mes très humbles excuses, les assurances de ma reconnoissance et de mon profond respect.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 18 mai 1760.

M. Rey me marque, monsieur, qu'il a mis à la poste, le 8 de ce mois, un paquet contenant l'épreuve H et la bonne feuille D de la premiere partie du recueil qu'il imprime. Je n'ai point reçu ce paquet, et il ne m'est rien par venu l'ordinaire précédent. Permettez-moi donc, monsieur, de vous demander si vous avez reçu ce même

paquet ; car comme son retard suspend tout, il m'importeroit de savoir où il faut le réclamer. Le contre-seing, votre cachet, votre nom, sont trop respectés pour que je puisse imaginer qu'un tel paquet se perde à la poste ; et je connois trop vos attentions, votre exactitude, pour supposer qu'il vous soit resté. Mais, monsieur, est-il bien sûr que les envois ne passent point par quelque autre main en sortant des vôtres, et que peut-être ces misérables feuilles n'ont pas quelque lecteur à votre insu? Il y a quinze jours que je reçus deux paquets consécutivement, l'un le lundi, l'autre le lendemain, et je conjecturai que vous n'aviez pas arrangé ainsi cet envoi. Si cela étoit, il seroit à croire qu'un paquet pût se perdre où les autres se retardent.

C'est à regret, monsieur, que je fais passer sous vos yeux ces minuties ; mais j'y suis forcé par la chose même, et il est très sûr que l'importunité que je vous cause me fait beaucoup plus de peine que mon propre embarras.

Agréez, monsieur, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

A M. DE BASTIDE.

Le 16 juin 1760.

M. Duclos vous aura dit, monsieur, qu'il m'envoya la semaine derniere l'argent que vous lui aviez remis pour moi, et j'ai aussi reçu avant-hier le premier cahier de votre nouvel ouvrage périodique, dont je vous fais mes remerciemens. Je l'ai lu avec plaisir; cependant je crains que le style n'en soit un peu trop soigné. S'il étoit un peu plus simple, ne pensez-vous pas qu'il seroit un peu plus clair? Une longue lecture me paroît difficile à soutenir sur le ton que vous avez pris. Je crains aussi que les petites lettres dont vous coupez les matieres ne disent pas grand'chose. Deux ou trois sujets variés, mais suivis, feroient peut-être un tout plus agréable. Si je ne sais ce que je dis, comme il est probable, acte de

mon zele, et puis jetez mon papier au feu.

Quand vous ferez imprimer *la Paix perpétuelle*, vous voudrez bien, monsieur, ne pas oublier de m'envoyer les épreuves. J'approuve fort le changement de M. Duclos. Il est très apparent que le public ne prendroit pas le mot de *secte* dans le sens que je l'avois écrit; au reste ce sens peut être contre la bonne acception du mot, mais il n'est pas contre mes principes.

Il y a une note où je dis que dans vingt ans les Anglois auront perdu leur liberté : je crois qu'il faut mettre *le reste de leur liberté;* car il y en a d'assez sots pour croire qu'ils l'ont encore.

Quand vous me demandez de vous ouvrir mon porte-feuille, voulez-vous, monsieur, insulter à ma misere? Non; mais vous oubliez que vous avez vu le fond du sac. Je vous salue de tout mon cœur.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

Le 20 juin 1760.

Voici, madame, la troisieme partie des lettres. Je tâcherai que vous les ayez toutes au mois de juillet; et, puisque vous ne dédaignez pas de les faire relier, je me propose de donner à cette copie le seul mérite que puisse avoir un manuscrit de cette espece, en y insérant une petite addition qui ne sera pas dans l'imprimé. Vous voyez, madame la maréchale, que je ne vous rends pas le mal pour le mal : car je cherche à trouver quelque chose qui vous amuse, vous et M. le maréchal; au lieu que vous ne cessez de vous occuper ici l'un et l'autre à me rendre ma solitude ennuyeuse quand vous n'y êtes plus.

LETTRE

A LA MÊME.

A Montmorenci, le 6 octobre 1760.

Vous savez, madame, que je ne vous remercie plus de rien. Je me contenterois donc de vous parler de ma santé, si elle n'étoit assez bonne pour n'en rien dire. Vous me faites tort de croire que je ne me soucie pas assez de me conserver. Vous et M. le maréchal m'avez rendu l'amour de la vie; elle me sera chere tant que vous y prendrez intérêt. M. le prince de Conti est venu ici avec Mme de Boufflers, et je n'ignore pas à qui s'adressoit cette visite. Je ne suis point surpris que l'honneur de votre bienveillance m'en attire d'autres; mais, en voyant la considération qu'on me témoigne, je suis effrayé des dettes que je vous fais contracter. Les perdreaux que j'ai reçus me confirment que M. le maréchal se

porte bien et que vous ne m'oubliez ni l'un ni l'autre. Pour moi je ne sais si je dois être bien aise ou fâché d'avoir si peu de mérite à penser continuellement à vous; mais je sais bien qu'il ne se passe pas une heure dans la journée où votre nom ne soit prononcé dans ma retraite avec attendrissement et respect.

Votre copie n'est pas encore achevée ; vous ne sauriez croire combien je suis détourné dans cette saison. Mais cependant, madame, vous aurez la sixieme partie avant le 15, ou j'aurai manqué de parole à madame de Houdetot, et je tâche de n'en manquer à personne.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Le 7 octobre 1760.

Si j'avois à me fâcher contre vous, monsieur le maréchal, ce seroit de la trop grande exactitude à répondre à laquelle vous m'avez accoutumé, et qui fait que je m'alarme aussitôt que vous en manquez. J'étois inquiet, et je n'avois que trop raison de l'être. Mme la maréchale étoit malade, et je n'en savois rien ! la maladie de Mme la princesse de Robeck vous tenoit en peine, et je n'en savois rien ! Après cela pensez-vous que je puisse être tranquille toutes les fois que vous tarderez à me répondre ? Comment puis-je alors éviter de me dire que si tout alloit bien vous auriez déja répondu ?

Mme la maréchale est quitte de sa fievre : mais ce n'est pas assez ; je voudrois

bien apprendre aussi qu'elle est quitte de son rhume et n'a plus besoin de garder le lit. Sans écrire vous-même, faites-moi marquer, je vous prie, par quelqu'un de vos gens comment elle se trouve. Il faut bien que mon attachement vous coûte un peu de peine, quand il ne me laisse pas non plus sans soucis.

La nouvelle perte dont vous êtes menacé, ou plutôt que vous avez déja faite, vous affligera sans vous surprendre; vous n'avez que trop eu le temps de la pressentir et de vous y préparer. Après l'avoir pleurée vivante, vous devez voir avec quelque sorte de consolation le moment qui terminera ses langueurs. Vivre pour souffrir n'est pas un sort desirable; mais ce qui est desirable et rare est de porter jusqu'à la fin de ses peines la sécurité qui les adoucit : elle cessera de souffrir sans avoir eu l'effroi de cesser de vivre. Tandis qu'elle est dans cet état paisible mais sans ressource, le meilleur souhait qui me reste à faire pour vous et pour elle est de vous savoir bientôt délivré du sentiment de ses maux.

LETTRE

A M. DE LALIVE.

Le 7 octobre 1760.

J'étois occupé, monsieur, au moment que je reçus votre présent, à un travail qui ne pouvoit se remettre, et qui m'empêcha de vous en remercier sur-le-champ. Je l'ai reçu avec le plaisir et la reconnoissance que me donnent tous les témoignages de votre souvenir.

Venez, monsieur, quand il vous plaira voir ma retraite ornée de vos bienfaits : ce sera les augmenter, et les momens que vous aurez à perdre ne seront point perdus pour moi. Quant au scrupule de me distraire, n'en ayez point. Graces au ciel j'ai quitté la plume pour ne plus la reprendre ; du moins l'unique emploi que j'en fais désormais craint peu les distractions. Que n'ai-je été toujours aussi sage ! Je se-

rois aimé des bonnes gens et ne serois point connu des autres. Rentré dans l'obscurité qui me convient, je la trouverai toujours honorable et douce si je n'y suis point oublié de vous.

LETTRE

A Mme DE BOUFFLERS.

A Montmorenci, le 7 octobre 1760.

RECEVEZ mes justes plaintes, madame : j'ai reçu de la part de M. le prince de Conti un second présent de gibier, dont sûrement vous êtes complice, quoique vous sussiez qu'après avoir reçu le premier j'avois résolu de n'en plus accepter d'autre. Mais S. A. S. a fait ajouter dans la lettre que ce gibier avoit été tué de sa main, et j'ai cru ne pouvoir refuser ce second acte de respect à une attention si flatteuse. Deux fois je n'ai songé qu'à ce que je devois au prince ; il sera juste à la troisieme que je songe à ce que je me dois.

Je suis vivement touché des témoignages d'estime et de bonté dont m'a honoré S. A. et auxquels j'aurois le moins dû m'attendre : je sais respecter le mérite jusques dans les princes ; d'autant plus que quand ils en ont il faut qu'ils en aient plus que les autres hommes. Je n'ai rien vu de lui qui ne soit selon mon cœur, excepté son titre ; encore sa personne m'attire-t-elle plus que son rang ne me repousse. Mais, madame, avec tout cela, je n'enfreindrai plus mes maximes, même pour lui. Je leur dois peut-être en partie l'honneur qu'il m'a fait ; c'est encore une raison pour qu'elles me soient toujours cheres. Si je pensois comme un autre, eût-il daigné me venir voir ? Hé bien ! j'aime mieux sa conversation que ses dons.

Ces dons ne sont que du gibier, j'en conviens, mais qu'importe ? ils n'en sont que d'un plus grand prix, et je n'y vois que mieux la contrainte dont on use pour me les faire accepter. Selon moi rien de ce que l'on reçoit n'est sans conséquence. Quand on commence par accepter quelque chose, bientôt on ne refuse plus rien :

sitôt qu'on reçoit tout, bientôt on demande; et quiconque en vient à demander fait bientôt tout ce qu'il faut pour obtenir : la gradation me paroît inévitable. Or, madame, quoi qu'il arrive, je n'en veux pas venir là.

Il est vrai que M. le maréchal de Luxembourg m'envoie du gibier de sa chasse et que je l'accepte. Je suis bien heureux qu'il ne m'envoie rien de plus; car j'aurois honte de rien refuser de sa main. Mais je suis très sûr qu'il m'aime trop pour abuser de ses droits sur mon cœur et pour avilir toute la pureté de mon attachement pour lui. M. le maréchal de Luxembourg est avec moi dans un cas unique. Madame, je suis à lui; il peut disposer comme il lui plaît de son bien.

Voila une bien grande lettre employée à ne vous parler que de moi : mais je crois que vous ne vous tromperez pas à ce langage; et, si je vous fais mon apologie avec tant d'inquiétude, vous en verrez aisément la raison.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorenci, le 5 novembre 1760.

Je vois, monsieur, par la réponse dont vous m'avez honoré, que j'ai commis sans le savoir une indiscrétion pour laquelle je vous dois avec mes humbles excuses ma justification autant qu'il est possible. Prenant donc la discussion dans laquelle vous voulez bien entrer avec moi comme une permission d'y entrer à mon tour, j'userai de cette liberté pour vous exposer les raisons de mon sentiment, que j'estimois aussi être le vôtre, sur l'affaire en question.

Je remarquerai, d'abord, qu'il y a sur le droit des gens beaucoup de maximes incontestées, lesquelles sont pourtant et seront toujours vaines et sans effet dans la pratique, parcequ'elles portent sur une égalité supposée entre les états comme entre les

hommes; principe qui n'est vrai pour les premiers, ni de leur grandeur, ni de leur forme, ni par conséquent du droit relatif des sujets, qui dérive de l'une et de l'autre. Le droit naturel est le même pour tous les hommes, qui tous ont reçu de la nature une mesure commune et des bornes qu'ils ne peuvent passer: mais le droit des gens, tenant à des mesures d'institution humaine et qui n'ont point de terme absolu, varie et doit varier de nation à nation. Les grands états en imposent aux petits et s'en font respecter: cependant ils ont besoin d'eux, et plus besoin peut-être que les petits n'ont des grands. Il faut donc qu'ils leur cedent quelque chose en équivalent de ce qu'ils exigent. Les avantages pris en détail ne sont pas égaux, mais ils se compensent; et de là naît le vrai droit des gens, établi, non dans les livres, mais entre les hommes. Les uns ont pour eux les honneurs, le rang, la puissance; les autres le profit ignoble et la petite utilité. Quand les grands voudront avoir à eux seuls leurs avantages et partager ceux des petits, ils voudront trouver une chose impossible; et, quoi qu'ils fassent, ils ne parviendront jamais

mais à établir dans les petites choses cette parité qu'ils ne souffrent pas dans les grandes.

Les différences qui naissent de la nature du gouvernement ne modifient pas moins nécessairement les droits respectifs des sujets. La liberté de la presse établie en Hollande exige dans la police de la librairie des réglemens différens de ceux qu'on lui donne en France, où cette liberté n'a ni ne peut avoir lieu. Et si l'on vouloit, par des traités de puissance à puissance, établir une police uniforme et les mêmes réglemens sur cette matière entre les deux états, ces traités seroient bientôt sans effet, ou l'un des deux gouvernemens changeroit de forme, attendu que dans tout pays il n'y a jamais de lois observées que celles qui tiennent à la nature du gouvernement.

Le débit de la librairie est prodigieux en France, presque aussi grand que dans le reste de l'Europe entiere; en Hollande il est presque nul : au contraire il s'imprime proportionnellement plus de livres en Hollande qu'en France. Ainsi l'on pourroit dire à quelque égard que la consommation est

en France, et la fabrication en Hollande; quand même la France enverroit en Hollande plus de livres qu'elle n'en reçoit du même pays, parcequ'où le François est consommateur le Hollandois n'est que facteur. La France reçoit pour elle seule; la Hollande reçoit pour autrui. Tel est entre les deux puissances l'état relatif de cette partie du commerce; et cet état, forcé par les deux constitutions, reviendra toujours malgré qu'on en ait. J'entends bien que le gouvernement de France voudroit que la fabrique fût où est la consommation: mais cela ne se peut, et c'est lui-même qui l'empêche par la rigueur de la censure. Il ne sauroit, quand il le voudroit, adoucir cette rigueur; car un gouvernement qui peut tout ne peut pas s'ôter à lui-même les chaînes qu'il est forcé de se donner pour continuer de tout pouvoir. Si les avantages de la puissance arbitraire sont grands, un pouvoir modéré a aussi les siens, qui ne sont pas moindres, c'est de faire sans inconvénient tout ce qui est utile à la nation.

Suivant une des maximes du gouvernement de France, il y a beaucoup de choses

qu'on ne doit pas permettre et qu'il convient de tolérer : d'où il suit qu'on peut et qu'on doit souffrir l'entrée d'un tel livre dont on ne doit pas souffrir l'impression. Et en effet, sans cela, la France, réduite presque à sa seule littérature, feroit scission avec le corps de la république des lettres, retomberoit bientôt dans la barbarie, et perdroit même d'autres branches de commerce auxquelles celle-là sert de contre-poids. Mais quand un livre imprimé en Hollande, parcequ'il n'a pu ni dû être imprimé en France, y est pourtant réimprimé, le gouvernement peche alors contre ses propres maximes et se met en contradiction avec lui-même. J'ajoute que la parité dont il s'autorise est illusoire ; et la conséquence qu'il en tire, quoique juste, n'est pas équitable : car comme on imprime en France pour la France, et en Hollande encore pour la France, et comme on ne laisse pas entrer dans le royaume les éditions contrefaites sur celles du pays, la réimpression faite en Hollande d'un livre imprimé en France fait peu de tort au libraire françois, et la réimpression faite en France d'un livre imprimé en Hollande

ruine le libraire hollandois. Si cette considération ne touche pas le gouvernement de France elle touche le gouvernement de Hollande; et il saura bien la faire valoir si jamais le premier lui propose de mettre la chose au pair.

Je sais trop bien, monsieur, à qui je parle, pour entrer avec vous dans un détail de conséquences et d'applications. Le magistrat et l'homme d'état versé dans ces matieres n'a pas besoin des éclaircissemens qui seroient nécessaires à un homme privé. Mais voici une observation plus directe, et qui me rapproche du cas particulier. Lorsqu'un libraire hollandois commerce avec un libraire françois, comme ils disent, en change, c'est-à-dire, lorsqu'il reçoit le paiement de ses livres en livres, alors le profit est double et commun entre eux; et, aux frais du transport près, l'effet est absolument le même que si les livres qu'ils s'envoient réciproquement étoient imprimés dans les lieux où ils se débitent. C'est ainsi que Rey a traité ci-devant avec Pissot et avec Durand de ce qu'il a imprimé pour moi jusqu'ici. De plus le libraire hollandois, qui craint la

contrefaction, se met à couvert et traite avec le libraire françois de maniere que celui-ci se charge à ses périls et risques du débit des exemplaires qu'il reçoit, et dont le nombre est convenu entre eux. C'est encore ainsi que Rey a négocié pour la Julie. Il met son correspondant françois en son lieu et place ; et suivant, sans le savoir, le conseil que vous avez bien voulu me donner pour lui, il lui envoie à la fois la moitié de son édition. Par ce moyen la contrefaction, si elle a lieu, ne nuira point au libraire d'Amsterdam, mais au libraire de Paris qui lui est substitué. Ce sera un libraire françois qui en ruinera un autre, ou ce seront deux libraires françois qui s'entre-ruineront mutuellement.

De tout ceci se déduisent seulement les raisons qui me portoient à croire que vous ne permettriez point qu'on réimprimât en France contre le gré du premier éditeur un livre imprimé d'abord en Hollande. Il me reste à vous exposer celles qui m'empêchent et de consentir à cette réimpression, et d'en accepter aucun bénéfice si elle se fait malgré moi. Vous dites, monsieur, que je ne dois point me croire lié par l'engagement

que j'ai pris avec le libraire hollandois, parceque je n'ai pu lui céder que ce que j'avois, et que je n'avois pas le droit d'empêcher les libraires de Paris de copier ou contrefaire son édition. Mais équitablement je ne puis tirer de là qu'une conséquence à ma charge; car j'ai traité avec le libraire sur le pied de la valeur que je donnois à ce que je lui ai cédé. Or il se trouve qu'au lieu de lui vendre un droit que j'avois réellement, je lui ai vendu seulement un droit que je croyois avoir. Si donc ce droit se trouve moindre que je n'avois cru, il est clair que, loin de tirer du profit de mon erreur, je lui dois le dédommagement du préjudice qu'il en peut souffrir.

Si je recevois derechef d'un libraire de Paris le bénéfice que j'ai déja reçu de celui d'Amsterdam, j'aurois vendu mon manuscrit deux fois. Et comment aurois-je ce droit de l'aveu de celui avec qui j'ai traité, puisqu'il m'a disputé même le droit de faire une édition générale et unique de mes écrits revus et augmentés de nouvelles pieces? Il est vrai que, n'ayant jamais pensé m'ôter ce droit en lui cédant mes manuscrits, je crois pouvoir en ceci passer par-dessus son opposi-

tion, dont il m'a fait le juge, et cela par le même principe qu m'empêche, monsieur, d'acquiescer en cette occasion à votre avis. Comme je me sens tenu à tout ce que j'ai ou énoncé ou entendu mettre dans mes marchés, je ne me crois tenu à rien au-delà.

Soit donc que vous jugiez à propos de permettre ou d'empêcher la contrefaction ou réimpression du livre dont il s'agit, je ne puis, en ma qualité d'éditeur, ni choisir nu libraire francois pour cette réimpression, ni beaucoup moins en recevoir aucune sorte de bénéfice en repos de conscience. Mais un avantage qui m'est plus précieux et dont je profite avec le contentement de moi-même, est de recevoir en cette occasion de nouveaux témoignages de vos bontés pour moi, et de pouvoir vous réitérer, monsieur, ceux de ma reconnoissance et de mon profond respect, etc.

P. S. Je vous demande pardon, monsieur, d'avoir troublé vos délassemens par ma précédente lettre. J'attendrai pour faire partir celle-ci votre retour de la campagne. Je n'ai point non plus remis encore à M. Guérin mon petit manuscrit. Je trouve une lâcheté

qui me répugne à vouloir excuser d'avance en public un livre frivole. Il vaut mieux laisser d'abord paroitre et juger le livre, et puis je dirai mes raisons.

Rey me paroît fort en peine de n'avoir point reçu, monsieur, la permission qu'il vous a demandée. Je lui ai marqué qu'il ne devoit point être inquiet de ce retard; que le livre par son espece ne pouvoit souffrir de difficulté, et que sur toute matiere suspecte il étoit le plus circonspect de tous les écrits que j'avois publiés jusqu'ici. J'espere qu'il ne s'est rien trouvé dans les feuilles qui vous en ait fait penser autrement.

LETTRE

AU MÊME.

Novembre 1760.

LORSQUE je reçus, monsieur, la premiere feuille que vous eûtes la bonté de m'envoyer, je n'imaginai point que vous vous fussiez fait le moindre scrupule d'ouvrir le paquet; et

ni la lettre que je vous avois écrite ni la réponse dont vous m'aviez honoré ne me donnoient lieu de concevoir cette idée. Je jugeai simplement que, n'ayant pas eu le loisir ou la curiosité d'ouvrir cette feuille, vous n'aviez point pris la peine inutile d'ouvrir le paquet. Cependant, voyant que vous n'aviez pas moins eu l'attention d'y faire ajouter une enveloppe contre-signée, je jugeai que celles de Rey étoient inutiles, et je lui écrivis d'envoyer désormais les feuilles sous une seule enveloppe à votre adresse, jugeant que vous connoîtriez suffisamment au contenu qu'il m'étoit destiné. En voyant le billet que vous avez fait joindre à la seconde feuille, je me suis félicité de ma précaution par une autre raison à laquelle je n'avois pas songé, et dont je prends la liberté de me plaindre. Si, malgré nos conventions, vous vous faites un scrupule d'ouvrir les paquets, comment puis-je, monsieur, ne m'en pas faire un de permettre qu'ils vous soient adressés? Quand Rey vous a demandé cette permission, nous avons songé lui et moi que, puisqu'il falloit toujours que le livre passât sous vos yeux comme magistrat, vous vous feriez un plai-

sir, comme ami et protecteur des lettres, d'en rendre l'envoi utile au libraire et commode à l'éditeur. Si vous avez résolu de ne point lire l'ouvrage, peut-être en dois-je être charmé; mais si vous croyez devoir le parcourir avant d'en permettre l'entrée, je vous prie, monsieur, de donner la préférence aux envois qui me sont destinés, afin que je me reproche moins l'embarras que je vous cause et que je vous en sois obligé de meilleur cœur. J'ai trouvé la premiere épreuve si fautive, que j'ai chargé Rey de renvoyer la bonne feuille, afin de voir s'il n'y reste rien qui puisse exiger des cartons. En continuant ainsi, vous pourriez lire l'ouvrage moins désagréablement sur la feuille que sur l'épreuve; mais comme cela doubleroit la grosseur des paquets et que la feuille ne presse pas comme l'épreuve, si vous ne vous souciez pas de la lire, je la ferai venir à loisir par d'autres occasions. C'est de quoi je jugerai par moi-même, s'il m'arrive encore des paquets fermés, ou que la feuille ne soit pas coupée. C'est un embarras très importun que celui de tous ces envois et renvois de feuilles et d'épreuves. Je ne le sentis jamais

mieux que depuis que vous daignez vous en charger, et il me seroit très agréable de l'épargner dans la suite à vous et à moi. Je sais aussi, par ma propre expérïence et par des témoignages plus récens, que je pourrois, en pareil cas, espérer de vous toute la faveur qu'un ami de la vérité peut attendre d'un magistrat éclairé et judicieux : mais, monsieur, je voudrois bien n'être pas gêné dans la liberté de dire ce que je pense, ni m'exposer à me repentir d'avoir dit ce que je pensois.

Soyez bien persuadé, monsieur, qu'on ne peut être plus reconnoissant de vos bontés, plus touché de votre estime, que je le suis, ni vous honorer plus respectueusement que je le fais.

LETTRE

A M. VERNET, PROFESSEUR.

Novembre 1760.

Si j'avois reçu, monsieur, quinze jours plutôt la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois, j'aurois pu faire mention assez heureusement de l'affaire dont vous avez la bonté de m'instruire, et cela d'autant plus à propos que le livre dans lequel j'en aurois parlé, n'étant point fait pour être vu de vous, j'aurois pu vous y rendre honneur plus à mon aise, que dans les écrits qui doivent passer sous vos yeux. C'est une espece de fade et plat roman dont je suis l'éditeur, et dont quiconque en aura le courage pourra me croire l'auteur s'il veut. J'ai semé par-ci par-là dans ce recueil de lettres quelques notes sur différens sujets : et celle sur le *préservatif* y seroit venue à merveille; mais il est trop tard, et

je n'aurois pu faire arriver cette addition en Hollande avant que le livre y fût achevé d'imprimer. La vie solitaire que je mene ici durant l'hiver ne me donne aucune ressource pour suppléer à cela dans la conversation ; et ce qu'il vient de monde à mon voisinage en été prend si peu de part aux affaires littéraires, que je n'espere pas être à portée de transmettre sur celle-ci la juste indignation dont j'ai été saisi à la lecture de votre lettre. Je n'en négligerai surement pas l'occasion si je la trouve. En attendant je me réjouis de tout mon cœur que l'évidence de votre justification ait confondu la calomnie, et fait retomber sur ses auteurs l'opprobre dont ils voudroient couvrir tous les défenseurs de la foi, des mœurs et de la vertu.

Ainsi donc la satyre, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont par une funeste indulgence Geneve use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette ame basse, cet homme si grand par ses talens et si vil par leur usage, nous lais-

sera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monumens de sa gloire et de sa reconnoissance envers nous. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, il en sera plus souvent maudit qu'admiré.

Ce n'est pas, monsieur, que j'aie aussi mauvaise opinion de l'état de notre ville que vous paroissez le croire. Je sais qu'il y reste beaucoup de vrais citoyens qui ont du sens, de la vertu, qui respectent les lois, les magistrats, qui aiment les mœurs et la liberté. Mais ceux-là diminuent tous les jours; les autres augmentent, *mox daturos progeniem vitiosiorem.* La pente est donnée, rien ne peut désormais arrêter le progrès du mal. La génération présente l'a commencé; celle qui vient l'achevera. La jeunesse qui s'éleve tarira bientôt les restes du sang patriotique qui circule encore parmi nous. Chaque citoyen qui meurt est remplacé par quelque agréable : le ridicule, ce poison du bon sens, la satyre, ennemie de la paix publique, la mollesse, le faste arrogant,

le luxe, ne nous forment dans l'avenir qu'un peuple de petits plaisans, de bouffons, de baladins, de philosophes de ruelle, et de beaux esprits de comptoirs, qui, de la considération qu'avoient ci-devant nos gens de lettres, les éleveront à la gloire des académies de Marseille et d'Angers; qui trouveront bien plus beau d'être courtisans que libres, comédiens que citoyens, et qui n'auroient jamais voulu sortir de leur lit à l'escalade, moins par lâcheté que de peur de s'enrhumer. Je vous avoue, monsieur, que tout cela n'est guere attrayant pour un homme qui a le zele et peut-être la folie du patriotisme, et auquel il ne reste d'autre ressource que de détourner les yeux des maux qu'il ne peut guérir. J'aime la paix, le repos; la haine du tracas et des soins fait toute ma modération, et un tempérament paresseux m'a jusqu'ici tenu lieu de vertu. Moins enivré que suffoqué de je ne sais quelle petite fumée, j'en ai senti cruellement l'amertume sans en pouvoir contracter le goût, et j'aspire au retour de cette heureuse obscurité qui permet de pouvoir jouir de soi. Voyant les gens de lettres s'en-

tredéchirer comme des loups, et sentant tout-à-fait éteints les restes de chaleur qui, à près de quarante ans, m'avoient mis la plume à la main, je l'ai posée avant cinquante pour ne la plus reprendre (1). Il me reste à publier une espece de traité d'éducation plein de mes rêveries accoutumées : après quoi, loin du public et livré à la société de mes amis, j'attendrai paisiblement la fin d'une carriere déja trop longue pour mes ennuis, et dont il est indifférent pour tout le monde et pour moi en quel lieu les restes s'achevent.

Je suis charmé du voyage chez les montagnons : cela montre que mon témoignage a quelque autorité près des personnes pour qui j'ai tant de respect ; et je me réjouis pour elles, pour moi, et sur-tout pour les montagnons, de n'avoir pas été trouvé menteur. Je ne suis point étonné que le luxe ait fait quelque progrès chez ces bonnes gens :

(1) Les deux écrits que j'ai publiés depuis *Emile* ont tous deux été faits par force, l'un pour la défense de mon honneur, l'autre pour l'acquit de mon devoir.

c'est

c'est la pente générale, c'est le gouffre où tout périt à la fin. Mais l'inclinaison devient plus ou moins rapide selon les évènemens ; et voilà ce qui, nous avançant de deux cents ans, a accéléré d'autant notre ruine.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorenci, le 17 novembre 1760.

Parfaitement sûr, monsieur, que le volume que vous avez eu la bonté de m'envoyer n'est pas pour moi, je prends la liberté de vous le renvoyer, jugeant qu'il fait partie de l'exemplaire que vous voulez bien agréer. M. Rey l'aura trouvé trop gros pour être envoyé tout-à-la-fois ; et avec son étourderie ordinaire il aura manqué de s'expliquer en vous l'adressant. Comme il m'a envoyé les feuilles en détail et que mes exemplaires viennent avec les siens, il n'est pas croyable qu'il eût l'indiscrétion

d'en envoyer un par la poste sans que je le lui eusse commandé.

Je n'ai jamais pensé ni desiré même que vous eussiez la patience de lire ce recueil tout entier; mais je souhaite extrêmement que vous ayez, monsieur, celle de le parcourir assez pour juger de ce qu'il contient. Je n'ai point la témérité de porter mon jugement devant vous sur un livre que je publie; j'en appelois au vôtre, supposant que vous l'aviez lu. En tout autre cas je me rétracte, et vous supplie d'ordonner du livre comme si je n'en avois rien dit. Mes jeunes correspondans sont des protestans et des républicains. Il est très simple qu'ils parlent selon les maximes qu'ils doivent avoir, et très sûr qu'ils n'en parlent qu'en honnêtes gens; mais cela ne suffit pas toujours. Au reste je pense que tout ce qui peut être sujet à examen dans ce livre ne sera guere que dans les deux ou trois derniers volumes, et j'avoue que je ne les crois pas indignes d'être lus. Ce sera toujours quelque chose que de vous avoir sauvé l'ennui des premiers.

Je n'ai rien à répliquer aux éclaircissemens

qu'il vous a plu de me donner sur la question ci-devant agitée, au moins quant à la considération économique et politique. Il seroit également contre le respect et contre la bonne foi de disputer avec vous sur ce point. J'attends seulement et je desire de tout mon cœur l'occasion de recevoir de vous les lumieres dont j'ai besoin pour débrouiller de vieilles idées qui me plaisent, mais dont au surplus je ne ferai jamais usage. Quant à ce qui me regarde, je pourrai être convaincu sans être persuadé, et je sens que ma conscience argumente là-dessus mieux que ma raison. Je vous salue, monsieur, avec un profond respect.

BILLET

A M. DUCLOS.

Ce mercredi, 19 novembre 1760.

En vous envoyant la cinquieme partie, je commence par vous dire ce qui me presse le plus, c'est que je m'apperçois que nous avons plus de goûts communs que je n'avois cru, et que nous aurions dû nous aimer tout autrement que nous n'avons fait. Mais votre philosophie m'a fait peur; ma misanthropie vous a donné le change; nous avons eu des amis intermédiaires qui ne nous ont connus ni l'un ni l'autre, et nous ont empêchés de nous bien connoître. Je suis fort content de sentir enfin cette erreur, et je le serois bien plus si j'étois plus près de vous.

Je lis avec délices le bien que vous me dites de la Julie; mais vous ne m'avez point fait de critique dans le dernier billet; et puisque

l'ouvrage est bon, plus de gens m'en diront le bien que le mal.

Je persiste, malgré votre sentiment, à croire cette lecture très dangereuse aux filles. Je pense même que Richardson s'est lourdement trompé en voulant les instruire par des romans. C'est mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes.

A la quatrieme partie vous trouvez que le style n'est pas *feuillet* : tant mieux. Je trouve la même chose. Mais celui qui l'a jugé tel n'avoit lu que la premiere partie, et j'ai peur qu'il n'eût raison aussi. Je crois la quatrieme partie la meilleure de tout le recueil, et j'ai été tenté de supprimer les deux suivantes. Mais peut-être compensent-elles l'agrément par l'utilité, et c'est dans cette opinion que je les ai laissées. Si Wolmar pouvoit ne pas déplaire aux dévots et que sa femme plût aux philosophes, j'aurois peut-être publié le livre le plus salutaire qu'on pût lire dans ce temps-ci.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorenci, le 28 janvier 1761.

Permettez-moi, monsieur, de vous représenter que la seconde édition s'étant faite à mon insu, je ne dois point ménager à mes dépens les libraires qui l'ont faite, lorsqu'ils ont eu eux-mêmes assez peu d'égards pour moi, qu'aux fautes de la premiere édition ils ont ajouté des multitudes de contre-sens, qu'ils auroient évités si j'avois été instruit à temps de leur entreprise et revu leurs épreuves; ce qui étoit sans difficulté de ma part, cette seconde édition se faisant par votre ordre et du consentement de Rey. J'aurois pu en même temps coudre quelques liaisons et laisser des lacunes moins choquantes dans les endroits retranchés. Cependant je n'ai pas dit un mot jusqu'ici, si ce n'est au seul M. Coindet, qui est au

fait de toute cette affaire : je me tairai encore par respect pour vous. Mais je vous avoue, monsieur, qu'il est cruel de sacrifier en silence sa propre réputation à des gens à qui l'on ne doit rien.

Le sieur Robin a grand tort d'oser vous dire que je lui ai promis de garder chez moi les exemplaires qu'il devoit m'envoyer. Cette promesse eût été absurde ; car de quoi m'eût servi de les avoir pour n'en faire aucun usage ? Je lui ai promis d'en distribuer le moins qu'il étoit possible et de maniere que cela ne lui nuisît pas. Il n'y a eu que six exemplaires distribués des douze qu'a reçus pour moi M. Coindet. Je lui marque aujourd'hui de faire tous ses efforts pour les retirer. Quant aux six autres, ils sont chez moi, et n'en sortiront point sans votre permission. Voilà tout ce que je puis faire. Recevez, monsieur, les assurances de mon profond respect, etc.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 10 février 1761.

J'ai fait, monsieur, tout ce que vous avez voulu ; et le consentement du sieur Rey ayant levé mes scrupules, je me trouve riche de vos bienfaits. L'intérêt que vous daignez prendre à moi est au-dessus de mes remerciemens; ainsi je ne vous en ferai plus : mais M. le maréchal de Luxembourg sait ce que je pense et ce que je sens ; il pourra vous en parler. N'aurai je point, monsieur, la satisfaction de vous voir chez lui à Montmorenci au prochain voyage de pâque, ou au mois de juillet, qu'il y fait une plus longue station et que le pays est plus agréable? Si je n'ai nul autre moyen de satisfaire mon empressement, et que vous vouliez bien, dans la belle saison, me donner chez vous une heure d'audience particuliere, j'en profiterai pour aller vous rendre mes devoirs.

LETTRE

A Mme LA DUCHESSE DE MONTMORENCI.

A Montmorenci, le 21 février 1761.

J'ÉTOIS bien sûr, madame, que vous aimeriez la Julie malgré ses défauts; le bon naturel les efface dans les cœurs faits pour le sentir. J'ai pensé que vous accepteriez des mains de Mme la maréchale de Luxembourg ce léger hommage que je n'osois vous offrir moi-même. Mais, en m'en faisant des remerciemens, madame, vous prévenez les miens, et vous augmentez l'obligation. J'attends avec empressement le moment de vous faire ma cour à Montmorenci, et de vous renouveler, madame la duchesse, les assurances de mon profond respect.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 29 mai 1761.

Vous me pardonneriez aisément mon silence, cher Moultou, si vous connoissiez mon état; mais sans vous écrire je ne laisse pas de penser à vous, et j'ai une proposition à vous faire. Ayant quitté la plume et ce tumultueux métier d'auteur pour lequel je n'étois point né, je m'étois proposé, après la publication de mes rêveries sur l'éducation, de finir par une édition générale de mes écrits, dans laquelle il en seroit entré quelques uns qui sont encore en manuscrit. Si peut-être le mal qui me consume ne me laissoit pas le temps de faire cette édition moi-même, seriez-vous homme à faire le voyage de Paris, à venir examiner mes papiers dans les mains où ils seront laissés, et à mettre en état de paroître ceux

que vous jugerez bons à cela? Il faut vous prévenir que vous trouverez des sentimens sur la religion qui ne sont pas les vôtres, et que peut-être vous n'approuverez pas, quoique les dogmes essentiels à l'ordre moral s'y trouvent tous. Or je ne veux pas qu'il soit touché à cet article. Il s'agit donc de savoir s'il vous convient de vous prêter à cette édition, avec cette réserve qui, ce me semble, ne peut vous compromettre en rien quand on saura qu'elle vous est formellement imposée, sauf à vous de réfuter en votre nom, et dans l'ouvrage même, si vous le jugez à propos, ce qui vous paroîtra mériter réfutation, pourvu que vous ne changiez ni supprimiez rien sur ce point; sur tout autre vous serez le maître.

J'ai besoin, monsieur, d'une réponse sur cette proposition avant de prendre les derniers arrangemens que mon état rend nécessaires. Si votre situation, vos affaires, ou d'autres raisons, vous empêchent d'acquiescer, je ne vois que M. Roustan, qui m'appelle son maître lui qui pourroit bien être le mien, auquel je pusse donner la même confiance, et qui, je crois, rendroit volontiers cet

honneur à ma mémoire. En pareil cas, comme sa situation est moins aisée que la vôtre, on prendroit des mesures pour que ces soins ne lui fussent pas onéreux. Si cela ne vous convient ni à l'un ni à l'autre, tout restera comme il est; car je suis bien déterminé à ne confier les mêmes soins à nul homme de lettres de ce pays. Réponse précise, je vous supplie, et directe, le plutôt qu'il se pourra, sans vous servir de la voie de M. C.....t. Sur pareille matiere le secret convient, et je vous le demande. Adieu, vertueux Moultou. Je ne vous fais pas des complimens, mais il ne tient qu'à vous de voir si je vous estime.

Vous comprenez bien que la Nouvelle Héloïse ne doit pas entrer dans le recueil de mes écrits.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 24 juillet 1761.

Je ne doutois pas, monsieur, que vous n'acceptassiez avec plaisir des soins que je prenois la liberté de confier à votre amitié, et votre consentement m'a plus touché que surpris. Je puis donc, en quelque temps que je cesse de souffrir, compter que si mon recueil n'est pas encore en état de voir le jour, vous ne dédaignerez pas de l'y mettre; et cette confiance m'ôte absolument l'inquiétude qu'il est difficile de n'avoir pas en pareil cas pour le sort de ses ouvrages. Quant aux soins qui regardent l'impression, comme il ne faut que de l'amitié pour les prendre, ils seront remplis en ce pays-ci par les amis auxquels je suis attaché, et que je laisserai dépositaires de mes papiers pour en disposer selon leur prudence et vos con-

seils. S'il s'y trouve en manuscrit quelque chose qui mérite d'entrer dans votre cabinet, de quoi je doute, je m'estimerai plus honoré qu'il soit dans vos mains que dans celles du public ; et mes amis penseront comme moi. Vous voyez qu'en pareil cas un voyage à Paris seroit indispensable : mais vous seriez toujours maître de choisir le temps de votre commodité ; et, dans votre façon de penser, vous ne tiendriez pas ce voyage pour perdu, non seulement par le service que vous rendriez à ma mémoire, mais encore par le plaisir de connoître des personnes estimables et respectables, les seuls vrais amis que j'ai jamais eus, et qui surement deviendroient aussi les vôtres. En attendant je n'épargne rien pour vous abréger du travail. Le peu de momens où mon état me permet de m'occuper sont uniquement employés à mettre au net mes chiffons ; et depuis ma lettre je n'ai pas laissé d'avancer assez la besogne pour espérer de l'achever, à moins de nouveaux accidens.

Connoissez-vous un M. Mollet, dont je n'ai jamais entendu parler ? Il m'écrivit il y a quelque temps une espece de relation

d'une fête militaire, laquelle me fit grand plaisir, et je l'en remerciai. Il est parti de là pour faire imprimer, sans m'en parler, non seulement sa lettre, mais ma réponse, qui n'étoit surement pas faite pour paroître en public. J'ai quelquefois essuyé de pareilles mal-honnêtetés ; mais ce qui me fâche est que celle-ci vienne de Geneve. Cela m'apprendra une fois pour toutes à ne plus écrire à gens que je ne connois point.

Voici, monsieur, deux lettres dont je grossis à regret celle-ci : l'une est pour M. Roustan, dont vous avez bien voulu m'en faire parvenir une ; et l'autre pour une bonne femme qui m'a élevé et pour laquelle je crois que vous ne regretterez pas l'augmentation d'un port de lettre, que je ne veux pas lui faire coûter et que je ne puis affranchir avec sureté à Montmorenci. Lisez dans mon cœur, cher Moultou, le principe de la familiarité dont j'use avec vous, et qui seroit indiscrétion pour un autre ; le vôtre ne lui donnera pas ce nom-là. Mille choses pour moi à l'ami Vernes. Adieu ; je vous embrasse tendrement.

LETTRE

A M. R....

A Montmorenci, le 24 octobre 1761.

Votre lettre, monsieur, du 30 septembre, ayant passé par Geneve, c'est-à-dire ayant traversé deux fois la France, ne m'est parvenue qu'avant-hier. J'y ai vû avec une douleur mêlée d'indignation les traitemens affreux que souffrent nos malheureux freres dans le pays où vous êtes, et qui m'étonnent d'autant plus que l'intérêt du gouvernement seroit, ce me semble, de les laisser en repos, du moins quant à présent. Je comprends bien que les furieux qui les oppriment consultent bien plus leur humeur sanguinaire que l'intérêt du gouvernement : mais j'ai pourtant quelque peine à croire qu'ils se portassent à ce point de cruauté si la conduite de nos freres n'y donnoit pas quelque prétexte. Je sens combien

bien il est dur de se voir sans cesse à la merci d'un peuple cruel, sans appui, sans ressource, et sans avoir même la consolation d'entendre en paix la parole de Dieu. Mais cependant, monsieur, cette même parole de Dieu est formelle sur le devoir d'obéir aux lois des princes. La défense de s'assembler est incontestablement dans leurs droits; et, après tout, ces assemblées n'étant pas de l'essence du christianisme, on peut s'en abstenir sans renoncer à sa foi. L'entreprise d'enlever un homme des mains de la justice ou de ses ministres, fût-il même injustement détenu, est encore une rebellion qu'on ne peut justifier et que les puissances sont toujours en droit de punir. Je comprends qu'il y a des vexations si dures qu'elles lassent même la patience des justes. Cependant qui veut être chrétien doit apprendre à souffrir, et tout homme doit avoir une conduite conséquente à sa doctrine. Ces objections peuvent être mauvaises; mais toutefois si on me les faisoit je ne vois pas trop ce que jaurois à répliquer.

Malheureusement je ne suis pas dans le cas d'en courir le risque. Je suis très peu

connu de M. . ., et je ne le suis même que par quelque tort qu'il a eu jadis avec moi : ce qui ne le disposeroit pas favorablement pour ce que j'aurois à lui dire ; car, comme vous devez savoir, quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Je ne suis pas en meilleur prédicament auprès des ministres ; et quand j'ai eu à demander à quelqu'un d'eux, non des graces, je n'en demande point, mais la justice la plus claire et la plus due, je n'ai pas même obtenu de réponse. Je ne ferois par un zele indiscret que gâter la cause pour laquelle je voudrois m'intéresser. Les amis de la vérité ne sont pas bien venus dans les cours et ne doivent pas s'attendre à l'être. Chacun a sa vocation sur la terre; la mienne est de dire au public des vérités dures, mais utiles : je tâche de la remplir, sans m'embarrasser du mal que m'en veulent les méchans et qu'ils me font quand ils peuvent. J'ai prêché l'humanité, la douceur, la tolérance, autant qu'il a dépendu de moi; ce n'est pas ma faute si l'on ne m'a pas écouté : du reste je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales.

Je ne fais ni libelles ni satyres ; je n'attaque point un homme, mais les hommes, ni une action, mais un vice. Je ne saurois, monsieur, aller au-delà.

Vous avez pris un meilleur expédient en écrivant à M......... Il est fort ami de......, et se feroit certainement écouter s'il lui parloit pour nos freres ; mais je doute qu'il mette un grand zele à sa recommandation. Mon cher monsieur, la volonté lui manque, à moi le pouvoir ; et cependant le juste pâtit. Je vois par votre lettre que vous avez ainsi que moi appris à souffrir à l'école de la pauvreté. Hélas! elle nous fait compatir aux malheurs des autres, mais elle nous met hors d'état de les soulager. Bon jour, monsieur; je vous salue de tout mon cœur.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Montmorenci, le 3 novembre 1761.

Monsieur le maréchal, je ne suis point un sinistre interprete : j'ai donné à votre lettre blanche le sens qu'elle devoit avoir ; mais je vous avoue que l'invincible silence de madame la maréchale m'épouvante et me fait craindre d'avoir été trop confiant. Je ne comprends rien à cet effrayant mystere, et n'en suis que plus alarmé. De grace faites cesser un silence aussi cruel. Quelle douleur seroit la mienne s'il duroit au point de me forcer de l'entendre ! C'est ce que je n'ose même imaginer.

RÉPONSE
A L'ABBÉ DE JODELH.

A Montmorenci, le 16 novembre 1761.

Est-il bien naturel, monsieur, que, pour avoir des éclaircissemens sur un écrit des pasteurs de Geneve, vous vous adressiez à un homme qui n'a pas l'honneur d'être de leur nombre? et ne seroit-ce pas matiere à scandale de voir un ecclésiastique dans un séminaire demander à un hérétique des instructions sur la foi, si l'on ne présumoit que c'est une ruse polie de votre zele pour me faire accepter les vôtres? Mais, monsieur, quelque disposé que je pusse être à les recevoir dans tout autre temps, les maux dont je suis accablé me forcent de vaquer à d'autres soins que cette petite escrime de controverse, bonne seulement pour amuser les gens oisifs qui se portent bien. Recevez donc, monsieur, mes remerciemens de

votre soin pastoral et les assurances de mon respect.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Montmorenci, le 26 novembre 1761.

Savez-vous bien, monsieur le maréchal, que celle de toutes vos lettres dont j'avois le plus grand besoin, savoir la derniere, sans date, mais timbrée de Fontainebleau, ne m'est arrivée que depuis trois ou quatre jours, quoique je la croie écrite depuis assez long-temps? Je soupçonne, par les chiffres et les renseignemens dont elle est couverte, qu'elle est allée à Enghien en Flandres avant de me parvenir. Ce sont des fatalités faites pour moi. Heureusement il m'est venu dans l'intervalle une lettre de madame la maréchale qui m'a rassuré : la vôtre acheve de me rendre le repos, et enfin me voilà tranquille sur la chose qui m'intéresse le plus

au monde. Assurément je n'avois pas besoin qu'une pareille alarme vînt me faire sentir tout le prix de vos bontés. Monsieur le maréchal, il me reste un seul plaisir dans la vie, c'est celui de vous aimer et d'être aimé de vous. Je sens que si jamais je perdois celui-là, je n'aurois plus rien à perdre.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 12 décembre 1761.

Vous voulez, cher Moultou, que je vous parle de mon état. Il est triste et cruel à tous égards; mon corps souffre, mon cœur gémit, et je vis encore. Je ne sais si je dois m'attrister ou me réjouir d'un accident qui m'est arrivé il y a trois semaines, et qui doit naturellement augmenter mais abréger mes souffrances. Un bout de sonde molle, sans laquelle je ne saurois plus pisser, est resté dans le canal de l'uretre, et augmente con-

sidérablement la difficulté du passage ; et vous savez que dans cette partie-là les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment en devenant les noyaux d'autant de pierres. Dans peu de temps nous saurons à quoi nous en tenir sur ce nouvel accident.

Depuis long-temps j'ai quitté la plume et tout travail appliquant ; mon état me forceroit à ce sacrifice quand je n'en aurois pas pris la résolution. Que ne l'ai-je prise trois ans plutôt ! Je me serois épargné les cruelles peines qu'on me donne et qu'on me prépare au sujet de mon dernier ouvrage. Vous savez que j'ai jeté sur le papier quelques idées sur l'éducation. Cette importante matière s'est étendue sous ma plume au point de faire un assez et trop gros livre, mais qui m'étoit cher comme le plus utile, le meilleur et le dernier de mes écrits. Je me suis laissé guider dans la disposition de cet ouvrage ; et, contre mon avis, mais non pas sans l'aveu du magistrat, le manuscrit a été remis à un libraire de Paris pour l'imprimer, et il en a donné six mille francs, moitié comptant et moitié en billets paya-

les à divers termes. Ce libraire a ensuite traité avec un autre libraire de Hollande pour faire en même temps et sur ses feuilles une autre édition pareille à la sienne pour la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre. Vous croiriez là-dessus que l'intérêt du libraire françois étant de retirer et faire valoir son argent, il n'auroit eu plus grande hâte que d'imprimer et publier le livre.

Point du tout, monsieur. Mon livre se trouve perdu, puisque je n'en ai aucun double, et mon manuscrit supprimé, sans qu'il me soit possible de savoir ce qu'il est devenu. Pendant deux ou trois mois le libraire, feignant de vouloir imprimer, m'a envoyé quelques épreuves et même quelques dessins de planches; mais ces épreuves allant et revenant incessamment les mêmes, sans qu'il m'ait jamais été possible de voir une seule bonne feuille, et ces dessins ne se gravant point, j'ai enfin découvert que tout cela ne tendoit qu'à m'abuser par une feinte; qu'après les épreuves tirées on défaisoit les formes au lieu d'imprimer, et qu'on ne songeoit à rien moins qu'à l'impression de mon livre.

Vous me demanderez quel peut être de la part du libraire le but d'une conduite si contraire à son intérêt apparent. Je l'ignore : il ne peut certainement être arrêté que par un intérêt plus grand ou par une force supérieure. Ce que je sais, c'est que ce libraire dépend d'un autre libraire nommé Guérin, beaucoup plus riche, plus accrédité, qui imprime pour la police, qui voit les ministres, qui a l'inspection de la bibliotheque de la bastille, qui est au fait des affaires secretes, qui a la confiance du gouvernement, et qui est absolument dévoué aux jésuites. Or vous saurez que depuis long-temps les jésuites ont paru fort inquiets de mon traité de l'éducation : les alarmes qu'ils en ont prises m'ont fait plus d'honneur que je n'en mérite, puisque dans ce livre il n'est pas question d'eux ni de leurs colleges, et que je me suis fait une loi de ne jamais parler d'eux dans mes écrits ni en bien ni en mal. Mais il est vrai que celui-ci contient une profession de foi qui n'est pas plus favorable aux intolérans qu'aux incrédules, et qu'il faut bien à ces gens-là des fanatiques, mais non pas des gens qui croient en Dieu. Vous

saurez de plus que ledit Guérin par mille avances d'amitié m'a circonvenu depuis plusieurs années en se récriant contre les marchés que je faisois avec Rey, en le décriant dans mon esprit, et prenant mes intérêts avec une générosité sans exemple. Enfin, sans vouloir être mon imprimeur lui-même, il m'a donné celui-ci, auquel sans doute il a fait les avances nécessaires pour avoir le manuscrit: car malheureusement pour eux il n'étoit plus dans mes mains, mais dans celles de madame de Luxembourg, qui n'a pas voulu le lâcher sans argent.

Voilà les faits: voici maintenant mes conjectures. On ne jette pas six mille francs dans la riviere simplement pour supprimer un manuscrit. Je présume que l'état de dépérissement où je suis aura fait prendre à ceux qui s'en sont emparés le parti de gagner du temps, et différer l'impression du mien jusqu'après ma mort. Alors, maîtres de l'ouvrage, sur lequel personne n'aura plus d'inspection, ils le changeront et falsifieront à leur fantaisie; et le public sera tout surpris de voir paroître une doctrine jésuitique sous le nom de J. J. Rousseau.

Jugez de l'effet que doit faire une pareille prévoyance sur un pauvre solitaire qui n'est au fait de rien, sur un pauvre malade qui se sent finir, sur un auteur enfin qui peut-être a trop cherché sa gloire, mais qui ne l'a cherchée au moins que dans des écrits utiles à ses semblables. Cher Moultou, il faut tout mon espoir dans celui qui protege l'innocence pour me faire endurer l'idée qu'on n'attend que de me voir les yeux fermés pour déshonorer ma mémoire par un livre pernicieux. Cette crainte m'agite au point que, malgré mon état, j'ose entreprendre de me remettre sur mon brouillon pour refaire une seconde fois mon livre : mais, en pareil cas même, comment en tirer parti, je ne dis pas quant à l'argent, car, vu la matiere et les circonstances, un tel livre doit donner au moins vingt mille francs de profit au libraire, et je ne demande qu'à pouvoir rendre les mille écus que j'ai reçus; mais je dis, quant au crédit des opposans, qui trouveront par-tout avec leurs intrigues le moyen d'arrêter une édition dont ils seront instruits. Il faudroit un libraire en état de faire une pareille entreprise, et Rey pour cela peut

être bon; mais il faudroit aussi de la diligence et du secret, et l'on ne peut attendre de lui ni l'un ni l'autre. D'ailleurs il faut du temps, et je ne sais si la nature m'en donnera; sans compter que ceux qui ont intercepté le livre ne seront pas, quels qu'ils soient, gens à laisser l'auteur en repos s'il vit trop long-temps à leur gré. Souvent l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Voilà mes embarras; je crois qu'un plus sage en auroit à moins. Prendre le parti de me plaindre seroit agir en enfant. *Nescit orcus reddere praedam.* Je n'ai pour moi que le droit et la justice contre des adversaires qui ont la ruse, le crédit, la puissance. C'est le moyen de se faire haïr.

Cher Moultou, cher Roustan, soyez tous deux dans cet état ma consolation, mon espérance. Instruits de mon malheur et de sa cause, promettez-moi, si mes craintes se vérifient, que vous ne laisserez pas sans désaveu passer sous mon nom un livre falsifié. Vous reconnoîtrez aisément mon style, et vous n'ignorez pas quels sont mes sentimens; ils n'ont point changé. J'ai peine à croire que jamais des jésuites y substi-

tuent assez adroitement les leurs pour vous en imposer ; mais au moins ils tronqueront et mutileront mon livre, et par cela seul ils le défigureront : en ôtant mes éclaircissemens et mes preuves, ils rendront extravagant ce qui est démontré. Protestez hautement contre une édition infidele, désavouez-la publiquement en mon nom ; cette lettre vous y autorise : une telle démarche est sans danger dans le pays où vous êtes ; et prendre la juste défense d'un ami qui n'est plus c'est travailler à sa propre gloire. Que Roustan ne laisse pas avilir dans l'opprobre la mémoire d'un homme qu'il honora du nom de son maître. Quelque peu mérité que soit de ma part un pareil titre, cela ne le dispensé pas des devoirs qu'il s'est imposés en me le donnant. Rien ne l'obligeoit à contracter la dette, mais maintenant il doit la payer. Vous avez en commun celle de l'amitié, d'autant plus sacrée qu'elle eut pour premier fondement l'estime et l'amour de la vertu. Marquez-moi si vous acceptez l'engagement. J'ai grand besoin de tranquillité, et je n'en aurai point jusqu'à votre

Parlons maintenant de votre voyage. L'espérance est la derniere chose qui nous quitte, et je ne puis renoncer à celle que vous m'avez donnée. Oh ! venez, cher Moultou. Qui sait si le plaisir de vous voir, de vous presser contre mon cœur, ne me rendra pas assez de force pour vous suivre dans votre retour, et pour aller au moins mourir dans cette terre chérie où je n'ai pu vivre ? C'est un projet d'enfant, je le sens ; mais quand toutes les autres consolations nous manquent, il faut bien s'en faire de chimériques. Venez, cher Moultou, voilà l'essentiel : si nous y sommes à temps, alors nous délibérerons du reste. Quant au passe-port, ayez-le par vos amis, si cela se peut ; sinon, je crois de maniere ou d'autre pouvoir vous le procurer : mais je vous avoue que je me sens une répugnance mortelle à demander des graces dans un pays où l'on me fait des injustices.

Je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi sur la lettre à M. de Voltaire, et je vous prie d'en faire aussi mes très humbles remerciemens à M. le syndic Mussard. Je n'ai pour raison de m'opposer à sa publication que les égards dus à

M. de Voltaire, et que je ne perdrai jamais de quelque maniere qu'il se conduise avec moi; car je ne me sens porté à l'imiter en rien. Cependant, puisque cette lettre est déja publique, il y auroit peu de mal qu'elle le devînt davantage en devenant plus correcte; et je ne crains sur ce point la critique de personne, honoré du suffrage de M. Abauzit. Faites là-dessus tout ce qui vous paroîtra convenable; je m'en rapporte entièrement à vous.

J'ai trouvé parmi mes chiffons un petit morceau que je vous destine puisque vous l'avez souhaité. Le morceau est très foible, mais il a été fait pour une occasion où il n'étoit pas permis de mieux faire ni de dire ce que j'aurois voulu : d'ailleurs il est lisible et complet, c'est déja quelque chose de plus. Il ne peut jamais être imprimé, parcequ'il a été fait de commande et qu'il m'a été payé : ainsi c'est un dépôt d'estime et d'amitié, qui ne doit jamais passer en d'autres mains que les vôtres, et c'est uniquement par-là qu'il peut valoir quelque chose auprès de vous. Je voudrois bien espérer de vous le remettre; mais

mais si vous m'indiquez quelque occasion pour vous l'envoyer je vous l'enverrai.

Que Dieu bénisse votre famille croissante, et donne à ma patrie dans vos enfans des citoyens qui vous ressemblent! Adieu, cher Moultou.

P. S. 18 *déc.* J'ai suspendu l'envoi de ma lettre jusqu'à plus ample éclaircissement sur la matiere principale qui la remplit; et tout concourt à guérir des soupçons conçus mal-à-propos, bien plus sur la paresse du libraire que sur son infidélité. Or ces soupçons ébruités deviendroient d'horribles calomnies; ainsi, jusqu'à nouvel avis, le secret en doit demeurer entre vous et moi, sans que personne en ait le moindre vent, non pas même le cher Roustan. Je récrirois même ma lettre ou j'en ferois une autre si j'avois la force: mais je suis accablé de mal et de travail; et ce qui seroit indiscrétion avec un autre n'est que confiance avec un homme vertueux. Dans cet intervalle j'ai travaillé à remettre au net le morceau le plus important de mon livre, et je voudrois trouver quelque moyen de vous l'envoyer secrètement. Quoiqu'écrit

fort serré, il coûteroit beaucoup par la poste. Je ne suis pas à portée d'affranchir surement; et si je fais contre-signer le paquet, mon secret tout au moins est aventuré. Marquez-moi votre avis là-dessus; et du secret. Adieu.

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 23 décembre 1761.

C'EN est fait, cher Moultou, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant; et quand il en sera temps je pourrai sans scrupule prendre chez milord Edouard les conseils de la vertu même.

Ce qui m'humilie et m'afflige est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentimens. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités,

et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de tort que quelques retards involontaires, et l'autre un zele plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé pour toute reconnoissance d'une accusation de fourberie. Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur, inspirée dans la solitude par un mal affreux, m'a fait inventer pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui ce tissu d'horreurs, dont le soupçon, changé dans mon esprit prévenu presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous. Je sens pourtant que la source de cette folie ne fut jamais dans mon cœur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la vie; en faisant des actions de méchant je n'étois qu'un insensé.

Toutefois, dans l'état de dérangement où est ma tête, ne me fiant plus à rien de ce que je vois et de ce que je crois, j'ai pris le parti d'achever la copie du morceau dont je vous ai parlé ci-devant, et même de vous l'envoyer, très persuadé qu'il ne sera jamais nécessaire d'en faire usage, mais plus sûr encore que je ne risque rien de le con-

fier à votre probité. C'est avec la plus grande répugnance que je vous extorque les frais immenses que ce paquet vous coûtera par la poste. Mais le temps presse; et, tout bien pesé, j'ai pensé que de tous les risques celui que je pouvois regarder comme le moindre étoit celui d'un peu d'argent. Certainement j'aurois fait mieux si je l'avois pu sans danger. Mais au reste, en supposant, comme je l'espere, qu'il ne sera jamais nécessaire d'ébruiter cette affaire, je vous en demande le secret, et je mets mes dernieres fautes à couvert sous l'aile de votre charité. Le paquet sera mis demain, 24 décembre, à la poste sans lettre; et même il y a quelque apparence que c'est ici la derniere que je vous écrirai.

Adieu, cher Moultou. Vous concevrez aisément que la profession de foi du Vicaire Savoyard est la mienne. Je desire trop qu'il y ait un Dieu pour ne pas le croire; et je meurs avec la ferme confiance que je trouverai dans son sein le bonheur et la paix dont je n'ai pu jouir ici-bas.

J'ai toujours aimé tendrement ma patrie et mes concitoyens: j'ose attendre de leur part

quelque témoignage de bienveillance pour ma mémoire. Je laisse une gouvernante presque sans récompense, après dix-sept ans de services et de soins très pénibles auprès d'un homme presque toujours souffrant. Il me seroit affreux de penser qu'après m'avoir consacré ses plus belles années elle passeroit ses vieux jours dans la misere et l'abandon. J'espere que cela n'arrivera pas: je lui laisse pour protecteurs et pour appuis tous ceux qui m'ont aimé de mon vivant. Toutefois, si cette assistance venoit à lui manquer, je crois pouvoir espérer que mes compatriotes ne lui laisseroient pas mendier son pain. Engagez, je vous supplie, ceux d'entre eux en qui vous connoissez l'ame genevoise, à ne jamais la perdre de vue, et à se réunir s'il le falloit pour lui aider à couler ses jours en paix, à l'abri de la pauvreté.

Voici une lettre pour mon très honoré disciple. Je crois que j'aurois été son maître en amitié; en tout le reste, je me serois glorifié de prendre leçon de lui. Je souhaite fort qu'il accepte la proposition de faire la préface du recueil de mes œuvres; et en ce cas vous voudrez bien faire

avec M. le maréchal de Luxembourg des arrangemens pour lui faire agréer un présent sur l'édition. Au reste, si les choses ne tournoient pas comme je l'espere pour une édition en France, je n'ai point à me plaindre de la probité de Rey, et je crois qu'il n'a pas non plus à se plaindre de mes écrits; on pourroit s'adresser à lui.

Adieu derechef. Aimez vos devoirs, cher Moultou; ne cherchez point les vertus éclatantes; élevez avec grand soin vos enfans; édifiez vos nouveaux compatriotes sans ostentation et sans dureté, et pensez quelquefois que la mort perd beaucoup de ses horreurs quand on en approche avec un cœur content de sa vie.

Gardez-moi tous deux le secret sur ces lettres, du moins jusqu'après l'évènement dont j'ignore encore le temps, quoique surement peu éloigné. Je commence par les amis et les affaires pour voir ensuite en repos avec Jean-Jacques si par hasard il n'a rien oublié.

Si vous venez, vous trouverez le morceau que je vous destinois parmi ce qu'il me reste encore de petits manuscrits: si vous ne

venez pas et qu'on négligeât de vous l'envoyer, vous pouvez le demander, car votre nom y est en écrit. C'est, comme je crois vous l'avoir déja marqué, une oraison funebre de feu M. le duc d'Orléans.

LETTRE

A M. ROUSTAN.

A Montmorenci, le 23 décembre 1761.

Mon disciple bien-aimé, quand je reçus votre derniere lettre j'espérois encore vous voir et vous embrasser un jour : mais le ciel en ordonne autrement; il faut nous quitter avant que de nous connoître. Je crois que nous y perdons tous deux. Vous avez du talent, cher Roustan : quand je finissois ma courte carriere, vous commenciez la vôtre, et j'augurois que vous iriez loin. La gêne de votre situation vous a forcé d'accepter un emploi qui vous éloigne de la culture des lettres. Je ne regarde point cet

éloignement comme un malheur pour vous. Mon cher Roustan, pesez bien ce que je vais vous dire. J'ai fait quelque essai de la gloire; tous mes écrits ont réussi; pas un homme de lettres vivant, sans en excepter Voltaire, n'a eu des momens plus brillans que les miens : et cependant je vous proteste que, depuis le moment que j'ai commencé de faire imprimer, ma vie n'a été que peine, angoisse et douleur de toute espece. Je n'ai vécu tranquille, heureux, et n'ai eu de vrais amis, que durant mon obscurité. Depuis lors il a fallu vivre de fumée, et tout ce qui pouvoit plaire à mon cœur a fui sans retour. Mon enfant, fais-toi petit, disoit à son fils cet ancien politique : et moi je dis à mon disciple Roustan, Mon enfant, reste obscur, profite du triste exemple de ton maître. Gardez cette lettre, Roustan, je vous en conjure. Si vous en dédaignez les conseils, vous pourrez réussir sans doute, car encore une fois vous avez du talent, quoiqu'encore mal réglé par la fougue de la jeunesse; mais si jamais vous avez un nom, relisez ma lettre, et je vous promets que vous ne l'acheverez pas

sans pleurer. Votre famille, votre fortune étroite, un émule, tout vous tentera : résistez, et sachez que, quoi qu'il arrive, l'indigence est moins dure, moins cruelle à supporter, que la réputation littéraire.

Toutefois voulez-vous faire un essai? l'occasion est belle, le titre dont vous m'honorez vous la fournit, et tout le monde approuvera qu'un tel disciple fasse une préface à la tête du recueil des écrits de son maitre : faites donc cette préface; faites-la même avec soin; concertez-vous là-dessus avec Moultou : mais gardez-vous d'aller faire le fade louangeur; vous feriez plus de tort à votre réputation que de bien à la mienne. Louez-moi d'une seule chose, mais louez-m'en de votre mieux, parcequ'elle est louable et belle, c'est d'avoir eu quelque talent et de ne m'être point pressé de le montrer, d'avoir passé sans écrire tout le feu de la jeunesse, d'avoir pris la plume à quarante ans et de l'avoir quittée avant cinquante; car vous savez que telle étoit ma résolution, et le *traité de l'Education* devoit être mon dernier ouvrage quand j'aurois encore vécu cinquante ans. Ce n'est pas qu'il n'y ait

chez Rey un *traité du Contrat social*, duquel je n'ai encore parlé à personne et qui ne paroîtra peut-être qu'après *l'Education;* mais il lui est antérieur d'un grand nombre d'années. Faites donc cette préface, et puis des sermons, et jamais rien de plus. Au surplus soyez bon pere, bon mari, bon régent, bon ministre, bon citoyen, homme simple en toute chose, et rien de plus; et je vous promets une vie heureuse. Adieu, Roustan. Tel est le conseil de votre maître et ami prêt à quitter la vie, en ce moment où ceux même qui n'ont pas aimé la vérité la disent. Adieu. (1)

---

(1) Cette lettre et la précédente, trouvées dans les papiers de l'auteur, n'ont pas été envoyées à leur adresse: mais, puisque Rousseau les a conservées, on n'a pas cru devoir les supprimer. *Note de l'éditeur.*

LETTRE
A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 18 janvier 1762.

J'ai voulu, monsieur, attendre pour répondre à votre lettre du 26 décembre de pouvoir vous donner des nouvelles précises de mon état et de mon livre.

Quant à mon état, il est de jour en jour plus déplorable, sans pourtant que les accidens aient assez changé de nature pour que je puisse les attribuer aux suites de celui dont je vous ai parlé. Mes douleurs ne sont pas fort vives, mais elles sont sans relâche, et je ne suis ni jour ni nuit un seul instant sans souffrir; ce qui m'aliene tout-à-fait la tête, et de toutes les situations imaginables me met dans celle où la patience est le plus difficile: cependant elle ne m'a pas manqué jusqu'ici, et j'espere qu'elle ne me manquera pas jusqu'à la fin. Le progrès est con-

tinuel, mais lent; et je crains que ceci ne soit encore long.

Mon livre s'imprime, quoique lentement, il s'imprime enfin; et je suis persuadé que j'ai fait tort au libraire en lui prêtant de mauvaises intentions contraires à ses propres intérêts. Je le crois honnête homme, mais peu entendu. Je vois qu'il ne sait pas son métier; et c'est ce qui m'a trompé sur ses intentions. Quant à M. Guérin, mes soupçons sur son compte sont encore plus impardonnables, puisqu'ils empoisonnoient des soins pleins de bienfaisance et d'amitié et tout-à-fait désintéressés. M. Guérin est un homme irréprochable, qui jouit de l'estime universelle et qui la mérite; et quand on a vécu cinquante ans homme de bien, on ne commence pas si tard à cesser de l'être. Je sens amèrement mes torts et la bassesse de mes soupçons: mais si quelque chose peut m'excuser, c'est mon triste état, c'est ma solitude, c'est le silence de mes amis, c'est la négligence de mon libraire qui, me laissant dans une ignorance profonde de tout ce qui se faisoit, me livroit sans défense à l'inquiétude de mon imagi-

nation effarouchée par mille indices trompeurs qui me paroissoient autant de preuves. Que mon injustice et mes torts soient donc, mon cher Moultou, ensevelis par votre discrétion dans un éternel silence! Mon honneur y est plus intéressé que celui des offensés.

Durant mes longues inquiétudes je suis enfin venu à bout de transcrire le morceau principal; et, quoique je n'aie plus les mêmes raisons de le mettre en sureté, je suis pourtant déterminé à vous l'envoyer, non seulement pour réjouir mon cœur en vous donnant cette marque d'estime et de confiance, mais aussi pour profiter de vos lumieres et vous consulter sur ce morceau-là tandis qu'il en est temps. Quant au fond des sentimens, je n'y veux rien changer, parceque ce sont les miens; mais les raisonnemens et les preuves ont grand besoin d'un aristarque tel que vous. Lisez-le avec attention, je vous prie; et ce que vous trouverez à y corriger, changer, ajouter ou retrancher, marquez-le moi le plus vîte qu'il vous sera possible, car l'imprimeur en sera là dans peu de jours: et, pour peu que vos correc-

tions tardent, je ne serai plus à temps d'en profiter, ce qui pourroit être un très grand mal pour la chose; et la chose est importante dans ce temps-ci. Ne m'indiquez pas des corrections, faites-les vous-même; je me réserve seulement le droit de les admettre ou de ne les pas admettre : car pour moi je n'en ai jamais su faire; et maintenant épuisé, fatigué, accablé de travail et de maux, je me sens hors d'état de changer une seule ligne. J'ai eu soin de coter sur mon brouillon les pages de votre copie; ainsi vous n'aurez qu'à marquer la page et transcrire en deux colonnes, sur l'une le texte et sur l'autre vos corrections: cela me suffira pour trouver l'endroit indiqué. Mercredi 20 le paquet sera mis ici à la poste; ainsi vous devez le recevoir trois ou quatre jours après cette lettre. N'en parlez, je vous supplie, à personne au monde; je n'en excepte que le seul Roustan, avec lequel vous pouvez le lire et le consulter si vous jugez à propos, et qui, j'espere, sera fidele au secret ainsi que vous.

Je suis sensiblement touché de l'honneur que vous voulez rendre à ma mémoire.

L'estime et les regrets des hommes tels que vous me suffisent ; il ne me faut point d'autre éloge. Cependant les témoignages publics de votre bon cœur flatteroient le mien si les évènemens de ma vie qui sont propres à me faire connoître pouvoient être exposés au public dans tout leur jour. Mais comme ce que j'ai eu de plus estimable a été un cœur très aimant, tout ce qui peut m'honorer dans les actions de ma vie est enseveli dans des liaisons très intimes, et n'en peut être tiré sans révéler les secrets de l'amitié, qu'on doit respecter même après qu'elle est éteinte, et sans divulguer des faits que le public ne doit jamais savoir. J'espere pouvoir un peu causer avec vous de tout cela dans nos bois, si vous avez le courage de venir ce printemps, comme vous m'en avez donné l'espérance. Parlez-moi franchement sur cela afin que je sache à quoi je dois m'attendre. Je differe jusqu'à votre réponse à vous envoyer le morceau dont je vous ai parlé, parcequ'il est écrit fort au large, et ne vaut pas en vérité les frais de la poste.

Quant à ma lettre imprimée à M. de Vol-

taire, les démarches dont vous parlez ont été déja faites auprès de lui par d'autres et par moi-même toujours inutilement; ainsi je ne pense point du tout qu'il convienne d'y revenir.

Je dois vous dire que je fais imprimer en Hollande un petit ouvrage qui a pour titre, *du Contrat social*, ou *Principes du droit politique*, lequel est extrait d'un plus grand ouvrage intitulé, *Institutions politiques*, entrepris il y a dix ans et abandonné en quittant la plume; entreprise qui d'ailleurs étoit certainement au-dessus de mes forces. Ce petit ouvrage n'est point encore connu du public ni même de mes amis. Vous êtes le premier à qui j'en parle. Comme je revois aussi les épreuves, jugez si je suis occupé et si j'en ai assez dans l'état où je suis. Adieu : n'affranchissez plus vos lettres.

LETTRE
A M. DE MALESHERBES.

A Montmorenci, le 8 février 1762.

Sitôt que j'appris, monsieur, que mon ouvrage seroit imprimé en France, je prévis ce qui m'arrive, et j'en suis moins fâché que si j'en étois surpris. Mais n'y auroit-il pas moyen de remédier pour l'avenir aux inconvéniens que je prévois encore, si, publiant d'abord les deux premiers volumes, Duchesne et Néaulme son correspondant restent proprétaires des deux autres? Il résultera certainement de toutes ces cascades des difficultés et des embarras, qui pourroient tellement prolonger la publication de mon livre, qu'il seroit à la fin supprimé ou mutilé, ou que je serois forcé de recourir tôt ou tard à quelque expédient dont ces libraires croiroient avoir à se plaindre. Le remede à tout cela me paroît simple : la moitié

du livre est faite ou à-peu-près, la moitié de la somme est payée: que le marché soit résilié pour le reste, et que Duchesne me rende mon manuscrit, ce sera mon affaire ensuite d'en disposer comme je l'entendrai; bien entendu que cet arrangement n'aura lieu qu'avec l'agrément de madame la maréchale, qui surement ne le refusera pas lorsqu'elle saura mes raisons. Si vous vouliez bien, monsieur, négocier cette affaire, vous soulageriez mon cœur d'un grand poids, qui m'oppressera sans relâche jusqu'à ce qu'elle soit entièrement terminée.

Quant aux changemens à faire dans les deux premiers volumes avant leur publication, je voudrois bien qu'ils fussent une fois tellement spécifiés que je fusse assuré qu'on n'en exigera pas d'ultérieurs, ou, pour parler plus juste, qu'ils ne seront pas nécessaires; car, monsieur, je serois bien fâché que par égard pour moi vous laissassiez rien qui pût tirer à conséquence; il vaudroit alors cent fois mieux suivre l'idée d'envoyer toute l'édition hors du pays. C'est de quoi l'on ne peut juger qu'après avoir vu bien précisément à quoi se réduit tout ce qu'il s'agit

d'ôter ou de changer; car je crains sur toute chose qu'on n'y revienne à deux fois. Pour prévenir cela, je vous supplie, monsieur, de lire ou faire lire les deux volumes en entier, afin qu'il ne s'y trouve plus rien qui n'ait été vu.

Je ne vous parlerai point de votre visite, jugeant que ce silence doit être entendu de vous. Agréez, monsieur, mon profond respect.

Je ne vois pas qu'il soit nécessaire que vous vous donniez la peine d'envoyer ici personne pour cette affaire; il suffira peut-être de m'envoyer une note de ce qui doit être ôté, et j'écrirai là-dessus à Duchesne de faire les cartons nécessaires; car encore une fois, monsieur, je ne veux en cette occasion disputer sur rien, et je serois bien fâché de laisser un seul mot qui pût faire trouver étrange qu'on eût laissé faire cette édition à Paris. Indiquez seulement ce qu'il convient qu'on ôte, et tout cela sera ôté. Une seule chose me fait de la peine, c'est qu'on ne sauroit exiger de Néaulme de faire en Hollande les mêmes cartons, et que ne les faisant pas son édition pourroit nuire à celle de Duchesne.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 16 février 1762.

Plus de monsieur, cher Moultou, je vous en supplie ; je ne puis souffrir ce mot-là entre gens qui s'estiment et qui s'aiment : je tâcherai de mériter que vous ne vous en serviez plus avec moi.

Je suis touché de vos inquiétudes sur ma sureté ; mais vous devez comprendre que, dans l'état où je suis, il y a plus de franchise que de courage à dire des vérités utiles, et je puis désormais mettre les hommes au pis sans avoir grand'chose à perdre. D'ailleurs en tout pays je respecte la police et les lois ; et si je parois ici les éluder, ce n'est qu'une apparence qui n'est point fondée. On ne peut être plus en regle que je le suis ; il est vrai que, si l'on m'attaquoit, je ne pourrois sans bassesse employer tous

mes avantages pour me défendre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne pourroit m'attaquer justement, et cela suffit pour ma tranquillité. Toute ma prudence dans ma conduite est qu'on ne puisse jamais me faire mal sans me faire tort ; mais aussi je ne me départs jamais de là. Vouloir se mettre à l'abri de l'injustice, c'est tenter l'impossible, et prendre des précautions qui n'ont point de fin. J'ajouterai qu'honoré dans ce pays de l'estime publique, j'ai une grande défense dans la droiture de mes intentions, qui se fait sentir dans mes écrits. Le François est naturellement humain et hospitalier : que gagneroit-on de persécuter un pauvre malade qui n'est sur le chemin de personne et ne prêche que la paix et la vertu ? Tandis que l'auteur du livre de l'Esprit vit en paix dans sa patrie, J. J. Rousseau peut espérer de n'y être pas tourmenté.

Tranquillisez-vous donc sur mon compte, et soyez persuadé que je ne risque rien. Mais pour mon livre, je vous avoue qu'il est maintenant dans un état de crise qui me fait craindre pour son sort. Il faudra peut-être n'en laisser paroître qu'une partie, ou le mu-

tiler misérablement; et là-dessus je vous dirai que mon parti est pris. Je laisserai ôter ce qu'on voudra des deux premiers volumes; mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la profession de foi: il faut qu'elle reste telle qu'elle est, ou qu'elle soit supprimée; la copie qui est entre vos mains me donne le courage de prendre ma résolution là-dessus. Nous en reparlerons quand j'aurai quelque chose de plus à vous dire; quant à présent tout est suspendu. Le grand éloignement de Paris et d'Amsterdam fait que toute cette affaire se traite fort lentement et tire extrêmement en longueur.

L'objection que vous me faites sur l'état de la religion en Suisse et à Geneve, et sur le tort qu'y peut faire l'écrit en question, seroit plus grave si elle étoit fondée: mais je suis bien éloigné de penser comme vous sur ce point. Vous dites que vous avez lu vingt fois cet écrit: hé bien, cher Moultou, lisez le encore une vingt et unieme; et si vous persistez alors dans votre opinion, nous la discuterons.

J'ai du chagrin de l'inquiétude de M. votre pere, et sur-tout par l'influence qu'elle

peut avoir sur votre voyage; car d'ailleurs je pense trop bien de vous pour croire que, quand votre fortune seroit moindre, vous en fussiez plus malheureux. Quand votre résolution sera tout-à-fait prise là-dessus, marquez-le moi afin que je vous garde ou vous envoie le misérable chiffon auquel votre amitié veut bien mettre un prix. J'aurois d'autant plus de plaisir à vous voir que je me sens un peu soulagé et plus en état de profiter de votre commerce. J'ai quelques instans de relâche que je n'avois pas auparavant; ces instans me seroient plus chers si je vous avois ici. Toutefois vous ne me devez rien, et vous devez tout à votre pere, à votre famille, à votre état; et l'amitié qui se cultive aux dépens du devoir n'a plus de charmes. Adieu, cher Moultou: je vous embrasse de tout mon cœur. J'ai brûlé votre précédente lettre. Mais pourquoi signer? avez-vous peur que je ne vous reconnoisse pas?

LETTRE

AU MÊME.

A Montmorenci, le 25 avril 1762.

Je voulois, mon cher concitoyen, attendre pour vous écrire et pour vous envoyer le chiffon ci-joint, puisque vous le desirez, de pouvoir vous annoncer définitivement le sort de mon livre; mais cette affaire se prolonge trop pour m'en laisser attendre la fin. Je crois que le libraire a pris le parti de revenir au premier arrangement et de faire imprimer en Hollande comme il s'y étoit d'abord engagé. J'en suis charmé, car c'étoit toujours malgré moi que, pour augmenter son gain, il prenoit le parti de faire imprimer en France, quoique de ma part je fusse autant en regle qu'il me convient, et que je n'eusse rien fait sans l'aveu du magistrat. Mais, maintenant que le libraire a reçu et payé le manuscrit, il en est le

maître. Il ne me le rendroit pas quand je lui rendrois son argent: ce que j'ai voulu faire inutilement plusieurs fois, et ce que je ne suis plus en état de faire. Ainsi j'ai résolu de ne plus m'inquiéter de cette affaire et de laisser courir sa fortune au livre, puisqu'il est trop tard pour l'empêcher.

Quoique par-là toute discussion sur le danger de la profession de foi devienne inutile, puisqu'assurément, quand je la voudrois retirer, le libraire ne me la rendroit pas, j'espere pourtant que vous avez mis ses effets au pis en supposant qu'elle jetteroit le peuple parmi nous dans une incrédulité absolue; car premièrement je n'ôte pas à pure perte, et même je n'ôte rien, et j'établis plus que je ne détruis. D'ailleurs le peuple aura toujours une religion positive, fondée sur l'autorité des hommes; et il est impossible que sur mon ouvrage le peuple de Geneve en préfere une autre à celle qu'il a. Quant aux miracles, ils ne sont pas tellement liés à cette autorité, qu'on ne puisse les en détacher à certain point; et cette séparation est très importante à faire, afin qu'un peuple religieux ne soit pas à la dis-

crétion des fourbes et des novateurs; car, quand vous ne tenez le peuple que par les miracles, vous ne tenez rien. Ou je me trompe fort, ou ceux sur qui mon livre feroit quelque impression parmi le peuple en seroient beaucoup plus gens de bien, et n'en seroient guere moins chrétiens, ou plutôt ils le seroient plus essentiellement. Je suis donc persuadé que le seul mauvais effet que pourra faire mon livre parmi les nôtres sera contre moi; et même je ne doute point que les plus incrédules ne soufflent encore plus le feu que les dévots: mais cette considération ne m'a jamais retenu de faire ce que j'ai cru bon et utile. Il y a long-temps que j'ai mis les hommes au pis; et puis je vois très bien que cela ne fera que démasquer des haines qui couvent: autant vaut les mettre à leur aise. Pouvez-vous croire que je ne m'apperçoive pas que ma réputation blesse les yeux de mes concitoyens, et que si Jean-Jacques n'étoit pas de Geneve, Voltaire y eût été moins fêté? Il n'y a pas une ville de l'Europe dont il ne me vienne des visites à Montmorenci; mais on n'y apperçoit jamais la trace d'un Gene-

vois; et, quand il y en est venu quelqu'un, ce n'a jamais été que des disciples de Voltaire qui ne sont venus que comme espions. Voilà, très cher concitoyen, la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Geneve: un seul haineux empoisonneroit tout le plaisir d'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï; il vaut mieux vivre et mourir en exil. Dites-moi donc ce que je risque. Les bons sont à l'épreuve, et les autres me haïssent déja. Ils prendront ce prétexte pour se montrer, et je saurai du moins à qui j'ai affaire. Du reste nous n'en serons pas sitôt à la peine. Je vois moins clair que jamais dans le sort de mon livre; c'est un abyme de mystere où je ne saurois pénétrer. Cependant il est payé, du moins en partie; et il me semble que dans les actions des hommes il faut toujours en dernier ressort remonter à la loi de l'intérêt. Attendons.

Le *Contrat social* est imprimé, et vous en recevrez par l'envoi de Rey douze exemplaires francs de port, comme j'espere; sinon vous aurez la bonté de m'envoyer la

note de vos déboursés. Voici la distribution que je vous prie de vouloir bien faire des onze qui vous resteront, le vôtre prélevé.

1 à la bibliotheque, etc.

A propos de la bibliotheque, ne sachant point le nom des messieurs qui en sont chargés à présent, et par conséquent ne pouvant leur écrire, je vous prie de vouloir bien leur dire de ma part que je suis chargé par M. le maréchal de Luxembourg d'un présent pour la bibliotheque. C'est un exemplaire de la magnifique édition des Fables de la Fontaine, avec des figures d'Oudry, en quatre volumes in-folio. Ce beau livre est actuellement entre mes mains, et ces messieurs le feront retirer quand il leur plaira. S'ils jugent à propos d'en écrire une lettre de remerciement à M. le maréchal, je crois qu'ils feroient une chose convenable. Adieu, cher concitoyen: ma feuille est finie, et je ne sais finir avec vous que comme cela. Je vous embrasse.

P. S. Vous verrez que cette lettre est écrite à deux reprises, parceque je me suis fait une blessure à la main droite, qui m'a long-temps empêché de tenir la plume.

C'est avec regret que je vous fais coûter un si gros port; mais vous l'avez voulu.

LETTRE

A M. DE MALESHERBES.

A Montmorenci, le 7 mai 1762.

C'est à moi, monsieur, de vous remercier de ne pas dédaigner de si foibles hommages, que je voudrois bien rendre plus dignes de vous être offerts. Je crois, à propos de ce dernier écrit, devoir vous informer d'une action du sieur Rey, laquelle a peu d'exemples chez les libraires et ne sauroit manquer de lui valoir quelque partie des bontés dont vous m'honorez; c'est, monsieur, qu'en reconnoissance des profits qu'il prétend avoir faits sur mes ouvrages, il vient de passer en faveur de ma gouvernante l'acte d'une pension viagere de trois cents livres, et cela de son propre mouvement et de la maniere du monde la plus obligeante. Je

vous avoue qu'il s'est attaché pour le reste de ma vie un ami par ce procédé; et j'en suis d'autant plus touché, que ma plus grande peine, dans l'état où je suis, étoit l'incertitude de celui où je laisserois cette pauvre fille après dix-sept ans de services, de soins et d'attachement. Je sais que le sieur Rey n'a pas une bonne réputation dans ce pays-ci, et j'ai eu moi-même plus d'une occasion de m'en plaindre, quoique jamais sur des discussions d'intérêt, ni sur sa fidélité à faire honneur à ses engagemens: mais il est constant aussi qu'il est généralement estimé en Hollande; et voilà, ce me semble, un fait authentique qui doit effacer bien des imputations vagues. En voilà beaucoup, monsieur, sur une affaire dont j'ai le cœur plein; mais le vôtre est fait pour sentir et pardonner ces choses-là.

LETTRE
A M. MOULTOU.

A Montmorenci, le 30 mai 1762.

L'ÉTAT critique où étoient vos enfans quand vous m'avez écrit me fait sentir pour vous la sollicitude et les alarmes paternelles. Tirez-moi d'inquiétude aussitôt que vous le pourrez; car, cher Moultou, je vous aime tendrement.

Je suis très sensible au témoignage d'estime que je reçois de la part de M. de Reventlauw dans la lettre dont vous m'avez envoyé l'extrait : mais outre que je n'ai jamais aimé la poésie françoise, et que, n'ayant fait de vers depuis très long-temps, j'ai absolument oublié cette petite mécanique; je vous dirai de plus que je doute qu'une pareille entreprise eût aucun succès; et, quant à moi du moins, je ne sais mettre en chanson rien de ce qu'il faut dire aux

princes : ainsi je ne puis me charger du soin dont veut bien m'honorer M. de Reventlauw. Cependant, pour lui prouver que ce refus ne vient point de mauvaise volonté, je ne refuserai point d'écrire un mémoire pour l'instruction du jeune prince, si M. de Reventlauw veut m'en prier. Quant à la récompense, je sais d'où la tirer sans qu'il s'en donne le soin. Aussi bien, quelque médiocre que puisse être mon travail en lui-même, si je faisois tant que d'y mettre un prix, il seroit tel que ni M. de Reventlauw ni le roi de Danemarck ne pourroient le payer.

Enfin mon livre paroît depuis quelques jours, et il est parfaitement prouvé par l'événement que j'ai payé les soins officieux d'un honnête homme des soupçons les plus odieux. Je ne me consolerai jamais d'une ingratitude aussi noire, et je porte au fond de mon cœur le poids d'un remords qui ne me quittera plus.

Je cherche quelque occasion de vous envoyer des exemplaires, et, si je ne puis faire mieux, du moins le vôtre avant tout. Il y a une édition de Lyon qui m'est très suspecte,

pecte, puisqu'il ne m'a pas été possible d'en voir les feuilles; d'ailleurs le libraire Bruyset, qui l'a faite, s'est signalé dans cette affaire par tant de manœuvres artificieuses nuisibles à Néaulme et à Duchesne, que la justice aussi bien que l'honneur de l'auteur demandent que cette édition soit décriée autant quelle mérite de l'être. J'ai grand'peur que ce ne soit la seule qui sera connue où vous êtes et que Geneve n'en soit infecté. Quand vous aurez votre exemplaire, vous serez en état de faire la comparaison et d'en dire votre avis.

Vous avez bien prévu que je serois embarrassé du transport des Fables de la Fontaine. Moi que le moindre tracas effarouche, et qui laisse dépérir mes propres livres dans les transports faute d'en pouvoir prendre le moindre soin; jugez du souci où me met la crainte que celui-là ne soit pas bien emballé pour ne pas souffrir en route, et la difficulté de le faire entrer à Paris sans qu'il aille traînant des mois entiers à la chambre syndicale. Je vous jure que j'aurois mieux aimé en procurer dix autres à

la bibliotheque que de faire faire une lieue à celui-là. C'est une leçon pour une autre fois.

Vous qui dites que je suis si bien voulu dans Geneve, répondez au fait que je vais vous exposer. Il n'y a pas une ville dans l'Europe dont les libraires ne recherchent mes écrits avec le plus grand empressement. Geneve est la seule où Rey n'a pu négocier des exemplaires du *Contrat social ;* pas un seul libraire n'a voulu s'en charger. Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être défendue en France : mais c'est précisément pour cela qu'il devroit être bien reçu dans Geneve ; car même j'y préfere hautement l'aristocratie à tout autre gouvernement. Répondez. Adieu, cher Moultou. Des nouvelles de vos enfans.

LETTRE

A Mme LA MARQUISE DE CRÉQUI.

Montmorenci, fin de mai 1762.

C'EST vous, madame, qui m'oubliez, je le sens fort bien : mais je ne vous laisserai pas faire ; car si j'ai peine à former des liaisons, j'en ai plus encore à les rompre ; et sur-tout. . . .

J'aurai donc soin malgré vous de vous faire quelquefois souvenir de moi, mais non pas de la même maniere. Ayant posé la plume pour ne la jamais reprendre, je n'aurai plus, graces au ciel, de pareil hommage à vous offrir (1) ; mais pour ceux d'un cœur plein de respect, de reconnoissance et d'attachement, ils ne finiront pour vous, madame, de ma part qu'avec ma vie.

---

(1) L'envoi de son *Emile*.

Quoi ! vous voulez faire un pélerinage à Montmorenci ! Vous y viendrez visiter ces pauvres reliques genevoises qui bientôt ne seront bonnes qu'à enchâsser ! Que j'attends avec empressement ce pélerinage d'une espece nouvelle, où l'on ne vient pas chercher le miracle, mais le faire ! car vous me trouverez mourant ; et je ne doute pas que votre présence ne me ressuscite au moins pour quinze jours. Au reste, madame, préparez-vous à voir un joli garçon qui s'est bien formé depuis cinq ou six ans : j'étois un peu sauvage à la ville, mais je suis venu me civiliser dans les bois.

M. et Mme de Luxembourg viennent ici mardi pour un mois. J'ai cru vous devoir cet avertissement, madame, sur la répugnance que vous avez à vous y trouver avec eux. Mais j'avoue que les raisons que vous en alléguez me semblent très mal fondées ; et de plus j'ai pour eux tant d'attachement et d'estime, que, quand on ne m'en parle pas avec éloge, j'aimerois mieux qu'on ne m'en parlât point du tout.

Puisque vous aimez les solitaires, vous aimez aussi les promenades qui le sont ; et,

quoique vous connoissiez le pays, je vous en promets de charmantes que vous ne connoissez surement pas. J'ai aussi mon intérêt à cela; car, outre l'avantage du moment présent, j'aurai encore pour l'avenir celui de parcourir avec plus de plaisir les lieux où j'aurai eu le bonheur de vous suivre.

LETTRE

A M. NÉAULME.

A Montmorenci, le 5 juin 1762.

Je reçois, monsieur, à l'instant et dans le même paquet, avec six feuilles imprimées et cinq cartons, vos quatre lettres des 20, 22, 24 et 26 mai. J'y vois avec déplaisir la continuation de vos plaintes vis-à-vis de vos deux confreres : mais n'étant entré ni dans les traités ni dans les négociations réciproques, je me borne à desirer que la justice soit observée et que vous soyez tous con-

tens, sans avoir droit de m'ingérer dans une affaire qui ne me regarde pas. J'ajouterai seulement que j'aurois souhaité et de grand cœur que le tout eût passé par vos mains seules et qu'on n'eût traité qu'avec vous; mais n'ayant pas été consulté dans cette affaire, je ne puis répondre de ce qui s'est fait à mon insu.

Je vous ai dit, monsieur, et je le répete, qu'*Emile* est le dernier écrit qui soit sorti et qui sortira jamais de ma plume pour l'impression. Je ne comprends pas sur quoi vous pouvez inférer le contraire: il me suffit de vous avoir dit la vérité; vous en croirez ce qu'il vous plaira.

Je suis très fâché des embarras où vous dites être au sujet de la profession de foi; mais comme vous ne m'avez point consulté sur le contenu de mon manuscrit en traitant pour l'impression, vous n'avez point à vous prendre à moi des obstacles qui vous arrêtent; et d'autant moins que les vérités hardies semées dans tous mes livres devoient vous faire présumer que celui-là n'en seroit pas exempt. Je ne vous ai ni surpris ni abusé, monsieur; j'en suis inca-

pable. Je voudrois même vous complaire: mais ce ne sauroit être en ce que vous exigez de moi sur ce point ; et je m'étonne que vous puissiez croire qu'un homme qui prend tant de mesures pour que son ouvrage ne soit point altéré après sa mort le laisse mutiler durant sa vie.

A l'égard des raisons que vous m'exposez, vous pouviez vous dispenser de cet étalage, et supposer que j'avois pensé à ce qu'il me convenoit de faire. Vous dites que les gens mêmes qui pensent comme moi me blâment. Je vous réponds que cela ne peut pas être ; car moi, qui surement pense comme moi, je m'approuve, et ne fis rien de ma vie dont mon cœur fût aussi content. En rendant gloire à Dieu et parlant pour le vrai bien des hommes, j'ai fait mon devoir : qu'ils en profitent ou non, qu'ils me blâment ou m'approuvent, c'est leur affaire ; je ne donnerois pas un fétu pour changer leur blâme en louange. Du reste je les mets au pis ; que me feront-ils, que la nature et mes maux ne fassent bientôt sans eux ? Ils ne me donneront ni ne m'ôteront ma récompense ; elle ne dépend d'au-

cun pouvoir humain. Vous voyez bien, monsieur, que mon parti est pris. Ainsi je vous conseille de ne m'en plus parler, car cela seroit parfaitement inutile.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Yverdon, le 15 juin 1762.

Enfin j'ai mis le pied dans cette terre de justice et de liberté qu'il ne falloit jamais quitter. Je ne puis écrire aujourd'hui..... Il étoit temps d'arriver.

Mon adresse, sous le couvert de M. Daniel Roguin, à Yverdon en Suisse. Les lettres ne parviennent ici qu'affranchies jusqu'à la frontiere. De grace, monsieur le maréchal, un mot de mademoiselle le Vasseur. J'attends sa résolution pour prendre la mienne.

LETTRE

A M. LE PRINCE DE CONTI.

A Yverdon, le 17 juin 1762.

Monseigneur,

Je dois à V. A. S. ma vie, ma liberté, mon honneur même, plus augmenté par l'intérêt que vous daignez prendre à moi qu'altéré par l'iniquité du parlement de Paris. Ces biens, les plus estimés des hommes, ont un nouveau prix pour celui qui les tient de vous. Que ne puis-je, monseigneur, les employer au gré de ma reconnoissance! C'est alors que je me glorifierois tous les jours de ma vie d'être avec le plus profond respect, etc.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

A Yverdon, le 17 juin 1762.

Vous l'avez voulu, madame la maréchale. Me voilà donc exilé loin de tout ce qui m'attachoit à la vie! Est-ce un bien de la conserver à ce prix? Du moins, en perdant le bonheur auquel vous m'aviez accoutumé, ce sera quelque consolation dans ma misere de songer aux motifs qui m'ont déterminé.

Etant allé à Villeroy, comme nous en étions convenus, je remis à M. le duc la lettre que vous m'aviez donnée pour lui. Il me reçut en homme bien voulu de vous, et me donna une lettre pour le secrétaire de M. le commandant de Lyon: mais, réfléchissant en chemin que celui à qui elle étoit adressée pouvoit être absent ou malade, et qu'alors je serois plus embarrassé peut-être que si M. le duc n'avoit point

écrit, je pris le parti d'éviter également Lyon et Besançon, afin de n'avoir à comparoître par-devant aucun commandant; et, prenant entre les deux une route moins suivie, je suis venu ici sans accident par Salins et Pontarlier. Je dois pourtant vous dire qu'en passant à Dijon il fallut donner mon nom, et qu'ayant pris la plume dans l'intention de substituer celui de ma mere à celui de mon pere, il me fut impossible d'en venir à bout; la main me trembloit tellement que je fus contraint deux fois de poser la plume; enfin le nom de Rousseau fut le seul que je pus écrire, et toute ma falsification consista à supprimer l'J d'un de mes deux prénoms. Sitôt que je fus parti je croyois toujours entendre la maréchaussée à mes trousses; et un courier ayant passé la même nuit sous mes fenêtres, je crus aussitôt qu'il venoit m'arrêter. Quels sont donc les tourmens du crime, si l'innocence opprimée en a de tels!

Je suis arrivé ici dans un accablement inconcevable: mais depuis deux jours que j'y suis je me sens déja beaucoup mieux; l'air natal, l'accueil de l'amitié, la beauté

des lieux, la saison, tout concourt à réparer les fatigues du plus triste voyage. Quand j'aurai reçu de vos nouvelles, que vous m'aurez dit que vous m'aimez toujours, que M. le maréchal m'aura dit la même chose, je serai tranquille sur tout le reste. Quelque malheur qui m'attende, une consolation qui m'est sure est de ne l'avoir pas mérité.

Voilà, madame la maréchale, une lettre pour M. le prince de Conti: je vous supplie de la lui faire agréer, et d'y joindre tout ce qui vous paroîtra propre à lui montrer la reconnoissance dont je suis pénétré pour ses bontés. Quand l'innocence a besoin de faveur et de graces, elle est heureuse au moins de les recevoir d'une main dont elle peut s'honorer. Je voudrois écrire à madame la comtesse de Boufflers; mais l'heure presse, et le courier ne repartira de huit jours.

N'ayant point encore commencé mes recherches, j'ignore en quel lieu je fixerai ma retraite: de nouvelles courses m'effraient trop pour la chercher bien loin d'ici. Tout séjour m'est bon pourvu qu'il soit ignoré, et que l'injustice et la violence ne viennent

pas m'y poursuivre; et c'est un malheur qu'on n'a pas à craindre en ce pays. Je n'ose vous demander des nouvelles; je les attends horribles: mais les jugemens du parlement de Paris ne sont pas si respectables qu'on n'en puisse appeler à l'Europe et à la postérité. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre gouvernante. Dans quels embarras je l'ai laissée! et quel bonheur pour elle et pour moi que vous ayez été à Montmorenci dans ces temps de nos calamités!

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

A Yverdon, le 17 juin 1762.

Je vous écrivis de Dole, monsieur le maréchal, samedi dernier. Hier je vous écrivis d'ici par la route de Geneve, et je vous écris aujourd'hui par la route de Pontarlier. En voilà maintenant pour huit jours avant

qu'aucun courier reparte. A l'égard de ceux de Paris pour ce pays, on peut écrire presque tous les jours : il y en a cependant trois de préférence ; mais le mercredi est le meilleur.

Si quelque chose au monde pouvoit me consoler de m'être éloigné de vous, ce seroit de retrouver ici dans un digne Suisse tout l'accueil de l'amitié, et dans tous les habitans du pays l'hospitalité la plus douce et la moins gênante. Je n'ai pourtant dit mon nom qu'à M. Roguin, et je ne suis connu de personne que comme un de ses amis ; mais je ne pourrai éviter d'être présenté aujourd'hui ou demain à M. le bailli, qui est ici le gouverneur de la province. J'espere qu'en m'ouvrant à lui il me gardera le secret.

Tous mes arrangemens ultérieurs dépendent tellement de la décision de mademoiselle le Vasseur, qu'il faut que j'en sois instruit avant que de rien faire. Je verrai, en attendant, tous les lieux des environs où je puis chercher un asyle : mais je ne le choisirai qu'après que j'aurai su si elle veut le partager : et là-dessus je vous supplie

qu'il ne lui soit rien insinué pour l'engager à venir si elle y a la moindre répugnance; car l'empressement de l'avoir avec moi n'est que le second de mes desirs, le premier sera toujours qu'elle soit heureuse et contente; et je crains qu'elle ne trouve ma retraite trop solitaire, qu'elle ne s'y ennuie. Si elle ne vient pas, je la regretterai toute ma vie; mais si elle vient, son séjour ici ne sera pas pour moi sans embarras: cependant qu'à cela ne tienne, et fût-elle ici dès demain!

Une autre chose qui me tient en suspens c'est le sort des petits effets que j'ai laissés: s'ils me restent, ce que mademoiselle le Vasseur ne vendra pas et qui sera d'un plus facile transport pourroit être emballé ou encaissé, et envoyé ici par les soins de M. de Rougemont, banquier, rue Beaubourg, lequel est prévenu. Mais si le parlement juge à propos de tout confisquer et de s'enrichir de mes guenilles, il faut que je pourvoie ici peu-à-peu aux choses dont j'ai un absolu besoin. Voulez-vous bien, monsieur le maréchal, me faire donner un mot d'avis sur tout cela, et vous charger des let-

tres que mademoiselle le Vasseur peut avoir à m'écrire? car elle n'a pas mon adresse, et je souhaite qu'elle ne soit communiquée à personne, ne voulant plus être connu que de vous. Voici une lettre pour elle. Je me crois autorisé par vos bontés à prendre ces sortes de libertés.

Je ne vous ai point fait l'histoire de mon voyage; il n'a rien de fort intéressant. Je ne vous renouvelle plus l'exposition de mes sentimens, ils seront toujours les mêmes. Mon tendre attachement pour vous est à l'épreuve du temps, de l'éloignement, des malheurs, de ces malheurs même auxquels le cœur d'un honnête homme ne sait point se préparer, parcequ'il n'est pas fait pour l'ignominie, et qui l'absorbent tout entier quand ils lui sont arrivés. En cachant ma honte à toute la terre, je penserai toujours à vous avec attendrissement, et ce précieux souvenir sera ma consolation dans mes miseres. Mais vous, monsieur le maréchal, daignerez-vous quelquefois vous souvenir d'un malheureux proscrit?

LETTRE

LETTRE

A Mlle LE VASSEUR.

A Yverdon, le 17 juin 1762.

Ma chere enfant, vous apprendrez avec grand plaisir que je suis en sureté. Puissé-je apprendre bientôt que vous vous portez bien et que vous m'aimez toujours ! Je me suis occupé de vous en partant et durant tout mon voyage; je m'occupe à présent du soin de nous réunir. Voyez ce que vous voulez faire, et ne suivez en cela que votre inclination ; car, quelque répugnance que j'aie à me séparer de vous après avoir si long-temps vécu ensemble, je le puis cependant sans inconvénient, quoiqu'avec regret; et même votre séjour en ce pays trouve des difficultés qui ne m'arrêteront pourtant pas s'il vous convient d'y venir. Consultez-vous donc, ma chere enfant, et voyez si vous pourrez supporter ma retraite. Si vous ve-

nez, je tâcherai de vous la rendre douce ; et je pourvoirai même, autant qu'il sera possible, à ce que vous puissiez remplir les devoirs de votre religion aussi souvent qu'il vous plaira. Mais si vous aimez mieux rester, faites-le sans scrupule, et je concourrai toujours de tout mon pouvoir à vous rendre la vie commode et agréable.

Je ne sais rien de ce qui se passe ; mais les iniquités du parlement ne peuvent plus me surprendre, et il n'y a point d'horreurs auxquelles je ne sois déja préparé. Mon enfant, ne me méprisez pas à cause de ma misere. Les hommes peuvent me rendre malheureux, mais ils ne sauroient me rendre méchant ni injuste ; et vous savez mieux que personne que je n'ai rien fait contre les lois.

J'ignore comment on aura disposé des effets qui sont restés dans ma maison ; j'ai toute confiance en la complaisance qu'a eue M. Dumoulin de vouloir bien en être le gardien. Je crois que cela pourra lever bien des difficultés que d'autres auroient pu faire. Je ne présume pas que le parlement, tout injuste qu'il est, ait la bassesse de con-

fisquer mes guenilles. Cependant si cela arrivoit, venez avec rien, mon enfant, et je serai consolé de tout quand je vous aurai près de moi. Si, comme je le crois, on ferme les yeux et qu'on vous laisse disposer du tout, consultez MM. Mathas, Dumoulin, de la Roche, sur la maniere de vous défaire de tout cela, ou de la plus grande partie, sur-tout des livres et des gros meubles, dont le transport coûteroit plus qu'ils ne valent; et vous ferez emballer le reste avec soin, afin qu'il me soit envoyé par une voie qui est connue de M. le maréchal: mais avant tout vous tâcherez de me faire parvenir une malle pleine de linge et hardes, dont j'ai un très grand besoin, donnant avec la malle un mémoire exact de tout ce qu'elle contient. Si vous venez, vous garderez ce qu'il y a de meilleur et qui occupe le moins de volume pour l'apporter avec vous, ainsi que l'argent que le reste aura produit, dont vous vous servirez pour votre voyage. Si cela joint à l'appoint du compte de M. de la Roche excede ce qui vous est nécessaire, vous le convertirez en lettre de change, par le banquier qui dirigera votre

voyage : car, contre mon attente, j'ai trouvé qu'il faisoit ici très cher vivre, que tout y coûtoit beaucoup, et que, s'il faut nous remonter absolument en meubles et hardes, ce ne sera pas une petite affaire. Vous savez qu'il y a l'épinette et quelques livres à restituer, et M. Mathas, et le boucher, et mon barbier à payer; je vous enverrai un mémoire sur tout cela. Vous avez dû trouver dans le couvercle de la boîte aux bonbons trois ou quatre écus qui doivent suffire pour le paiement du boucher.

Je ne suis point encore déterminé sur l'asyle que je choisirai dans ce pays. J'attends votre réponse pour me fixer; car si vous ne veniez pas, je m'arrangerois différemment. Je vous prie de témoigner à MM. Mathas et Dumoulin, à madame de Verdelin, à MM. Alamanni et Mandard, à M. et madame de la Roche, et généralement à toutes les personnes qui vous paroîtront s'intéresser à mon sort, combien il m'en a coûté pour quitter si brusquement tous mes amis et un pays où j'étois bien voulu. Vous savez le vrai motif de mon départ : si personne n'eût été compromis dans cette malheu-

reuse affaire, je ne serois surement jamais parti, n'ayant rien à me reprocher. Ne manquez pas aussi de voir de ma part M. le curé, et de lui marquer avec quelle édification j'ai toujours admiré son zele et toute sa conduite, et combien j'ai regretté de m'éloigner d'un pasteur si respectable, dont l'exemple me rendoit meilleur. M. Alamanni avoit promis de me faire faire un bandage semblable à un modele qu'il m'a montré, excepté que ce qui étoit à droite devoit être à gauche : je pense que ce bandage peut très bien se faire sans mesure exacte, en n'ouvrant pas les boutonnieres, en sorte que je les pourrois faire ouvrir ici à ma mesure. S'il vouloit bien prendre la peine de m'en faire faire deux semblables, je lui en serois sensiblement obligé ; vous auriez soin de lui en rembourser le prix, et de me les envoyer dans la premiere malle que vous me ferez parvenir. N'oubliez pas aussi les étuis à bougies, et soyez attentive à envelopper le tout avec le plus grand soin.

Adieu, ma chere enfant. Je me console un peu des embarras où je vous laisse par les bontés et la protection de M. le maréchal

et de madame la maréchale, qui ne vous abandonneront pas au besoin. M. et madame Dubettier m'ont paru bien disposés pour vous : je souhaiterois que vous fissiez les avances d'un raccommodement auquel ils se prêteront surement. Que ne puis-je les raccommoder de même avec M. et madame de la Roche ! si j'étois resté j'aurois tenté cette bonne œuvre, et j'ai dans l'esprit que j'aurois réussi. Adieu derechef. Je vous recommande toute chose, mais sur-tout de vous conserver et de prendre soin de vous.

LETTRE

A M. LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG.

Yverdon, le 19 juin 1762.

N'AYANT plus à Paris d'autre correspondance que la vôtre, monsieur le maréchal, je me trouve forcé de vous importuner de mes commissions, puisque je ne puis m'adresser pour cela qu'à vous seul. Je crois

qu'on a sauvé quelques exemplaires de mon dernier livre. M. le bailli d'Yverdon, qui m'a fait l'accueil le plus obligeant, a le plus grand empressement de voir cet ouvrage; et moi j'ai le plus grand intérêt de lui complaire. J'en ai promis aussi un à mon hôte et ami M. Roguin. Il s'agiroit donc d'en faire empaqueter deux exemplaires, de les faire porter chez M. Rougemont, rue Beaubourg, en lui faisant marquer sur une carte qu'il est prié par M. D. Roguin de les lui faire parvenir par la voie la plus courte et la plus sure, qui est, je pense, le carrosse de Besançon. Pardon, monsieur le maréchal. Je suis dans un de ces momens qui doivent tout excuser. Mais deux livres viennent d'exciter la plus grande fermentation dans Geneve. On dit que la voix publique est pour moi; cependant ils y sont défendus tous les deux. Ainsi mes malheurs sont au comble; il ne peut plus guere m'arriver pis.

J'attends avec grande impatience un mot sur la décision de mademoiselle le Vasseur, dont le séjour ici ne sera pas sans inconvénient: mais qu'à cela ne tienne, et qu'elle fasse ce qu'elle aimera le mieux.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Yverdon, le 6 juillet 1762.

Je vois bien, cher concitoyen, que tant que je serai malheureux vous ne pourrez vous taire; et cela vraisemblablement m'assure vos soins et votre correspondance pour le reste de mes jours. Plaise à Dieu que toute votre conduite dans cette affaire ne vous fasse pas autant de tort qu'elle vous fera d'honneur! Il ne falloit pas moins avec votre estime que celle de quelques vrais peres de la patrie pour tempérer le sentiment de ma misere dans un concours de calamités que je n'ai jamais dû prévoir. La noble fermeté de M. Jalabert ne me surprend point. J'ose croire que son sentiment étoit le plus honorable au conseil ainsi que le plus équitable; et pour cela même je lui suis encore plus obligé du courage avec lequel il l'a sou-

tenu. C'est bien des philosophes qui lui ressemblent qu'on peut dire que, s'ils gouvernoient les états, les peuples seroient heureux.

Je suis aussi fâché que touché de la démarche des citoyens dont vous me parlez. Ils ont cru dans cette affaire avoir leurs propres droits à défendre, sans voir qu'ils me faisoient beaucoup de mal. Toutefois, si cette démarche s'est faite avec la décence et le respect convenables, je la trouve plus nuisible que répréhensible. Ce qu'il y a de très sûr, c'est que je ne l'ai ni sue ni approuvée, non plus que la requête de ma famille, quoiqu'à dire le vrai le refus qu'elle a produit soit surprenant et peut-être inoui.

Plus je pese toutes les considérations, plus je me confirme dans la résolution de garder le plus parfait silence. Car enfin que pourrois-je dire sans renouveler le crime de Cham? Je me tairai, cher Moultou: mais mon livre parlera pour moi; chacun y doit voir avec évidence que l'on m'a jugé sans m'avoir lu.

Donzel est venu, chargé du livre de De-

luc ; mais il ne m'a point dit être envoyé par lui. Ils prennent bien leur temps pour me faire des visites ! Les sermons par écrit n'importunent qu'autant qu'on veut : mais que M. Deluc ne m 'en vienne pas faire en personne ; il s'en retourneroit peu content.

Non seulement j'attendrai le mois de septembre avant d'aller à Geneve, mais je ne trouve pas même ce voyage fort nécessaire depuis que le conseil lui-même désavoue le décret, et je ne suis guere en état d'aller faire pareille corvée. Il faut être fou, dans ma situation, pour courir à de nouveaux désagrémens quand le devoir ne l'exige pas. J'aimerai toujours ma patrie, mais je n'en peux plus revoir le séjour avec plaisir.

On a écrit ici à M. le bailli que le sénat de Berne, prévenu par le réquisitoire imprimé dans la gazette, doit dans peu m'envoyer un ordre de sortir des terres de la république. J'ai peine à croire qu'une pareille délibération soit mise à exécution dans un si sage conseil. Sitôt que je saurai mon sort j'aurai soin de vous en instruire : jusques-là gardez-moi le secret sur ce point.

Ce réquisitoire, ou plutôt ce libelle, me poursuit d'état en état pour me faire interdire par-tout le feu et l'eau. On vient encore de l'imprimer dans le Mercure de Neuchatel. Est-il possible qu'il ne se trouvera pas dans tout le public un seul ami de la justice et de la vérité qui daigne prendre la plume et montrer les calomnies de ce sot libelle, lesquelles ne pourroient que par leur bêtise sauver l'auteur du châtiment qu'il recevroit d'un tribunal équitable, quand il ne seroit qu'un particulier? Que doit-ce être d'un homme qui ose employer le sacré caractere de la magistrature à faire le métier qu'il devroit punir? Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je dois vous dire que Donzel m'a questionné si curieusement sur mes correspondances, que je l'ai jugé plus espion qu'ami.

LETTRE

AU MÊME.

A Motiers-Travers, le 11 juillet 1762.

Avant-hier, cher Moultou, je fus averti que le lendemain devoit m'arriver de Berne l'ordre de sortir des terres de la république dans l'espace de quinze jours ; et l'on m'apprit aussi que cet ordre avoit été donné à regret aux pressantes sollicitations du conseil de Geneve. Je jugeai qu'il me convenoit de le prévenir, et, avant que cet ordre arrivât à Yverdon, j'étois hors du territoire de Berne. Je suis ici depuis hier, et j'y prends haleine jusqu'à ce qu'il plaise à MM. de Voltaire et Tronchin de m'y poursuivre et de m'en faire chasser; ce que je ne doute pas qui n'arrive bientôt. J'ai reçu votre lettre du 7 : n'avez-vous pas reçu la mienne du 6? Ma situation me force à consentir que vous écriviez, si vous le jugez à propos, pourvu

que ce soit d'une maniere convenable à vous et à moi, sans emportemens, sans satyres, sur-tout sans éloges, avec douceur et dignité, avec force et sagesse, enfin comme il convient à un ami de la justice encore plus que de l'opprimé. Du reste je ne veux point voir cet ouvrage : mais je dois vous avertir que si vous l'exécutez comme je l'imagine, il immortalisera votre nom (car il faut vous nommer ou ne pas écrire). Mais vous serez un homme perdu. Pensez-y. Adieu, cher Moultou.

Vous pouvez continuer de m'écrire sous le pli de M. Roguin ou ici directement ; mais écrivez rarement.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier-Travers, le 15 juillet 1762.

Votre derniere lettre m'afflige fort, cher Moultou. J'ai tort dans les termes, je le sens bien ; mais ceux d'un ami doivent-ils être si durement interprétés ? et ne deviez-vous pas vous dire à vous-même, S'il dit mal, il ne pense pas ainsi ?

Quand j'ai demandé s'il ne se trouveroit pas un ami de la justice et de la vérité pour prendre ma défense contre le réquisitoire, j'imaginois si peu que ce discours eût quelque trait à vous, que, quand vous m'avez proposé de vous charger de ce soin, j'en ai été effrayé pour vous, comme vous l'aurez pu voir dans ma précédente. Il ne m'est pas même venu dans l'esprit qu'une pareille entreprise vous fût praticable en cette occasion ; et d'autant moins que mes

défenseurs, si jamais j'en ai, ne doivent point être anonymes. Mais, sachant que vous voyez et connoissez des gens de lettres, j'ai pensé que vous pourriez exciter ou encourager en quelqu'un d'eux l'idée de faire ce que sans imprudence vous ne pouvez faire vous-même, et que si le projet étoit bien exécuté, il vous remercieroit quelque jour peut-être de le lui avoir suggéré.

Cependant, comme personne ne connoît mieux que vous votre situation et vos risques, que d'ailleurs cette entreprise est belle et honnête, et que je ne connois personne au monde qui puisse mieux que vous s'en tirer et s'en faire honneur; si vous avez le courage de la tenter après l'avoir bien examinée, je ne m'y oppose pas, persuadé que selon l'état des choses, que je ne connois point et que vous pouvez connoître, elle peut vous être plus glorieuse que périlleuse. C'est à vous de bien peser tout avant que de vous résoudre. Mais, comme c'est votre avis que vous devez dire et non pas le mien, je persiste dans la résolution de ne pas me mêler de votre ouvrage et de ne le voir qu'avec le public.

Ce que M. de Voltaire a dit à Mme d'Anville sur la délibération du sénat de Berne à mon sujet n'est rien moins que vrai, et il le savoit mieux que personne. Le 9 de ce mois M. le bailli d'Yverdon, homme d'un mérite rare, et que j'ai vu s'attendrir sur mon sort jusqu'aux larmes, m'avoua qu'il devoit recevoir le lendemain et me signifier le même jour l'ordre de sortir dans quinze jours des terres de la république. Mais il est vrai que cet avis n'a pas passé sans contradiction ni sans murmure, et qu'il a eu peu d'approbateurs dans le deux-cent, et aucun dans le pays. Je partis le même jour 9, et le lendemain j'arrivai ici, où, malgré l'accueil qu'on m'y fait, j'aurois tort de me croire plus en sureté qu'ailleurs. Milord maréchal attend à mon sujet des ordres du roi, et en attendant m'a écrit la réponse la plus obligeante.

Comment pouvez-vous penser que ce soit par rapport à moi que je veux suspendre notre correspondance? Jugez-vous que j'aie trop de consolations pour vouloir encore m'ôter les vôtres? Si vous ne craignez rien pour vous, écrivez; je ne demande pas mieux;

mieux ; et sur-tout n'allez pas sans cesse interprétant si mal les sentimens de votre ami. Donnez mon adresse à M. Usteri. Je ne me cache point ; on m'écrit même et l'on peut m'écrire ici directement sans enveloppe : je souhaite seulement que tous les désœuvrés ne se mettent pas à écrire comme ci-devant ; aussi bien ne répondrai-je qu'à mes amis, et je ne puis être exact même avec eux. Adieu : aimez-moi comme je vous aime, et de grace ne m'affligez plus.

Remerciez pour moi M. Usteri, je vous prie. Je ne rejette point ses offres ; nous en pourrons reparler.

LETTRE

AU MÊME.

Motier, 24 juillet 1762.

LA lettre ci-jointe, mon bon ami, a été occasionnée par une de M. Marcet, dans laquelle il me rapporte celle qu'il a écrite

à Geneve au sujet du tribunal légal qu'on dit devoir être formé contre M. Pictet. Comme depuis fort long-temps je n'ai eu nulle correspondance avec M. Marcet et que j'ignore quelle est aujourd'hui sa maniere de penser, j'ai cru devoir vous adresser la lettre que je lui écris pour être envoyée ou supprimée, comme vous le jugerez à propos. Au reste ne soyez pas surpris de me voir changer de ton : mon expulsion du canton de Berne, laquelle vient certainement de Geneve, a comblé la mesure. Un état dans lequel le poëte et le jongleur regnent ne m'est plus rien ; il vaut mieux que j'y sois étranger qu'ennemi. Que la crainte de nuire à mes intérêts dans ce pays-là ne vous empêche donc pas d'envoyer la lettre si vous n'avez nulle autre raison pour la supprimer. Je jugerai désormais de sang froid toutes les folies qu'ils vont faire, et je les jugerai comme s'il n'étoit pas question de moi.

Si vous persistez dans le projet que vous aviez formé, je vous recommande sur toute chose le réquisitoire de Paris, fabriqué à Montmorenci par deux prêtres déguisés qui font la gazette ecclésiastique, et qui m'ont

pris en haine parceque je n'ai pas voulu me faire janséniste. Il ne faut pourtant pas dire tout cela, du moins ouvertement; mais, en montrant combien ce libelle est calomnieux et méchant, il n'est pas défendu de montrer combien il est bête. Du reste parlez peu de Geneve et de ce qui s'y est fait, de même qu'à Berne, et même à Neuchatel, où l'on vient aussi de défendre mon livre. Il faut avouer que les prêtres papistes ont chez les réformés des recors bien zélés.

Je n'aimerois pas trop que votre ouvrage fût imprimé à Zurich, ou du moins qu'il ne le fût que là; car ce seroit le moyen qu'il ne fût connu qu'en Suisse et à Geneve. J'aimerois bien mieux qu'il se répandît en France et en Angleterre, où je suis un peu plus en honneur. Ne pourriez vous pas vous adresser à Rey, sur-tout si vous vous nommez? car, si vous gardez l'anonyme, il ne faudroit peut-être pas vous servir de lui, de peur qu'on ne crût que l'ouvrage vient de moi. Du reste travaillez avec confiance, et n'allez pas vous figurer que vous manquez de talent; vous en avez plus que vous ne pensez. D'ailleurs l'amour du bien, la

vertu, la générosité, vous éleveront l'ame. Vous songerez que vous défendez l'opprimé, que vous écrivez pour la vérité et pour votre ami ; vous traiterez un sujet dont vous êtes digne, et je suis bien trompé dans mon espérance si vous n'effacez votre client. Surtout ne vous battez pas les flancs pour faire. Soyez simple, et aimez-moi. Adieu.

Convenons que nous ne parlerons plus de cet écrit dans nos lettres, de peur qu'elles ne soient vues ; car je crois qu'il faut du secret.

Après un long silence je viens de recevoir de M. V.....s une lettre de bavardage et de cafardise qui m'acheve de dévoiler le pauvre homme. Je m'étois bien trompé sur son compte. Ses directeurs l'ont chargé de me tirer, comme on dit, les vers du nez. Vous vous doutez bien qu'il n'aura pas de réponse.

LETTRE

A M. MARCET.

Vitam impendere vero.

VOTRE lettre, monsieur, sur l'affaire de M. Pictet est judicieuse; elle va très bien au fait. Permettez-moi d'y ajouter quelques idées pour achever de déterminer l'état de la question.

1. La doctrine de la profession de foi du Vicaire savoyard est-elle si évidemment contraire à la religion établie à Geneve, que cela n'ait pas même pu faire une question, et que le conseil, quand il s'agissoit de l'honneur et du sort d'un citoyen, ait dû sur cet article ne pas même consulter les théologiens?

2. Supposé que cette doctrine y soit contraire, est-il bien sûr que J. J. Rousseau en soit l'auteur? L'est-il même qu'il soit l'auteur du livre qui porte son nom? Ne peut-

on pas faussement imprimer le nom d'un homme à la tête d'un livre qui n'est pas de lui? Ne convenoit-il pas de commencer par avoir ou des preuves ou la déclaration de l'accusé avant de procéder contre sa personne? On diroit qu'on s'est hâté de le décréter sans l'entendre, de peur de le trouver innocent.

3. Le cas du parlement de Paris est tout-à-fait différent, et n'autorise point la procédure du conseil de Genève. Le parlement, ayant prétendu, je ne sais sur quel fondement, que le livre étoit imprimé dans le royaume sans approbation ni permission, avoit ou croyoit avoir à ce titre inspection sur le livre et sur l'auteur. Cependant tout le monde convient qu'il a commis une irrégularité choquante, en décrétant d'abord de prise de corps celui qu'il devoit premièrement assigner pour être ouï. Si cette procédure étoit légitime, la liberté de tout honnête homme seroit toujours à la merci du premier imprimeur. On dira que la voix publique est unanime, et que celui à qui l'on attribue le livre ne le désavoue pas. Mais, encore une fois, avant que de flétrir

l'honneur d'un homme irréprochable, avant que d'attenter à la liberté d'un citoyen, il faudroit quelque preuve positive: or la voix publique n'en est pas une, et nul n'est tenu de répondre lorsqu'il n'est pas interrogé. Si donc la procédure du parlement de Paris est irréguliere en ce point, comme il est incontestable, que dirons-nous de celle du conseil de Geneve, qui n'a pas le moindre prétexte pour la fonder? Quelquefois on se hâte de décréter légèrement un accusé qu'on peut saisir, de peur qu'il ne s'échappe: mais pourquoi le décréter absent, à moins que le délit ne soit de la derniere évidence? Ce procédé violent est sans prétexte ainsi que sans raison. Quand le public juge avec étourderie, il est d'autant moins permis aux tribunaux de l'imiter, que le public se rétracte comme il juge; au lieu que la premiere maxime de tous les gouvernemens du monde est d'entasser plutôt sottise sur sottise, que de convenir jamais qu'ils en ont fait une, encore moins de la réparer.

4. Maintenant supposons le livre bien reconnu pour être de l'auteur dont il porte

le nom; il s'agit ensuite de savoir si la profession de foi en est aussi. Autre preuve positive et juridique indispensable en cette occasion: car enfin l'auteur du livre ne s'y donne point pour celui de la profession de foi; il déclare que c'est un écrit qu'il transcrit dans son livre; et cet écrit dans le préambule paroît lui être adressé par un de ses concitoyens. Voilà tout ce qu'on peut inférer de l'ouvrage même; aller plus loin c'est deviner; et si l'on se mêle une fois de deviner dans les tribunaux, que deviendront les particuliers qui n'auront pas le bonheur de plaire aux magistrats? Si donc celui qui est nommé à la tête du livre où se trouve la profession de foi doit être puni pour l'avoir publiée, c'est comme éditeur et non comme auteur: on n'a nul droit de regarder la doctrine qu'elle contient comme étant la sienne, sur-tout après la déclaration qu'il fait lui-même qu'il ne donne point cette profession de foi pour regle des sentimens qu'on doit suivre en matiere de religion; et il dit pourquoi il la donne. Mais on imprime tous les jours dans Geneve des livres catholiques, même de controverse, sans que

le conseil cherche querelle aux éditeurs. Par quelle injuste partialité punit-on l'éditeur genevois d'un ouvrage prétendu hétérodoxe, imprimé en pays étranger, sans rien dire aux éditeurs genevois d'ouvrages incontestablement hétérodoxes, imprimés dans Geneve même?

5. A l'égard du *Contrat social*, l'auteur de cet écrit prétend qu'une religion est toujours nécessaire à la bonne constitution d'un état. Ce sentiment peut bien déplaire au poëte Voltaire, au jongleur Tronchin, et à leurs satellites; mais ce n'est pas par-là qu'ils oseront attaquer le livre en public. L'auteur examine ensuite quelle est la religion civile sans laquelle nul état ne peut être bien constitué. Il semble, il est vrai, ne pas croire que le christianisme, du moins celui d'aujourd'hui, soit cette religion civile indispensable à toute bonne législation: et en effet beaucoup de gens ont regardé jusqu'ici les républiques de Sparte et de Rome comme bien constituées quoiqu'elles ne crussent pas en Jésus-Christ. Supposons toutefois qu'en cela l'auteur se soit trompé: il aura fait une erreur en po-

litique; car il n'est pas ici question d'autre chose. Je ne vois point où sera l'hérésie, encore moins le crime à punir.

6. Quant aux principes de gouvernement établis dans cet ouvrage, ils se réduisent à ces deux principaux: le premier, que légitimement la souveraineté appartient toujours au peuple; le second, que le gouvernement aristocratique est le meilleur de tous. Peut-être importeroit-il beaucoup au peuple de Geneve et même à ses magistrats de savoir précisément en quoi quelqu'un d'eux trouve ce livre blâmable et son auteur criminel. Si j'étois procureur-général de la république de Geneve, et qu'un bourgeois, quel qu'il fût, osât condamner les principes établis dans cet ouvrage, je l'obligerois à s'expliquer avec clarté, ou je le poursuivrois criminellement comme traître à la patrie et criminel de lese-majesté.

On s'obstine cependant à dire qu'il y a un décret secret du conseil contre J. J. Rousseau, et même que sa famille ayant par requête demandé communication de ce décret, elle lui a été refusée. Cette maniere ténébreuse de procéder est effrayante; elle

est inouie dans tous les tribunaux du monde, excepté celui des inquisiteurs d'état à Venise. Si jamais elle s'établissoit à Geneve, il vaudroit mieux être né Turc que Genevois.

Au reste je ne puis croire qu'on érige contre M. Pictet le tribunal dont vous parlez. En tout cas ce sera fournir à un homme ferme, qui a du sens, de la santé, des lumieres, l'occasion de jouer un très beau rôle et de donner à ses concitoyens de grandes leçons.

Celui qui vous écrit ces remarques vous aime et vous salue de tout son cœur.

LETTRE
AU ROI DE PRUSSE.

A Motier-Travers, juillet 1762.

SIRE,

J'AI dit beaucoup de mal de vous; j'en dirai peut-être encore: cependant, chassé de France, de Geneve, du canton de Berne, je viens chercher un asyle dans vos états. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par-là. Cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grace, et je n'en demande pas; mais j'ai cru devoir déclarer à votre majesté que j'étois en son pouvoir et que j'y voulois être: elle peut disposer de moi comme il lui plaira.

LETTRE

A M. MOULTOU.

Motier, 3 août 1762.

Je soupçonne, ami, que nos lettres sont interceptées, ou du moins ouvertes; car la derniere que vous m'avez envoyée de notre ami, avec un mot de vous au dos d'une autre lettre timbrée de Metz, ne m'est parvenue que six jours après sa date. Marquez-moi, je vous prie, si vous avez reçu celle que je vous écrivis il y a huit ou dix jours, avec une réponse à un citoyen de Geneve qui m'avoit écrit au sujet de l'affaire de M. Pictet. Je vous laissois le maître d'envoyer cette réponse à son adresse, ou de la supprimer si vous le jugiez à propos.

Vous aviez raison de croire que quelqu'un qui m'écrivoit à Geneve ne seroit pas fort au fait de ma situation. Mais la lettre que vous m'avez envoyée, quoique datée

et timbrée de Metz, sent son Voltaire à pleine gorge : et je ne doute point qu'elle ne soit de ce glorieux souverain de Geneve, qui, tout occupé de ses noirceurs, ne néglige pas pour cela les plaisanteries; son génie universel suffit à tout. Laissez donc au rebut les lettres qu'on m'écrit à Geneve. Mes amis savent bien que ce n'est pas là qu'il faut me chercher désormais.

Je viens de recevoir l'arrêt du parlement qui me concerne, apostillé par un anonyme que j'ai lieu de soupçonner être un évêque. Quoi qu'il en soit, les notes sont bien faites et de bonne main; et je n'attends pour vous faire passer ce papier que de savoir si mes paquets et lettres vous parviennent surement et dans leur temps. C'est par la même défiance que je n'écris point à notre ami que je ne veux pas compromettre; car pour vous il est désormais trop tard. Vous êtes noté d'amitié pour moi, et c'est à Geneve un crime irrémissible. Adieu.

Réponse aussitôt, je vous prie, ci cette lettre vous parvient. Cachetez les vôtres avec un peu plus de soin, afin que je puisse juger si elles ont été ouvertes.

LETTRE

AU MÊME.

Motier, ce 10 août 1762.

J'ai reçu hier au soir votre lettre du 7 : ainsi, à quelques petits retards près, notre correspondance est en regle ; et si l'on n'ouvre pas nos lettres à Geneve, on ne les ouvre surement pas en Suisse. De sorte qu'à moins d'affaires plus importantes à traiter et malgré les voies intermédiaires qu'on pourra vous proposer, je suis d'avis que nous continuions à nous écrire directement l'un à l'autre.

Si notre ami lisoit dans mon cœur il ne seroit pas en peine de mon silence. Dites-lui que, s'il peut me tenir parole sans se compromettre et sans qu'on sache où il va, j'aimerois bien mieux l'embrasser que lui écrire. Son projet de me réfuter est excellent, et peut même m'être très utile et très

honorable. Il est bon qu'on voie qu'il me combat et qu'il m'aime ; il est bon qu'on sache que mes amis ne me sont point attachés par esprit de parti, mais par un sincere amour pour la vérité, lequel nous unit tous.

L'arrêt est si volumineux que j'ai mieux aimé vous transcrire les notes. Attachez-vous sur-tout à la huitieme. Quelle doctrine abominable que celle de ce réquisitoire qui détruit tout principe commun de société entre les fideles et les autres hommes ! Conséquemment à cette doctrine il faut nécessairement poursuivre et massacrer comme des loups tous ceux qui ne sont pas jansénistes : car, si la loi naturelle est criminelle, il faut brûler ceux qui la suivent, et rouer ceux qui ne la suivent pas. Ce que vous a mandé M. C.... ne doit point vous retenir; car, outre que je n'ai pas grande foi à ses almanachs, vous devez toujours parler du parlement avec le plus grand respect, et même avec considération de l'avocat-général: Le tort de ce magistrat est très grand sans doute d'avoir adopté ce réquisitoire sans avoir lu le livre; mais il seroit bien plus grand

grand encore s'il en étoit lui-même l'auteur. Ainsi séparez toujours le tribunal et l'homme du libelle, et tombez sur cet horrible écrit comme il le mérite. C'est un vrai service à rendre au genre humain d'attirer sur cet écrit toute l'exécration qui lui est due; nul ménagement pour votre ami ne doit l'emporter sur cette considération.

Je souhaiterois que l'écrit de notre ami fût imprimé en France, et même le vôtre, car il est bon qu'ils y paroissent; et s'ils sont imprimés dehors on ne les y laissera pas entrer. Je pense encore qu'il ne trouvera nulle part ailleurs un certain profit de son ouvrage; et il faut un peu faire ce qu'il ne fera pas, c'est-à-dire songer à ses intérêts. Si vous jugez à propos de me confier ce soin, je tâcherai de le remplir. Cependant je crois que l'homme dont je vous ai parlé ci-devant pourroit également se charger de cette affaire. Mais comme je n'ai point de ses nouvelles, je ne me soucie pas de lui écrire le premier. A l'égard de la Suisse et de Geneve, j'ai cessé de prendre intérêt à ce qu'on y pensoit de moi. Ces gens-là sont si ca-

fards, ou si faux, ou si bêtes, qu'il faut renoncer à les éclairer.

Plus je médite sur votre entreprise, plus je la trouve grande et belle. Jamais plus noble sujet ne put être plus dignement traité. Votre état même vous permet et vous prescrit de mettre dans vos discours une certaine élévation qui ne siéroit pas à tout autre. Quelle touchante voix que celle du chrétien relevant les fautes de son ami! et quel spectacle aussi de le voir couvrir l'opprimé de l'égide de l'évangile! Ministre du Très-Haut, faites tomber à vos pieds tous ces misérables; sinon jetez la plume et courez vous cacher; vous ne ferez jamais rien.

Il est certain qu'il y a des gens de mauvaise humeur à Neuchatel qui meurent d'envie d'imiter les autres et de me chercher chicane à leur tour; mais outre qu'ils sont retenus par d'autres gens plus sensés, que peuvent-ils me faire? Ce n'est pas sous leur protection que je me suis mis, c'est sous celle du roi de Prusse; il faut attendre ses ordres pour disposer de moi: en attendant il ne paroît pas que milord maréchal soit d'avis de retirer la protection qu'il m'a ac-

cordée, et que probablement ils n'oseront pas violer. Au reste, comme l'expérience m'apprend à toujours tout mettre au pis, il ne peut plus rien m'arriver de désagréable à quoi je ne sois préparé. Il est vrai cependant que dans cette affaire-ci j'ai trouvé la stupidité publique plus grande que je ne l'aurois attendue : car quoi de plus plaisant que de voir les dévots se faire les satellites de Voltaire et du parti philosophique bien plus vivement ulcéré qu'eux, et les ministres protestans se faire à ma poursuite les archers des prêtres ! La méchanceté ne me surprend plus ; mais je vous avoue que la bêtise poussée à ce point m'étonne encore. Adieu, ami ; je vous embrasse.

LETTRE

A Mme LA MARÉCHALE DE LUXEMBOURG.

A Motier-Travers, le 14 août 1762.

Voici, madame la maréchale, une troisieme lettre depuis mon arrivée à Motier. Je vous supplie de ne pas vous rebuter de mon importunité ; il est difficile de n'être pas un peu plus inquiet d'un long silence, à un si grand éloignement, que si l'on étoit plus à portée. Quand je vous écris, madame, vous m'êtes présente ; c'est en quelque sorte comme si vous m'écriviez. Il faut se dédommager comme on peut de ce qu'on desire et qu'on ne sauroit avoir. D'ailleurs M. le maréchal m'a marqué qu'il croyoit que vous m'aviez écrit ; et, pour savoir si les lettres se perdent, il faut accuser ce qu'on reçoit, et aviser de ce qu'on ne reçoit pas.

LETTRE

A MILORD MARÉCHAL.

Motier-Travers, août 1762.

MILORD,

IL est bien juste que je vous doive la permission que le roi me donne d'habiter dans ses états, car c'est vous qui me la rendez précieuse; et si elle m'eût été refusée, vous auriez pu vous reprocher d'avoir changé mon départ en exil. Quant à l'engagement que j'ai pris avec moi de ne plus écrire, ce n'est pas, j'espere, une condition que S. M. entend mettre à l'asyle qu'elle veut bien m'accorder. Je m'engage seulement, et de très bon cœur, envers elle et votre excellence, à respecter, comme j'ai toujours fait dans mes écrits et dans ma conduite, les loix, le prince, les honnêtes gens, et tous les devoirs de l'hospitalité. En général j'estime peu de rois, et je n'aime pas le gouvernement monar-

clique; mais j'ai suivi la regle des Bohémiens, qui dans leurs excursions épargnent toujours la maison qu'ils habitent. Tandis que j'ai vécu en France, Louis XV n'a pas eu de meilleur sujet que moi, et surement on ne me verra pas moins de fidélité pour un prince d'une autre étoffe. Mais quant à ma maniere de penser en général sur quelque matiere que ce puisse être, elle est à moi, né républicain et libre: et, tant que je ne la divulgue pas dans l'état où j'habite, je n'en dois aucun compte au souverain; car il n'est pas juge compétent de ce qui se fait hors de chez lui par un homme qui n'est pas né son sujet. Voilà mes sentimens, milord, et mes regles. Je ne m'en suis jamais départi et je ne m'en départirai jamais. J'ai dit tout ce que j'avois à dire, et je n'aime pas à rabacher. Ainsi je me suis promis et je me promets de ne plus écrire; mais encore une fois je ne l'ai promis qu'à moi.

Non, milord, je n'ai pas besoin que les agréables de Motier m'en chassent pour desirer d'habiter la tour quarrée: et si je l'habitois ce ne seroit surement pas pour m'y rendre invisible; car il vaut mieux être

homme et votre semblable, que le *Tien* du vulgaire, et *Dalay-Lama.* Mais j'ai commencé à m'arranger dans mon habitation, et je ne saurois en changer avant l'hiver sans une incommodité qui effarouche même pour vous. Si mes pélerinages ne vous sont pas importuns, je ferai de mon temps un partage très agréable, à-peu-près comme vous le marquez au roi. Ici je ferai des lacets avec les femmes; à Colombier j'irai penser avec vous.

LETTRE

A Mme LA COMTESSE DE BOUFFLERS.

Motier-Travers, août 1762.

J'AI reçu dans leur temps, madame, vos deux lettres des 21 et 31 juillet avec l'extrait par duplicata d'un P. S. de M. Hume que vous y avez joint. L'estime de cet homme unique efface tous les outrages dont on m'accable. M. Hume étoit l'homme selon mon

cœur, même avant que j'eusse le bonheur de vous connoître, et vos sentimens sur son compte ont encore augmenté les miens : il est le plus vrai philosophe que je connoisse, et le seul historien qui jamais ait écrit avec impartialité. Il n'a pas plus aimé la vérité que moi, j'ose le croire ; mais j'ai mis de la passion dans sa recherche, et lui n'y a mis que ses lumieres et son beau génie. L'amour-propre m'a souvent égaré par mon aversion même pour le mensonge ; j'ai haï le despotisme en républicain, et l'intolérance en théiste. M. Hume a dit : Voilà ce que fait l'intolérance et ce que fait le despotisme. Il a vu par toutes ses faces l'objet que la passion ne m'a laissé voir que par un côté. Il a mesuré, calculé les erreurs des hommes en être au dessus de l'humanité. J'ai cent fois desiré et je desire encore voir l'Angleterre, soit pour elle-même, soit pour y converser avec lui et cultiver son amitié, dont je ne me crois pas indigne. Mais ce projet devient de jour en jour moins praticable ; et le grand éloignement des lieux suffiroit seul pour le rendre tel, sur-tout à cause du tour qu'il faudroit faire, ne pouvant plus passer par la France.

Quoi! madame, moi qui ne puis plus sans horreur souffrir l'aspect d'une rue, moi qui mourrai de tristesse lorsque je cesserai de voir des prés, des buissons, des arbres devant ma fenêtre, irai-je maintenant habiter la ville de Londres? irai-je à mon âge et dans mon état chercher fortune à la cour, et me fourrer parmi la valetaille qui entoure les ministres? Non, madame; je puis être embarrassé des restes d'une vie plus longue que je n'ai compté; mais ces restes, quoi qu'il arrive, ne seront point si mal employés. Je ne me suis que trop montré pour mon repos; je ne commencerai vraiment à jouir de moi que quand on ne saura plus que j'existe: or je ne vois pas dans cette maniere de penser comment le séjour de l'Angleterre me seroit possible; car si je n'en tire pas mes ressources, il m'en faudra bien plus là qu'ailleurs. Il est de plus très douteux que j'y vécusse dans mon indépendance aussi agréablement que vous le supposez. J'ai pris sur la nation angloise une liberté qu'elle ne pardonne à personne, et sur-tout aux étrangers, c'est d'en dire le mal ainsi que le bien; et vous savez qu'il faut être buse pour aller vivre en Angleterre mal voulu du

peuple anglois. Je ne doute pas que mon dernier livre ne m'y fasse détester, ne fût-ce qu'à cause de ma note sur le *Good natured people*. Vous m'obligerez, madame, si vous pouvez vous informer de ce qu'il en est et m'en instruire.

Quant à l'édition générale de mes écrits à faire à Londres, c'est une très bonne idée, sur-tout si ce projet peut s'exécuter en mon absence. Cependant, comme l'impression coûte beaucoup en Angleterre, à moins que l'édition ne fût magnifique et ne se fît par souscription, elle seroit difficile à faire, et j'en tirerois peu de profit.

Le château de Schleyden étant moins éloigné seroit plus à ma portée; et l'avantage de vivre à bon marché, que je n'ai pas ici, seroit dans mon état une grande raison de préférence: mais je ne connois pas assez monsieur et madame de la Mare pour savoir s'il me convient de leur avoir cette obligation; c'est à vous, madame, et à madame la maréchale à me décider là-dessus. A l'égard de la situation, je ne connois aucun séjour triste et vilain avec de la verdure; mais s'il n'y a que des sables ou des rochers tout nus,

n'en parlons pas. J'entends peu ce que c'est qu'aller par corvées; mais, sur le seul mot, s'il n'y a pas d'autre moyen d'arriver au château, je n'irai jamais. Quant au troisieme asyle dont vous me parlez, madame, je suis très reconnoissant de cette offre, mais très déterminé à n'en pas profiter. Au reste il y a du temps pour délibérer sur les autres: car je ne suis point maintenant en état de voyager; et, quoique les hivers soient ici longs et rudes, je suis forcé d'y passer celui-ci à tout risque, ne présumant pas que le roi de Prusse, dont la réponse n'est point venue, me refuse, en l'état où je suis, l'asyle qu'il a souvent accordé à des gens qui ne le méritoient guère.

Voilà, madame, quant à présent ce que je puis vous dire sur les soins relatifs à moi dont vous voulez bien vous occuper. Soyez persuadée que mon sort tient bien moins à l'effet de ces mêmes soins qu'à l'intérêt qui vous les inspire. La bonté que vous avez de vous souvenir de mademoiselle le Vasseur l'autorise à vous assurer de son profond respect. Il n'y a pas de jour qu'elle ne m'attendrisse en me parlant

de vous et de vos bontés, madame. Je bénirois un malheur qui m'a si bien appris à vous connoître, s'il ne m'eût en même temps éloigné de vous.

LETTRE
A M. MOULTOU.

Motier-Travers, 1er septembre 1762.

J'ai reçu dans son temps, mon ami, votre lettre du 21 août. J'étois alarmé de n'avoir rien reçu l'ordinaire précédent, parceque l'ami avec qui vous aviez conféré me marquoit que vous m'écriviez par ce même ordinaire; ce qui me faisoit craindre que votre lettre n'eût été interceptée. Il me paroît maintenant qu'il n'en étoit rien. Cependant je persiste à croire que, si nous avions à nous marquer des choses importantes, il faudroit prendre quelques précautions.

J'ai eu le plaisir de passer vendredi der-

nier la journée avec M. le professeur Hess, lequel m'a appris bien des choses plus nouvelles pour moi que surprenantes, entre autres l'histoire des deux lettres que vous a écrites le jongleur à mon sujet, et votre réponse. Je suis pénétré de reconnoissance de vous voir rendre de jour en jour plus estimable et plus respectable un ami qui m'est si cher. Pour moi je suis persuadé que le poëte et le jongleur méditent quelque profonde noirceur, pour l'exécution de laquelle votre vertu leur est incommode. Je comprends qu'ils travailleroient plus à leur aise si je n'avois plus d'amis là-bas. Il me vient journellement de Geneve des affluences d'espions qui font ici de moi les perquisitions les plus exactes: ils viennent ensuite se renommer à moi de vous et de l'autre ami avec une affectation qui m'avertit assez de me tenir sur la réserve. J'ai résolu de ne m'ouvrir qu'à ceux qui m'apporteront des lettres. Ainsi n'écoutez point ce que tous les autres vous diront de moi.

Il me pleut journellement des lettres anonymes, dans lesquelles je reconnois presque par-tout les fades plaisanteries et

le goût corrompu du poëte. On a soin de les faire beaucoup voyager afin de me mieux dépayser et de m'en rendre les ports plus onéreux. Il m'en est venu cette semaine une dans laquelle on cherche, fort grossièrement à la vérité, à me rendre suspect l'homme de poids que vous me marquez avoir entrepris de me réfuter, et dont vous m'avez envoyé un passage qui commence par ce mot *Testimonium*. J'ai déchiré cette lettre dans un premier mouvement de mépris pour l'auteur, mais ensuite j'ai pris le parti d'en envoyer les pieces à M. Vernet. Il est clair qu'on cherche à me brouiller avec notre clergé. Très certainement on ne réussira pas de mon côté; mais il est bon qu'on soit averti de l'autre.

Je dois vous dire qu'ensuite d'une lettre que j'avois écrite à M. de Montmollin, pasteur de Motier, j'ai été admis sans difficulté et même avec empressement à la sainte table dimanche dernier, sans qu'il ait même été question d'explication ni de rétractation. Si ma lettre ne vous parvient pas et que vous en desiriez copie, vous n'avez qu'à parler.

Je crois qu'il n'est pas prudent que ni vous ni Roustan veniez me voir cette année; car très certainement il est impossible que ce voyage demeure caché. Mais, si je puis supporter ici la rigueur de l'hiver et marcher encore l'année prochaine, mon projet est d'aller faire une tournée dans la Suisse et sur-tout à Zurich. Cher ami, si vous pouviez vous arranger pour faire cette promenade avec moi, cela seroit charmant; je verserois à loisir mon ame tout entiere dans la vôtre, et puis je mourrois sans regret.

Vous m'écrivez ces mots dans votre derniere lettre, *avec les notes que vous avez transcrit*: il faut *transcrites*. C'est une faute que tout le monde fait à Geneve. Cherchez ou rappelez-vous les regles de la langue sur les participes déclinables et indéclinables. Il est bon d'y penser quand on imprime, sur-tout pour la premiere fois; car on y regarde en France; c'est, pour ainsi dire, la pierre de touche du grammairien. Pardon, cher ami; l'intérêt que vous prenez à ma gloire doit me rendre excusable si ma tendre sollicitude pour la vôtre va quelquefois jusqu'à la puérilité.

Je ne vous parle point de la réponse du roi de Prusse; je suppose que vous avez appris que S. M. consent qu'on ne me refuse pas le feu et l'eau.

LETTRE

A M. PICTET.

A Motier, le 23 septembre 1762.

Je suis touché, monsieur, de votre lettre; les sentimens que vous m'y montrez sont de ceux qui vont à mon cœur. Je sais d'ailleurs que l'intérêt que vous avez pris à mon sort vous en a fait sentir l'influence; et, persuadé de la sincérité de cet intérêt, je ne balancerois pas à vous confier mes résolutions si j'en avois pris quelqu'une: mais, monsieur, il s'en faut bien que je ne mérite la bonne opinion que vous avez prise de ma philosophie : j'ai été très ému du traitement si peu mérité qu'on m'a fait dans ma patrie, je le suis encore; et quoique jusqu'à

que jusqu'à présent cette émotion ne m'ait pas empêché de faire ce que j'ai cru être de mon devoir, elle ne me permettroit pas, tant qu'elle dure, de prendre pour l'avenir un parti que je fusse assuré m'être uniquement dicté par la raison. D'ailleurs, monsieur, cette persécution, bien que plus couverte, n'est pas cessée. On s'est apperçu que les voies publiques étoient trop odieuses; on en emploie maintenant d'autres qui pourront avoir un effet plus sûr sans attirer aux persécuteurs le blâme public; et il faut attendre cet effet avant de prendre une résolution que la rigueur de mon sort peut rendre superflue. Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la passion, et de plier les voiles jusqu'à ce qu'exempt du trouble qui m'agite je puisse mieux discerner et comparer les objets. Durant la tempête je cede sans mot dire aux coups de la nécessité. Si quelque jour elle se calme, je tâcherai de reprendre le gouvernail. Au reste, je ne vous dissimulerai pas que le parti d'aller vivre dans la patrie me paroît très périlleux pour moi sans être utile à per-

sonne. On a beau se dédire en public, on ne sauroit se dissimuler les outrages qu'on m'a faits ; et je connois trop les hommes pour ignorer que souvent l'offensé pardonne, mais que l'offenseur ne pardonne jamais. Ainsi aller vivre à Geneve n'est autre chose que m'aller livrer à des malveillans puissans et habiles qui ne manqueront ni de moyens ni de volonté de me nuire. Le mal qu'on m'a fait est un trop grand motif pour m'en vouloir toujours faire : le seul bien après lequel je soupire est le repos. Peut-être ne le trouverai-je plus nulle part ; mais surement je ne le trouverai jamais à Geneve, sur tout tant que le poëte y régnera et que le jongleur y sera son premier ministre.

Quant à ce que vous me dites du bien que pourroit opérer mon séjour dans la patrie, c'est un motif désormais trop élevé pour moi, et que même je ne crois pas fort solide ; car où le ressort public est usé les abus sont sans remede. L'état et les mœurs ont péri chez nous ; rien ne les peut faire renaître. Je crois qu'il nous reste quelques bons citoyens ; mais leur génération s'éteint, et celle qui suit n'en fournira plus. Et puis,

monsieur, vous me faites encore trop d'honneur en ceci. J'ai dit tout ce que j'avois à dire : je me tais pour jamais, ou, si je suis enfin forcé de reprendre la plume, ce ne sera que pour ma propre défense et à la derniere extrémité. Au surplus ma carriere est finie : j'ai vécu; il ne me reste qu'à mourir en paix. Si je me retirois à Geneve, j'y voudrois être nul, n'embrasser aucun parti, ne me mêler de rien, rester ignoré du public s'il étoit possible, et passer le peu de jours que peut durer encore ma pauvre machine délabrée entre quelques amis, dont il ne tiendroit qu'à vous d'augmenter le nombre. Voilà, monsieur, mes sentimens les plus secrets et mon cœur à découvert devant vous. Je souhaite qu'en cet état il ne vous paroisse pas indigne de quelque affection. Vous avez tant de droits à mon estime que je me tiendrois heureux d'en avoir à votre amitié.

LETTRE

A M. MOULTOU.

A Motier-Travers, le 8 octobre 1762.

J'ai le plaisir, cher Moultou, d'avoir ici durant huit jours l'ami Roustan et ses deux amis; et tout ce qu'ils m'ont dit de votre amitié pour moi m'a plus touché que surpris. Ils ne m'ont pas beaucoup parlé des jongleurs, et tant mieux; c'est grand dommage de perdre à parler des malveillans un temps consacré à l'amitié. Roustan m'a dit que vous n'aviez pas encore pu travailler beaucoup à votre ouvrage, mais que vous profiteriez du loisir de la campagne pour vous y mettre tout de bon. Ne vous pressez point, cher ami, travaillez à loisir; mais réfléchissez beaucoup, car vous avez fait une entreprise aussi difficile que grande et honorable. Je persiste à croire qu'en l'exécutant comme je pense et comme vous le

pouvez faire, vous êtes un homme immortalisé et perdu. Pensez-y bien; vous y êtes à temps encore. Mais si vous persévérez dans votre projet, gardez mieux votre secret que vous n'avez fait. Il n'est plus temps de cacher absolument ce qui a transpiré; mais parlez-en avec négligence comme d'une entreprise de longue haleine et qui n'est pas prête à mettre à fin, ni près de là; et cependant allez votre train. Tout cela se peut faire sans altérer la vérité; et il n'est pas toujours défendu de la taire quand c'est pour la mieux honorer.

M. Vernet m'a enfin répondu, et je suis tombé des nues à la lecture de sa lettre. Il ne me demande qu'une rétractation authentique, aussi publique, prétend-il, que l'a été la doctrine qu'il veut que je rétracte. Nous sommes loin de compte assurément. Mon Dieu! que les ministres se conduisent étourdiment dans cette affaire! Le décret du parlement de Paris leur a fait à tous tourner la tête: ils avoient si beau jeu pour pousser toujours les prêtres en avant et se tirer de côté! mais ils veulent absolument faire cause commune avec eux. Qu'ils fas-

sent donc; ils me mettent fort à mon aise; *Tros Rutulusve fuat*, j'aurai moins à discerner où portent mes coups, et je vous réponds que, tout rogues qu'ils sont, je suis fort trompé s'ils ne les sentent. Quand on veut s'ériger en juges du christianisme il faut le connoître mieux que ne font ces messieurs; et je suis étonné qu'on ne se soit pas encore avisé de leur apprendre que leur tribunal n'est pas si suprême, qu'un chrétien n'en puisse appeler. Il me semble que je vois J. J. Rousseau élevant une statue à son pasteur Montmollin sur la tête des autres ministres, et le vertueux Moultou couronnant cette statue de ses propres lauriers. Toutefois je n'ai point encore pris la plume; je veux même voir un peu mieux la suite de tout ceci avant de la prendre. Peut-être l'effet de cet écrit m'en dispensera-t il. Si la chaleur que l'indignation commence à me rendre s'exhale sur le papier, je ne laisserai du moins rien paroître avant que d'en conférer avec vous.

J'avois encore je ne sais combien de choses à vous dire: mais voilà mes chers hôtes prêts à partir; ils ont une longue traite à

faire ; ils vont à pied, il ne faut pas les retenir. Adieu. Je vous embrasse tendrement.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier-Travers, le 21 octobre 1762.

J'ai eu l'ami Deluc comme vous me l'aviez annoncé. Il m'est arrivé malade ; je l'ai soigné de mon mieux, et il est reparti bien rétabli. C'est un excellent ami, un homme plein de sens, de droiture et de vertu ; c'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes. J'ai de l'amitié, de l'estime et même du respect pour lui ; mais je redouterai toujours de le voir. Cependant je ne l'ai pas trouvé tout-à-fait si assommant qu'à Geneve : en revanche il m'a laissé ses deux livres ; j'ai même eu la foiblesse de promettre de les lire, et de plus j'ai commencé. Bon Dieu ! quelle tâche ! moi qui ne dors point, j'ai de l'opium au moins pour deux

ans. Il voudroit bien me rapprocher de vos messieurs; et moi aussi je le voudrois de tout mon cœur: mais je vois clairement que ces gens-là, mal intentionnés comme ils sont, voudront me remettre sous la férule; et s'ils n'ont pas tout-à-fait le front de demander des rétractations de peur que je ne les envoie promener, ils voudront des éclaircissemens qui cassent les vitres, et qu'assurément je ne donnerai qu'autant que je le pourrai dans mes principes; car très certainement ils ne me feront point dire ce que je ne pense pas. D'ailleurs n'est-il pas plaisant que ce soit à moi de faire les frais de la réparation des affronts que j'ai reçus? On commence par brûler le livre, et l'on demande des éclaircissemens après. En un mot, ces messieurs, que je croyois raisonnables, sont cafards comme les autres, et comme eux soutiennent par la force une doctrine qu'ils ne croient pas. Je prévois que tôt ou tard il faudra rompre: ce n'est pas la peine de renouer. Quand je vous verrai nous causerons à fond de tout cela.

Vous avez très bien vu l'état de la question sur le dernier chapitre du *Contrat so-*

cial, et la critique de Roustan porte à faux à cet égard : mais comme cela n'empêche pas d'ailleurs que son ouvrage ne soit bon, je n'ai pas dû l'engager à jeter au feu un écrit dans lequel il me réfute ; et c'est pourtant ce qu'il auroit dû faire, si je lui avois fait voir combien il s'est trompé. Je trouve dans cet écrit un zele pour la liberté qui me le fait aimer. Si les coups portés aux tyrans doivent passer par ma poitrine, qu'on la perce sans scrupule ; je la livrerai volontiers.

Mettez-moi, je vous prie, aux pieds de l'aimable dame qui daigne s'intéresser pour moi. Pour les lacets, l'usage en est consacré et je n'en suis plus le maître. Il faut, pour en obtenir un, qu'elle ait la bonté de redevenir fille, de se remarier de nouveau, et de s'engager à nourrir de son lait son premier enfant. Pour vous, vous avez des filles ; je déposerai dans vos mains ceux qui leur sont destinés. Adieu, cher ami.

LETTRE

AU ROI DE PRUSSE.

A Motier-Travers, le 30 octobre 1762.

Sire,

Vous êtes mon protecteur et mon bienfaiteur, et je porte un cœur fait pour la reconnoissance : je veux m'acquitter avec vous si je puis.

Vous voulez me donner du pain : n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ?

Otez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse. Elle n'a que trop bien fait son service, et le sceptre est abandonné. La carriere des rois de votre étoffe est grande, et vous êtes encore loin du terme. Cependant le temps presse, et il ne vous reste pas un moment à perdre pour y arriver. Sondez bien votre cœur, ô Frédéric ! Pourrez-vous vous résoudre à mourir

sans avoir été le plus grand des hommes?

Puissé-je voir Frédéric, le juste et le redouté, couvrir enfin ses états d'un peuple heureux dont il soit le pere! et J. J. Rousseau, l'ennemi des rois, ira mourir de joie aux pieds de son trône.

Que votre majesté, sire, daigne agréer mon profond respect. (1)

---

(1) *Note de l'éditeur.* Je donne ici cette lettre telle qu'elle se trouve dans un brouillon de l'auteur, par lui corrigé et resté entre mes mains. Mais il faut aussi la donner telle qu'elle a paru dans l'édition de Geneve, d'après un autre brouillon, lequel, passé de mes mains en celles de M. Moultou, n'y est plus rentré. La voici donc.

« SIRE,

Vous êtes mon protecteur et mon bienfaiteur, et je porte un cœur fait pour la reconnoissance; je viens m'acquitter avec vous, si je puis.

Vous voulez me donner du pain: n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque? Otez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse: elle n'a que trop fait son devoir, et le sceptre est abandonné. La carriere est grande pour les rois de votre étoffe, et vous êtes encore loin du terme. Cependant le

LETTRE
A MILORD MARÉCHAL
En lui envoyant la lettre précédente.

A Motier, le 1er novembre 1762.

Je sens bien, milord, le prix de votre lettre à madame de Boufflers; mais elle ne m'apprend rien de nouveau, et vos soins généreux ne peuvent désormais pas plus me surprendre qu'ajouter à mes sentimens. Je crois n'avoir pas besoin de vous dire combien je suis touché des bienfaits du roi: mais pour vous faire mieux sentir l'effet de vos

---

temps presse, et il ne vous reste pas un moment à perdre pour aller au bout.

Puissé-je voir Frédéric, le juste et le redouté, couvrir ses états d'un peuple nombreux dont il soit le pere! et J. J. Rousseau, l'ennemi des rois, ira mourir au pied de son trône. »

bontés et des siennes, je dois vous avouer que je ne l'aimois point auparavant : ou plutôt on m'avoit trompé ; j'en haïssois un autre sous son nom. Vous m'avez fait un cœur tout nouveau, mais un cœur à l'épreuve, qui ne changera pas plus pour lui que pour vous.

J'ai de quoi vivre deux ou trois ans, et jamais je n'ai poussé si loin la prévoyance : mais fussé-je prêt à mourir de faim, j'aimerois mieux, dans l'état actuel de ce bon prince et ne lui étant bon à rien, aller brouter l'herbe et ronger des racines, que d'accepter de lui un morceau de pain. Que ne puis-je bien plutôt, à l'insu de lui-même et de tout le monde, aller jeter la pite dans un trésor qui lui est nécessaire et dont il sait si bien user ! je n'aurois rien fait de ma vie avec plus de plaisir. Laissons-lui faire une paix glorieuse, rétablir ses finances, et revivifier ses états épuisés : alors, si je vis encore et qu'il conserve pour moi les mêmes bontés, vous verrez si je crains ses bienfaits.

Voici, milord, une lettre que je vous prie de lui envoyer. Je sais quelle est sa con-

fiance en vous, et j'espere que vous ne doutez pas de la mienne; mais ce qui est convenable marche avant tout. La lettre ne doit être vue que du roi seul, à moins qu'il ne le permette.

J'envoie à votre excellence un paquet dont je la supplie d'agréer le contenu : ce sont des fruits de mon jardin. Ils ne sont pas si doux que les vôtres, aussi n'ont-ils été arrosés que de larmes.

Milord, il n'y a pas de jour que mon cœur ne s'épanouisse en songeant à notre château en Espagne. Ah ! que ne peut-il faire le quatrieme avec nous, ce digne homme que le ciel a condamné à payer si cher la gloire, et à ne connoître jamais le bonheur de la vie ! Recevez tout mon respect.

LETTRE
A M. MOULTOU.

A Motier, le 13 novembre 1762.

Vous ne saurez jamais ce que votre silence m'a fait souffrir : mais votre lettre m'a rendu la vie, et l'assurance que vous me donnez me tranquillise pour le reste de mes jours. Ainsi écrivez désormais à votre aise ; votre silence ne m'alarmera plus. Mais, cher ami, pardonnez les inquiétudes d'un pauvre solitaire qui ne sait rien de ce qui se passe, dont tant de cruels souvenirs attristent l'imagination, qui ne connoît dans la vie d'autre bonheur que l'amitié, et qui n'aima jamais personne autant que vous. *Felix se nescit amari*, dit le poëte : mais moi je dis, *Felix nescit amare.* Des deux côtés les circonstances qui ont serré notre attachement l'ont mis à l'épreuve, et lui ont donné la solidité d'une amitié de vingt ans.

Je ne dirai pas un mot à M. de Montmollin pour la communication de la lettre dont vous me parlez; il fera ce qu'il jugera convenable pour son avantage : pour moi je ne veux pas faire un pas ni dire un mot de plus dans toute cette affaire, et je laisserai vos gens se démener comme ils voudront, sans m'en mêler ni répondre à leurs chicanes. Ils prétendent me traiter comme un enfant à qui l'on commence par donner le fouet et puis on lui fait demander pardon. Ce n'est pas tout-à-fait mon avis. Ce n'est pas moi qui veux donner des éclaircissemens, c'est le bon homme Deluc qui veut que j'en donne: et je suis très fâché de ne pouvoir en cela lui complaire; car il m'a tout-à-fait gagné le cœur ce voyage, et j'ai été bien plus content de lui que je n'espérois. Puisqu'on n'a pas été content de ma lettre, on ne le seroit pas non plus de mes éclaircissemens. Quoi qu'on fasse je n'en veux pas dire plus qu'il n'y en a; et quand on me presseroit sur le reste, je craindrois que M. de Montmollin ne fût compromis : ainsi je ne dirai plus rien; c'est un parti pris.

Je

Je trouve, en revenant sur tout ceci, que nous avons donné trop d'importance à cette affaire : c'est un jeu de sots enfans, dont on se fâche un moment, mais dont on ne fait que rire sitôt qu'on est de sang froid. Je veux, pour m'égayer, battre ces gens-là par leurs propres armes : puisqu'ils aiment tant à chicaner, nous chicanerons ; et je ferai en sorte que, voulant toujours attaquer, ils seront forcés de se tenir sur la défensive. Il est impossible de cette maniere que je me compromette, parceque je ne défendrai point mon ouvrage, je ne ferai qu'éplucher les leurs : et il est impossible qu'ils ne me donnent pas toutes les prises imaginables pour me moquer d'eux ; car mes objections étant insolubles, ils ne les résoudront jamais sans dire force bêtises, dont je me réjouis d'avance de tirer parti. Gardez-vous bien d'empêcher l'ouvrage de M. Vernes de paroître. Si je le prends en gaieté, comme j'espere, il me fera faire un peu de bon sang, dont j'ai grand besoin.

Vous voyez que ce projet ne rend point votre travail inutile ; tant s'en faut. La besogne entre nous sera bien partagée ; vous

aurez défendu l'honneur de votre ami, et moi j'aurai désarmé mes censeurs ; vous ferez mon apologie, et moi la critique de ceux qui m'auront attaqué ; vous aurez paré les coups qu'on me porte, et moi j'en aurai porté quelques uns. Il faut que je sois devenu tout d'un coup fort malin, car je vous jure que les mains me démangent : le genre polémique n'est que trop de mon goût; j'y avois renoncé pourtant. Que n'ai-je seulement un peu de santé ! ceux qui me forcent à le reprendre ne s'en trouveroient pas long-temps aussi bien qu'ils l'ont espéré.

Je ne me remets point l'écriture des deux lignes qui terminent votre lettre : mais si l'on croit que la lettre de M. de Montmollin à M. Sarrazin nous soit bonne à quelque chose, il faut la lui demander à lui-même, car je ne veux pas faire cette démarche-là. Adieu, cher Moultou.

Je vous prie de rembourser à M. Mouchon le prix d'un atlas qu'il m'a envoyé, le port dudit atlas qu'il a affranchi, et les frais de mon extrait baptistaire qu'il a pris la peine de m'envoyer aussi. Je vous dois déja quel-

ques ports de lettres; ayez la bonté de tenir une note de tout cela jusqu'au printemps.

J'oubliois de vous marquer que le roi de Prusse m'a fait faire par milord maréchal des offres très obligeantes et d'une maniere dont je suis pénétré.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier-Travers, le 15 novembre 1762.

Je reçois à l'instant, cher ami, une lettre de M. Deluc, que je viens d'envoyer à M. de Montmollin, sans le solliciter de rien, mais le priant seulement de me faire dire ce qu'il a résolu de faire quant à la copie qu'on lui demande, afin que je m'arrange aussi de mon côté en conséquence de ce qu'il aura fait. S'il prend le parti d'envoyer cette copie, moi de mon côté je lui écrirai en peu de lignes la lettre d'éclaircissement que M. Deluc souhaite, laquelle

pourtant ne dira rien de plus que la précédente, parcequ'il n'est pas possible de dire plus. S'il ne veut pas envoyer cette copie, moi de mon côté je ne dirai plus rien ; j'en resterai là, et continuerai de vivre en bon chrétien reformé, comme j'ai fait jusqu'ici de tout mon pouvoir.

Le moment critique approche où je saurai si Geneve m'est encore quelque chose. Si les Genevois se conduisent comme ils le doivent, je me reconnoîtrai toujours leur concitoyen, et les aimerai comme ci devant. S'ils me manquent dans cette occasion, s'ils oublient quels affronts et quelles insultes ils ont à réparer envers moi, je ne cesserai point de les aimer. Mais du reste mon parti est pris.

Je ne puis répondre à M. Deluc cet ordinaire, parceque ma réponse dépend de celle de M. de Montmollin, qui m'a fait dire simplement qu'il viendroit me voir ; car depuis plusieurs semaines l'état où je suis ne me permet pas de sortir. Or, comme la poste part dans peu d'heures, il n'est pas vraisemblable que j'aie le temps d'écrire : ainsi je n'écrirai à M. Deluc que jeudi au

soir. Je vous prie de le lui dire afin qu'il ne soit pas inquiet de mon silence.

Il est certain que, quoi qu'il arrive, je ne demeurerai jamais à Geneve, cela est bien décidé. Cependant je vous avoue que les approches du moment qui décidera si je suis encore Genevois ou si je ne le suis plus me donnent une vive agitation de cœur. Je donnerois tout au monde pour être à la fin du mois prochain. Adieu, cher ami.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier, le 25 novembre 1762.

Je m'étois attendu, cher ami, à ce qui vient de se passer; ainsi j'en suis peu ému. Peut-être n'a-t-il tenu qu'à moi que cela ne se passât autrement. Mais une maxime dont je ne me départirai jamais est de ne faire du mal à personne. Je suis charmé de ne m'en être jamais départi en cette occasion;

car je vous avoue que la tentation étoit vive. Savez-vous à quel jeu j'ai perdu Marcet? Il me paroît certain que je l'ai perdu. J'aurois cru pouvoir compter sur un ancien ami de mon pere. Je soupçonne que l'amitié de M. D. L. m'a ôté la sienne.

Je suis charmé que vous voyiez enfin que je n'en ai déja que trop fait. Ces messieurs les Genevois le prennent en vérité sur un singulier ton. On diroit qu'il faut que j'aille encore demander pardon des affronts qu'on m'a faits. Et puis quelle extravagante inquisition! L'on n'en feroit pas tant chez les catholiques. En vérité ces gens-là sont bien bêtement rogues. Comment ne voient-ils pas qu'il s'agit bien plus de leur intérêt que du mien?

Le bon homme dispose de moi comme de ses vieux souliers: il veut que j'aille courir à Geneve dans une saison et dans un état où je ne puis sortir, je ne dis pas de Motier mais de ma chambre. Il n'y a pas de sens à cela. Je souhaite de tout mon cœur de revoir Geneve, et je me sens un cœur fait pour oublier leurs outrages; mais on ne m'y verra surement jamais en homme qui demande grace ou qui l'a reçoit.

Vous voulez m'envoyer votre ouvrage, supposant que je suis en état de le rendre meilleur. Il n'en est rien, cher ami; je n'ai jamais pu corriger une seule phrase ni pour moi ni pour les autres. J'ai l'esprit primsautier, comme disoit Montagne; passé cela je ne suis rien. Dans un ouvrage fait je ne vois que ce qu'il y a; je ne vois rien de ce qu'on y peut mettre. Si je veux toucher à votre ouvrage, je me tourmenterai beaucoup, et je le gâterai infailliblement, ne fût-ce que parcequ'il s'agit de moi: on ne sait jamais parler de soi comme il faut. Je vois que vous vous défiez de vous; mais vous devriez vous fier un peu à moi qui peux mieux que vous vous mettre à votre taux. En ceci seulement je jugerai mieux que vous. Faites de vous-même; vous serez moins correct, mais plus un. Au reste revenez plusieurs fois sur votre ouvrage avant que de le donner. Je crains seulement les fautes de langue; mais, si vous êtes bien attentif, elles ne vous échapperont pas. Je crains aussi un peu les boutades du feu de la jeunesse. Attachez-vous à ôter tout ce qui peut être exclamation ou déclamation. Sim-

plifiez votre style, sur-tout dans les endroits où les choses ont de la chaleur. J'ai une lecture à vous conseiller avant que de revoir pour la derniere fois votre écrit; c'est celle des *Lettres Persanes*. Cette lecture est excellente à tout jeune homme qui écrit pour la premiere fois. Vous y trouverez pourtant quelques fautes de langue. En voici une dans la quarante-deuxieme lettre. *Tel que l'on devroit mépriser parcequ'il est un sot, ne l'est souvent que parcequ'il est un homme de robe.* La faute est de prendre pour le participe passif *méprisé*, qui n'est pas dans la phrase, l'infinitif *mépriser* qui y est. Les Genevois sont encore fort sujets à faire cette faute-là. Toutefois, si vous voulez absolument m'envoyer votre écrit, faites: je ne sais lequel de vous ou de moi me donnera le plus d'intérêt à sa lecture; mais je vous répete que je ne vous y *puis être* d'aucune utilité.

Je vous ai parlé des offres du roi de Prusse et de ma reconnoissance. Mais voudriez-vous que je les eusse acceptées? Est-il nécessaire de vous dire ce que j'ai fait? Ces choses-là devroient se deviner entre nous.

Je dois vous prévenir d'une chose. Vous avez dû voir beaucoup d'inégalité dans mes lettres; c'est qu'il y en a beaucoup dans mon humeur, et je ne la cache point à mes amis. Mais ma conduite ne se regle point sur mon humeur; elle a une regle plus constante: à mon âge on ne change plus; je serai ce que j'ai été. Je ne suis différent qu'en une chose, c'est que jusqu'ici j'ai eu des amis, mais à présent je sens que j'ai un ami.

Vous apprendrez avec plaisir qu'*Emile* a le plus grand succès en Angleterre. On en est à la seconde édition angloise. Il n'y a pas d'exemple à Londres d'un succès si rapide pour aucun livre étranger, et, *nota*, malgré le mal que j'y dis des Anglois.

LETTRE
A MILORD MARÉCHAL.

A Motier, le 26 novembre 1762.

NON, milord, je ne suis ni en santé ni content; mais, quand je reçois de vous quelque marque de bonté et de souvenir, je m'attendris, j'oublie mes peines : au surplus j'ai le cœur abattu, et je tire bien moins de courage de ma philosophie que de votre vin d'Espagne.

Mme la comtesse de Boufflers demeure rue Notre-Dame-de-Nazareth, proche le Temple: mais je ne comprends pas comment vous n'avez pas son adresse, puisqu'elle me marque que vous lui avez encore écrit pour l'engager à me faire accepter les offres du roi. De grace, milord, ne vous servez plus de médiateur avec moi, et daignez être bien persuadé, je vous supplie, que ce que vous n'obtiendrez pas directement ne sera obtenu

par nul autre. Mme de Boufflers semble oublier dans cette occasion le respect qu'on doit aux malheureux. Je lui réponds plus durement que je ne devrois peut-être, et je crains que cette affaire ne me brouille avec elle, si même cela n'est déja fait.

Je ne sais, milord, si vous songez encore à notre château en Espagne ; mais je sens que cette idée, si elle ne s'exécute pas, fera le malheur de ma vie. Tout me déplaît, tout me gêne, tout m'importune ; je n'ai plus de confiance et de liberté qu'avec vous ; et, séparé par d'insurmontables obstacles du peu d'amis qui me restent, je ne puis vivre en paix que loin de toute autre société. C'est, j'espere, un avantage que j'aurai dans votre terre, n'étant connu là-bas de personne et ne sachant pas la langue du pays. Mais je crains que le desir d'y venir vous-même n'ait été plutôt une fantaisie qu'un vrai projet ; et je suis mortifié aussi que vous n'ayez aucune réponse de M. Hume. Quoi qu'il en soit, si je ne puis vivre avec vous, je veux vivre seul. Mais il y a loin d'ici en Ecosse, et je suis bien peu en état d'entreprendre un si long trajet.

Pour Colombier il n'y faut pas penser ; j'aimerois autant habiter une ville. C'est assez d'y faire de temps en temps des voyages, lorsque je saurai ne vous pas importuner.

J'attends pourtant avec impatience le retour de la belle saison pour vous y aller voir, et décider avec vous quel parti je dois prendre, si j'ai encore long-temps à traîner mes chagrins et mes maux : car cela commence à devenir long ; et, n'ayant rien prévu de ce qui m'arrive, j'ai peine à savoir comment je dois m'en tirer. J'ai demandé à M. de Malesherbes la copie de quatre lettres que je lui écrivis l'hiver dernier, croyant avoir peu de temps encore à vivre et n'imaginant pas que j'aurois tant à souffrir. Ces lettres contiennent la peinture exacte de mon caractere et la clef de toute ma conduite, autant que j'ai pu lire dans mon propre cœur. L'intérêt que vous daignez prendre à moi me fait croire que vous ne serez pas fâché de les lire, et je les prendrai en allant à Colombier.

On m'écrit de Pétersbourg que l'impératrice fait proposer à M. d'Alembert d'aller

élever son fils. J'ia répondu là-dessus que M. d'Alembert avoit de la philosophie, du savoir et beaucoup d'esprit ; mais que, s'il élevoit ce petit garçon, il n'en feroit ni un conquérant ni un sage, qu'il en feroit un arlequin.

Je vous demande pardon, milord, de mon ton familier : je n'en saurois prendre un autre quand mon cœur s'épanche ; et, quand un homme a de l'étoffe en lui-même, je ne regarde plus à ses habits. Je n'adopte nulle formule, n'y voyant aucun terme fixe pour s'arrêter sans être faux. J'en pourrois cependant adopter une auprès de vous, milord, sans courir ce risque ; ce seroit celle du bon Ibrahim. (1)

---

(1) Ibrahim, esclave turc de milord maréchal, finissoit les lettres qu'il lui adressoit par cette formule : *Je suis plus votre ami que jamais, Ibrahim.*

LETTRE

A Mme LA COMTESSE DE BOUFFLERS.

A Motier, le 26 novembre 1762.

Je reçois à l'instant, madame, la lettre dont vous m'avez honoré le 10 de ce mois, sous le couvert de milord maréchal, et je vous avoue qu'elle me surprend plus encore que la précédente. J'ai tant d'estime et de respect pour vous, que, dussiez-vous continuer à m'en écrire de semblables, elles me surprendroient toujours.

Je suis pénétré de reconnoissance et de respect pour le roi de Prusse; mais ses bienfaits, souvent répandus avec plus de générosité que de choix, ne sont pas une preuve bien sure qu'on les mérite. Si je les acceptois je croirois lui rendre autant d'honneur que j'en recevrois de lui; et je ne suis point persuadé que par cette démarche je fisse un si grand déplaisir à mes ennemis.

Je crois, madame, que si j'étois dans le

besoin et que j'eusse recours à vous, vous consulteriez plus votre cœur que votre fortune ; mais ce que vous ne feriez pas à cet égard, peut-être devrois-je le faire. Comme je ne suis pas dans ce cas-là et que jusqu'ici mes amis ne se sont point apperçus que j'y aie été, cette délibération me paroît quant à présent fort inutile. Il me semble que je n'ai jamais donné à personne occasion de prendre un si grand souci de mes besoins.

Vous persistez, dites-vous, à croire que ma lettre à M. de Montmollin étoit peu nécessaire. Je ne vois pas bien comment vous pouvez juger de cela. Je vous ai dit les raisons qui m'ont fait croire qu'elle l'étoit ; vous auriez dû me dire celles qui vous font penser autrement.

Vous dites qu'elle a fait un mauvais effet ; mais sur qui ? Si c'est sur MM. d'Alembert et Voltaire, je m'en félicite. J'espere n'être jamais assez malheureux pour obtenir leur approbation.

Il étoit inutile que cette lettre courût, et je ne l'ai jamais montrée à personne. Vous dites l'avoir vue à Paris. Je sais qu'elle a été falsifiée, et je vous l'ai dit : cela n'empor-

toit pas la nécessité de vous la transcrire, puisque cette piece ayant fait ici son effet, n'importe au surplus, ni à vous, ni à moi, ni à personne. Cependant, puisqu'elle vous fait plaisir, la voilà telle que je l'ai écrite, et que je l'écrirois tout à l'heure si c'étoit à recommencer.

J'ai toujours approuvé que mes amis me donnassent des avis, mais non pas des lois. Je veux bien qu'ils me conseillent, mais non pas qu'ils me gouvernent. Vous avez daigné, madame, remplir avec moi le soin de l'amitié : je vous en remercie. Vous vous en tenez là ; je vous en remercie encore : car je n'aimerois pas être obligé de marquer moi-même la borne de votre pouvoir sur moi.

Ne parlerons-nous jamais de vous, madame ? Il me semble pourtant que les droits et les devoirs de l'amitié devroient être réciproques. Verrez-vous toujours mes malheurs, et ne verrai-je jamais vos plaisirs ou ceux des personnes qui vous approchent ? Vous n'avez pas besoin de mes conseils, je le sais ; mais j'aurois le plaisir de me réjouir de tout ce que vous faites de bien ; j'approuverois, je m'attendrirois, je m'égaierois de votre

votre joie, et tous mes maux seroient oubliés.

Je n'ai jamais songé à vous demander, madame, si l'on avoit rendu à M. le prince de Conti la musique que j'avois copiée pour lui. Daignez agréer les humbles remerciemens et respects de mademoiselle le Vasseur.

Mlle le Vasseur, partie en juillet 1762, par le carrosse de Paris à Dijon, pour se rendre auprès de M. Rousseau, alors en Suisse, fut insultée par deux jeunes étourdis, que M. le curé d'Amberier ne parvint à contenir qu'en portant ses plaintes à l'un des commis du bureau. Sensible à ce service, l'obligée se fit connoître à son protecteur, et lui demanda avec instance et son nom et son adresse. C'est à cette occasion qu'ont été écrites les trois lettres qui suivent.

LETTRE

A M. .... CURÉ D'AMBERIER EN BUGEY.

A Motier-Travers, le 30 novembre 1762.

Je n'aurois pas tardé si long-temps, monsieur, à vous témoigner ma reconnoissance des soins et des bontés que vous n'avez cessé

d'avoir pour ma gouvernante durant son voyage de Paris à Besançon, si je n'avois égaré votre adresse, qu'elle me remit en arrivant et en me rendant compte de toutes les obligations que nous avions elle et moi à votre humanité et à votre charité. J'ai retrouvé cette adresse hier au soir, et je me hâte de remplir un devoir qui m'est cher, en vous faisant, d'un cœur vraiment touché, les remerciemens de cette pauvre fille et les miens. Je voudrois être en état de rendre ces remerciemens moins stériles, en vous marquant par quelque retour que vous n'avez pas obligé un ingrat. Si jamais l'occasion s'en présente, je vous demande en grace de ne pas oublier le citoyen de Geneve, et d'être persuadé qu'il vous est acquis. Recevez, monsieur, les respects de mademoiselle le Vasseur et ceux d'un homme qui vous honore.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier-Travers, le 25 août 1763.

Vos bontés, monsieur, pour ma gouvernante et pour moi sont sans cesse présentes à mon cœur et au sien. A force d'y penser nous voilà tentés d'en user encore, et peut-être d'en abuser. Il faut vous communiquer notre idée, afin que vous voyiez si elle ne vous sera point importune et si vous voudrez bien porter l'humanité jusqu'à y acquiescer.

L'état de dépérissement où je suis ne peut durer; et, à moins d'un changement bien imprévu, je dois naturellement avant la fin de l'hiver trouver un repos que les hommes ne pourront plus troubler. Mon unique regret sera de laisser cette bonne et honnête fille sans appui et sans amis, et de ne pouvoir pas même lui assurer la possession

des guenilles que je puis laisser. Elle s'en tirera comme elle pourra : il ne faut pas lutter inutilement contre la nécessité. Mais comme elle est bonne catholique, elle ne veut pas rester dans un pays d'une autre religion que la sienne quand son attachement pour moi ne l'y retiendra plus. Elle ne voudroit pas non plus retourner à Paris; il y fait trop cher vivre, et la vie bruyante de ce pays-là n'est pas de son goût. Elle voudroit trouver, dans quelque province reculée où l'on vécût à bon compte, un petit asyle, soit dans une communauté de filles, soit en prenant son petit ménage dans un village, ou ailleurs, pourvu qu'elle y soit tranquille.

J'ai pensé, monsieur, au pays que vous habitez, lequel a, ce me semble, les avantages qu'elle cherche, et n'est pas bien éloigné d'ici. Voudriez-vous bien avoir la charité de lui accorder votre protection et vos conseils, devenir son patron et lui tenir lieu de pere? Il me semble que je ne serois plus en peine d'elle en la laissant sous votre garde; et il me semble aussi qu'un pareil soin n'est pas moins digne de votre bon

cœur que de votre ministere. C'est, je vous assure, une bonne et honnête fille, qui me sert depuis vingt ans avec l'attachement d'une fille à son pere plutôt que d'un domestique à son maître. Elle a des défauts sans doute, c'est le sort de l'humanité ; mais elle a des vertus rares, un cœur excellent, une honnêteté de mœurs, une fidélité et un désintéressement à toute épreuve. Voilà de quoi je réponds après vingt ans d'expérience. D'ailleurs elle n'est plus jeune, et ne veut d'établissement d'aucune espece. Je souhaite qu'elle passe ses jours dans une honnête indépendance, et qu'elle ne serve personne après moi. Elle n'a pas pour cela de grandes ressources ; mais elle saura se contenter de peu. Tout son revenu se borne à une pension viagere de trois cents francs que lui a faite mon libraire. Le peu d'argent que je pourrai lui laisser servira pour son voyage et pour son petit emménagement. Voilà tout, monsieur : voyez si cela pourra suffire à cette pauvre fille pour subsister dans le pays où vous êtes, et si, par la connoissance que vous avez du local, vous voudrez bien lui en faciliter les moyens. Si

vous consentez, je ferai ce qu'il faut; et je n'aurai plus de souci pour elle si je puis me flatter qu'elle vivra sous vos yeux. Un mot de réponse, monsieur, je vous en supplie, afin que je prenne mes arrangemens. Je vous demande pardon du désordre de ma lettre mais je souffre beaucoup, et, dans cet état, ma main ni ma tête ne sont pas aussi libres que je voudrois bien.

Je me flatte, monsieur, que cette lettre vous atteste mes sentimens pour vous : ainsi je n'y ajouterai rien davantage que les assurances de mon respect.

P. S. Je suis obligé de vous prévenir, monsieur, que par la Suisse il faut affranchir jusqu'à Pontarlier. Quoique votre précédente lettre me soit parvenue, il seroit fort douteux si j'aurois ce bonheur une seconde fois. Je sens toute mon indiscrétion; mais, ou je me trompe fort, ou vous ne regretterez pas de payer le plaisir de faire du bien.

LETTRE

AU MÊME.

A Motier-Travers, le 15 décembre 1763.

Si je ne me faisois une peine de vous importuner trop souvent, monsieur, d'une correspondance dont vous seul faites tous les frais, je n'aurois pas tardé si long-temps à vous remercier de la réponse favorable que votre charité vous a fait faire à ma proposition au sujet de mademoiselle le Vasseur. Je ne prévois pas encore quand elle se trouvera dans le cas de profiter de vos bontés. J'ai été fort mal l'été dernier; mais l'automne m'a donné du relâche, au point de pouvoir faire dans le pays quelques voyages pédestres très utiles à ma santé. Mais le retour de l'hiver a produit son effet ordinaire en me remettant aussi bas que j'étois

au printemps. Si je puis atteindre la belle saison, j'en espere le même soulagement qu'elle m'a souvent procuré. Mais si dans la vie ordinaire on doit compter sur si peu de chose, la mienne est telle qu'on n'y peut compter sur rien. Dans cette position j'ai instruit mademoiselle le Vasseur de toutes vos bontés, dont elle est pénétrée : je lui ai donné votre adresse afin qu'elle vous écrive en cas d'accident. Tandis qu'elle seroit occupée à recueillir ici mes guenilles, vous pourriez concerter avec elle le moyen de faire son voyage avec le plus d'économie et le plus commodément. Je pense qu'elle pourroit prendre une voiture à Neuchatel pour Geneve, et que là vous pourriez lui en envoyer une qui la conduiroit mieux que celle qu'elle pourroit prendre à Geneve même. Quoi qu'il en soit, je suis tranquillisé par vous sur le sort de cette pauvre fille. Je n'ai plus rien qui m'inquiete sur le mien, et je vous dois en grande partie la paix dont je jouis dans mon triste état.

Bon jour, monsieur : je suis plein de vous et de vos bontés, et je voudrois être un jour

à portée de voir et d'embrasser un aussi digne officier de morale. Vous savez que c'est ainsi que l'abbé de Saint-Pierre appeloit ses collegues les gens d'église. Agréez, monsieur, mes salutations et mon respect.

Fin du trente-troisieme volume.

TABLE

DES LETTRES

Contenues dans ce volume.

TOME TROISIEME.

Lettre

Fin de la table.





